

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Le vendredi 16 décembre 2016

à 9 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 7 décembre 2016

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le vendredi 16 décembre 2016, à 9 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves SAINDON

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Le vendredi 16 décembre 2016

à 9 h 30

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du vendredi 16 décembre 2016.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI. Les documents budgétaires relatifs aux articles 30.01 à 30.07 vous ont déjà été remis. Veillez prendre note que les articles 6.01 et 6.02 vous seront livrés ultérieurement.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du vendredi 16 décembre 2016**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
tenue le 29 novembre 2016

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

06.02 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur l'étude du budget du Service de police de Montréal et du Service de sécurité incendie

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843009

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843010

Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.03 Service du greffe - 1162904002

Approbation du budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.04 Service du greffe - 1162904003

Approbation du budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

Compétence Conseil des Arts
d'agglomération :

30.05 Service du greffe - 1162904004

Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

30.06 Service du greffe - 1162904005

Approbation du budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

30.07 Service du greffe - 1162904006

Approbation du budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

30.08 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1164866003

Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération

30.09 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843023

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2017)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.10 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843022

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

30.11 Service des finances , Direction des revenus - 1163843018

Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

30.12 Service du greffe - 1162904010

Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1166812002

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017)

42.02 Service des finances , Direction des revenus - 1163843017

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017)

42.03 Service des finances , Direction des revenus - 1163843019

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

42.04 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1163843020

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

42.05 *Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite* - 1163894007

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 29 novembre 2016
9 h 30**

**Séance tenue le mardi 29 novembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Dana Chevalier, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Ste-Anne-de-Bellevue, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Manon Gauthier, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent et Mme Monique Vallée

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Moriss Vesely et M. Benoit Dorais

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. George Bourelle, Mme Jane Guest, M. Michel Gibson, M. Richard Ryan, M. Morris Trudeau et Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Il est proposé par M. Alan DeSousa, et du consentement unanime de tous les membres présents, que M. Claude Dauphin agisse à titre de président de l'assemblée.

La proposition est agréée.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Shannon Franssen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mise en réserve des lots du site de la Canada Malting – Rencontre demandée Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 9 h 42.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG16 0650

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2016 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0651

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal, comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle et le conseil en prend acte.

06.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0652

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2016 par sa résolution CE16 1710;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1163843006

CG16 0653

Approbation du Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 novembre 2016 par sa résolution CE16 1711;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1163843007

À 9 h 44, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Claude Dauphin
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Denis Coderre
Maire

Article 6.01

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Ce document sera livré ultérieurement.

Article 6.02

**Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur
l'étude du budget du Service de police de la Ville de Montréal
et du Service de sécurité incendie**

Ce document sera livré ultérieurement.



Dossier # : 1163843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2017 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2017 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 12:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2017 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2017 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0729 - 10 décembre 2015 - Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0549 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0045 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG12 0449 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG11 0409 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0471 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0020 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

Tél : 872-8535
Télécop. : 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directrice - Budget et planification financière et
fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-11-28

TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-11-28



Dossier # : 1163843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2017 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'adopter le budget de 2017 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 12:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2017 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil municipal, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0730 - 10 décembre 2015 - Adoption du budget 2016 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0550 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0487 - 14 novembre 2014 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0046 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
- CG12 0450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
- CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
- CG08 0613 - 11 décembre 2008 Adoption du budget 2009 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
- CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le budget 2017 de la STM, qui s'élève à 1,4 milliard de dollars, est le dernier budget présenté en vertu du mode de gouvernance actuel. En effet, avec la mise en place de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) prévue le 1^{er} juin 2017, les budgets 2018 et suivants seront revus afin de substituer la grande majorité des revenus de la STM par une rémunération de la nouvelle autorité. Le budget 2017 servira de point de départ à la négociation du premier contrat de performance avec l'ARTM.

Dans ce contexte, la STM présente un budget axé sur l'amélioration de l'expérience client et la saine gestion de ses finances. Les dépenses prévues sont en hausse de 39,7 millions de dollars, soit une augmentation de 2,9 % par rapport au budget 2016. L'impact des projets d'investissement sur le service de la dette et surtout les ajouts de services directs pour la clientèle expliquent en bonne partie cette hausse alors que les dépenses courantes augmentent de 0,6 % par rapport au budget 2016. La STM propose un budget axé sur la rigueur budgétaire et l'ajout de services. En continuité avec l'orientation prise en 2015, la STM maintient sa politique tarifaire qui préconise un répit en début d'année et un ajustement tarifaire au 1^{er} juillet 2017. Ainsi, **les tarifs demeurent au niveau de 2016 pour les six premiers mois de l'année 2017.**

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en augmentant de 25,8 millions de dollars sa contribution de base à la STM, soit une hausse de 6,0 % par rapport au budget 2016. La contribution de l'année 2017 incorpore un montant de 4,8 millions de dollars afin de financer une partie des mesures d'atténuation en lien avec les chantiers majeurs de l'échangeur Turcot, de l'autoroute Bonaventure et du pont Champlain (axe TBC).

En regard des dépenses d'immobilisations, l'agglomération de Montréal versera une contribution de 26,7 millions de dollars en 2017 au programme SOFIL. Cette dernière sera financée par emprunt. La contribution totale de l'agglomération de Montréal au budget de la STM s'élève donc à 482,3 millions de dollars, soit une augmentation significative de 7,9 % par rapport au budget 2016.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil municipal, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution régulière de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal est inscrite au dossier 1164866003 « Contributions financières 2017 - Sociétés paramunicipales et autres organismes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7157
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-11-28



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 23 novembre 2016 à 8 h 30

au par conférence téléphonique

CA-2016-350 ADOPTER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

VU le rapport de la trésorière et directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter le **BUDGET** de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2017 pour des revenus et dépenses équivalant à **1 405 284 000 \$** selon le document joint à la recommandation et de le transmettre à la Ville de Montréal pour fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 23 novembre 2016

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

BUDGET 2017

Un engagement ferme
envers l'amélioration
de l'expérience
client

MOUVEMENT COLLECTIF



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence
pour la présentation des
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Société de transport de Montréal
Québec**

pour l'exercice financier 2016

1^{er} janvier 2016



Directeur général

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES pour la 7^e année

Government Finance Officers Association (GFOA)

La GFOA, qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Société de transport de Montréal (STM) le **Prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires** de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2016.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. La STM croit que le présent document budgétaire respecte les mêmes critères et compte le soumettre au concours du prix d'excellence de 2017.

Remerciements

Au nom de la direction exécutive Planification, finances et contrôle, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du Budget 2017, notamment les gestionnaires, les employés impliqués et plus particulièrement ceux de la direction Budget et investissements, le comité budgétaire ainsi que tous directeurs.

Votre collaboration, votre efficacité, votre engagement et vos précieux efforts ont été particulièrement importants afin de surmonter les nombreux défis pour atteindre l'équilibre et nous permettre de vous présenter le livre du budget 2017.



A handwritten signature in black ink that reads "Linda Lebrun". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal flourish at the end.

Linda Lebrun, CPA, CA

Trésorière et directrice exécutive
Planification, finances et contrôle

APPROUVÉ PAR

le conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal,
le 23 novembre 2016

PRÉPARÉ PAR

la direction Budget et investissements,
direction exécutive Planification, finances et contrôle

TABLE DES MATIÈRES

Mot des dirigeants	8
Budget 2017 en bref.....	10
La STM en bref.....	18
Le plan stratégique.....	29
Transgesco S.E.C.	32
Processus budgétaire	34
Analyse des revenus et des dépenses	37
Dépenses par mode de transport.....	47
Présentation des unités administratives	53
Perspectives financières en matière d'investissements.....	83
Indicateurs de performance	94
Annexes	111

MOT DES DIRIGEANTS

En 2015, la Société de transport de Montréal a amorcé un virage stratégique axé sur l'amélioration de l'expérience client. Ce virage mise sur la livraison du service promis à la clientèle et le maintien des actifs. D'une valeur de 1,4 G\$, le budget 2017 est un budget porteur, équilibré et responsable caractérisé par un engagement ferme envers l'amélioration de l'expérience client et ce, grâce à un investissement de 23 M\$ directement injectés dans l'offre de service.

La STM augmente l'offre de service de façon importante avec une hausse de 6 % au réseau métro, ce qui représente 5,0 millions de km-voiture, du jamais vu depuis l'ouverture des trois stations à Laval, et l'ajout de 100 000 heures au service bus. Ces heures permettront d'augmenter la fréquence dans certains secteurs, de créer de nouvelles lignes et d'ajuster les temps de parcours en fonction des réalités du terrain. De plus, le budget 2017 ne prévoit aucun ajustement tarifaire en janvier 2017.

Malgré le plafonnement de la subvention depuis 2012, la STM maintient pour une cinquième année consécutive son engagement auprès des clients du transport adapté avec une croissance anticipée en 2017 de 5 %.

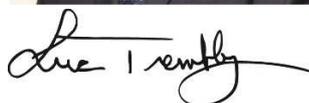
L'entreprise entend aussi poursuivre la mise en place de mesures qui visent l'amélioration de l'expérience client avec, notamment, l'acquisition de 107 bus hybrides climatisés et le déploiement du réseau cellulaire dans le métro. L'installation d'ascenseurs s'accélénera alors que le programme Accessibilité, qui vise à porter le nombre de stations accessibles à 31 en 2022, prendra son envol.

L'ensemble des actions présentées dans ce budget est rendu possible grâce à une gestion rigoureuse et à l'appui indéfectible de l'agglomération de Montréal qui augmente sa contribution de base de 25,8 M\$ en 2017.

Avec l'arrivée de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), il s'agit du dernier budget que la STM présente sous cette forme. Le budget 2017 se veut donc le point de départ vers la négociation du premier contrat de performance avec la future ARTM. Avec la présentation de son budget 2017, la STM est en position d'effectuer cette transition en concrétisant son virage stratégique axé vers l'amélioration de l'expérience client.



Philippe Schnobb
Président du conseil d'administration



Luc Tremblay, CPA, CA
Directeur général

NOTE LIMINAIRE

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au millier de dollars près ou à l'unité près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Au budget 2016 et pour les résultats réels 2015, la STM a redressé ses états financiers afin de s'harmoniser avec la Ville de Montréal en matière de comptabilisation des versements pluriannuels à recevoir du gouvernement du Québec (SP 3410 – Paiements de transfert). Ce traitement comptable consiste à constater les subventions dès que les conditions du programme d'aide aux immobilisations sont remplies. La subvention de capital liée au service de la dette pour les années 2015 et 2016, qui était présentée aux revenus dans le précédent livre du budget, est maintenant présentée en réduction des dépenses afférentes.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

BUDGET 2017 EN BREF

Revenus et dépenses.....	11
Faits saillants	12
Grille tarifaire.....	17

REVENUS

(en milliers de dollars)

Revenus-clients		
Bus et métro	626 786	
Transport adapté	5 450	
Total des revenus-clients		632 235
Autres revenus d'exploitation		
Quote-part - Transgesco S.E.C.	33 005	
Autres revenus	11 978	
Total des autres revenus d'exploitation		44 983
Total des revenus d'exploitation		677 219
Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté		40 029
Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres		71 332
Subvention du gouvernement du Québec liée aux intérêts du service de la dette		77 727
Contribution de l'agglomération de Montréal		455 600
Contributions régionales		
Aides métropolitaines et autres	46 688	
Contribution régionale CMM	36 690	
Total des contributions régionales		83 378
Total des revenus		1 405 284

DÉPENSES

(en milliers de dollars)

Bus et métro		
Dépenses liées à l'exploitation	1 137 691	
Dépenses liées aux investissements	186 182	
Total bus et métro		1 323 873
Transport adapté		
Dépenses liées à l'exploitation	75 065	
Dépenses liées aux investissements	346	
Total transport adapté		75 411
Dépenses imprévues		6 000
Total des dépenses		1 405 284

FAITS SAILLANTS

Un engagement ferme envers l'amélioration de l'expérience client dans un contexte de transition vers la nouvelle gouvernance

Le budget 2017, qui s'élève à 1,4 milliard de dollars, est le dernier budget traditionnel de la STM. Avec la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) prévue le 1^{er} juin 2017, le budget devra être revu afin de substituer la grande majorité des revenus actuels par une rémunération de la nouvelle autorité basée sur la livraison du service par la STM. Ce budget 2017 se veut donc le point de départ vers la négociation du premier contrat de performance avec l'ARTM.

Dans ce contexte, la STM est fière de présenter un budget caractérisé par un engagement ferme envers l'amélioration de l'expérience client et la saine gestion des finances. Les dépenses prévues sont en hausse de 39,7 millions de dollars, soit une augmentation de 2,9 % par rapport au budget 2016. L'impact des projets d'investissement sur le service de la dette et surtout les ajouts de services directs pour la clientèle expliquent en bonne partie cette hausse alors que les dépenses courantes augmentent de seulement 0,6 % par rapport au budget 2016. La STM a réussi à jumeler rigueur budgétaire et ajouts de service. En continuité avec l'orientation prise en 2015, la STM maintient son répit tarifaire en début d'année 2017.

En 2017, la contribution de base de l'agglomération de Montréal au budget de la STM s'élève à 455,6 millions de dollars, soit une augmentation significative de 6,0 % par rapport au budget 2016.

L'expérience client au cœur de nos décisions

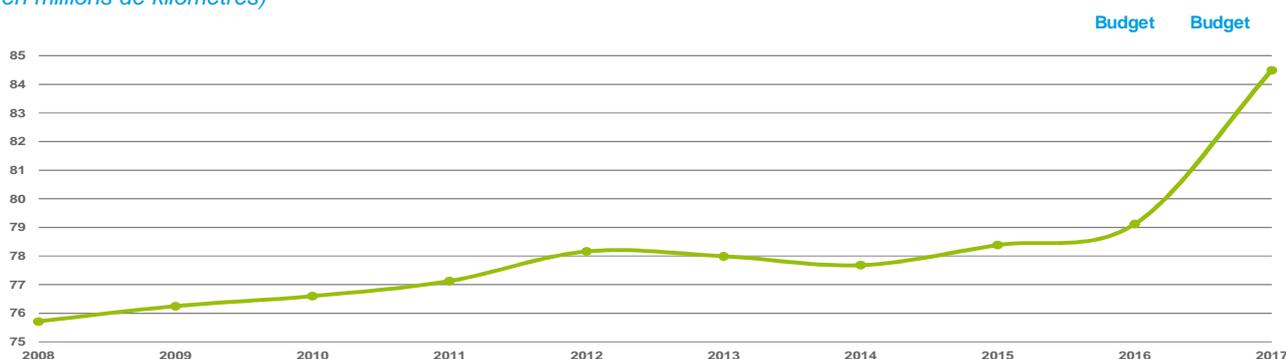
► HAUSSE DE 5,0 MILLIONS DE KM-VOITURE AU RÉSEAU DU MÉTRO

Pendant l'année 2016, plusieurs clients du métro ont eu le plaisir de faire connaissance avec le nouveau train AZUR. Avec son confort, sa modernité et sa capacité supplémentaire de 8 %, il a grandement amélioré l'expérience des clients qui sont montés à son bord. En fonction des livraisons prévues des trains AZUR, le réseau du métro planifie augmenter son service de 5,0 millions de km-voiture en 2017 pour un total de 84,6 millions de km-voiture, soit une hausse de 6,3 % par rapport au budget 2016.

Concrètement, sur les lignes orange, verte et bleue, des trains seront ajoutés au cœur des heures de pointe et une augmentation de la fréquence aux épaules des pointes sera déployée. De plus, un service aux 5 minutes maximum sera offert à la clientèle jusqu'à 22 h 30, la ligne bleue sera en opération 30 minutes de plus en soirée et le métro sera ouvert toute la nuit du 31 décembre.

KILOMÉTRAGE AU RÉSEAU DU MÉTRO

(en millions de kilomètres)



FAITS SAILLANTS

➤ AJOUT DE 100 000 HEURES DE SERVICES BUS

En septembre 2016, le réseau des bus a ajouté 130 voyages sur 13 lignes à titre de mesures d'atténuation en lien avec les chantiers majeurs de l'échangeur Turcot, l'autoroute Bonaventure et le pont Champlain. Ces mesures seront reconduites pour toute l'année 2017 et représentent un ajout annualisé de 50 000 heures de service au budget de la STM.

En plus de ces mesures, le réseau des bus prévoit 50 000 heures de service additionnelles afin d'améliorer l'ensemble du réseau :

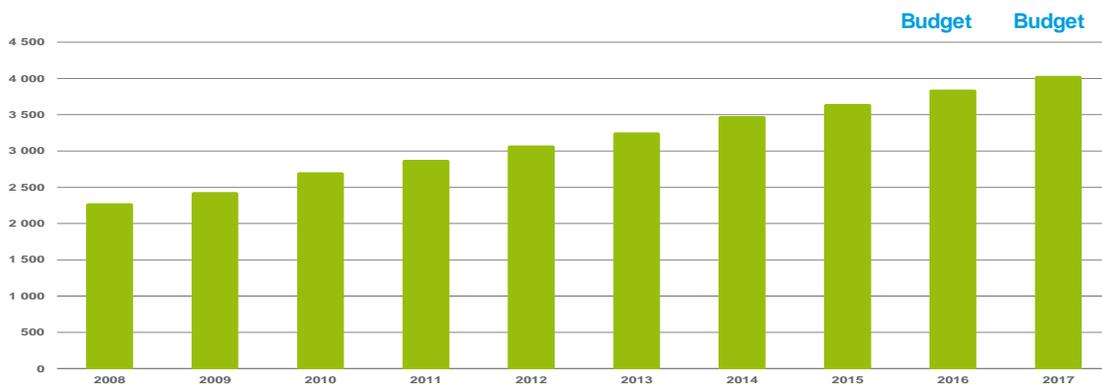
- 20 000 heures permettront d'ajuster plusieurs temps de parcours en fonction des conditions de circulation sur l'île de Montréal et ainsi améliorer la fiabilité du service pour la clientèle.
- 15 000 heures seront dédiées à l'augmentation du nombre de voyages sur les lignes à fort achalandage et aux bonifications liées au développement urbain.
- 15 000 heures de service seront prévues afin de développer le réseau actuel.

➤ AUGMENTATION DE 5 % DES DÉPLACEMENTS AU TRANSPORT ADAPTÉ

Du côté du transport adapté, la STM va continuer de répondre à la demande croissante de la clientèle. En 2017, l'offre de service mise en place permettra d'atteindre 4,0 millions de déplacements, soit une croissance de 5,0 % par rapport au budget 2016. Le transport adapté est une mesure sociale indispensable à la qualité de vie des Montréalais présentant des limitations fonctionnelles. Notons que le programme est plafonné depuis 2012 et que la STM doit absorber seule la croissance importante des déplacements de cette clientèle.

ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS AU TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)



En plus de ces ajouts de service directs, la STM poursuit ses efforts afin d'améliorer l'expérience client. Plusieurs mesures se poursuivront en 2017 alors que de nouvelles s'ajouteront :

- Mise en service de 18 trains AZUR en 2017. L'arrivée des AZUR permettra d'augmenter le service en plus d'offrir une capacité supplémentaire de 8 % pour chaque train.
- Compléter l'implantation du nouveau système d'information en temps réel dans les bus (iBUS). Le client aura le temps de passage réel du prochain bus sur son appareil mobile ou sur une borne d'information.
- Acquisition en 2017 de 107 nouveaux bus hybrides climatisés.
- Implantation de nouvelles mesures préférentielles pour bus.
- Poursuite de l'embarquement par les portes arrière des bus sur les lignes 139 et 439 (Pie-IX) et 121 (Sauvé/Côte-Vertu).
- Projet Cité Mobilité : mise en service au cours de 2017 de 3 bus entièrement électriques sur la ligne 36 – Monk.
- Ajout d'ascenseurs en 2017 : stations Place-d'Armes et Honoré-Beaugrand.
- Déploiement du réseau cellulaire avec 10 nouvelles stations en 2017, ce qui portera le total à 40 stations.
- Déploiement de la démarche "Évolution du rôle changeur" dans les 68 stations du métro afin d'intégrer aux responsabilités des changeurs des tâches liées au service clientèle et ce, à l'extérieur de leur loge.

FAITS SAILLANTS

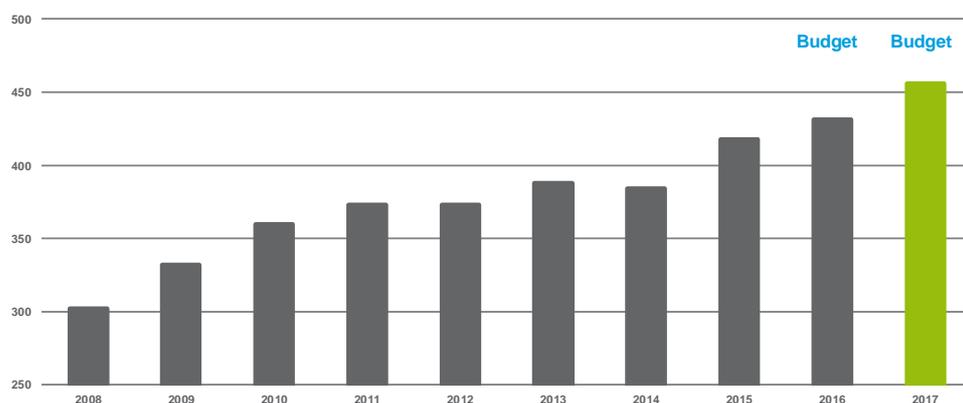
- Déploiement de la nouvelle signalétique dans 6 stations en 2017.
- Ajout de 310 nouveaux abribus au design moderne, ce qui portera le total à 1 200 abribus dont 75 interactifs.
- Amélioration de la fiabilité des escaliers mécaniques par le programme de remplacement de 24 escaliers et la réfection majeure de 39 autres d'ici 2020.
- Déploiement du rappel la veille des déplacements pour tous les clients du transport adapté.
- Implantation du système d'aide à l'exploitation dans les minibus.
- Ouverture du métro et maintien du service bus et transport adapté pendant toute la nuit du 31 décembre.

L'agglomération de Montréal : contributeur par excellence

L'agglomération de Montréal bonifie son engagement envers le transport collectif en augmentant de 25,8 millions de dollars sa contribution de base à la STM, soit une hausse de 6,0 % par rapport au budget 2016. Depuis 2 ans, celle-ci est déterminée en fonction de critères spécifiques et prévisibles, ce qui constitue une avancée majeure. Pour 2017, un montant de 4,8 millions de dollars s'ajoute afin de financer une partie des mesures d'atténuation liées aux chantiers majeurs de l'échangeur Turcot, l'autoroute Bonaventure et le pont Champlain.

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE BASE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(en millions de dollars)



Sur le plan des investissements, l'agglomération de Montréal est également partenaire de la STM et prévoit investir 26,7 millions de dollars en 2017 à titre de contribution au programme SOFIL. La contribution totale de l'agglomération de Montréal au budget de la STM s'élève donc à 482,3 millions de dollars, soit une augmentation significative de 7,9 % par rapport au budget 2016. Depuis 3 ans, la contribution totale de l'agglomération de Montréal à la STM est en constante augmentation et ce, bien au-delà de l'inflation.

CONTRIBUTION TOTALE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(excluant les contributions spéciales non récurrentes)
(en millions de dollars)

	Budget			
	2014	2015	2016	2017
Contribution de base de l'agglomération de Montréal	384,1	409,1	429,8	455,6
Investissement dans le programme de la SOFIL ¹	16,7	13,2	17,2	26,7
Contribution totale de l'agglomération de Montréal	400,8	422,3	447,0	482,3
Augmentation en millions de dollars		21,5	24,7	35,3
Augmentation en pourcentage		5,4 %	5,8 %	7,9 %

Note 1 : SOFIL est le programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec existant depuis 2006.

FAITS SAILLANTS

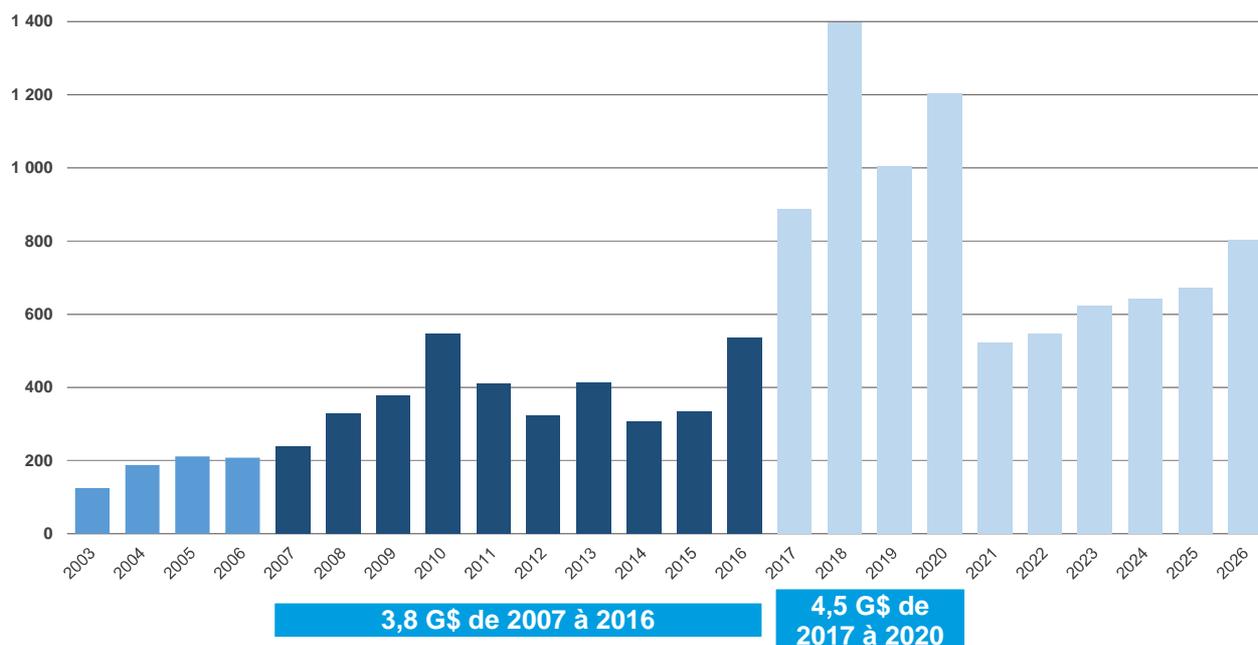
Des investissements pour augmenter la fiabilité, la ponctualité et l'accessibilité

Afin d'assurer la livraison du service promis aux clients et d'améliorer de façon durable l'expérience client, il est nécessaire de maintenir les installations en bon état. En ce sens, la STM a récemment fait approuver son premier programme des immobilisations pour une période de 10 ans, soit de 2017 à 2026. Des investissements de plus de 8 milliards y sont prévus, dont la moitié sont déjà autorisés. Une large part de ces investissements sera consacrée à la poursuite de l'acquisition des voitures AZUR et à la rénovation des infrastructures et équipements du métro. Pour ce qui est de la livraison du service bus et du transport adapté, ils profiteront des investissements dans les systèmes d'information voyageurs (projets iBus et Extra) et de l'achat de nouveaux véhicules.

Bien que ces investissements soient en grande partie financés par divers programmes gouvernementaux, l'impact sera important sur le service de la dette net de la STM au cours des prochaines années. En effet, uniquement pour les quatre premières années du programme des immobilisations, la STM devra financer un montant de 4,5 milliards de dollars. En comparaison, les investissements pour les 10 années précédentes furent moindres, soit 3,8 milliards de dollars. Cette accélération du rythme des investissements se traduira par une hausse du service de la dette net qui passera de 97,8 millions de dollars au budget 2016 à 142 millions de dollars en 2019. Rappelons que le service de la dette net fait partie intégrante des dépenses d'exploitation au même titre que la rémunération des chauffeurs ou l'entretien du métro.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNUELS

(en millions de dollars)



FAITS SAILLANTS

Des dépenses bien gérées et bien financées

Le budget 2017 présente une augmentation des dépenses de 39,7 millions de dollars, soit une hausse de 2,9 % par rapport au budget 2016. L'amélioration de l'expérience client explique en grande partie cet accroissement et se traduit principalement par la hausse prévue du service au réseau des bus, au réseau du métro ainsi qu'au transport adapté. Pour leur part, les dépenses courantes augmentent légèrement de 0,6 % par rapport au budget 2016.

La STM a maintenu, au cours des dernières années, l'évolution de ses dépenses courantes au niveau de l'inflation. Sur ce point, le budget 2017 est particulièrement remarquable puisque cette hausse est de seulement 0,6 %. Cette excellente performance se traduit par un contrôle très serré de ses dépenses par diverses mesures d'amélioration et d'optimisation de ses façons de faire et ce, dans les différents secteurs de l'entreprise. La STM a réussi à jumeler rigueur budgétaire et ajouts de service.

Dans son budget 2016, la STM s'était donnée pour objectif de trouver, sur une période de trois ans, des mesures de réduction de coûts de l'ordre de 20,5 millions de dollars. Cet objectif s'est par la suite concrétisé par la création du programme d'excellence opérationnelle. Au moment de conclure le budget 2017, les mesures réalisées se traduisaient par des économies annuelles récurrentes de 9,6 millions de dollars, soit près de la moitié de l'objectif de 20,5 millions de dollars à atteindre d'ici 2018.

Une gestion de la trésorerie optimisée

La politique corporative « PC 3.07 Gestion des opérations de trésorerie » prévoit que l'imputation des coûts de financement des immobilisations doit se faire en respect des générations qui profitent des avantages apportés par celle-ci.

Lorsque les responsables des opérations de trésorerie élaborent les stratégies de gestion de la dette, ils doivent, entre autres, considérer le remboursement anticipé de la dette long terme, lorsque l'on constate un surplus budgétaire. Ce surplus peut être réinvesti dans les fonds d'amortissements ou encore utilisé pour éviter des refinancements.

Impact des décisions sur l'endettement

C'est dans ce contexte que, depuis 2010, la STM a, à deux reprises, effectué des contributions additionnelles aux fonds d'amortissement. Les rendements générés par ces contributions permettront de rembourser 4,3 millions de dollars de dette. Cette évaluation est basée sur un rendement espéré pour la période visée de 3,0 %.

Impact des décisions sur le service de la dette

Depuis 2008, la STM a aussi utilisé des surplus budgétaires afin d'éviter le refinancement de neuf émissions d'obligations venues à échéance. Ces actions génèrent des économies totales de 8,9 millions de dollars en intérêts sur la dette long terme évitée. Les coûts réels de financement aux différentes dates d'échéance ont été utilisés pour faire cette évaluation.

Des cotes de crédit de haute qualité

Moody's fait ressortir la qualité de la gestion des risques financiers, incluant les risques de refinancement, et confirme pour la 8^e année consécutive sa cote de Aa2. De son côté, Standard & Poor's souligne la gestion financière rigoureuse de la STM ainsi que le contrôle de ses dépenses d'exploitation au cours des six dernières années, le potentiel d'amélioration de la flexibilité financière par l'accroissement des autres sources de revenus d'exploitation et l'amélioration de la politique de la gestion de la dette, qui cible notamment les liquidités à long terme et le niveau d'endettement. Cette firme confirme la cote de crédit de la STM au niveau AA- pour une deuxième année consécutive.

GRILLE TARIFAIRE

BUS ET MÉTRO

(en dollars)

	2017*	2016**
Tarif ordinaire		
1 passage ¹	3,25	3,25
2 passages ¹	6,00	6,00
10 passages	27,00	27,00
Soirée illimitée ¹ (18 h à 5 h le lendemain)	5,00	5,00
1 jour ¹ (24 h)	10,00	10,00
Week-end illimité ¹ (vendredi 18 h au lundi 5 h)	13,75	13,75
3 jours ¹ (consécutifs)	18,00	18,00
Hebdo (lundi au dimanche)	25,75	25,75
Mensuel	83,00	83,00
Aéroport Montréal -Trudeau ¹ (747)	10,00	10,00
Tarif réduit		
1 passage ¹	2,25	2,25
2 passages ¹	4,00	4,00
10 passages	16,50	16,50
Hebdo (lundi au dimanche)	15,75	15,75
Mensuel	49,75	49,75
4 mois (consécutifs)	197,00	197,00
Groupe ¹ (1 passage ordinaire + 10 enfants de 6 à 13 ans)	16,50	16,50

¹ Seuls ces titres sont acceptés aux points d'entrée du réseau de la STM (bus ou métro) situés hors de son territoire

TRANSPORT ADAPTÉ (Montréal seulement)

(en dollars)

	2017*	2016**
Tarif ordinaire		
Montant exact	2,70	2,70
1 passage (carte magnétique seulement)	3,25	3,25
Hebdo (lundi au dimanche)	25,75	25,75
Mensuel	83,00	83,00
Tarif réduit		
Montant exact	1,65	1,65
1 passage (carte magnétique seulement)	2,25	2,25
Hebdo (lundi au dimanche)	15,75	15,75
Mensuel	49,75	49,75
4 mois (consécutifs)	197,00	197,00

TRANSPORT ADAPTÉ (Déplacements hors Montréal)

Déplacement vers les territoires du Réseau de transport de Longueuil et de la Société de transport de Laval	2x tarif applicable	2x tarif applicable
Déplacement vers les autres destinations à l'intérieur du territoire délimité par l'Agence métropolitaine de transport	3x tarif applicable	3x tarif applicable

CARTE OPUS

(en dollars)

	2017*	2016**
Prix de la carte	6,00	6,00
Carte gratuite avec abonnement		

* Tarifs seront revus au 1^{er} juillet 2017

** Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016

LA STM EN BREF

Portrait de la STM	19
Satisfaction de la clientèle.....	20
Profil de la clientèle	21
Plan du réseau 2016	22
Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre	24
Gouvernance.....	25

PORTRAIT DE LA STM

La mission

La STM est au cœur du développement économique de la région de Montréal et elle contribue à la qualité de vie des citoyens et au développement durable. Elle développe et exploite pour sa clientèle un réseau intégré de métro et de bus ainsi qu'un service de transport adapté. Elle assure des déplacements fiables, rapides, sécuritaires et confortables. Ses clients, ses employés ainsi que ses partenaires institutionnels et commerciaux sont fiers d'y être associés, car elle est reconnue pour livrer des services de qualité à juste coût.

La STM en chiffres

15^e entreprise en importance au Québec en 2016

Valeur de remplacement des actifs : **26 G\$**

Budget 2017 – Exploitation : **1 405 M\$**

Programme des immobilisations 2017-2026 : **8,3 G\$**



Réseau du métro*

Le métro comporte quatre lignes qui couvrent 71 kilomètres et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant comptait 808 voitures, dont 331 MR-63, 423 MR-73 et 54 AZUR qui parcourront 84,6 millions de kilomètres en 2017.



Réseau des bus*

La STM possède un parc de 1 737 bus, dont 1 480 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres), ainsi que 16 minibus pour les navettes OR et le service urbain. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 kilomètres carrés. Il compte 220 lignes, dont 209 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 23 sont dédiées au service de nuit. De plus, environ 250 kilomètres de voies comportant des mesures préférentielles pour bus, incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 85,4 millions de kilomètres en 2017.



Transport adapté*

La STM offre un service de transport adapté porte à porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus. Ainsi, plus de 31 000 clients effectueront plus de 4,0 millions de déplacements en 2017 sur l'île de Montréal et en périphérie, à l'aide de minibus de la STM et des 13 fournisseurs de services de taxi réguliers et accessibles.

*En date du 1^{er} septembre 2016

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Expérience client

En 2015, nous amorçons un virage stratégique d'importance axé sur l'amélioration de l'expérience client. Les décisions prises depuis portent déjà leurs fruits alors que de récents sondages menés auprès de la clientèle démontrent des taux de satisfaction supérieurs à 90 %, du jamais vu.

Ce virage repose sur une amélioration marquée de la capacité de la STM à livrer le service promis aux clients et sur des investissements massifs dans le maintien des infrastructures, tel que l'illustre ce nouveau budget.

Bien que plusieurs initiatives soient déjà en cours de réalisation afin de bonifier l'expérience des clients, une analyse globale a été réalisée en 2016, permettant de déterminer les moments de vérité tout au long du parcours des clients. Ces moments de vérité influencent de manière importante la perception de la marque STM, que ce soit positivement ou négativement. Ainsi, en identifiant les irritants vécus par les clients lors de ces moments, la STM pourra déployer des actions ciblées en priorisant des projets ayant un impact concret et significatif dans le quotidien de milliers de clients.

Satisfaction 360°

La STM a mis en place, au cours des dernières années, trois mesures complémentaires qui permettent d'obtenir un portrait global de l'expérience client, intitulée «*Satisfaction 360°*». Cette approche alimente la prise de décision de l'entreprise quant aux attentes des clients, au développement et à l'optimisation de projets, de même qu'à l'expérience et à l'évaluation de la qualité de service.

D'une part, une enquête en continu permet de connaître l'expérience ou la perception de quelque 4 500 clients chaque année à l'égard des services.

En deuxième lieu, des observations objectives par des clients mystères, basées sur des normes de service, visent à mesurer la qualité des services prodigués par la STM.

Enfin, le suivi de l'évolution du nombre de plaintes de la clientèle, qui se veulent des rétroactions spontanées, indique la plupart du temps ce qui a moins bien fonctionné pour le client lors d'un déplacement en particulier.

À ces trois mesures s'ajoutent des consultations ponctuelles, principalement par le biais du panel client «*Ma voix ma STM*».

PROFIL DE LA CLIENTÈLE

LES SERVICES DE LA STM S'ADRESSENT À UNE VASTE CLIENTÈLE DONT LE PROFIL VARIE SELON L'HEURE DES DÉPLACEMENTS.

Provenance

82 %	Île de Montréal
9 %	Longueuil et Rive-Sud
9 %	Laval et Rive-Nord

Déplacements

29 %	Pointe du matin (6 h à 8 h 59)
27 %	Inter-pointe (9 h à 15 h 29)
31 %	Pointe du soir (15 h 30 à 18 h 30)

Pour le travail	41 %
Pour études	29 %

Revenu familial

Inférieur à 30 000 \$	23 %
30 000 \$ à 89 999 \$	49 %
90 000 \$ et plus	28 %

Groupes d'âge

11 ans et moins	0,8 %
12 à 17 ans	10,9 %
18 à 24 ans	22,6 %
25 à 34 ans	21,7 %
35 à 44 ans	15,1 %
45 à 54 ans	13,6 %
55 à 64 ans	8,8 %
65 ans et +	6,5 %

Sexe

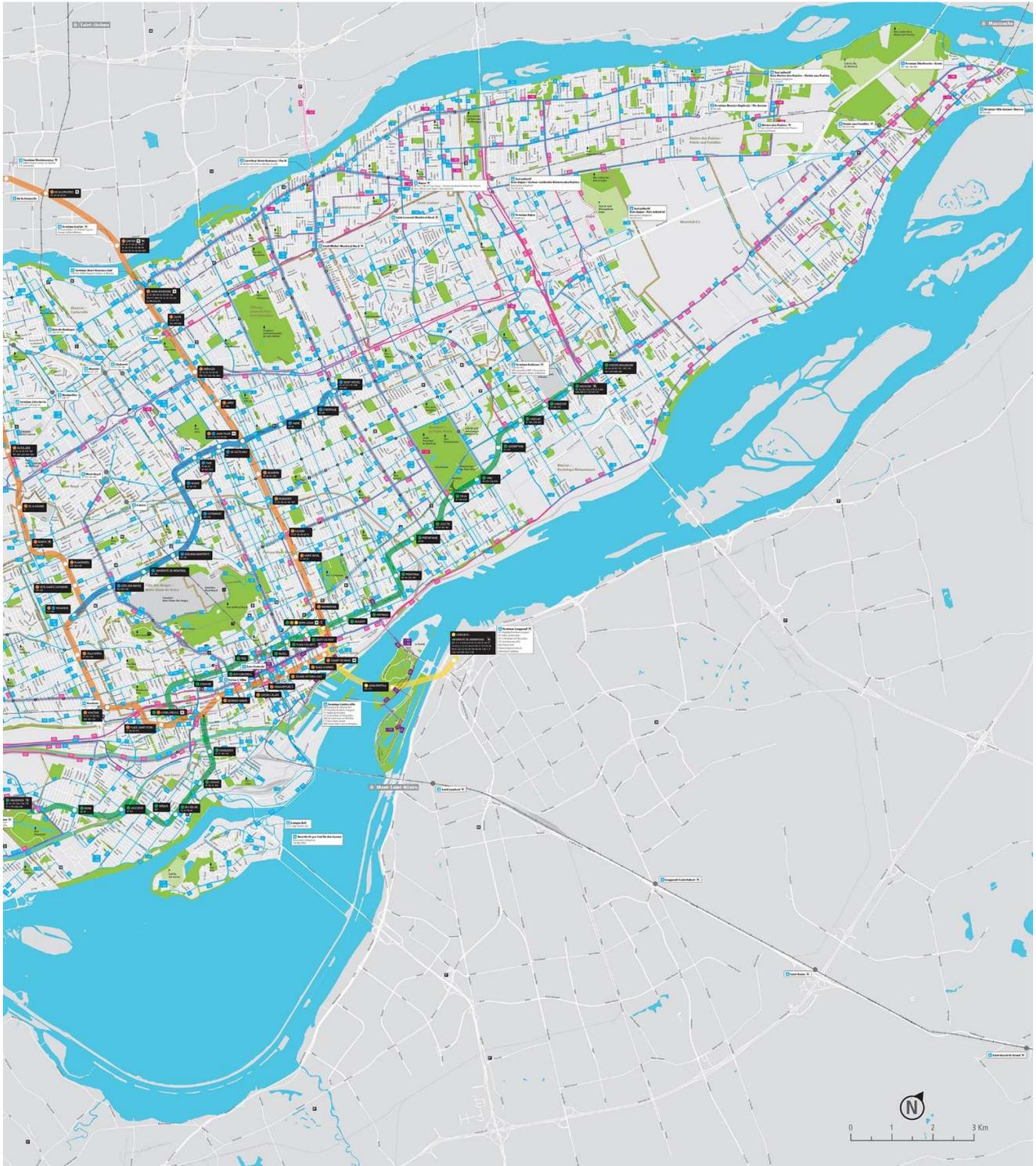
Femmes	55 %
Hommes	45 %

Source : dixième enquête Origine-Destination menée à l'automne 2013

PLAN DU RÉSEAU 2016



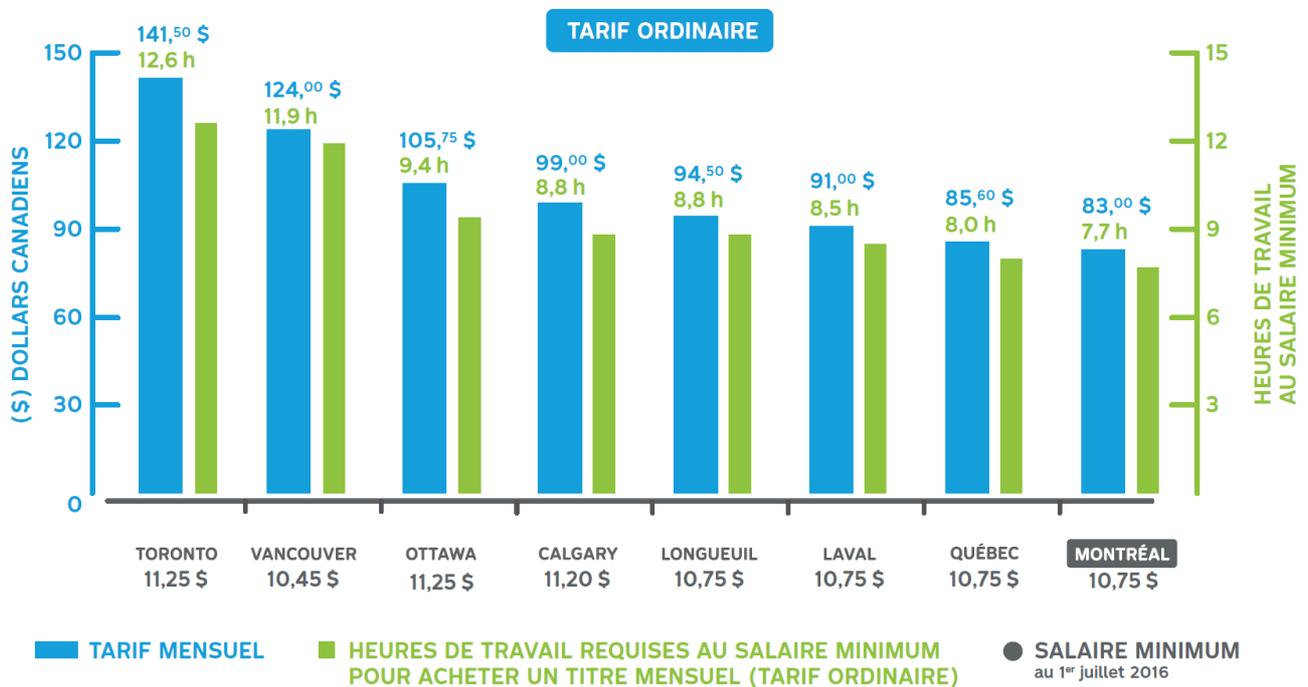
PLAN DU RÉSEAU 2016



RENDRE LE TRANSPORT COLLECTIF ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Accessibilité tarifaire

L'offre tarifaire est également un élément incontournable pour rendre le réseau de la STM accessible au plus grand nombre. La STM octroie des tarifs réduits notamment aux étudiants et aux personnes âgées. En 2016, les étudiants et les personnes âgées qui ont bénéficié d'un tarif réduit ont généré 32,3 % des déplacements. Par ailleurs, la gratuité de transport est offerte aux enfants de 5 ans et moins en tout temps ainsi que dans le cadre de certains programmes, dont le programme Sorties en famille pour les enfants de 6 à 11 ans. Afin de refléter l'accessibilité tarifaire du réseau montréalais, la STM compare le nombre d'heures de travail au salaire minimum nécessaire pour se procurer un titre mensuel. Selon cette analyse, les tarifs réguliers et réduits de la STM sont toujours parmi les plus bas des grandes villes canadiennes.



GOVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont un client des services de transport adapté et deux clients des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre conseil d'administration qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le plan stratégique du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations. Il établit les différents titres de transport et en fixe les tarifs. Il approuve, abolit ou remplace les lignes de transport collectif et approuve les modifications permanentes aux parcours.

Notre conseil est formé de sept élus municipaux et de trois représentants des clientèles, regroupant quatre femmes et six hommes. Sa composition est représentative des valeurs que nous prônons en matière de diversité et de pluralité. Le président, Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.



Philippe Schnobb

Président du conseil d'administration
Représentant des clients du transport collectif



Marvin Rotrand

Vice-président du conseil d'administration
Conseiller de la Ville de Montréal – Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce



Marie Turcotte

Représentante des clients du transport adapté



Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal – Arrondissement de Saint-Laurent



Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients du transport collectif – membre âgée de moins de 35 ans



Pierre Gagnier

Maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville



Jean-François Parenteau

Maire de l'arrondissement de Verdun



Nathalie Pierre-Antoine

Conseillère d'arrondissement – Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles



Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement – Le Plateau Mont-Royal



Beny Masella

Maire de la Ville de Montréal-Ouest

GOVERNANCE

Les comités du conseil d'administration et leur rôle

Le conseil d'administration s'est doté de comités techniques qui sont chacun attirés à des domaines d'intervention spécifiques. En plus du président du conseil d'administration qui y agit à titre de membre d'office, ces comités sont composés de membres du conseil et d'experts externes.

Comité service à la clientèle

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de service de transport collectif que la STM offre à ses clients, d'accessibilité universelle ainsi que de ses relations avec les clientèles provenant des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles. Il formule au conseil les recommandations appropriées. Un sous-comité a été formé pour traiter plus spécifiquement la question de l'accessibilité universelle.

Sous-comité - Accessibilité universelle

Le sous-comité a pour mandat de soutenir et de faciliter la mise en œuvre des orientations découlant de la politique corporative *Accessibilité universelle*. Ses fonctions contribuent à :

- Développer et mettre en œuvre des plans d'action en cette matière;
- Implanter des réflexes d'accessibilité universelle;
- Consulter et impliquer les milieux associatifs.

Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion de nos ressources humaines ainsi que de formuler au conseil les recommandations appropriées.

Il étudie et évalue annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis et fixe sa rémunération annuelle à l'intérieur des paramètres fixés par le conseil. Le comité s'adjoit, au besoin, des experts externes qui comparent et effectuent un étalonnage de la rémunération des cadres dans les sociétés publiques québécoises et dans les sociétés de transport public nord-américaines.

Il étudie les besoins, les moyens et les solutions à privilégier pour assurer la représentativité des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de notre organisation et effectue un suivi des mesures découlant de la «*Déclaration en matière de diversité et d'inclusion*» ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines.

Comité finances

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion de nos activités financières ainsi que de formuler au conseil les recommandations appropriées.

Il assure également le suivi de la gestion du portefeuille de projets, c'est-à-dire la mise en priorité et l'optimisation des projets, leur approbation par phase, leur état d'avancement, leur suivi budgétaire et la reddition de comptes une fois qu'ils sont terminés.

GOVERNANCE

Comité d'audit

Le comité a pour mandat d'encadrer les fonctions de la Vérification générale de la STM (interne) et d'audit indépendant et d'assurer le suivi des recommandations émanant de ces fonctions. Ce mandat vise ultimement à contribuer à l'amélioration des moyens et des solutions à privilégier pour assurer le conseil d'administration de la conduite efficace, efficiente et économique des affaires opérationnelles et administratives de la STM, de la conformité aux lois et règlements applicables ainsi que de la présentation et de la divulgation de l'information nécessaire pour en refléter fidèlement les activités et les résultats. La STM a un vérificateur général depuis 1982.

Comité gouvernance, éthique et développement durable

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance, d'éthique et de développement durable dans la gestion des activités ainsi que de formuler au conseil les recommandations appropriées.

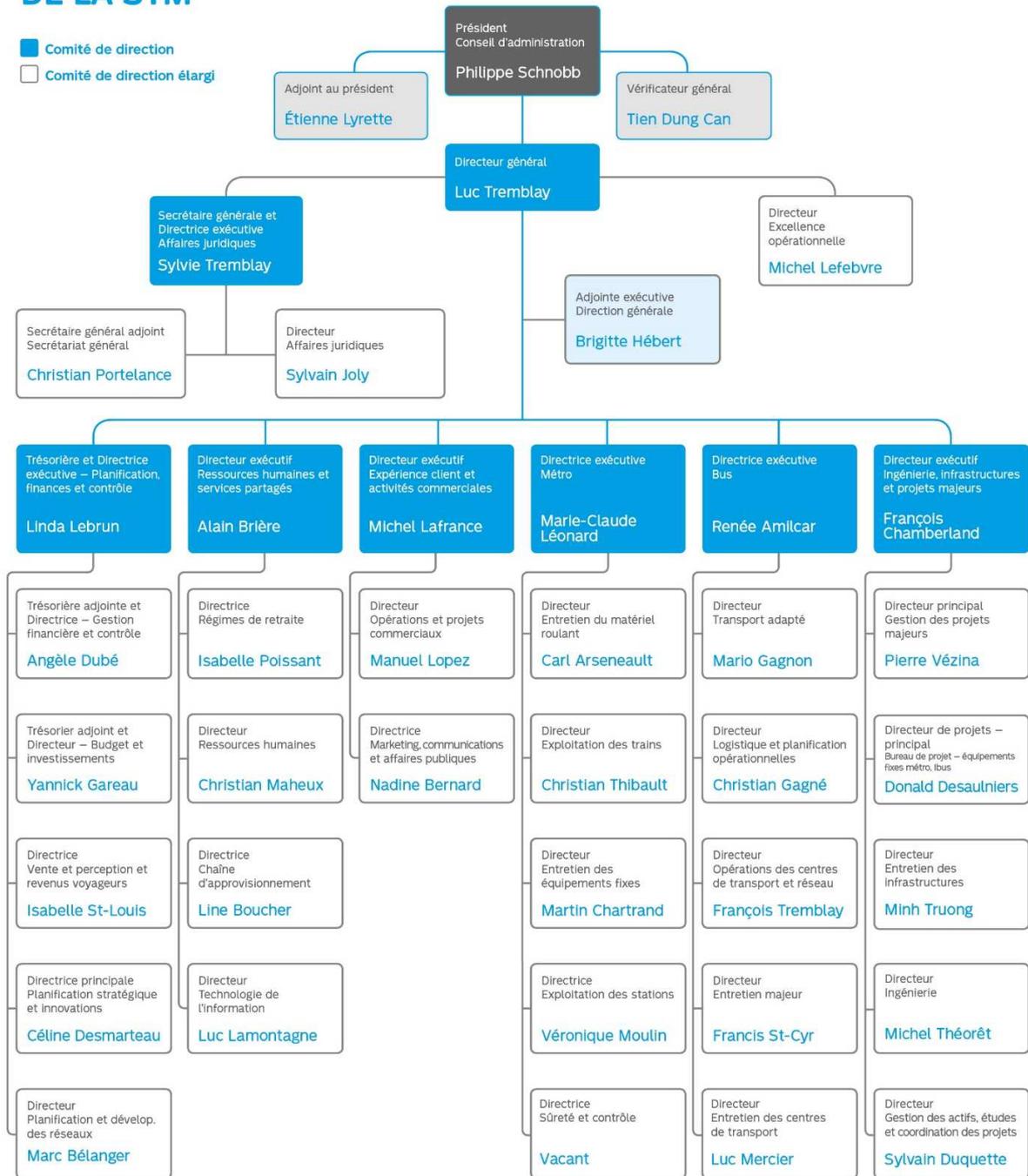
Il examine et approuve les règles de gouvernance et les lignes directrices en matière de régie d'entreprise pour la conduite des affaires de la STM. Il oriente et suit les mesures découlant de la politique corporative « *Développement durable* », présentée à la page 132 des annexes, et du plan de développement durable.

Comité de suivi des actifs

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier afin d'assurer un suivi stratégique concernant le maintien des actifs (équipements et systèmes d'exploitation, infrastructures et technologies de l'information), la réalisation des projets majeurs ainsi que la gestion des biens patrimoniaux, de l'architecture et des arts. Il formule au conseil d'administration les recommandations appropriées.

GOVERNANCE

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA STM



LE PLAN STRATÉGIQUE

Vers le Plan stratégique organisationnel 2025	30
Priorités et stratégies.....	31

VERS LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Tel qu'exigé par la Loi sur les sociétés de transport en commun, la STM procède actuellement à la révision de son plan stratégique. Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction générale durant l'été 2015, la STM a entamé un virage stratégique. Ce regard différent sur l'avenir se concrétise dans les choix menant au Plan stratégique organisationnel 2025.

L'élaboration d'un plan stratégique organisationnel constitue un moment privilégié. Non seulement l'identification des principaux enjeux, mais surtout le choix des orientations stratégiques, des axes d'intervention et des objectifs sont effectués dans le cadre d'une importante démarche collective. Cette démarche participative permet d'établir des bases solides, de réfléchir à la mission, à la vision, aux valeurs qui guident la STM et à ce qu'elle vise à réaliser sur l'horizon 2025.

Un diagnostic a été réalisé à partir de 2015 avec la contribution des clients, des employés, des membres du conseil d'administration, des milieux associatifs, de l'ensemble de l'équipe de direction ainsi que de nombreux autres collaborateurs. Signalons à ce propos que le président du conseil d'administration, Philippe Schnobb, avait lancé ce diagnostic en faisant appel à la clientèle et aux employés lors d'une consultation publique en avril 2015. Différents mécanismes permettent de conserver en continu un lien de communication solide entre le public, les clients et le président. De plus, les milliers d'employés de la STM ont participé à la démarche stratégique, en particulier lors de rencontres avec le directeur général.

Il importe toutefois de ne pas perdre de vue le contexte actuel du transport collectif du grand Montréal. L'évolution du transport collectif des dernières années a amené les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à demander une réforme de la gouvernance du transport collectif métropolitain. Ceux-ci ont été entendus et une nouvelle loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a été adoptée le 19 mai 2016. Cette loi crée l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à qui elle confère des pouvoirs de planification du développement du transport en commun. Cette nouvelle ARTM, qui devrait être en place le 1^{er} juin 2017, se voit octroyer plusieurs responsabilités, dont l'établissement d'un plan stratégique de développement du transport collectif et d'un programme des immobilisations (10 ans), la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire et le pouvoir de contracter des ententes de services avec les organismes publics de transport en commun dont la STM. Du coup, la STM doit tenir compte de cette nouvelle gouvernance dans l'élaboration et l'adoption de son plan stratégique – dorénavant – organisationnel. Elle doit également tenir compte du Réseau électrique métropolitain projeté par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM s'appuie sur plusieurs assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, le Plan de transport de Montréal, sans oublier les engagements pris par Montréal ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada en matière de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'importantes occasions sont à saisir par la STM afin que, forte de ses atouts majeurs, elle contribue pleinement au développement du grand Montréal et aux services de la mobilité intégrée de demain. Élaboré avec la collaboration des clients, des milieux associatifs, des employés, des membres du conseil d'administration et des comités, le Plan stratégique organisationnel 2016-2025 sera discuté entre la STM et ses partenaires, particulièrement Montréal, le gouvernement du Québec, la nouvelle ARTM et la CMM dans les prochains mois.

La démarche en cours mènera vers l'adoption du Plan stratégique organisationnel 2016-2025. Il reposera sur des investissements massifs dans le maintien des infrastructures. Des infrastructures fiables et en bon état sont une condition de base à une expérience client de qualité. Surtout, ce plan stratégique organisationnel est articulé autour de quatre orientations stratégiques convergeant vers l'excellence de l'expérience client.

PRIORITÉS ET STRATÉGIES

Dans le cadre du virage amorcé par la STM, les six priorités identifiées dans le Plan stratégique 2020 ont évolué de façon à constituer quatre orientations stratégiques autour desquelles est articulé le Plan stratégique organisationnel 2025 :

- Améliorer l'expérience client
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
- Maîtriser les finances
- Attirer, développer et mobiliser les talents



TRANSGESCO S.E.C.

Les objectifs33

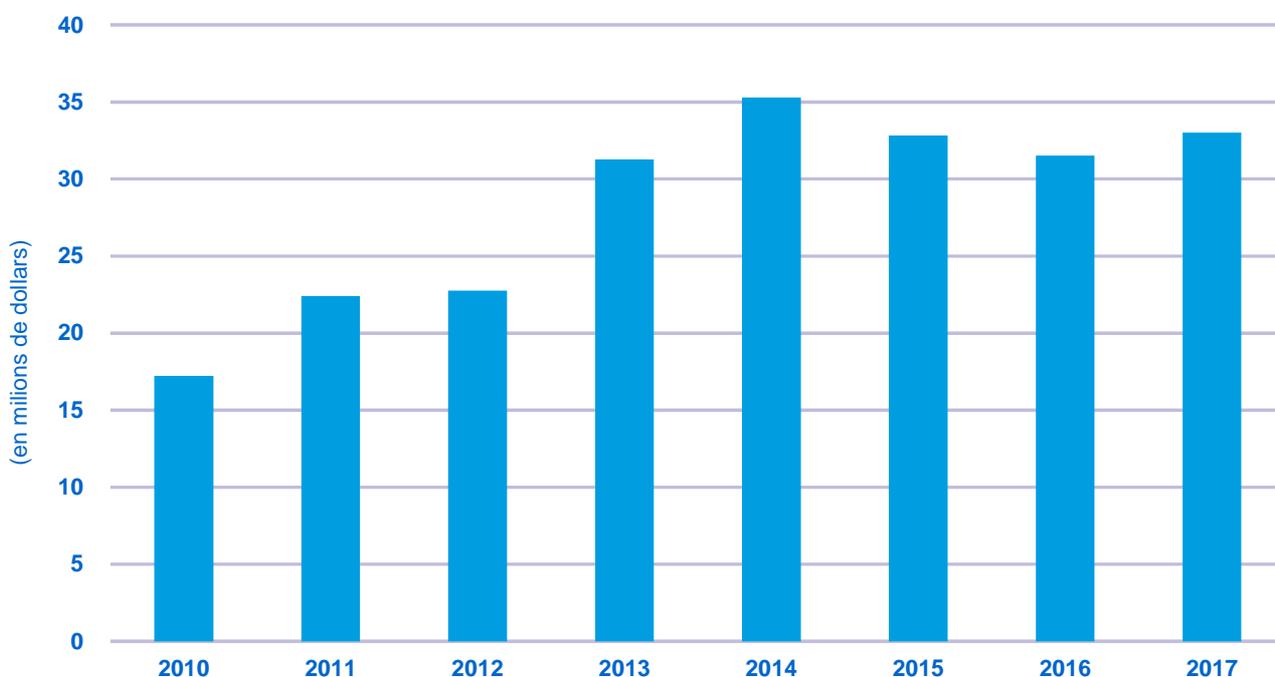
LES OBJECTIFS

Créée en 2003, Transgesco S.E.C., filiale à part entière, a pour mandat de gérer, administrer, exploiter et développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM.

Le conseil des associés de Transgesco S.E.C., auquel siègent trois membres du conseil d'administration de la STM, en détermine les orientations, en adopte le plan stratégique de développement, en nomme les auditeurs externes et prend acte de ses états financiers.

L'entreprise, qui connaît une croissance depuis 2010, s'arrime au virage stratégique de la STM en priorisant les partenaires d'affaires qui présentent des éléments de bonification de l'expérience client en plus de générer des revenus autres que tarifaires à partir du potentiel commercial, des actifs et des ressources de la STM. Pour les prochaines années, la croissance de Transgesco est inévitablement liée au développement des actifs immobiliers dont les droits aériens.

CROISSANCE DES REVENUS COMMERCIAUX NETS 2010-2017



NOTES

Les données réelles ont été utilisées pour les années 2010 à 2015 du graphique ci-dessus. Celles des années 2016 et 2017 correspondent au budget.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget.....	35
Planification budgétaire opérationnelle.....	36

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le Plan de transport de la Ville de Montréal¹, le Plan stratégique de la STM¹ et le Plan de transport annuel de la STM orientent l'élaboration du budget.

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu'énoncés ci-après, sont également pris en considération dans l'élaboration, dans un premier temps, du cadre financier de la STM.

Ce cadre financier, en évaluant le manque à gagner pour équilibrer les revenus et les dépenses, vient par la suite influencer le niveau d'indexation des tarifs et la contribution de l'agglomération de Montréal et, s'il y a lieu, déterminer des objectifs de rationalisation des dépenses. D'ailleurs, un exercice d'excellence opérationnelle avec l'objectif d'optimiser les ressources matérielles, humaines et financières a débuté en 2016.

Tous ces éléments et les différents plans de ressources qui en découlent sont ensuite intégrés au budget.

Éléments relatifs aux revenus

Le budget des revenus-clients est établi à partir de la prévision des ventes pour l'année en cours. Celle-ci est élaborée à partir d'un modèle qui considère les historiques et les tendances par titre de transport et qui en isole les événements ponctuels. À cette prévision s'ajoutent des hypothèses de croissance de l'achalandage en considérant le niveau de service proposé, la situation économique, les efforts promotionnels ainsi que la stratégie tarifaire. De plus, l'impact de l'indexation des tarifs considère un taux d'élasticité de la demande propre à chaque catégorie de titres. Des effets de glissement entre les titres liés à l'indexation non uniforme des divers tarifs ainsi qu'à l'introduction de nouveaux titres sont également pris en compte. Pour l'année 2017, l'indexation des tarifs est prévue pour le 1^{er} juillet et le niveau de cette indexation sera déterminé en cours d'année.

Les recettes et les aides métropolitaines sont établies en fonction du budget préliminaire ou autres informations émanant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et peuvent varier à la suite de l'adoption finale du budget de l'AMT. Les autres revenus d'exploitation sont évalués selon les informations obtenues. La contribution régionale de la CMM représente la quote-part estimée de la taxe sur l'essence en vigueur depuis le 1^{er} mai 2010 sur le territoire de l'AMT.

Les diverses subventions du gouvernement du Québec sont évaluées en fonction des programmes en vigueur, soit le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes à mobilité réduite, le Programme d'aide au développement du transport collectif, le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes et autres programmes liés aux investissements. D'autres subventions gouvernementales peuvent s'ajouter selon le cas. L'agglomération de Montréal fixe sa contribution en considérant un taux d'indexation et la hausse du service de la dette net.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l'évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et la vision de la STM pour les années à venir.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés; la STM n'utilise pas systématiquement le principe d'indexation.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives négociées et existantes.

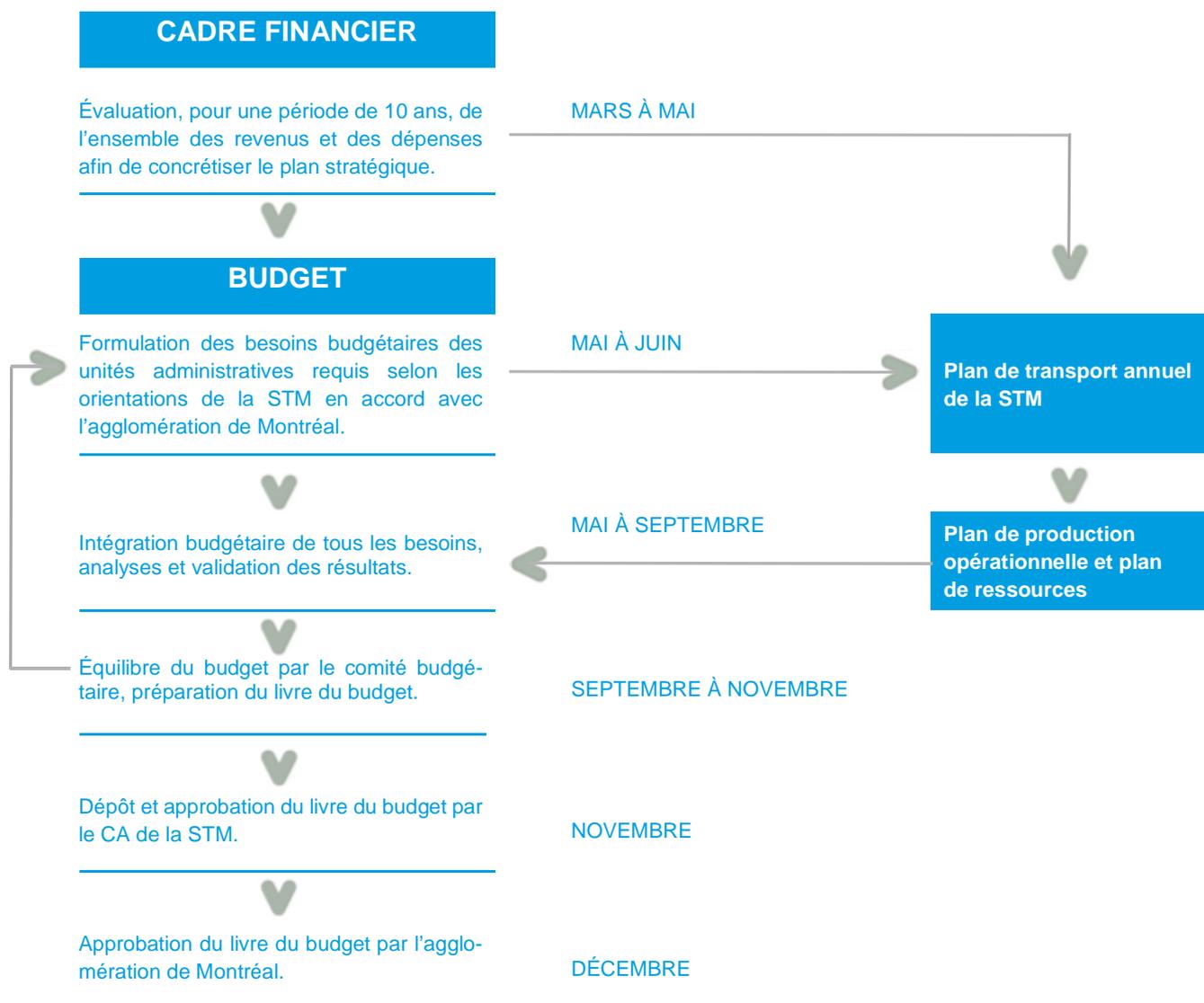
Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

Les économies liées à l'exercice d'excellence opérationnelle réalisées en 2016 et récurrentes pour 2017 se trouvent dans les divers secteurs de la STM.

¹ Documents en cours de révision

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNELLE

La STM s'est dotée d'un processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Le schéma suivant résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la STM. Le travail pour le programme des immobilisations 2017-2026 est réalisé avant celui du livre du budget.



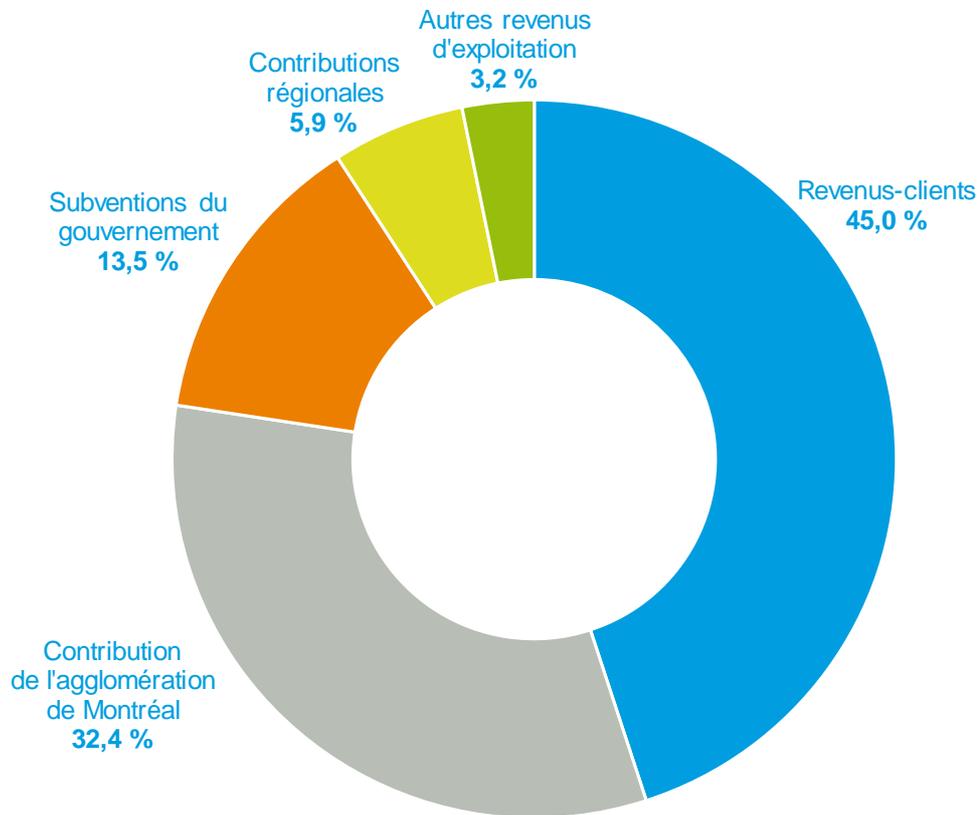
Suivi budgétaire

Toujours avec le même souci d'exceller en matière de gestion financière, plusieurs solutions ont été mises en place afin d'harmoniser le travail des différentes équipes impliquées dans les processus mensuels, quadrimestriels et annuels. Pour tous les livrables périodiques, il existe un échéancier mis à jour régulièrement qui indique les responsables des étapes menant à la réalisation des suivis et garantissant une gestion rigoureuse des revenus et dépenses de la STM.

ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Répartition des revenus 2017	38
Revenus 2015-2016-2017	39
Analyse des revenus 2016-2017	40
Répartition des dépenses 2017	42
Dépenses par type 2015-2016-2017	43
Heures et effectif 2015-2016-2017	44
Analyse des dépenses 2016-2017	45

RÉPARTITION DES REVENUS 2017



REVENUS 2015-2016-2017

(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Revenus-clients						
Bus et métro						
Titres STM	560 800	551 555	544 784	543 849	9 245	1,7
Recettes métropolitaines	65 985	65 770	64 692	64 346	215	0,3
	626 786	617 325	609 475	608 195	9 460	1,5
Transport adapté	5 450	5 220	5 220	5 015	230	4,4
	632 235	622 545	614 695	613 210	9 691	1,6
Autres revenus d'exploitation						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	33 005	31 521	32 876	32 834	1 484	4,7
Autres revenus	11 978	13 284	12 580	13 213	(1 306)	(9,8)
	44 983	44 805	45 456	46 047	178	0,4
Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté	40 029	40 163	40 017	41 229	(135)	(0,3)
Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres	71 332	64 082	66 016	55 736	7 250	11,3
Subvention du gouvernement du Québec liée aux intérêts du service de la dette	77 727	80 234	74 050	77 991	(2 508)	(3,1)
Surplus reporté	-	-	-	3 932	-	-
Contribution de l'agglomération de Montréal¹	455 600	429 800	431 618	417 986	25 800	6,0
Contributions régionales						
Aide métropolitaine - métro	39 152	39 352	39 381	39 609	(200)	(0,5)
Aide métropolitaine - bus	3 978	4 494	3 999	4 032	(516)	(11,5)
Aide métropolitaine - intégration tarifaire	3 094	2 928	3 005	3 468	166	5,7
Transport adapté	464	439	459	391	25	5,7
Contribution régionale CMM	36 690	36 690	28 479	18 517	-	-
	83 378	83 903	75 323	66 016	(525)	(0,6)
Total	1 405 284	1 365 533	1 347 174	1 322 147	39 751	2,9

¹ Exclut la contribution au programme SOFIL.

ANALYSE DES REVENUS 2016-2017

Revenus-clients

Les revenus-clients prévus en 2017 sont en légère hausse par rapport à ceux du budget 2016 puisqu'ils ont été déterminés en prenant en compte les impacts sur les ventes de titres d'une reprise modérée de l'activité économique, de l'augmentation de l'offre de service bus et métro et de l'affluence touristique générée par les festivités entourant le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

Autres revenus d'exploitation

La quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM, est évaluée à 33 millions de dollars, une hausse de 4,7 % par rapport au budget 2016. Cette hausse s'explique par des revenus plus élevés que prévus en raison de la conclusion d'un nouveau contrat avec le journal *Métro* et par une diminution des dépenses de fonctionnement de la filiale.

Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté

Pour l'année 2017, nous prévoyons une croissance des déplacements de 5 % par rapport à 2016. La subvention demeure cependant au même montant que 2016, soit à 40 millions de dollars. Ce montant a été établi en fonction des modalités du Programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées du gouvernement du Québec de 2016.

Notons que le programme est plafonné depuis 2012 et que la STM doit absorber seule la croissance importante des déplacements de cette clientèle.

Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres

Le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) totalise 55 millions de dollars pour supporter l'offre de service. Le PADTC, créé en 2007 sous l'appellation PAGASTC, permettait aux organismes de transport de recouvrer 50 % des coûts affectés à l'instauration d'initiatives visant à accroître l'offre de service et fixait des objectifs à atteindre en 2011 par rapport à 2006. Le programme a été bonifié en 2012 pour ensuite être reconduit à nouveau jusqu'en 2016. Il est à noter que les taux de subvention autorisés par le gouvernement n'ont pas été indexés depuis 2007.

Un montant de 11,5 millions de dollars est prévu en 2017 à titre de remboursement à 100 % des coûts d'exploitation additionnels encourus dans le cadre des diverses mesures d'atténuation annoncées par Mobilité Montréal, notamment pour pallier la congestion routière liée aux travaux de l'échangeur Turcot, de l'autoroute Bonaventure et du Pont Champlain.

Les subventions diverses incluent, entre autres, une subvention de 2,6 millions de dollars octroyée par le MTMDET pour la poursuite du programme Cité-Mobilité, un projet technologique visant l'essai de trois autobus à propulsion entièrement électrique.

ANALYSE DES REVENUS 2016-2017

Subventions du gouvernement du Québec liées aux intérêts du service de la dette

Relativement à la hausse de la dépense du service de la dette bus-métro et à la stratégie de financement des investissements, les subventions liées aux intérêts du service de la dette s'établissent à 77,7 millions de dollars.

Contribution de l'agglomération de Montréal

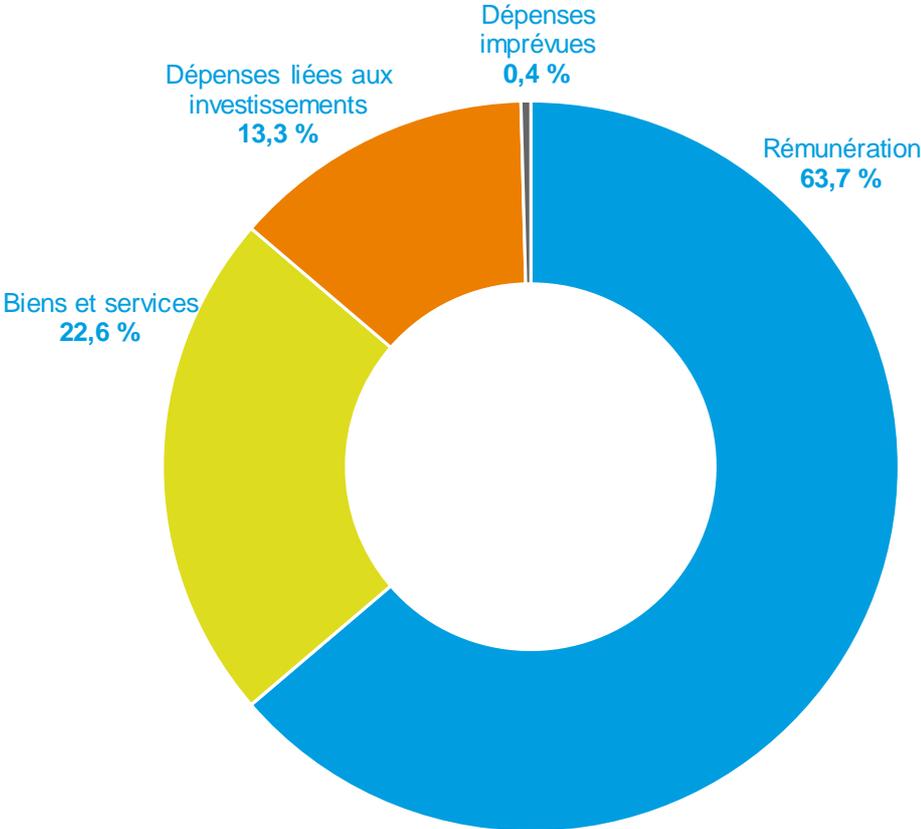
Pour l'année 2017, l'agglomération de Montréal prévoit une contribution de base de 455,6 millions de dollars, soit une hausse significative de 25,8 millions de dollars par rapport au budget 2016. Comme l'an passé, cette contribution est évaluée en fonction de critères précis. En 2017, la Ville contribue notamment 4,8 millions de dollars pour la mise en place des mesures d'atténuation de la congestion routière prévues dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot, de l'autoroute Bonaventure et du Pont Champlain.

Contributions régionales

Les contributions régionales sont évaluées à 83,4 millions de dollars en 2017, soit 46,7 millions de dollars en aides pour le métro, les bus et le transport adapté et 36,7 millions de dollars provenant du partage de la taxe sur l'essence avec les autres organismes de transport de la région métropolitaine. Le niveau des aides est pratiquement le même qu'à la création de l'AMT en 1996 alors que le partage de la taxe sur l'essence existe depuis mai 2010.

L'estimé du partage de la taxe sur l'essence a été fait en tenant compte du budget de l'AMT, des résultats de l'enquête Origine Destination 2013 et du partage du déficit métro de la STM avec les autres organismes de la région.

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2017



DÉPENSES PAR TYPE 2015-2016-2017

(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération conventionnée						
Rémunération de base	576 005	555 205	561 415	518 776	20 800	3,7
Heures supplémentaires	41 909	44 770	50 035	59 302	(2 860)	(6,4)
Primes diverses et autres paiements	58 593	55 113	55 041	57 282	3 480	6,3
Avantages sociaux	137 403	133 655	115 978	142 431	3 748	2,8
	813 910	788 743	782 470	777 791	25 168	3,2
Cotisations aux régimes publics	69 391	67 052	65 577	69 367	2 339	3,5
Coût de la CNESST	12 095	14 580	12 332	13 149	(2 485)	(17,0)
	81 486	81 632	77 909	82 516	(146)	(0,2)
	895 397	870 375	860 379	860 307	25 022	2,9
Biens et services						
Dépenses majeures	30 166	32 591	32 630	34 130	(2 425)	(7,4)
Énergie, taxes et permis	92 481	94 111	96 874	96 815	(1 630)	(1,7)
Services professionnels	13 619	13 158	15 281	19 686	462	3,5
Services techniques et autres services	90 780	86 399	85 896	76 600	4 381	5,1
Matériel et fournitures	63 093	59 428	59 208	61 274	3 665	6,2
Location	7 812	8 414	7 729	11 396	(602)	(7,2)
Financement des opérations	1 476	1 476	910	2 914	-	-
Dépenses diverses	17 932	15 553	17 636	19 673	2 379	15,3
	317 359	311 129	316 163	322 487	6 230	2,0
	1 212 756	1 181 504	1 176 542	1 182 794	31 252	2,6
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	186 528	178 029	170 631	138 877	8 499	4,8
Virement au fonds de roulement	-	-	-	476	-	-
	186 528	178 029	170 631	139 353	8 499	4,8
Dépenses imprévues						
	6 000	6 000	-	-	-	-
Total	1 405 284	1 365 533	1 347 174	1 322 147	39 751	2,9

HEURES ET EFFECTIF 2015-2016-2017

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	443	450	444	460	(7)	(1,5)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	207	210	205	200	(3)	(1,5)
Professionnels syndiqués	617	639	517	529	(22)	(3,4)
Employés de bureau syndiqués	1 426	1 462	1 380	1 358	(36)	(2,4)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	826	839	761	799	(13)	(1,5)
Commis divisionnaires et autres	411	417	397	412	(5)	(1,3)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	354	371	361	376	(17)	(4,5)
Inspecteurs	349	352	328	327	(3)	(0,9)
Chauffeurs, opérateurs et autres	8 323	8 019	8 059	7 899	304	3,8
Employés d'entretien	4 792	4 835	4 522	4 016	(43)	(0,9)
	17 749	17 594	16 973	16 376	156	0,9
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	1	-	-
Professionnels syndiqués	3	3	3	2	-	-
Employés de bureau syndiqués	20	20	27	30	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	73	73	63	68	-	-
Commis divisionnaires et autres	35	35	40	40	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	30	31	35	37	-	-
Inspecteurs	11	11	6	8	-	-
Chauffeurs, opérateurs et autres	470	556	555	645	(86)	(15,5)
Employés d'entretien	220	217	347	462	3	1,4
	862	946	1 076	1 292	(84)	(8,9)
Total	18 611	18 539	18 049	17 668	72	0,4
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	214	216	212	222	(1)	(0,7)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	99	100	98	96	(1)	(1,1)
Professionnels syndiqués	330	340	274	280	(10)	(3,1)
Employés de bureau syndiqués	784	800	755	745	(17)	(2,1)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	395	401	364	382	(6)	(1,5)
Commis divisionnaires et autres	197	199	190	197	(2)	(1,0)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	170	178	173	182	(7)	(4,2)
Inspecteurs	167	168	157	157	(1)	(0,6)
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 994	3 836	3 855	3 786	159	4,1
Employés d'entretien	2 304	2 316	2 165	2 169	(12)	(0,5)
Total	8 655	8 554	8 243	8 216	101	1,2

ANALYSE DES DÉPENSES 2016-2017

Le budget 2017 présente une augmentation des dépenses de 39,7 millions de dollars, soit une hausse de 2,9 % par rapport au budget 2016.

(en millions de dollars)

Ajouts de service	23,1	1,7 %
Dépenses liées aux investissements	8,5	0,6 %
Dépenses courantes	8,1	0,6 %
Total de la hausse des dépenses	39,7	2,9 %

Ajouts de service

L'ensemble des clients de la STM pourront bénéficier des ajouts de service prévus au budget 2017. Ces ajouts sont significatifs et se retrouvent tant au réseau des bus qu'au réseau du métro et au transport adapté.

- **Réseau du métro** : l'arrivée des nouvelles voitures AZUR permettra l'ajout de 5,0 millions de kilomètres par rapport au budget 2016 pour un total de 84,6 millions de kilomètres, soit une hausse de 6,3 %.
- **Réseau des bus** : ajout de 100 000 heures au service planifié par rapport au budget 2016 pour un total de 5,2 millions d'heures, soit une hausse de 2,0 %.
- **Transport adapté** : augmentation des déplacements de 5,0 % par rapport au budget 2016 pour atteindre 4,0 millions de déplacements.

Dépenses liées aux investissements

Les investissements prévus au programme des immobilisations 2017-2026 amènent une hausse du service de la dette net de 8,5 millions de dollars en 2017.

Une large part de ces investissements sera consacrée à la poursuite de l'acquisition des voitures AZUR et à la rénovation des infrastructures et équipements du métro. Pour ce qui est de la livraison du service bus et du transport adapté, ils profiteront des investissements dans les systèmes d'information voyageurs (iBus et Extra) et de l'achat de nouveaux véhicules.

ANALYSE DES DÉPENSES 2016-2017

Dépenses courantes

Malgré l'indexation des salaires et un investissement significatif dans l'entretien du parc vieillissant des bus, la STM est parvenue à maintenir la hausse de ses dépenses courantes en deçà de l'inflation, soit 0,6 %.

De plus, au moment de conclure le budget 2017, la STM avait réalisé des économies récurrentes qui se chiffreront à 9,6 millions de dollars en 2017 dans le cadre de son programme d'excellence opérationnelle, soit près de la moitié de l'objectif de 20,5 millions de dollars à atteindre d'ici 2018.

(en millions de dollars)

Indexation des salaires et autres coûts de rémunération	16,0
Impact du vieillissement du parc de bus sur les coûts d'entretien	6,2
Réduction des coûts d'entretien au réseau du métro (ajout des voitures AZUR et retrait des voitures MR63)	(6,6)
Économies sur le prix du diesel suite à la réalisation du dernier contrat de couverture	(3,1)
Réduction des coûts de CNESST	(2,5)
Autres éléments	(1,9)
Total de la hausse des dépenses courantes	8,1

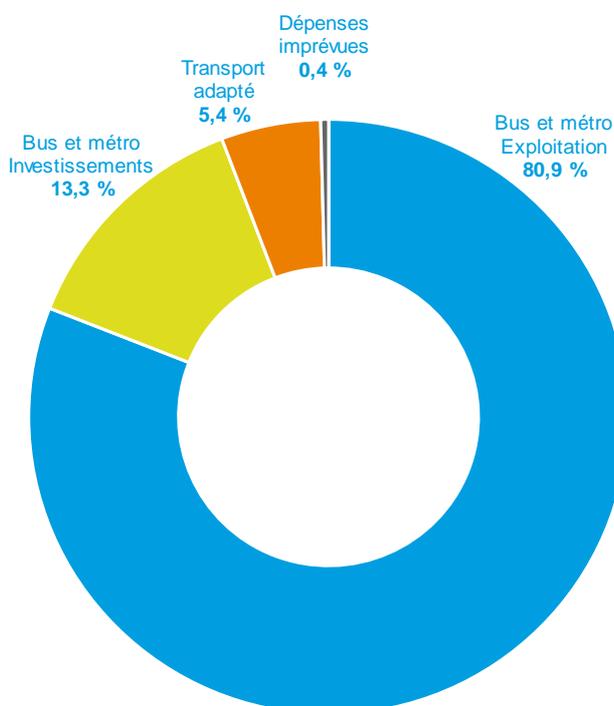
DÉPENSES PAR MODE DE TRANSPORT

Sommaire des dépenses par mode de transport 2015-2016-2017	48
Dépenses 2015-2016-2017 – Bus et métro.....	49
Heures et effectif 2015-2016-2017 – Bus et métro.....	50
Dépenses 2015-2016-2017 – Transport adapté.....	51
Heures et effectif 2015-2016-2017 – Transport adapté.....	52

SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR MODE DE TRANSPORT 2015-2016-2017

(en milliers de dollars)

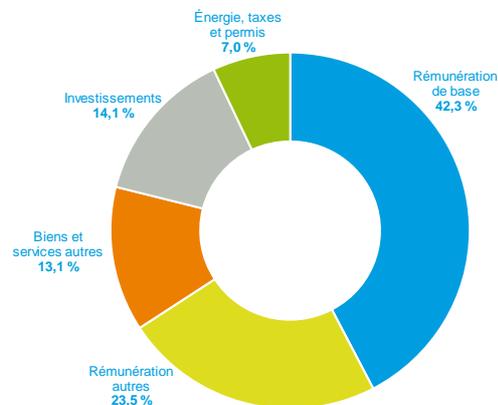
	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Bus et métro						
Dépenses liées à l'exploitation	1 137 691	1 108 316	1 105 442	1 113 328	29 375	2,7
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	186 182	178 029	170 631	138 877	8 153	4,6
Virement au fonds de roulement	-	-	-	476	-	-
	186 182	178 029	170 631	139 353	8 153	4,6
	1 323 873	1 286 345	1 276 073	1 252 681	37 528	2,9
Transport adapté						
Dépenses liées à l'exploitation	75 065	73 188	71 101	69 466	1 877	2,6
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	346	-	-	-	346	-
	75 411	73 188	71 101	69 466	2 223	3,0
Dépenses imprévues						
	6 000	6 000	-	-	-	-
Total	1 405 284	1 365 533	1 347 174	1 322 147	39 751	2,9



DÉPENSES 2015-2016-2017 – BUS ET MÉTRO

(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération conventionnée						
Rémunération de base	560 484	539 561	547 104	504 179	20 924	3,9
Heures supplémentaires	40 550	43 432	48 195	57 624	(2 882)	(6,6)
Primes diverses et autres paiements	56 650	53 199	53 294	55 506	3 451	6,5
Avantages sociaux	134 141	130 977	113 526	139 860	3 164	2,4
	791 825	767 169	762 119	757 169	24 657	3,2
Cotisations aux régimes publics	67 519	65 166	63 848	67 517	2 353	3,6
Coût de la CNESST	11 905	14 392	11 912	12 875	(2 487)	(17,3)
	79 424	79 557	75 760	80 391	(133)	(0,2)
	871 250	846 726	837 878	837 560	24 523	2,9
Biens et services						
Dépenses majeures	30 166	32 591	32 630	34 130	(2 425)	(7,4)
Énergie, taxes et permis	92 481	94 111	96 874	96 815	(1 630)	(1,7)
Services professionnels	13 397	12 936	15 059	19 532	462	3,6
Services techniques et autres services	45 968	42 685	43 512	35 982	3 283	7,7
Matériel et fournitures	62 948	59 279	59 058	61 042	3 669	6,2
Location	7 812	8 414	7 729	11 396	(602)	(7,2)
Financement des opérations	1 476	1 476	910	2 914	-	-
Dépenses diverses	12 193	10 098	11 791	13 957	2 095	20,7
	266 442	261 590	267 563	275 768	4 852	1,9
	1 137 691	1 108 316	1 105 442	1 113 328	29 375	2,7
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	186 182	178 029	170 631	138 877	8 153	4,6
Virement au fonds de roulement	-	-	-	476	-	-
	186 182	178 029	170 631	139 353	8 153	4,6
Total	1 323 873	1 286 345	1 276 073	1 252 681	37 528	2,9



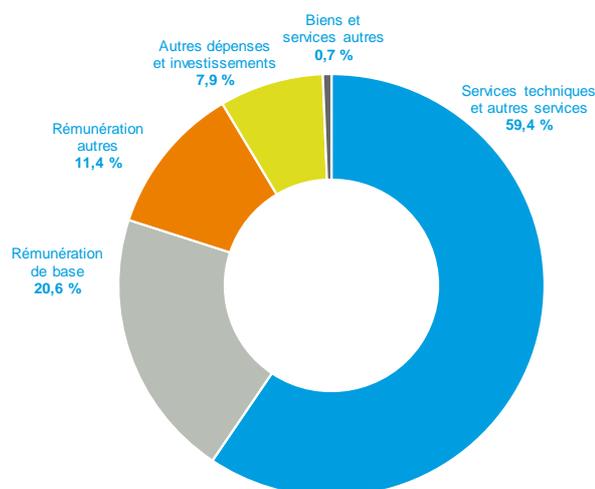
HEURES ET EFFECTIF 2015-2016-2017 – BUS ET MÉTRO

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	426	429	426	442	(3)	(0,8)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	207	210	205	200	(3)	(1,5)
Professionnels syndiqués	614	637	514	525	(23)	(3,7)
Employés de bureau syndiqués	1 404	1 436	1 357	1 334	(32)	(2,2)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	797	810	735	772	(13)	(1,6)
Commis divisionnaires et autres	257	261	249	261	(4)	(1,4)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	354	371	361	376	(17)	(4,5)
Inspecteurs	349	352	328	327	(3)	(0,9)
Chauffeurs, opérateurs et autres	8 079	7 775	7 829	7 653	305	3,9
Employés d'entretien	4 792	4 835	4 522	4 016	(43)	(0,9)
	17 279	17 115	16 525	15 907	164	1,0
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	1	-	-
Professionnels syndiqués	3	3	3	2	-	-
Employés de bureau syndiqués	20	20	20	27	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	72	72	61	66	-	-
Commis divisionnaires et autres	19	20	20	21	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	30	31	35	37	-	-
Inspecteurs	11	11	6	8	-	-
Chauffeurs, opérateurs et autres	460	546	546	635	(86)	(15,8)
Employés d'entretien	220	217	347	462	3	1,4
	834	918	1 039	1 258	(84)	(9,1)
Total	18 113	18 033	17 564	17 165	80	0,4
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	206	206	204	213	-	-
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	99	100	98	96	(1)	(1,1)
Professionnels syndiqués	328	339	272	278	(11)	(3,3)
Employés de bureau syndiqués	771	786	743	731	(15)	(1,8)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	381	387	351	369	(6)	(1,6)
Commis divisionnaires et autres	123	125	119	125	(1)	(1,2)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	170	178	173	182	(7)	(4,2)
Inspecteurs	167	168	157	157	(1)	(0,6)
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 877	3 719	3 745	3 668	159	4,3
Employés d'entretien	2 304	2 316	2 165	2 169	(12)	(0,5)
Total	8 427	8 323	8 027	7 989	104	1,3

DÉPENSES 2015-2016-2017 – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération conventionnée						
Rémunération de base	15 521	15 645	14 311	14 597	(124)	(0,8)
Heures supplémentaires	1 359	1 337	1 841	1 678	22	1,7
Primes diverses et autres paiements	1 943	1 914	1 747	1 776	29	1,5
Avantages sociaux	3 262	2 678	2 452	2 572	584	21,8
	22 085	21 574	20 351	20 622	511	2,4
Cotisations aux régimes publics						
Cotisations aux régimes publics	1 872	1 886	1 729	1 850	(14)	(0,7)
Coût de la CNESST	190	189	421	274	1	0,7
	2 062	2 075	2 150	2 125	(13)	(0,6)
	24 147	23 649	22 501	22 747	498	2,1
Biens et services						
Services professionnels	222	222	222	154	-	-
Services techniques et autres services	44 812	43 713	42 384	40 618	1 099	2,5
Matériel et fournitures	145	149	150	232	(4)	(2,9)
Dépenses diverses	123	123	123	88	-	-
	45 301	44 207	42 878	41 092	1 094	2,5
	69 449	67 856	65 379	63 839	1 593	2,3
Autres dépenses						
Énergie, entretien, taxes et informatique	5 616	5 332	5 722	5 627	284	5,3
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	346	-	-	-	346	100,0
Total	75 411	73 188	71 101	69 466	2 223	3,0



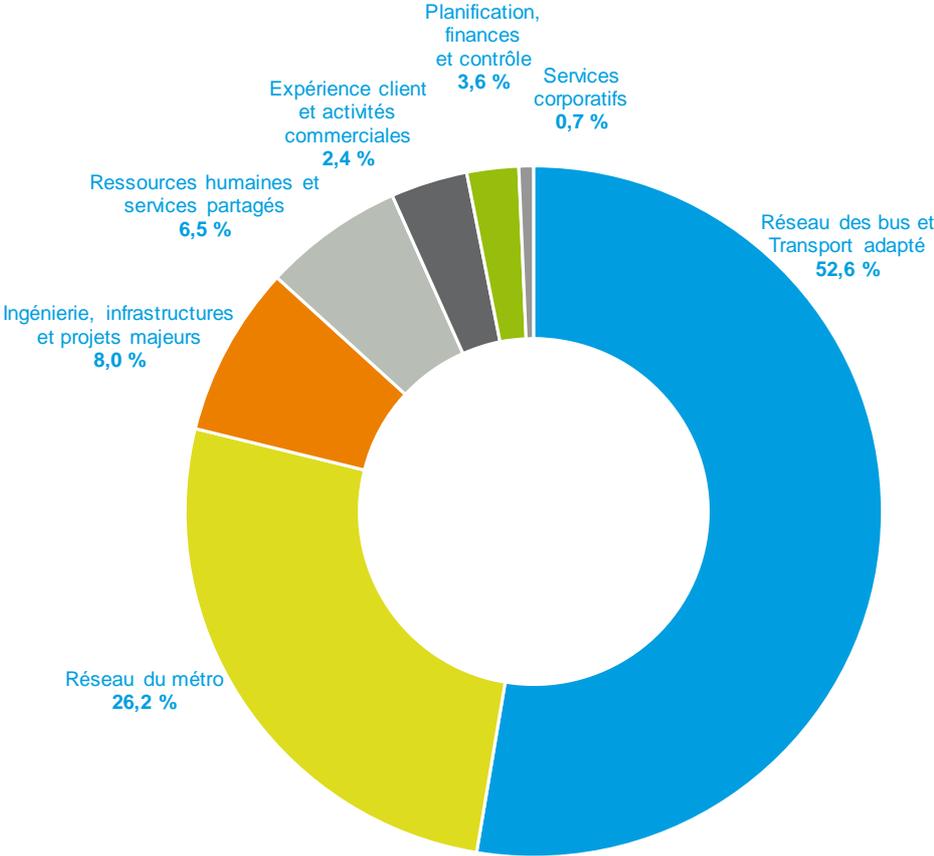
HEURES ET EFFECTIF 2015-2016-2017 – TRANSPORT ADAPTÉ

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	17	21	17	18	(3)	(16,3)
Professionnels syndiqués	3	2	4	3	1	69,6
Employés de bureau syndiqués	22	26	23	24	(4)	(14,3)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	29	29	27	27	-	-
Commis divisionnaires et autres	154	156	147	151	(1)	(0,9)
Chauffeurs, opérateurs et autres	244	245	230	245	(1)	(0,3)
	471	479	448	469	(8)	(1,7)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Employés de bureau syndiqués	1	1	6	3	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	1	1	1	2	-	-
Commis divisionnaires et autres	15	15	20	20	-	-
Chauffeurs, opérateurs et autres	10	10	10	10	-	-
	27	27	37	34	-	-
Total	498	506	485	503	(8)	(1,6)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	8	10	8	9	(2)	(16,0)
Professionnels syndiqués	2	1	2	2	1	70,0
Employés de bureau syndiqués	12	14	12	13	(2)	(14,0)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	14	14	13	13	-	-
Commis divisionnaires et autres	74	75	70	73	(1)	(0,7)
Chauffeurs, opérateurs et autres	117	117	110	118	-	-
Total	227	231	216	227	(3)	(1,5)

PRÉSENTATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Répartition des dollars par unité administrative 2017.....	54
Sommaire des unités administratives.....	55
Réseau des bus et transport adapté	56
Réseau du métro.....	59
Ingénierie, infrastructures et projets majeurs	64
Ressources humaines et services partagés.....	68
Expérience client et activités commerciales	72
Planification, finances et contrôle	76
Services corporatifs.....	80

RÉPARTITION DES DOLLARS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE 2017



SOMMAIRE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Réseau des bus et transport adapté						
Dollars (<i>en milliers</i>)	604 626	578 165	581 788	563 917	26 460	4,6
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	9 830	9 560	9 458	8 824	270	2,8
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	588	673	808	917	(85)	(12,7)
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	4 728	4 584	4 534	4 490	144	3,1
Réseau du métro						
Dollars (<i>en milliers</i>)	301 368	295 204	286 196	281 597	6 165	2,1
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	4 788	4 833	4 580	4 614	(45)	(0,9)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	200	204	199	283	(4)	(2,0)
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	2 309	2 323	2 201	2 226	(14)	(0,6)
Ingénierie, infrastructures et projets majeurs						
Dollars (<i>en milliers</i>)	91 695	90 064	79 934	81 715	1 631	1,8
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	1 312	1 348	1 189	1 194	(36)	(2,7)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	37	37	37	35	-	-
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	670	685	603	591	(16)	(2,3)
Ressources humaines et services partagés						
Dollars (<i>en milliers</i>)	74 836	71 369	71 369	65 747	3 467	4,9
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	990	994	970	905	(4)	(0,4)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	30	24	24	44	7	29,0
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	513	513	500	463	-	-
Expérience client et activités commerciales						
Dollars (<i>en milliers</i>)	27 541	25 906	24 408	21 339	1 635	6,3
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	192	212	172	192	(21)	(9,7)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	1	2	2	2	(1)	(57,4)
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	100	111	90	100	(11)	(9,9)
Planification, finances et contrôle						
Dollars (<i>en milliers</i>)	41 020	39 854	38 520	37 681	1 166	2,9
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	538	540	503	517	(2)	(0,3)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	6	6	6	9	-	-
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	284	284	264	272	-	-
Services corporatifs						
Dollars (<i>en milliers</i>)	7 885	8 088	7 951	7 382	(203)	(2,5)
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	99	106	102	98	(6)	(6,0)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	-	-	-	-	-	-
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	51	54	52	50	(3)	(6,0)

NOTE

Les heures régulières comprennent les heures CNESST.

La hausse des avantages sociaux dans chacune des unités administratives est attribuable à un montant d'allègement fiscal moindre en 2017 qu'en 2016 pour les régimes de retraite. Cet impact est compensé par une réduction équivalente pour la dépense corporative.

RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

Le réseau des bus de la STM offre un service de transport de surface rapide, fiable, confortable, sécuritaire et accessible à l'ensemble de la communauté.

Son parc est composé de 1 737 bus, dont 1 480 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres), ainsi que 102 minibus urbains dont 86 dédiés au transport adapté. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 kilomètres carrés. Il permet de parcourir près de 85,4 millions de kilomètres et de desservir la clientèle sur 220 lignes, dont 209 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 23 sont dédiées au service de nuit.

Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service dans 12 secteurs où il n'est pas possible d'implanter un service d'autobus régulier.

Afin de favoriser une plus grande efficacité, des mesures préférentielles pour bus seront implantées sur près de 375 kilomètres (voies réservées et feux prioritaires aux carrefours).

En plus de rendre le transport collectif accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles sur la majorité des lignes de son réseau régulier, la STM offre un service de transport collectif adapté qui dessert plus de 31 000 clients ayant des limitations fonctionnelles permanentes et importantes. Effectuant près de quatre millions de déplacements par année, le service de transport adapté de la STM exploite des minibus adaptés et fait affaire avec 13 intermédiaires de service par taxi de la région de Montréal.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	300 817	288 540	285 640	271 203	12 277	4,3
Heures supplémentaires	27 654	30 962	36 623	40 912	(3 308)	(10,7)
Primes diverses et autres paiements	39 003	37 655	37 305	34 934	1 348	3,6
Avantages sociaux	63 708	52 402	51 541	49 923	11 305	21,6
Cotisations aux régimes publics	37 566	36 179	35 619	34 669	1 387	3,8
Coût de la CNESST	4 222	4 155	4 832	5 490	67	1,6
	472 970	449 893	451 560	437 130	23 077	5,1
Biens et services						
Dépenses majeures	2 525	2 370	2 816	2 211	155	6,5
Énergie, taxes et permis	46 704	49 035	50 797	53 095	(2 331)	(4,8)
Services professionnels	302	277	253	194	25	8,9
Services techniques et autres services	45 896	44 779	43 602	41 463	1 116	2,5
Matériel et fournitures	35 656	31 236	32 149	29 169	4 420	14,1
Location	4	18	18	4	(14)	(76,1)
Dépenses diverses	569	557	593	650	11	2,0
	131 656	128 273	130 228	126 787	3 383	2,6
Total	604 626	578 165	581 788	563 917	26 460	4,6

NOTES

La diminution du coût de l'énergie résulte d'une économie sur le prix du diesel suite à la réalisation de contrats de couverture.

La hausse des services techniques s'explique par l'augmentation de 5,0 % des déplacements au transport adapté réalisés en taxis réguliers et accessibles.

La hausse des coûts de matériel et fournitures est occasionnée par l'impact du vieillissement du parc de bus sur les coûts d'entretien.

RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	93,9	100,2	98,2	100,2	(6,3)	(6,3)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	6,2	6,3	4,3	4,6	(0,0)	(0,4)
Professionnels syndiqués	26,8	25,6	29,8	28,2	1,2	4,8
Employés de bureau syndiqués	108,0	119,4	106,2	116,2	(11,4)	(9,5)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	415,5	412,9	386,2	401,1	2,6	0,6
Commis divisionnaires et autres	315,1	322,1	304,1	314,3	(7,1)	(2,2)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	156,0	158,8	156,0	160,0	(2,8)	(1,7)
Chauffeurs, opérateurs et autres	6 788,9	6 553,8	6 613,3	6 447,6	235,1	3,6
Employés d'entretien	1 919,3	1 860,9	1 759,4	1 251,6	58,4	3,1
Total	9 829,8	9 560,0	9 457,6	8 823,7	269,8	2,8
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels syndiqués	0,4	0,4	0,2	0,5	-	-
Employés de bureau syndiqués	1,8	1,7	7,9	4,8	0,1	4,7
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	28,0	28,1	30,9	26,7	(0,1)	(0,4)
Commis divisionnaires et autres	29,0	29,3	34,3	32,9	(0,3)	(1,0)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	16,3	16,5	21,7	22,7	(0,2)	(1,4)
Chauffeurs, opérateurs et autres	367,0	448,3	436,3	542,6	(81,3)	(18,1)
Employés d'entretien	145,1	148,7	276,7	286,8	(3,6)	(2,4)
Total	587,6	673,0	808,0	916,9	(85,4)	(12,7)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	45	48	47	48	(3)	(5,9)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	3	3	2	2	-	-
Professionnels syndiqués	14	14	16	15	1	5,1
Employés de bureau syndiqués	59	65	58	64	(6)	(9,2)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	199	197	185	192	2	0,9
Commis divisionnaires et autres	151	154	145	151	(3)	(1,9)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	75	76	75	77	(1)	(1,3)
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 258	3 135	3 163	3 090	123	3,9
Employés d'entretien	923	891	843	851	31	3,5
Total	4 728	4 584	4 534	4 490	144	3,1

NOTES

La hausse de l'effectif pour les chauffeurs et les employés d'entretien s'explique par l'ajout de service et le vieillissement du parc de bus.

La baisse des heures supplémentaires est possible en partie grâce à l'augmentation de l'effectif de chauffeurs et d'employés d'entretien.

RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

Actions

- Implanter des technologies pour optimiser les déplacements en transport adapté et absorber une portion de la croissance
- Évaluer le bassin de fournisseurs de services en transport adapté, tout en se gardant une marge de manœuvre avec suffisamment de véhicules pour assurer le service
- Poursuivre les efforts d'amélioration concernant la disponibilité des équipements et la fiabilité du service
- Poursuivre les efforts d'amélioration de la ponctualité du service
- Améliorer la propreté
- Améliorer la courtoisie et l'accueil
- Améliorer la sécurité
- Améliorer le confort des bus

Indicateurs

	Cible 2017	Prévision 2016	Réel 2015	Réel 2014
Offre de service <i>(en millions de kilomètres)</i>	85,4	84,1	83,5	85,3
Mesures préférentielles pour bus <i>(en kilomètres)</i>	375	275,0	223,7	208,7
Parc de bus <i>(en unités)</i>	1 804	1 771	1 721	1 721
Ponctualité des bus <i>(en pourcentage)</i>	82,0	81,8	82,3	82,9
Taux d'immobiles des bus <i>(en pourcentage)</i>	19,5	19,5	21,6	20,5
Déplacements – TA <i>(en millions)</i>	4,02	3,80	3,63	3,46
Taux d'immobiles – TA <i>(en pourcentage)</i>	14,9	14,9	19,9	19,4

RÉSEAU DU MÉTRO

Le métro de Montréal est alimenté à 100 % par l'électricité depuis son inauguration en 1966. Il comporte quatre lignes de 71 kilomètres au total, qui desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 810 voitures, soit 315 MR-63, 423 MR-73 et 72 AZUR en date du 31 octobre 2016. Celles-ci parcourront 84,6 millions de kilomètres en 2017. La STM prévoit recevoir 18 nouveaux trains AZUR en 2017 en plus de ceux reçus en 2016.

Le réseau du métro fournit à l'ensemble de la communauté un service de transport par métro rapide, fiable, confortable, sécuritaire et accessible, où le client se sent bien accueilli et informé. Le tout en participant à la satisfaction de la clientèle et au développement durable par sa contribution au bon fonctionnement du transport en commun.

Entretien du matériel roulant

La direction Entretien du matériel roulant fournit des voitures de métro sécuritaires, fiables et accueillantes afin de répondre aux attentes des clients en matière de déplacements. De plus, elle fournit des véhicules de travaux pour contribuer à la pleine réalisation des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et infrastructures du métro. Elle assure la disponibilité du matériel roulant pour la livraison de l'offre de service :

- en réalisant des programmes d'entretien préventif;
- en réalisant les entretiens curatifs;
- en réalisant des modifications techniques;
- en fournissant le service de l'équipe Urgences-Métro;
- en procédant au nettoyage des trains sur l'ensemble du réseau;
- en intégrant les voitures AZUR et en retirant les voitures MR-63 en fin de vie utile.

Exploitation des trains

La direction Exploitation des trains est responsable de déterminer l'offre de service des trains et de gérer sa livraison à la clientèle de façon sécuritaire, efficace et ponctuelle :

- en analysant l'achalandage et en tenant compte des critères d'entassement et du nombre de trains disponibles;
- en mobilisant les opérateurs de trains et le personnel de gestion, en ligne et en salle de contrôle, afin de livrer le service planifié et de gérer les écarts;
- en assurant un service de traitement des incidents;
- en assurant la coordination des mesures d'urgence;
- en fournissant aux autres directions de la STM un service de supervision, de coordination et d'information en temps réel sur les activités d'exploitation;
- en soutenant les services STM ainsi que les bureaux de projets dans la planification et la coordination des activités et travaux réalisés dans le métro par des entreprises externes.

RÉSEAU DU MÉTRO

Exploitation des stations

La direction Exploitation des stations est responsable de fournir à la clientèle et à son personnel un environnement propre, sécuritaire et accueillant, et ce, dans les 68 stations du réseau du métro, de l'extérieur de l'édicule jusqu'à la pierre de quai. Elle assure la vente et la perception des titres de transport ainsi que le service d'entretien sanitaire dans trois bâtiments administratifs. Ses efforts convergent pour faciliter l'expérience client en station :

- en accueillant, en informant et en servant notre clientèle avec respect et courtoisie;
- en assurant la sécurité des lieux, des clients et des employés;
- en fournissant un environnement propre et en favorisant le développement durable;
- en impliquant et en mobilisant nos employés pour offrir des services qui favorisent les meilleures pratiques d'affaires;
- en collaborant à un déplacement confortable et fluide de notre clientèle.

Entretien des équipements fixes

La direction Entretien des équipements fixes (EÉF) est responsable de plus de 35 systèmes pour assurer l'exploitation du métro. Elle fournit un service d'entretien, de dépannage et de réparation visant à assurer et à maintenir la fiabilité, l'intégrité et l'état fonctionnel et sécuritaire de ses équipements, et ce, au moindre coût possible :

- en réalisant les programmes d'entretien préventif;
- en réalisant les entretiens curatifs;
- en fournissant un service de dépannage;
- en contribuant à l'élaboration et à la réalisation des projets de remplacement des équipements fixes par les bureaux de projets;
- en réalisant des travaux et en fournissant une assistance dans le cadre du remplacement des équipements fixes;
- en prenant en charge les nouveaux équipements et technologies.

Sûreté et contrôle

La direction Sûreté et contrôle est responsable de soutenir l'ensemble de l'entreprise en matière de sûreté industrielle et contrôle de titres, et ce, de manière performante en collaborant avec ses partenaires internes et externes. Elle participe concrètement à l'offre de service de la STM :

- en accueillant la clientèle;
- en exerçant une présence rassurante;
- en contribuant à la sécurité d'exploitation;
- en contribuant à la prévention par la sensibilisation de la clientèle et des employés à la sécurité;
- en voyant au respect des règlements en vigueur et des volets des lois afférentes.

RÉSEAU DU MÉTRO

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Budget 2017 vs 2016 Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	153 817	151 397	148 074	136 892	2 420	1,6
Heures supplémentaires	10 347	10 256	9 862	13 587	90	0,9
Primes diverses et autres paiements	14 315	13 922	13 315	13 832	393	2,8
Avantages sociaux	31 228	27 865	26 377	27 405	3 363	12,1
Cotisations aux régimes publics	18 748	18 498	17 516	18 531	250	1,4
Coût de la CNESST	1 783	1 798	1 798	1 565	(15)	(0,8)
	230 238	223 737	216 941	211 812	6 501	2,9
Biens et services						
Dépenses majeures	1 699	3 247	2 531	3 122	(1 548)	(47,7)
Énergie	27 712	26 575	25 572	25 478	1 137	4,3
Services professionnels	1 142	1 129	1 167	1 025	13	1,2
Services techniques et autres services	19 933	19 751	19 586	19 057	182	0,9
Matériel et fournitures	19 540	20 267	18 790	19 523	(728)	(3,6)
Location	1 278	1 357	1 227	1 176	(78)	(5,8)
Dépenses diverses	(174)	(860)	382	404	686	(79,8)
	71 130	71 467	69 255	69 785	(336)	(0,5)
Total	301 368	295 204	286 196	281 597	6 165	2,1

NOTE

La diminution des dépenses majeures et du matériel et fournitures est causée par la réduction des coûts d'entretien au métro en raison de l'arrivée des nouvelles voitures AZUR et du retrait des voitures MR63.

La hausse des coûts d'énergie est attribuable à l'augmentation du niveau de service prévu en 2017.

RÉSEAU DU MÉTRO

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	66,7	66,0	65,4	67,8	0,7	1,1
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	12,2	12,5	10,2	11,6	(0,3)	(2,5)
Professionnels syndiqués	36,3	33,6	26,5	28,1	2,7	8,0
Employés de bureau syndiqués	111,7	116,2	105,9	114,4	(4,5)	(3,9)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	404,3	423,9	373,1	388,4	(19,6)	(4,6)
Commis divisionnaires et autres	33,3	33,3	31,4	31,3	(0,1)	(0,3)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	150,5	162,3	154,7	172,8	(11,7)	(7,2)
Inspecteurs	348,8	351,9	328,4	327,1	(3,0)	(0,9)
Chauffeurs, opérateurs et autres	1 502,0	1 432,9	1 412,9	1 418,7	69,1	4,8
Employés d'entretien	2 122,1	2 200,4	2 071,4	2 053,9	(78,4)	(3,6)
Total	4 787,9	4 832,9	4 579,8	4 613,9	(45,1)	(0,9)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	0,4	0,4	0,3	0,2	-	-
Professionnels syndiqués	0,7	0,7	0,7	0,8	-	-
Employés de bureau syndiqués	5,5	4,5	4,9	6,4	1,0	22,4
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	44,9	44,9	31,8	40,0	-	-
Commis divisionnaires et autres	4,3	4,3	4,7	3,3	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	11,3	11,4	10,4	12,1	(0,2)	(1,5)
Inspecteurs	11,0	11,0	5,7	8,4	-	-
Chauffeurs, opérateurs et autres	102,1	107,0	118,4	101,0	(4,9)	(4,6)
Employés d'entretien	19,4	19,5	22,3	111,2	(0,1)	(0,7)
Total	199,6	203,7	199,3	283,3	(4,2)	(2,0)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	32	32	31	33	-	-
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	6	6	5	6	-	-
Professionnels syndiqués	19	18	14	15	2	8,5
Employés de bureau syndiqués	61	64	58	65	(2)	(3,5)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	194	203	178	186	(9)	(4,4)
Commis divisionnaires et autres	16	16	15	15	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	72	78	74	84	(5)	(6,9)
Inspecteurs	167	168	157	157	(1)	(0,6)
Chauffeurs, opérateurs et autres	721	685	676	680	35	5,2
Employés d'entretien	1 020	1 054	992	984	(34)	(3,2)
Total	2 309	2 323	2 201	2 226	(14)	(0,6)

NOTES

La réduction de l'effectif des employés d'entretien est attribuable à l'application des mesures d'excellence opérationnelle, à l'arrivée des nouveaux trains AZUR et au retrait des voitures MR63.

La hausse du niveau de service amène quant à elle un ajout de l'effectif des opérateurs et des changeurs.

RÉSEAU DU MÉTRO

Actions

- Poursuivre les efforts d'amélioration concernant la disponibilité des équipements et la fiabilité du service
- Poursuivre les efforts d'amélioration de la ponctualité du service
- Améliorer la propreté
- Améliorer la courtoisie et l'accueil
- Améliorer la sécurité

Indicateurs

	Cible 2017	Prévision 2016	Réel 2015	Réel 2014
Offre de service <i>(en millions de kilomètres)</i>	84,6	79,4	78,4	77,7
Clients à l'heure dans le métro <i>(en pourcentage)</i>	97,7	97,7	97,7	97,5
Taux d'immobiles <i>(en pourcentage)</i>	12,7	12,7	10,9	10,8

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

Le rôle de la direction exécutive Ingénierie, infrastructures et projets majeurs est d'assurer la pérennité des équipements et infrastructures de la STM en offrant des services techniques complets à ses partenaires du métro et du réseau des bus, et ce, pour que ceux-ci puissent offrir le meilleur service possible à la clientèle de la STM.

La direction exécutive assume le leadership technique des équipements, systèmes, réseaux et processus d'exploitation, réalise les grandes études techniques et assure la réalisation des projets majeurs de l'entreprise.

Elle est aussi responsable d'assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures du parc immobilier de la STM.

Le service Entretien des infrastructures (EDI) des Services techniques

Ce service est responsable d'assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures du parc immobilier de la STM au moindre coût, et ce, pour assurer la livraison des services métro et de surface. EDI compte trois grands champs de pratique :

Programme d'entretien préventif – EDI entretient l'infrastructure des centres de transport, des bâtiments administratifs, des ateliers de réparation majeure du métro et des autobus, ainsi que des édicules et quais de métro. De plus, EDI réalise un programme d'entretien préventif sur plus de 10 000 équipements rattachés aux différents bâtiments, tels que des vérins hydrauliques, des portes de garage, des équipements de chauffage et de ventilation, des compresseurs et autres.

Correctifs en cas de bris – EDI a pour mandat de réparer et de remettre en état de bon fonctionnement les équipements en cas de bris, dans les plus brefs délais, afin de maintenir l'offre de service. Pour ce faire, EDI dispose d'une équipe de plus de 15 corps de métier compétents, dont des mécaniciens, des électriciens, des plombiers, des soudeurs, des ferblantiers, des menuisiers et autres.

Programmes de réfection – EDI met en place des projets structurés de réfection, de concert avec les divisions d'ingénierie. Il s'agit de programmes de réfection qui ciblent des équipements, comme des vérins hydrauliques, des sites ciblés ou les abords des stations de métro. Ce sont aussi des projets spécifiques d'envergure moyenne, comme la sécurisation des accès de certains sites et le remplacement ponctuel d'équipements en fin de vie utile.

Projets majeurs

Planifier, organiser et réaliser des projets majeurs dans les domaines des infrastructures, du matériel roulant, des équipements et des systèmes d'exploitation.

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	50 860	50 753	43 693	38 491	107	0,2
Heures supplémentaires	1 978	1 927	1 927	1 544	51	2,6
Primes diverses et autres paiements	2 035	1 891	1 750	2 461	144	7,6
Avantages sociaux	11 170	9 586	8 743	11 842	1 583	16,5
Cotisations aux régimes publics	5 725	5 736	4 829	7 387	(11)	(0,2)
Coût de la CNESST	136	133	133	259	3	2,3
	71 904	70 027	61 076	61 985	1 877	2,7
Biens et services						
Dépenses majeures	1 091	1 091	1 091	44	-	-
Autres taxes et permis	415	415	415	235	-	-
Services professionnels	6 549	6 549	5 748	10 316	-	-
Services techniques et autres services	2 965	3 184	3 184	2 059	(220)	(6,9)
Matériel et fournitures	6 643	6 669	6 344	6 288	(26)	(0,4)
Location	192	192	192	375	-	-
Dépenses diverses	1 936	1 936	1 883	413	-	-
	19 791	20 037	18 858	19 730	(246)	(1,2)
Total	91 695	90 064	79 934	81 715	1 631	1,8

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	79,1	81,4	81,4	80,9	(2,4)	(2,9)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	4,2	4,2	4,2	7,5	(0,0)	(0,4)
Professionnels syndiqués	295,9	298,9	222,4	224,1	(3,0)	(1,0)
Employés de bureau syndiqués	336,3	343,1	343,1	327,2	(6,8)	(2,0)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	45,5	47,7	47,7	42,2	(2,3)	(4,7)
Employés d'entretien	551,1	573,0	490,3	512,1	(22,0)	(3,8)
Total	1 311,9	1 348,4	1 189,1	1 193,9	(36,5)	(2,7)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels syndiqués	1,4	1,4	1,4	0,2	-	-
Employés de bureau syndiqués	2,7	2,7	2,7	5,7	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	2,5	2,5	2,5	2,3	-	-
Employés d'entretien	30,7	30,8	30,8	26,5	(0,1)	(0,3)
Total	37,3	37,4	37,4	34,7	(0,1)	(0,2)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	38	39	39	39	(1)	(2,6)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	2	2	2	4	-	-
Professionnels syndiqués	158	159	117	118	(1)	(0,6)
Employés de bureau syndiqués	185	188	188	179	(3)	(1,6)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	22	23	23	19	(1)	(4,4)
Employés d'entretien	265	274	234	233	(10)	(3,5)
Total	670	685	603	591	(16)	(2,3)

NOTE

La baisse de l'effectif résulte de la mise en place des mesures d'excellence opérationnelle.

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

Actions

- Remplacer les voitures de métro et augmenter la capacité de transport
- Prolonger le métro
- Améliorer la connaissance des actifs à renouveler et concevoir un plan d'investissement
- Maintenir et mettre en valeur le patrimoine
- Réaliser les projets des secteurs métro, bus et transport adapté
- Abandonner progressivement le bus diesel
- Réaliser des projets de démonstration de bus électriques
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les principaux contaminants atmosphériques
- Gérer les sols contaminés

Indicateurs

	Cible 2017	Prévision 2016	Réel 2015	Réel 2014
Intensité des émissions de gaz à effet de serre par kilomètre-passager (gCO ₂ éq) ¹	47,3	47,2	47,8	48,4
Taux de réalisation des dépenses d'investissement (en pourcentage)	80,0	75,0	50,0	54,1

¹ Les données GES par passager par kilomètre réel 2014 et 2015 ont été révisées à la suite d'améliorations à l'inventaire GES (inclusion des taxis du TA et révision du facteur d'émissions diesel).

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Soutenir au quotidien toutes les directions de l'entreprise dans la poursuite de leurs objectifs, prendre une part active au développement de l'entreprise et, finalement, assurer le respect des normes et des bonnes pratiques dans les domaines de responsabilités qui lui incombent.

Chaîne d'approvisionnement

S'assurer que les différents processus d'approvisionnement permettent d'acquérir des biens et services au meilleur coût et de la meilleure qualité pour la STM, tout en respectant les différentes législations en vigueur et les normes d'éthique reconnues. Prendre les mesures appropriées afin d'administrer l'ensemble des contrats octroyés tout en gérant les inventaires, la gestion des entrepôts et la distribution des biens sur le réseau de la STM.

Régimes de retraite

Travailler avec la STM, les syndicats et les différentes associations afin de s'assurer que les régimes de retraite sont bien administrés dans le respect des différentes normes et législations en vigueur. Prendre les moyens afin d'obtenir les rendements nécessaires pour respecter les obligations reliées aux prestations de retraite. S'assurer que le service Régimes de retraite offre un service de qualité aux participants.

Ressources humaines

Recruter les meilleures ressources, développer et maintenir leurs compétences et favoriser un environnement de travail stimulant et mobilisant. Poursuivre une dynamique collaborative de relations de travail qui favorise la communication et la recherche de solutions avec les partenaires syndicaux. Soutenir le développement d'une culture de santé et sécurité au travail. Travailler avec nos partenaires pour offrir des solutions novatrices qui répondent à l'environnement d'affaires et à l'ampleur des projets de la STM. Maintenir les efforts en ce qui a trait à la protection de la personne et aux services d'aide aux employés.

Technologies de l'information

Assurer le développement et le maintien des systèmes d'information, des services informatiques, de l'infrastructure informatique ainsi que des télécommunications. Voir à la fiabilité et à la performance de ces systèmes. Prendre les moyens afin d'assurer la sécurité des systèmes en collaboration avec l'ensemble des employés. Respecter les normes et standards existants en offrant des solutions flexibles, agiles et réutilisables.

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	40 323	39 726	38 756	32 857	597	1,5
Heures supplémentaires	1 535	1 184	1 184	1 962	351	29,7
Primes diverses et autres paiements	1 361	1 186	1 157	1 404	175	14,8
Avantages sociaux	9 074	7 295	7 112	7 961	1 778	24,4
Cotisations aux régimes publics	4 381	4 314	4 208	4 915	67	1,6
Coût de la CNESST	30	30	30	110	1	2,5
	56 704	53 734	52 446	49 209	2 970	5,5
Biens et services						
Dépenses majeures	755	755	555	27	-	-
Services professionnels	2 497	2 319	3 121	4 537	178	7,7
Services techniques et autres services	10 916	10 669	10 669	7 868	247	2,3
Matériel et fournitures	(407)	(342)	344	182	(65)	19,0
Location	369	426	426	252	(57)	(13,4)
Dépenses diverses	4 002	3 809	3 809	3 671	194	5,1
	18 132	17 636	18 923	16 538	497	2,8
Total	74 836	71 369	71 369	65 747	3 467	4,9

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Budget 2017 vs 2016 Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	97,8	98,2	98,2	101,6	(0,4)	(0,4)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	142,0	142,4	142,1	130,9	(0,4)	(0,3)
Professionnels syndiqués	52,4	60,2	60,2	38,4	(7,7)	(12,8)
Employés de bureau syndiqués	496,0	490,7	466,6	428,4	5,4	1,1
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	2,1	2,1	2,1	2,1	-	-
Employés d'entretien	199,9	200,6	200,6	203,8	(0,8)	(0,4)
Total	990,3	994,1	969,9	905,1	(3,8)	(0,4)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	0,1	0,1	0,1	0,2	-	-
Professionnels syndiqués	0,1	0,1	0,1	(0,1)	-	-
Employés de bureau syndiqués	5,8	5,8	5,8	6,9	-	-
Employés d'entretien	24,4	17,6	17,6	37,2	6,8	38,9
Total	30,4	23,6	23,6	44,2	6,8	29,0
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	47	47	47	49	-	-
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	68	68	68	63	-	-
Professionnels syndiqués	28	32	32	20	(4)	(12,5)
Employés de bureau syndiqués	273	269	255	234	4	1,5
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	1	1	1	1	-	-
Employés d'entretien	96	96	96	97	-	-
Total	513	513	500	463	-	-

NOTE

Ajustement des heures supplémentaires afin de refléter la réalité historique pour les employés d'entretien.

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Actions

- Élaborer un plan de visibilité positionnant la STM comme un employeur de choix
- Réviser les stratégies de sélection
- Optimiser le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés
- Implanter des stratégies de développement et de maintien des compétences
- Avoir recours à l'apprentissage en ligne
- Optimiser la performance organisationnelle par le développement des compétences des gestionnaires et des professionnels
- Renforcer le style de gestion
- Améliorer la reconnaissance des employés
- Améliorer les communications auprès des employés
- Promouvoir la collaboration et la recherche de solutions
- Développer une culture de santé et de sécurité (SST)
- Gérer dans un contexte de diversité
- Poursuivre et améliorer les services d'aide aux employés
- Maintenir les efforts liés à la protection de la personne

Indicateurs

	Cible 2017	Prévision 2016	Réel 2015	Réel 2014
Taux d'absentéisme <i>(en pourcentage)</i>	8,0	8,5	8,7	8,5
Nombre d'accidents du travail – fréquence avec perte de temps	5,7	6,0	6,3	5,9
Nombre d'accidents du travail – gravité	280,0	300,0	338,8	313,4

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Concevoir des stratégies d'acquisition et mettre en œuvre des plans d'action permettant l'amélioration de l'expérience client, l'optimisation des revenus, la mise en valeur du transport collectif et de la marque STM, la gestion de la réputation et l'engagement des employés.

Marketing, communications et affaires publiques

Créer et mettre en œuvre des stratégies d'acquisition, de fidélisation et de rétention de la clientèle qui s'articulent autour de la bonification du parcours et de l'amélioration de l'expérience client. En lien avec ces stratégies, développer des partenariats événementiels, tarifaires et commerciaux et mettre en place des initiatives de promotion du transport collectif.

Acquérir une connaissance fine des comportements et attentes des clients permettant de raffiner les stratégies marketing et communications à l'aide du panel client Ma voix ma STM et des données OPUS. Mesurer l'expérience client avec une approche 360° qui tient compte des perceptions de la clientèle, de l'évaluation des normes de service par des clients-mystère et de la rétroaction des clients.

Assurer la mise en place de l'ensemble des actions et plateformes de communication de l'entreprise destinées à promouvoir les services de la STM et informer la clientèle tout au long de son parcours. Maintenir une communication en continu avec nos employés, qui sont des contributeurs essentiels au succès de l'entreprise et qui assurent le contact avec la clientèle.

Équilibrer le discours public en faisant valoir les positions de la STM tout en projetant une image positive et dynamique de l'organisation dans le cadre de dossiers stratégiques et d'actualité.

Transgesco S.E.C.

Par le biais de partenariats d'affaires, générer des revenus autres que tarifaires à partir du potentiel commercial, des actifs et des ressources de la STM tout en contribuant à améliorer l'expérience de la clientèle de la STM.

Bonifier le parcours des clients grâce aux différents services rendus par ses partenaires, notamment un accès direct à plusieurs commerces et services, de l'information via des écrans dans les abribus et dans les stations et voitures de métro ainsi que le déploiement progressif du réseau cellulaire dans les stations et en tunnel.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	7 813	8 452	7 981	7 963	(638)	(7,6)
Heures supplémentaires	34	85	85	107	(51)	(59,7)
Primes diverses et autres paiements	339	319	301	321	19	6,1
Avantages sociaux	1 868	1 559	1 284	1 501	309	19,8
Cotisations aux régimes publics	866	932	768	944	(66)	(7,1)
Coût de la CNESST	24	24	24	40	-	-
	10 944	11 372	10 443	10 876	(427)	(3,8)
Biens et services						
Services professionnels	3 745	4 302	3 579	1 159	(558)	(13,0)
Services techniques et autres services	3 270	1 291	1 291	1 285	1 980	153,4
Matériel et fournitures	57	91	75	70	(34)	(37,3)
Location	29	29	29	19	-	-
Dépenses diverses	9 496	8 822	8 992	7 931	674	7,6
	16 597	14 535	13 965	10 464	2 062	14,2
Total	27 541	25 906	24 408	21 339	1 635	6,3

NOTE

Les dépenses pour la promotion des mesures d'atténuation liées à l'axe TBC expliquent la hausse des services techniques et autres services. Ces dépenses sont compensées par une hausse équivalente de la contribution de l'agglomération de Montréal.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	16,4	16,7	16,7	18,1	(0,3)	(1,6)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1,8	0,0	0,0	2,4	1,8	100,0
Professionnels syndiqués	88,1	97,3	56,7	80,5	(9,3)	(9,5)
Employés de bureau syndiqués	49,1	64,0	64,0	57,9	(14,8)	(23,2)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	4,2	2,1	2,1	2,1	2,1	99,5
Chauffeurs, opérateurs et autres	32,2	32,3	32,3	31,0	(0,1)	(0,3)
Total	191,9	212,4	171,8	191,9	(20,6)	(9,7)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Employés de bureau syndiqués	0,0	1,0	1,0	1,3	(1,0)	(99,4)
Chauffeurs, opérateurs et autres	0,8	0,8	0,8	0,7	-	-
Total	0,8	1,8	1,8	2,1	(1,0)	(57,4)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	8	8	8	9	-	-
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	-	-	1	1	100,0
Professionnels syndiqués	47	52	30	43	(5)	(9,2)
Employés de bureau syndiqués	27	35	35	32	(8)	(22,9)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	2	1	1	1	1	100,0
Chauffeurs, opérateurs et autres	15	15	15	15	-	-
Total	100	111	90	100	(11)	(9,9)

NOTE

La baisse des effectifs résulte de la mise en place des mesures d'excellence opérationnelle.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Actions

- Poursuivre les campagnes de motivation favorisant l'utilisation du transport collectif
- Accroître la visibilité de la STM en tant que leader environnemental
- Établir un contact direct avec les clientèles ciblées
- Diffuser les résultats
- Améliorer et développer l'information clientèle en temps réel
- Développer des applications mobiles pour téléphones polyvalents
- Accroître la présence dans les médias sociaux
- Améliorer la signalétique
- Ajouter de nouveaux abribus
- Introduire de nouveaux produits tarifaires flexibles et adaptés
- Développer un programme de fidélisation
- Promouvoir et bonifier le programme d'abonnement à OPUS
- Implanter le réseau cellulaire dans l'ensemble du réseau du métro
- Implanter le système iBUS et poursuivre le développement de l'information clientèle
- Utiliser les nouvelles technologies comme supports transactionnels et de rechargement
- Augmenter les revenus commerciaux nets¹
- Développer une stratégie tarifaire pour les déplacements métropolitains en transport adapté

Indicateurs

	Cible 2017	Prévision 2016	Réel 2015	Réel 2014
Satisfaction générale STM <i>(en pourcentage)</i>	90	89	85	87
Satisfaction générale de la clientèle bus <i>(en pourcentage)</i>	79	77	76	80
Satisfaction générale de la clientèle métro <i>(en pourcentage)</i>	83	83	79	83
Revenus commerciaux nets <i>(en millions de dollars)</i> ¹	33,0	32,9	32,8	35,3

¹ Les revenus commerciaux nets incluent les immobilisations au bénéfice de la STM, soit principalement les abribus.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

Favoriser la gestion et l'allocation optimales des ressources financières de l'entreprise en améliorant la performance, en soutenant la prise de décision, en planifiant l'avenir et en étant une force de proposition tout en assurant, au quotidien, les opérations financières de l'entreprise.

Budget et investissements

Se consacrant principalement à la gestion budgétaire, au suivi financier des projets et aux opérations de trésorerie, l'équipe de la direction Budget et investissements s'assure de la production d'importants livrables, tels que le budget, le programme des immobilisations et le suivi budgétaire mensuel. Le financement des investissements ainsi que la gestion des placements du fonds d'amortissement et des risques financiers font aussi partie de ses activités. Le soutien à la haute direction et à tous les gestionnaires de l'entreprise teinte le quotidien de l'équipe. De plus, elle assure l'établissement et le maintien d'un portefeuille de projets optimisé. Cette optimisation est effectuée en fonction des objectifs stratégiques à atteindre, des ressources humaines et financières disponibles ainsi que du potentiel de récupération des bénéfices générés par ses projets.

Gestion financière et contrôle

La direction Gestion financière et contrôle doit assurer la production des états financiers consolidés de la STM conformément aux normes comptables du secteur public, la gestion des paiements aux fournisseurs ainsi que la gestion des comptes clients. Elle est de plus responsable du contrôle de la saisie du temps et de la production de la paie hebdomadaire des employés. Elle veille également à ce que les systèmes financiers permettent de soutenir les opérations financières de l'entreprise.

Vente et perception et revenus voyageurs

La direction Vente et perception et revenus voyageurs est responsable de la gestion et de l'exploitation du système OPUS et des supports qui s'y rattachent, de même que de leur consolidation et de leur développement. De plus, elle assure la coordination auprès de 17 autres autorités organisatrices de transport de la province qui utilisent le système centralisé de la STM et les mêmes supports. Elle gère également le réseau de vente de titres dans les agences dépositaires et elle rend disponibles le matériel, l'argent et les équipements nécessaires pour soutenir le réseau interne de vente de titres de transport à la clientèle, en plus de traiter et de comptabiliser les recettes qui en découlent.

Planification stratégique et innovations

La direction Planification stratégique et innovations est responsable de l'élaboration du plan stratégique organisationnel de la STM et elle accompagne les directions dans sa réalisation et son suivi afin de mesurer l'atteinte des objectifs. Par l'entremise de son *Centre de compétence en intelligence d'affaires*, elle assure l'intégrité et l'intégralité de l'information de gestion qui en découle dans le but d'aider les gestionnaires dans leurs prises de décision. Elle réalise des démarches d'amélioration continue ainsi que de gestion intégrée des risques et des contrôles internes. De plus, elle développe, coordonne et effectue la stratégie d'intégration du développement durable dans les processus décisionnels, les opérations et les projets et publie la reddition de comptes de la stratégie corporative de développement durable, tout en assurant un soutien à la STM en matière d'affaires gouvernementales et métropolitaines.

Planification et développement des réseaux

La direction Planification et développement des réseaux développe des services de transport collectif performants en proposant des orientations, des solutions ou des services novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle et du milieu. Elle assure un suivi de la performance des réseaux de transport collectif et propose des options afin d'en assurer la viabilité et d'améliorer son efficacité. De plus, elle soutient ses partenaires d'exploitation en matière de livraison du service et d'application des normes de service. Elle implante également un réseau de mesures préférentielles pour bus sur le territoire permettant des gains pour les utilisateurs du transport collectif. Elle améliore le confort des clients en situation d'attente à l'arrêt ou au terminus et s'assure d'intégrer les principes d'accessibilité universelle dans les projets. Enfin, elle développe et entretient des relations harmonieuses et constructives avec les partenaires du milieu municipal et institutionnel.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016 Écart	Budget 2017 vs 2016 Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	22 196	21 777	21 672	20 629	418	1,9
Heures supplémentaires	335	327	327	475	7	2,2
Primes diverses et autres paiements	862	716	672	774	146	20,3
Avantages sociaux	5 108	3 915	3 657	3 925	1 193	30,5
Cotisations aux régimes publics	2 352	2 304	2 158	2 468	48	2,1
Coût de la CNESST	-	-	-	24	-	-
	30 852	29 040	28 486	28 296	1 812	6,2
Biens et services						
Dépenses majeures	-	-	-	58	-	-
Services professionnels	676	742	512	500	(66)	(8,9)
Services techniques et autres services	1 681	1 681	1 466	1 456	-	-
Matériel et fournitures	736	650	650	1 561	87	13,4
Location	11	11	11	2	-	-
Dépenses diverses	7 063	7 729	7 395	5 809	(666)	(8,6)
	10 168	10 814	10 035	9 386	(646)	(6,0)
Total	41 020	39 854	38 520	37 681	1 166	2,9

NOTE

Diminution des dépenses diverses à la suite de l'ajustement du contrat pour l'entretien des abribus.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	75,0	73,2	69,0	74,1	1,8	2,5
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	5,7	7,8	7,8	6,9	(2,1)	(26,9)
Professionnels syndiqués	99,1	104,9	106,7	102,1	(5,9)	(5,6)
Employés de bureau syndiqués	295,5	293,0	258,3	268,4	2,6	0,9
Commis divisionnaires et autres	63,0	61,1	61,1	66,0	1,9	3,2
Total	538,3	540,0	502,9	517,4	(1,7)	(0,3)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels syndiqués	0,1	0,1	0,1	0,2	-	-
Employés de bureau syndiqués	4,3	4,3	4,3	5,1	-	-
Commis divisionnaires et autres	1,3	1,3	1,3	3,9	-	-
Total	5,8	5,8	5,8	9,2	-	-
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	36	35	33	36	1	2,8
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	3	4	4	3	(1)	(26,6)
Professionnels syndiqués	53	56	57	54	(3)	(5,2)
Employés de bureau syndiqués	162	160	141	147	2	1,2
Commis divisionnaires et autres	30	29	29	32	1	3,4
Total	284	284	264	272	-	-

NOTE

Le transfert d'effectifs à la suite de la création du centre de compétence en intelligence d'affaires est compensé par des diminutions liées à la réalisation des mesures d'excellence opérationnelle.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

Actions

- Implanter de nouvelles mesures préférentielles pour bus
- Mettre en opération le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX
- Améliorer l'intermodalité et favoriser la mobilité intégrée
- Participer à tout projet d'amélioration ou de développement des modes de transport collectif et actif
- Améliorer l'accessibilité universelle en tant que transporteur
- Améliorer l'accessibilité universelle en tant qu'employeur
- Améliorer l'accessibilité en tant qu'acteur social
- Renforcer les mécanismes de gestion de portefeuille de projets
- Maintenir la contribution de la clientèle
- Améliorer la productivité et implanter une culture de l'amélioration continue
- Améliorer le suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- Proposer un nouveau modèle de financement gouvernemental pour le transport adapté
- Bonifier la contribution de l'agglomération de Montréal et les subventions du gouvernement du Québec
- Réduire le plus possible les dépenses d'exploitation
- Gérer les risques
- Améliorer la gestion environnementale de l'entreprise
- Augmenter le taux de récupération des matières résiduelles
- Réaliser des projets durables
- Sensibiliser les employés au développement durable (DD)
- Se positionner comme une entreprise responsable et engagée

Indicateurs

	Cible 2017	Prévision 2016	Réel 2015	Réel 2014
Coûts d'exploitation/déplacement (<i>en dollars</i>)	2,74	2,67	2,69	2,56
Coûts d'exploitation/kilomètre (<i>en dollars</i>)	6,70	6,77	6,88	6,54
Taux d'autofinancement (en pourcentage)	59,0	59,2	58,8	60,3
Part des revenus-clients (en pourcentage)	45,0	45,6	41,6	43,3
Déplacements ayant recours à l'électricité (<i>en pourcentage</i>)	70,2	69,8	69,5	69,6
Pourcentage de la valeur des contrats en cours avec des critères DD	77,0	75,0	74,0	73,0

SERVICES CORPORATIFS

Direction générale

La direction générale a comme mission de faire le lien entre les instances politiques, opérationnelles et administratives de l'entreprise dans le but de servir ses clients et d'améliorer leur expérience de déplacement. Pour ce faire, elle dirige l'ensemble des activités de l'organisation et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés.

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques

Conseiller et accompagner l'organisation en matière juridique et de gouvernance. Gérer et préserver les archives de la STM. Assurer, dans le cadre de son mandat, la représentation et la défense des intérêts de la STM devant les instances administratives et judiciaires.

Vérification générale

Fournir aux membres du conseil d'administration et à la direction des opinions indépendantes, professionnelles et objectives attestant que les activités de la STM sont réalisées dans le respect des principes de saine gestion (efficacité, économie, environnement), et ce, en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements de la STM.

Excellence opérationnelle

La direction Excellence opérationnelle assure une vision intégrée et une cohérence dans la planification, l'organisation et la coordination du déploiement de la démarche d'excellence opérationnelle. Elle est responsable de conseiller la haute direction quant aux orientations et stratégies à mettre en place pour atteindre les cibles fixées. Elle supporte également l'ensemble des directions exécutives dans la définition des mandats, livrables, échéances et indicateurs de suivi et assure une coordination des services supports requis pour livrer les résultats attendus et ainsi contribuer au développement d'une culture d'excellence opérationnelle dans l'entreprise.

SERVICES CORPORATIFS

(en milliers de dollars)	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	4 764	4 978	4 761	4 758	(214)	(4,3)
Heures supplémentaires	27	27	27	-	-	-
Primes diverses et autres paiements	109	90	87	85	19	21,6
Avantages sociaux	1 032	830	797	754	201	24,3
Cotisations aux régimes publics	475	499	479	484	(24)	(4,8)
	6 407	6 424	6 152	6 081	(17)	(0,3)
Biens et services						
Services professionnels	770	874	899	617	(103)	(11,8)
Services techniques et autres services	9	9	9	6	-	-
Matériel et fournitures	35	35	35	20	-	-
Location	90	90	90	86	-	-
Dépenses diverses	573	655	765	572	(82)	(12,6)
	1 478	1 664	1 799	1 301	(186)	(11,2)
Total	7 885	8 088	7 951	7 382	(203)	(2,5)

	Budget 2017	Budget 2016	Prévision 2016	Réel 2015	Budget 2017 vs 2016	
					Écart	Écart %
Heures régulières (en milliers)						
Gestionnaires	16,6	14,6	14,6	14,8	2,0	13,8
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	34,4	36,6	36,4	34,8	(2,2)	(6,1)
Professionnels syndiqués	18,8	18,8	15,2	16,6	(0,1)	(0,4)
Employés de bureau syndiqués	29,7	35,8	35,8	32,1	(6,1)	(17,0)
Total	99,5	105,8	102,0	98,3	(6,4)	(6,0)
Heures supplémentaires (en milliers)						
Professionnels syndiqués	0,3	0,3	0,3	-	-	-
Total	0,3	0,3	0,3	-	-	-
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	8	7	7	7	1	14,3
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	17	18	17	17	(1)	(5,7)
Professionnels syndiqués	10	10	8	9	-	-
Employés de bureau syndiqués	16	20	20	18	(3)	(16,6)
Total	51	54	52	50	(3)	(6,0)

NOTE

La baisse des effectifs résulte de la mise en place des mesures d'excellence opérationnelle.

SERVICES CORPORATIFS

Actions

- Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation
- Sensibiliser en continu les employés aux questions éthiques

PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

Sommaire du Programme des immobilisations 2017-2026	84
Impact des investissements sur le service de la dette.....	92
Financement des investissements	93

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Les investissements prévus au présent programme des immobilisations (PI) se répartissent parmi 49 projets. Toutefois, 18 projets de grande envergure totalisent 92 % des sommes des investissements prévus au cours des 10 prochaines années. Ceux-ci sont essentiels à la poursuite des activités de la STM et sont les assises de l'amélioration de l'expérience client. Les prochaines pages présentent une brève description de ces projets et leurs bénéfices. Pour plus de détails, des fiches décrivant chacun des projets autorisés sont présentées dans les différentes sections du livre du PI 2017-2026.

Sommaire des investissements

<i>(en millions de dollars)</i>	2016 et avant	2017	2018	2019	Total Projet	Total PTI 2017-2019	Total PI 2017-2026
1. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR	844,6	380,0	564,9	27,9	2 193,4	972,7	1 348,8
Acquisition des voitures de métro AZUR	673,1	367,9	553,4	15,3	1 932,9	936,6	1 259,8
Modification des ateliers et des équip. métro - voitures de métro AZUR	171,5	12,1	11,5	12,6	260,5	36,1	89,0
2. RÉNO MÉTRO	536,4	146,7	249,2	303,7	1 837,3	699,6	1 301,0
Réno-Systèmes - phase 3	320,6	61,2	50,2	34,5	500,0	145,9	179,4
Réno-Systèmes - phase 4	14,6	38,8	100,9	141,4	581,0	281,1	566,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	0,9	6,6	15,1	46,7	212,7	68,4	211,8
Réno-Infrastructures - phase 1	194,6	22,3	24,6	-	241,6	46,9	46,9
Réno-Infrastructures - phase 2	5,6	17,9	58,4	81,1	302,0	157,3	296,4
3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	91,0	51,8	210,8	119,6	583,8	382,2	492,8
Garage Côte-Vertu	18,1	26,4	182,2	94,6	417,9	303,1	399,8
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	3,4	12,2	21,8	25,1	76,5	59,1	73,0
Station Berri-UQAM: réfection majeure - phase 1	69,4	13,1	6,9	-	89,5	20,0	20,0
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	174,7	65,5	84,0	58,1	491,8	207,6	279,1
Reconstruction du complexe Crémazie	26,7	28,3	47,9	39,6	194,6	115,8	167,9
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	114,1	13,8	11,8	15,2	155,0	40,9	40,9
Programme de mesures préférentielles pour bus	19,9	2,8	3,4	3,2	86,7	9,4	28,8
Rénovation de l'édifice du 2000 Berri	6,2	10,9	14,1	-	31,2	25,0	25,0
EXTRA Connecte	7,7	9,6	6,9	-	24,2	16,5	16,5
5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)	83,6	112,2	95,4	5,0	296,9	212,6	213,3
Acquisition des bus hybrides 12 mètres 2012-2017	73,4	105,9	86,4	0,6	266,7	192,9	193,3
Électrification des véhicules de travaux en tunnel	1,3	2,6	7,1	2,6	13,8	12,3	12,6
Cité-Mobilité	9,0	3,7	1,9	1,8	16,4	7,4	7,4
Total des investissements majeurs	1 730,2	756,2	1 204,3	514,2	5 403,3	2 474,8	3 635,0
Pourcentage des investissements majeurs	94%	91%	95%	86%	93%	92%	92%
Total des autres projets autorisés	117,8	73,2	67,8	84,5	428,5	225,5	310,7
Total des projets autorisés	1 848,1	829,3	1 272,2	598,7	5 831,8	2 700,3	3 945,7
Total des projets en définition	2,0	18,9	61,1	189,6	552,5	269,6	550,5
Total des projets en identification	1,3	39,2	64,6	216,9	5 627,7	320,6	3 803,8
Total des investissements	1 851,4	887,4	1 397,8	1 005,2	12 011,9	3 290,4	8 300,0

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Acquisition des voitures de métro AZUR

Le projet vise l'acquisition de 52 trains de type « boa » composés de neuf voitures (sept motrices et deux remorques avec loge de conduite) en remplacement de voitures MR-63 qui ont atteint leur fin de vie utile ainsi que pour atteindre les objectifs d'achalandage et répondre aux besoins reliés au futur prolongement.

Réception de 52 trains	2016	2017	2018	Total
Maintien	10	18	10	38
Développement	-	-	14	14
Total	10	18	24	52

BÉNÉFICES

Les nouvelles voitures de métro sont dotées d'une suspension pneumatique et peuvent accueillir plus de passagers que les voitures MR-63 et MR-73, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre grâce à la configuration de type « boa ». Les voitures sont d'ailleurs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, avec ce matériel roulant du 21^e siècle, la STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

Réno-Métro

Réno-Systèmes – phases 3 et 4

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis environ 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar du matériel roulant et des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme. Les remplacements sont effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation.

Ces phases du programme visent le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories visées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, l'équipement d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra :

- une amélioration de la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- une amélioration de la communication à la clientèle (sonorisation);
- une amélioration du temps d'intervention en cas de panne des équipements fixes;
- une amélioration de l'accessibilité universelle;
- une amélioration du service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure).

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Le conseil d'administration de la STM a adopté sa politique d'accessibilité universelle, dans laquelle la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

En pratique, l'accessibilité universelle permet d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter et de s'y déplacer convenablement ainsi que d'utiliser pleinement l'ensemble des services offerts à la population, le tout appuyé par des outils de communication et d'information appropriés.

La STM rendra universellement accessibles 31 stations d'ici 2022.

Pour ce faire, la phase 1 du programme prévoit la mise en œuvre d'ascenseurs dans 14 stations :

- 2017-2019 : Jean-Talon et Jean-Drapeau;
- 2018-2020 : Jolicœur, Angrignon, Villa-Maria, Namur et Place-Saint-Henri;
- 2019-2021 : Outremont, Université-de-Montréal et D'Iberville;
- 2020-2022 : Radisson, Préfontaine, McGill et Place-des-Arts.

BÉNÉFICES

Le programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

Réno-Infrastructures – phases 1 et 2

Les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable des actifs immobiliers de la STM. Elles englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires ainsi que les garages et ateliers. Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composants de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés par la STM afin d'en assurer l'intégrité. Ces projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

Ces deux premières phases du programme visent le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients pour la clientèle.

L'envergure de cette phase englobe essentiellement les investissements qui ont été jugés prioritaires, soit :

- la finalisation de l'accessibilité (tuiles tactiles);
- la réfection des composants de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composants mécaniques, édicules, membranes et remplacement de la toiture);
- la réfection des structures auxiliaires (composants électriques, mécaniques et structuraux);
- la réfection de sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- la réfection des garages ou ateliers;
- la restauration de plusieurs œuvres d'art.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à maintenir la fiabilité, l'état, la disponibilité et la sécurité du réseau du métro tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Autres infrastructures métro

Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir la croissance de l'achalandage prévue pour les prochaines années et à assurer l'augmentation de l'offre de service en vue d'un prolongement éventuel de la ligne bleue.

Compte tenu de la nécessité de construire rapidement cette nouvelle infrastructure, les instances décisionnelles, soit le MTMDET, l'AMT et la STM, ont pris la décision d'accélérer la réalisation de l'étude de faisabilité pour la construction d'un garage et de confier la réalisation de ce projet à la STM. La STM a complété l'étude de faisabilité en août 2015. Le scénario retenu consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, permettant d'ajouter 10 espaces de stationnement ainsi que d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, actuellement située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera déplacée dans le garage.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service en vue de répondre à l'accroissement prévu de l'achalandage. Il permettra également une amélioration de la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a ouvert ses portes au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-AMT, est de :

- Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de l'AMT.

Solution proposée :

- Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à jour des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
 - rendre la station accessible;
 - améliorer le temps de réponse pour l'évacuation de la station;
 - permettre le raccordement au réseau du métro d'un nouveau lien piétonnier avec le CUSM;
 - améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.
-

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Station Berri-UQAM : réfection majeure – phase 1

La station Berri-UQAM touche cinq intersections, ce qui en fait la plus grande station à Montréal. Elle se retrouve aussi au premier rang sur le plan de l'achalandage. Ces conditions de grand achalandage ainsi que le temps écoulé depuis la construction de la station en 1966 ont entraîné une détérioration significative des installations, tant sur les plans technique qu'esthétique.

La station étant dans un état de vieillissement avancé, tant au chapitre des finis architecturaux que de certains éléments structuraux, mécaniques et électriques, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux substantiels de réhabilitation et de remise aux normes techniques de l'infrastructure.

Le projet consistait, dans un premier temps, à effectuer des travaux visant à maintenir l'environnement sécuritaire de la station Berri-UQAM. Ces interventions étant terminées, des travaux permanents de réfection et de mise à niveau des composants architecturaux, structuraux et électromécaniques sont en cours. Ceux-ci sont planifiés de façon à minimiser les répercussions sur l'exploitation, à conserver l'accès à la station pour les utilisateurs et à la maintenir opérationnelle. Les divers travaux de réfection, effectués en mode planifié, permettent d'optimiser les interventions au meilleur coût et d'éviter des réparations à la pièce, avec les dérangements qui s'ensuivent pour le personnel et la clientèle.

BÉNÉFICES

La réfection de cette station en prolongera la durée de vie et stabilisera les coûts de son entretien tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs.

Technologie et infrastructures de surface

Reconstruction du Complexe Crémazie

Construit en 1948, le Complexe Crémazie est un atelier abritant principalement des activités d'entretien mécanique majeur, de fabrication et de réusinage de pièces. Il requiert des investissements importants pour sa mise à niveau afin de maintenir son intégrité, de le rendre conforme à la réglementation en vigueur et d'augmenter sa polyvalence, ainsi que d'adapter aux besoins d'entretien actuels et futurs en fonction des nouvelles technologies (bus articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de démolir le bâtiment actuel et de construire un nouveau complexe de près de 40 000 m².

Le Complexe Crémazie ne peut interrompre ses activités. Ainsi, sa reconstruction se déroulera en trois phases. Le lancement de l'appel d'offres est prévu pour novembre 2016. La fin des travaux est prévue au mois de mai 2021 et les derniers déménagements seront réalisés au mois de novembre 2021.

Le concept du bâtiment sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design).

BÉNÉFICES

Ce projet optimisera les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement, en plus d'éviter certains coûts d'exploitation, et accroîtra la mobilisation des employés.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS

Le présent projet consiste à implanter un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) incluant un système de radio communication permettant la régulation du service, l'annonce du prochain arrêt et l'information à la clientèle en temps réel.

D'une part, ce système permettra à la STM de connaître l'état global de son service afin d'optimiser la gestion de son parc de plus de 1 700 bus par une coordination et un ajustement en temps réel du service bus en fonction des perturbations ayant un incidence sur les déplacements de la clientèle (chantiers, détours, etc.).

D'autre part, ce système permettra d'informer la clientèle des changements affectant ses déplacements en temps réel, qu'il s'agisse de l'heure réelle de passage d'un bus, de perturbations du service (congestion, arrêts déplacés, etc.), de trajets alternatifs, de même que le nom du prochain arrêt et autres informations pertinentes pour les passagers à bord d'un véhicule.

BÉNÉFICES

La gestion du parc en temps réel permettra à la STM d'améliorer la livraison du service bus pour assurer une meilleure coordination avec le réseau du métro et les trains de banlieue. Ceci se traduira par une amélioration de l'expérience client.

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles sur 375 kilomètres de voies sur l'île de Montréal. Déployé en deux temps, le programme prévoit d'abord la mise en place de voies réservées et de feux prioritaires sur l'île de Montréal et, par la suite, l'implantation d'un système de détection des bus en temps réel.

BÉNÉFICES

Le Programme de mesures préférentielles pour bus améliorera la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus. Les retombées de ces mesures se traduisent par une recrudescence de la ponctualité et une diminution des temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif sur l'automobile.

Rénovation de l'édifice du 2000 Berri

De nombreuses études menées entre 2002 et 2014 ont permis de déceler des problèmes relatifs à la composition du mur extérieur de l'édifice, ce qui cause d'importantes infiltrations d'eau et d'air. Cette présence d'eau en continu dans le mur a entraîné, sur une longue période, une détérioration majeure des éléments constructifs, tels que les ancrages de la maçonnerie, le rejointoiement de mortier et l'isolation. L'enveloppe doit être remplacée, car elle est dégradée au-delà des possibilités d'entretien.

Le projet consiste à procéder au remplacement complet de l'enveloppe, de la fenestration sur les quatre façades du bâtiment, de la mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment, de la mise aux normes des blocs sanitaires, ainsi qu'au réaménagement partiel des aires de travail des sept étages.

BÉNÉFICES

La réalisation de ce projet permettra de réduire le déficit de maintien d'actifs et les frais d'entretien, incluant les coûts pour le chauffage et la consommation d'eau. Ce projet permettra de créer 58 postes de travail supplémentaires.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

EXTRA Connecte

La réalisation de ce projet permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au transport adapté (TA) en temps réel. Ce projet prévoit aussi l'implantation d'un émulateur de taximètre qui assurera le juste coût des services et d'outils d'information aux voyageurs.

BÉNÉFICES

Ces nouveaux outils d'information aux voyageurs bonifieront l'offre de service au TA et la qualité de vie des clients tout en produisant des économies supplémentaires par la réduction des annulations tardives et du temps d'embarquement. Le temps réel permettra de réduire les coûts de déplacement et d'absorber les coûts de croissance.

Électrification du réseau (matériel roulant)

Acquisition des bus hybrides 12 mètres

De 2016 à 2018, la STM procédera à l'acquisition de 258 bus hybrides de 12 mètres. Ces bus sont munis du système hybride à propulsion entièrement électrique. Le moteur diesel active une génératrice qui, à son tour, produit l'énergie requise pour alimenter le moteur électrique de propulsion et pour recharger la batterie haute tension. Les bus seront équipés de systèmes de perception des titres, d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ces autobus seront équipés d'un système de climatisation.

BUS HYBRIDES 12 mètres	2016	2017	2018	Total
Ajout	51	23	-	74
Remplacement	-	84	100	184
Total	51	107	100	258

BÉNÉFICES

L'acquisition de ces véhicules permettra d'accroître le service, de maintenir l'objectif du taux de réserve, d'augmenter le nombre de sorties en pointe et de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et à l'accessibilité universelle.

Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Le service de la voie du métro utilise des véhicules de travaux sur rail et des équipements embarqués pour :

- ▶ effectuer l'entretien des infrastructures du tunnel et des installations fixes présentes dans le tunnel, notamment les équipements reliés à la mise en service (voies, alimentation électrique, télécommunication, puissance et signalisation);
- ▶ soutenir la réalisation des travaux découlant des projets majeurs du métro.

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail, en plus de remorquer les lorries et les plateformes qui transportent les équipements et les outils de travail. Le parc comporte 32 véhicules de travaux et leur durée de vie utile est évaluée à 40 ans. Vingt et un (21) de ces véhicules ont été remplacés au début des années 2000, puisqu'ils avaient atteint leur fin de vie utile. Le présent projet vise le remplacement des 11 véhicules restants, soit sept (7) draines et quatre (4) tracteurs qui sont en fin de vie utile, par des locotracteurs électriques.

BÉNÉFICES

Actuellement, la STM utilise des véhicules de travaux fonctionnant au carburant diesel. Conformément à ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

Cité-Mobilité

À la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus, la STM, seule société de transport participante en Amérique du Nord, collaborera au programme international Cité-Mobilité. Ce projet vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle. Trois bus entièrement électriques seront mis en service dans le cadre de ce projet.

BÉNÉFICES

Le virage électrique entrepris est un choix de développement durable qui vise la réduction des gaz à effet de serre (GES) et de la pollution sonore. La STM désire se doter uniquement de véhicules électriques à compter de 2025 et vise l'objectif « zéro émission » pour 2049.

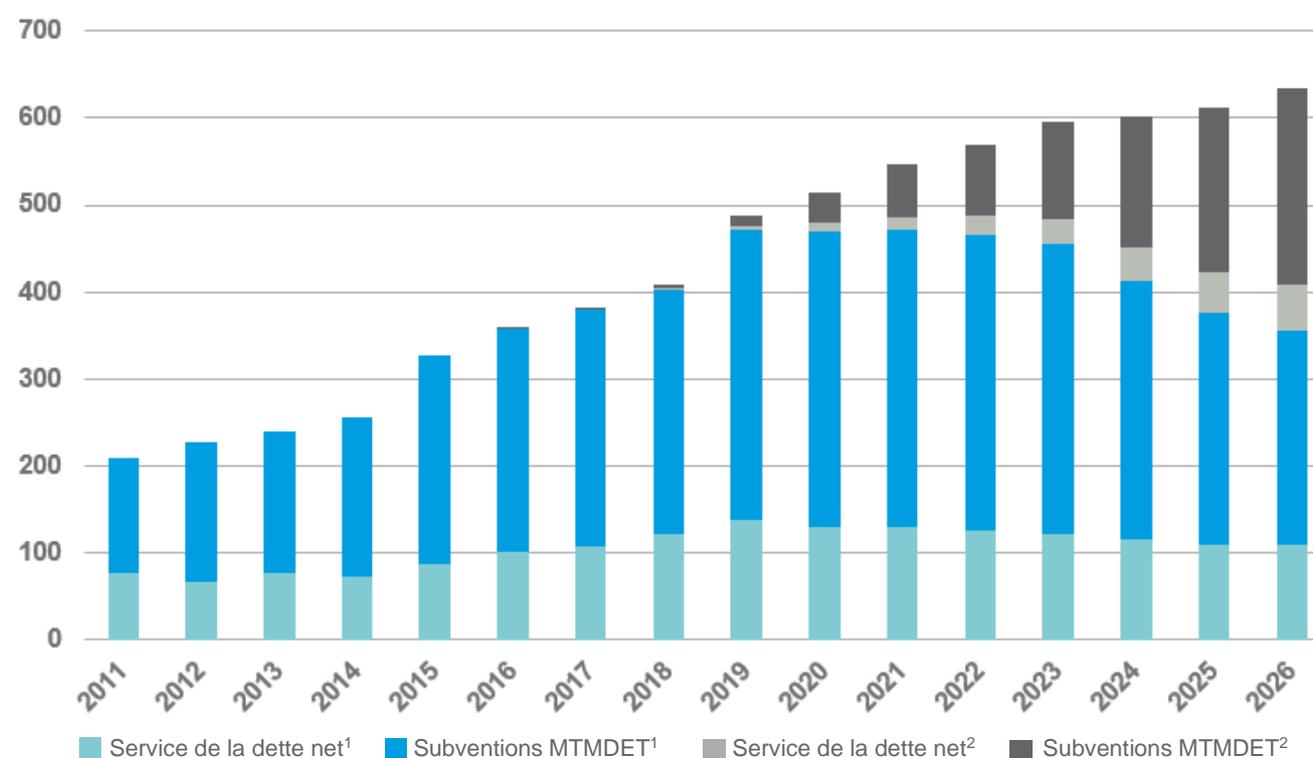
IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE

Le service de la dette net devrait se situer à 96,6 millions de dollars en 2016 pour atteindre 162,7 millions de dollars en 2026. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 6,6 % par rapport à 5,2 % pour la période de 2011 à 2016. Durant cette même période, le service de la dette net a représenté, en moyenne, 5,5 % des dépenses d'exploitation nettes (excluant les charges remboursées par les partenaires). En 2026, ce ratio devrait se situer à 7,9 %. Ces prévisions respectent la cible que la STM s'est fixée, conformément à sa politique de gestion de la dette à long terme, en ce qui a trait au ratio relié à l'endettement. Cette cible se situe entre 6 % et 10 % et le seuil critique est de 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 70,0 % (pour la période de 2011 à 2016) à 73,0 % pour les 10 prochaines années.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE

(en millions de dollars)



(En millions de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prévisions																
Projets autorisés																
Service de la dette brut ¹	209,5	227,0	240,2	255,6	327,6	354,9	379,8	403,2	471,1	469,2	470,9	465,0	454,4	411,8	376,4	354,8
Subventions MTMDET ¹	132,9	160,6	163,8	182,5	241,2	258,3	271,3	281,3	334,0	340,0	340,1	339,9	332,9	296,7	267,5	245,4
Service de la dette net¹	76,6	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	108,5	121,9	137,1	129,3	130,8	125,1	121,6	115,2	108,9	109,4
Projets en opportunité																
Service de la dette brut ²	-	-	-	-	-	-	0,7	5,1	16,8	45,4	75,9	103,5	142,0	190,3	235,2	280,0
Subventions MTMDET ²	-	-	-	-	-	-	0,3	3,6	11,9	35,3	60,5	81,6	111,8	151,4	188,6	226,8
Service de la dette net²	-	-	-	-	-	-	0,3	1,5	4,8	10,1	15,5	21,8	30,2	38,9	46,6	53,2
Total																
Service de la dette brut	209,5	227,0	240,2	255,6	327,6	354,9	380,5	408,4	487,9	514,6	546,8	568,4	596,4	602,1	611,6	634,9
Subventions MTMDET	132,9	160,6	163,8	182,5	241,2	258,3	271,7	284,9	345,9	375,3	400,6	421,5	444,7	448,1	456,1	472,2
Total : Service de la dette net	76,6	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	108,8	123,4	142,0	139,3	146,2	146,9	151,7	154,0	155,5	162,7

¹ Les montants pour les projets autorisés

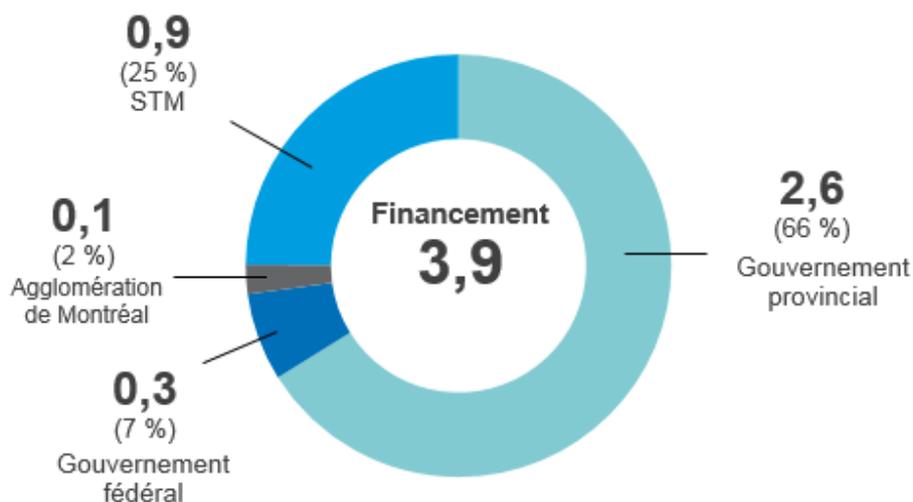
² Les montants pour les projets en opportunité

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

(en millions de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total PI 2017-2026	%
Subventions de nos partenaires												
Gouvernement provincial	536,5	863,0	382,2	598,7	153,8	61,7	12,6	1,8	1,8	1,9	2 613,9	66 %
Gouvernement fédéral	68,9	82,5	61,4	23,5	27,4	1,8	-	-	-	-	265,6	7 %
Agglomération de Montréal	26,8	29,7	16,3	6,8	7,9	0,5	-	-	-	-	88,1	2 %
Sous-total	632,2	975,3	459,9	629,0	189,2	64,0	12,6	1,8	1,8	1,9	2 967,6	75 %
Financement de la STM												
Dépenses d'exploitation	15,8	13,9	11,1	9,1	3,7	2,1	1,6	-	-	-	57,2	1 %
Fonds de roulement	5,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	0 %
Sur emprunt	175,7	282,7	127,8	213,9	66,8	22,4	23,3	1,2	0,6	0,6	914,9	23 %
Sous-total	197,1	296,9	138,8	222,9	70,5	24,5	24,9	1,2	0,6	0,6	978,0	25 %
Total	829,3	1 272,2	598,7	851,9	259,6	88,5	37,4	3,0	2,4	2,5	3 945,7	100 %

FINANCEMENT DES PROJETS

(en milliards de dollars)



Il faut noter que le récent programme d'aide aux immobilisations provenant du fédéral (Fonds pour les infrastructures du transport en commun FITC) n'est pas intégré dans les différents projets du programme des immobilisations 2017-2026, puisque les modalités précises n'étaient pas connues au moment de la rédaction de ce document.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Introduction	95
Revenus totaux	96
Revenus d'exploitation – Bus et métro	97
Contributions régionales.....	98
Taux d'autofinancement des dépenses d'exploitation – Bus et métro.....	99
Contribution de base de l'agglomération de Montréal	100
Dépenses totales	101
Dépenses totales de rémunération et en biens et services	102
Dépenses liées à l'exploitation – Bus et métro.....	103
Dépenses liées à l'exploitation – Bus et métro – Par kilomètre parcouru.....	104
Heures régulières et supplémentaires.....	105
Kilomètres parcourus – Bus et voitures de métro.....	106
Dépenses liées au transport adapté – Par déplacement.....	107
Déplacements en minibus et taxis – Transport adapté.....	108
Dette brute et nette de la STM	109
Service de la dette net.....	110

INTRODUCTION

Cette section présente certains aspects de l'évolution de la situation financière de la STM pour la période de 2008 à 2017. Lorsqu'il s'agit de valeurs monétaires, les résultats sont exprimés en dollars courants et en dollars constants de 2008. La présentation de ces informations en dollars constants permet d'évaluer l'évolution réelle de la situation par l'élimination des effets de l'inflation.

Les résultats en dollars constants ont été calculés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. L'indice, pour la période de 2008 à 2017, est présenté ci-dessous. Les taux d'inflation pour 2016 et 2017 sont des prévisions.

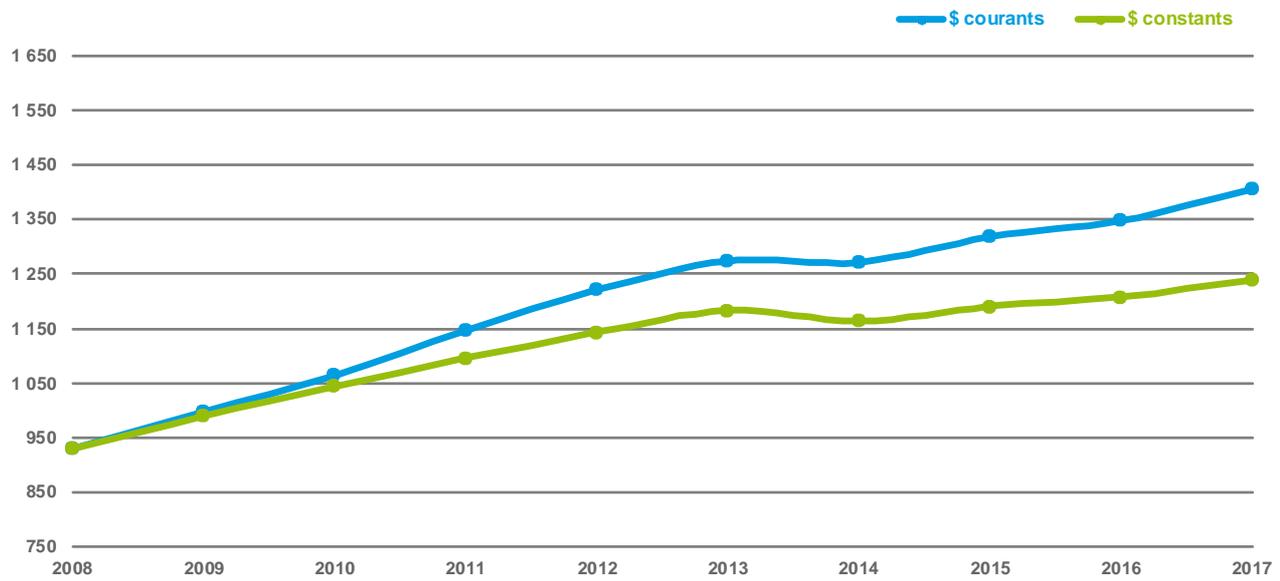
IPC - Montréal	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Prévision 2016	Prévision 2017
	1,000	1,008	1,020	1,048	1,069	1,078	1,094	1,109	1,117	1,137
Variation		0,80 %	1,15 %	2,79 %	2,03 %	0,83 %	1,48 %	1,38 %	0,75 %	1,75 %

Sources : Statistique Canada
STM (prévisions 2016-2017)

REVENUS TOTAUX

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	927,2	995,7	1 062,6	1 145,9	1 219,6	1 273,3	1 270,6	1 318,2	1 347,2	1 405,3	51,6 %
\$ constants	927,2	987,8	1 041,7	1 093,4	1 140,9	1 181,2	1 161,4	1 188,7	1 206,1	1 236,4	33,4 %



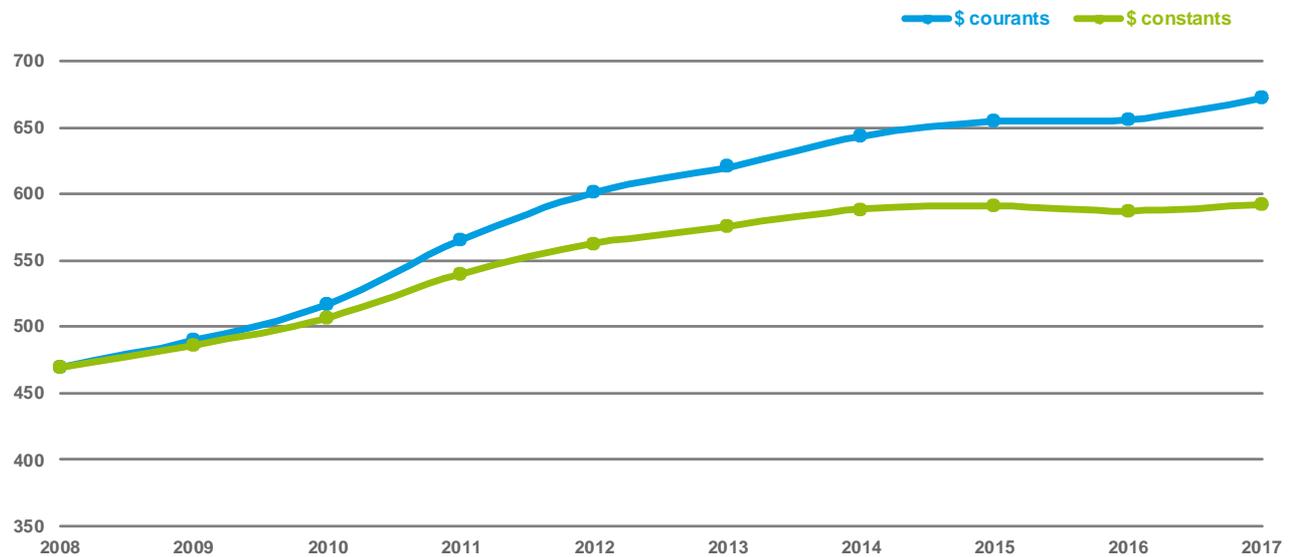
NOTES

Les revenus totaux excluent le surplus reporté.

REVENUS D'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	468,8	489,3	516,4	564,7	600,6	619,7	643,0	654,2	654,9	671,8	43,3 %
\$ constants	468,8	485,4	506,2	538,9	561,9	574,9	587,7	589,9	586,3	591,1	26,1 %



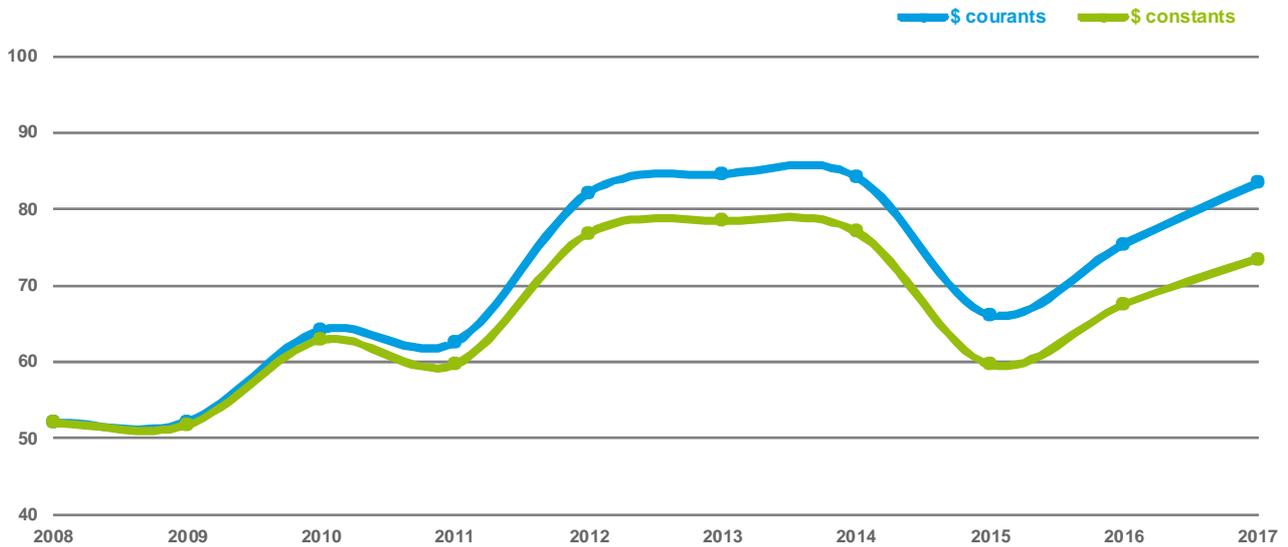
NOTE

Comprend les revenus-clients (titres STM et recettes métropolitaines) et les autres revenus d'exploitation.

CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	51,9	52,0	64,0	62,4	82,0	84,5	84,2	66,0	75,3	83,4	60,6 %
\$ constants	51,9	51,6	62,8	59,6	76,7	78,3	76,9	59,5	67,4	73,4	41,3 %



NOTE

Depuis 2010, les contributions régionales incluent la part de la STM de la nouvelle taxe de 1,5 ¢ sur l'essence.

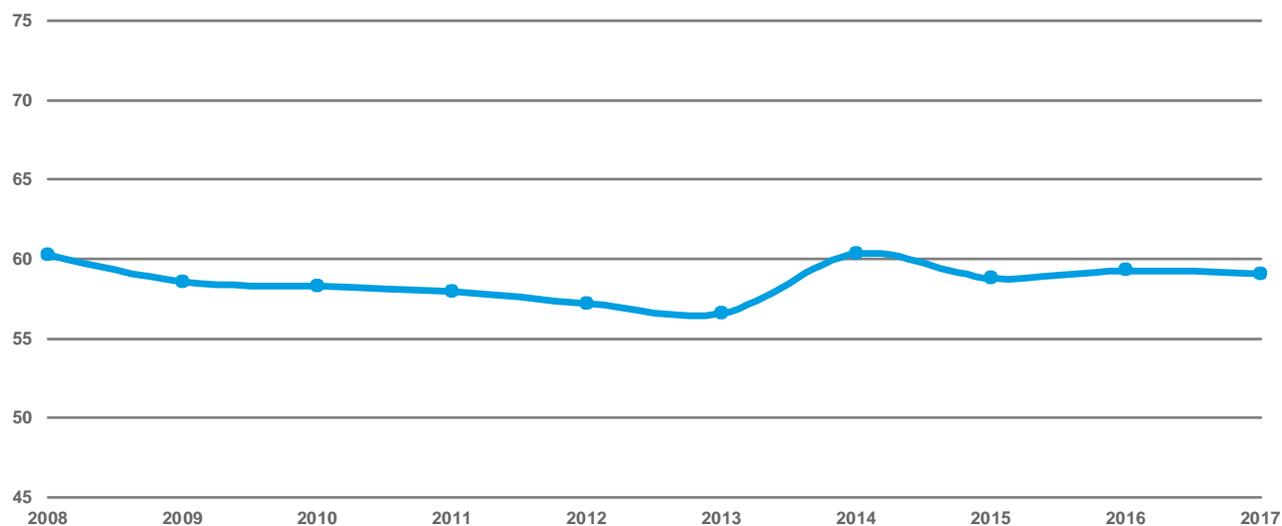
La baisse des contributions en 2015 est due à la réduction de la part STM de la taxe régionale sur l'essence à la suite de l'exclusion de la dette de la CUM du déficit du métro dans le partage de cette taxe pour les années 2012 à 2015.

TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES DÉPENSES D'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO

(en pourcentage)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
Taux	60,21	58,53	58,23	57,92	57,17	56,55	60,30	58,76	59,25	59,05	-1,9 %

$$\text{Taux d'autofinancement} = \frac{\text{Revenus d'exploitation - Bus et métro}}{\text{Dépenses liées à l'exploitation - Bus et métro}} \times 100$$



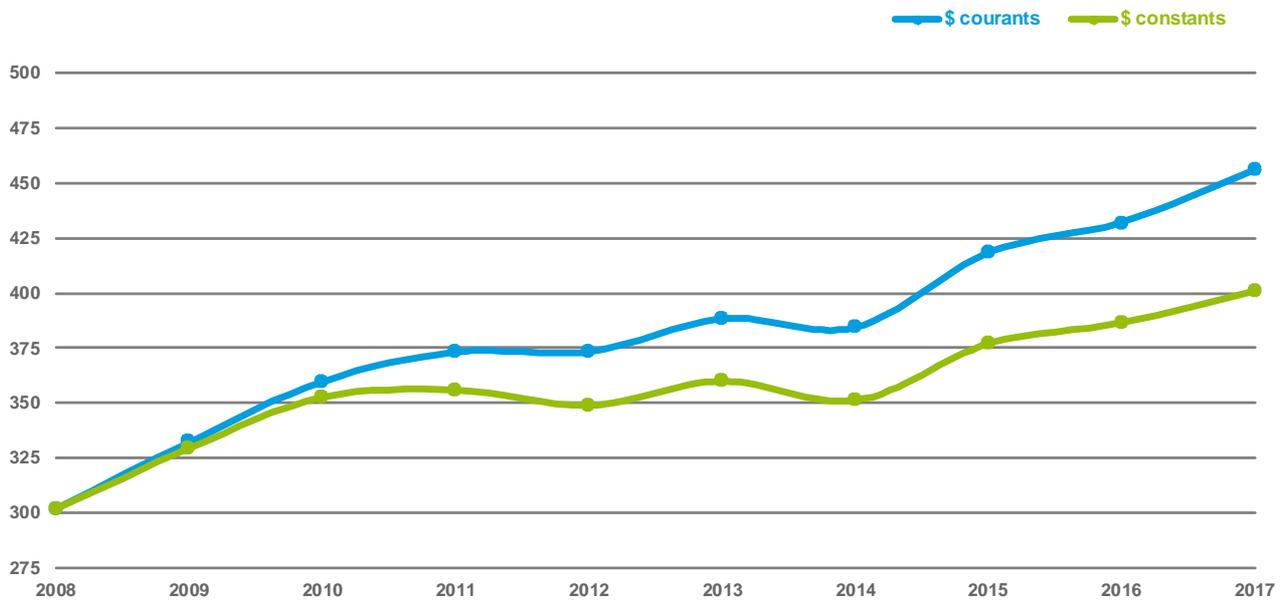
NOTE

La hausse observée en 2014 s'explique par les différentes mesures de rationalisation des dépenses et de l'application de la ristourne TVQ.

CONTRIBUTION DE BASE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	301,7	332,0	359,4	372,9	372,9	387,9	384,1	418,0	431,6	455,6	51,0 %
\$ constants	301,7	329,4	352,4	355,8	348,8	359,8	351,1	376,9	386,4	400,9	32,9 %



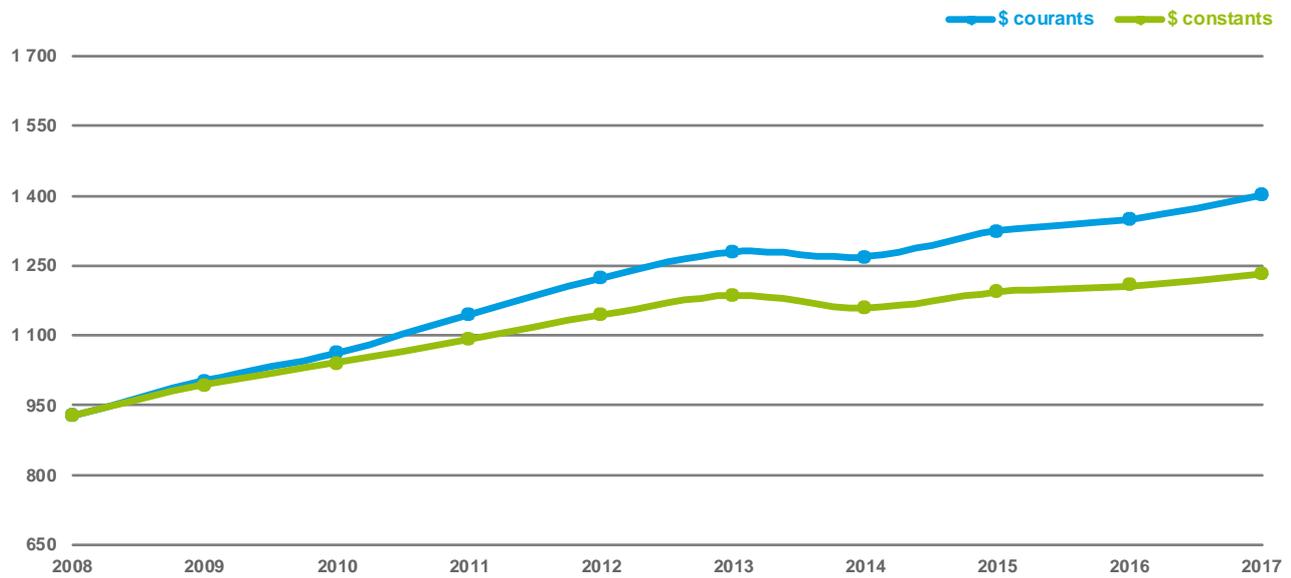
NOTE

Les données du graphique ci-dessus excluent les contributions spéciales non récurrentes de l'agglomération de Montréal.

DÉPENSES TOTALES

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	925,0	1 000,1	1 059,6	1 143,2	1 221,3	1 277,4	1 266,7	1 322,1	1 347,2	1 399,3	51,3 %
\$ constants	925,0	992,2	1 038,8	1 090,8	1 142,5	1 185,0	1 157,8	1 192,2	1 206,1	1 231,2	33,1 %



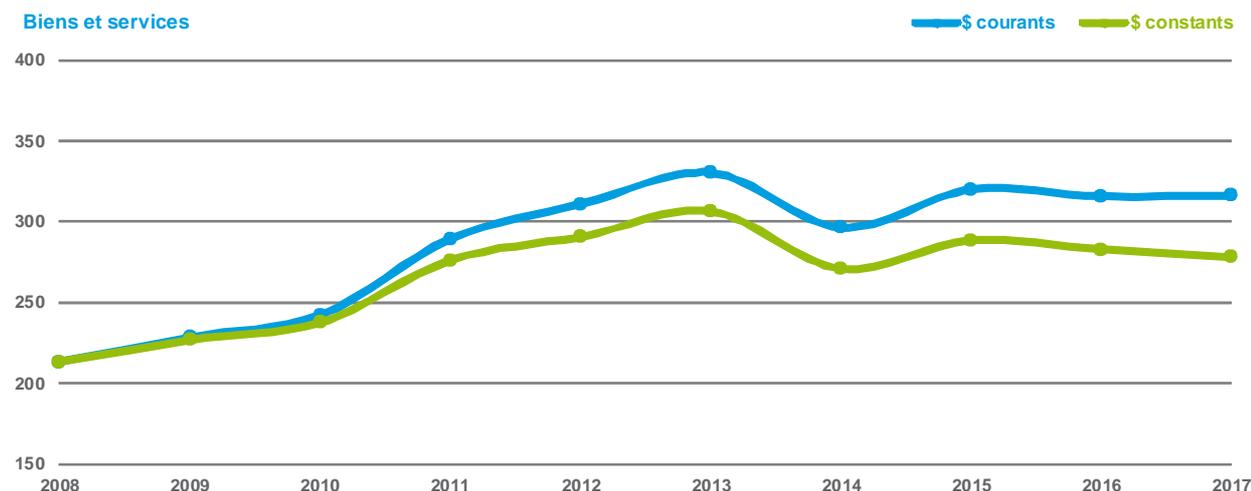
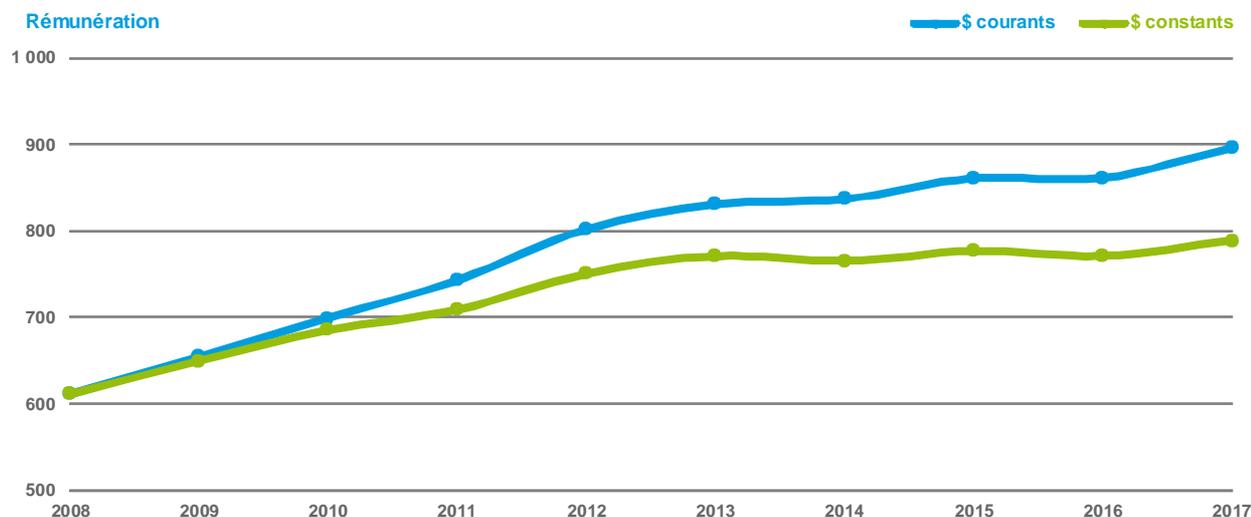
NOTES

Les dépenses totales excluent les dépenses imprévues et le déficit reporté.

DÉPENSES TOTALES DE RÉMUNÉRATION ET EN BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
Dépenses totales de rémunération											
\$ courants	610,0	653,7	698,0	742,1	801,0	830,2	836,0	860,3	860,4	895,4	46,8 %
\$ constants	610,0	648,5	684,3	708,1	749,3	770,2	764,2	775,8	770,3	787,8	29,2 %
Dépenses totales en biens et services											
\$ courants	212,6	228,2	241,8	289,1	310,4	329,9	296,0	319,6	315,3	315,9	48,6 %
\$ constants	212,6	226,4	237,1	275,8	290,4	306,1	270,5	288,2	282,2	277,9	30,7 %



NOTES

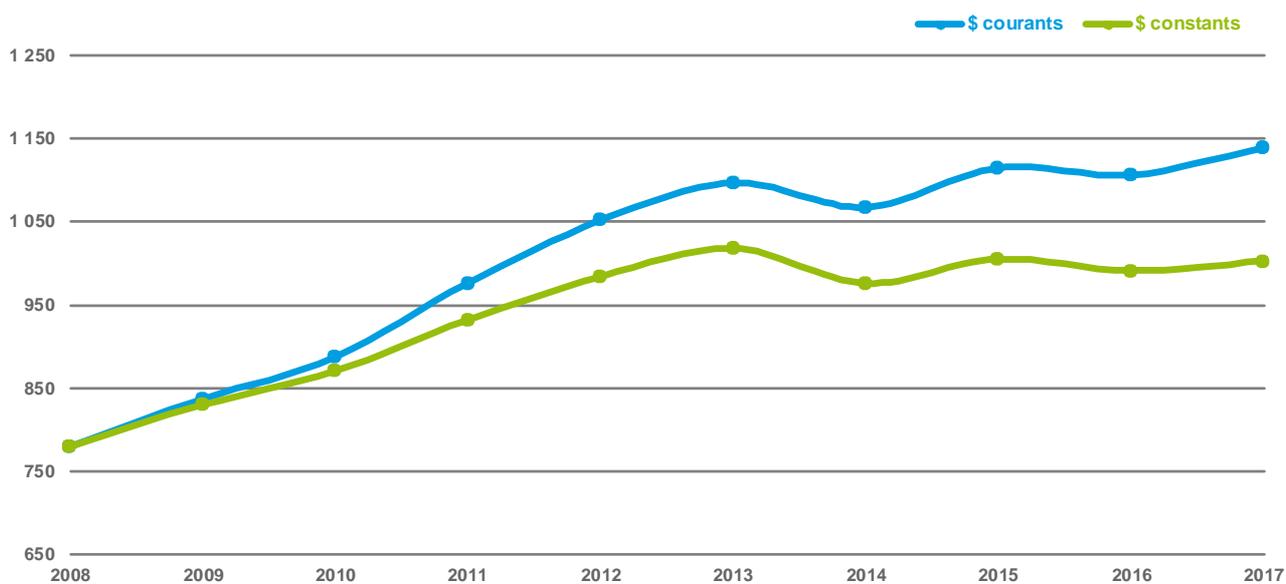
Les dépenses excluent les frais de financement des opérations, les dépenses liées aux investissements, les dépenses imprévues, le déficit reporté et les dépenses liées à l'administration des régimes de retraite de la STM.

La baisse des biens et services observée en 2014 est principalement causée par le gel des services professionnels et par diverses mesures de rationalisation. De plus, la ristourne de la TVQ s'applique depuis l'année 2014. Pour les années suivantes, les mesures de rationalisation et d'excellence opérationnelle ont permis de limiter la progression des dépenses.

DÉPENSES LIÉES À L'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	778,6	836,0	886,8	975,0	1 050,6	1 095,9	1 066,3	1 113,3	1 105,4	1 137,7	46,1 %
\$ constants	778,6	829,4	869,4	930,3	982,7	1 016,6	974,7	1 003,9	989,7	1 001,0	28,6 %



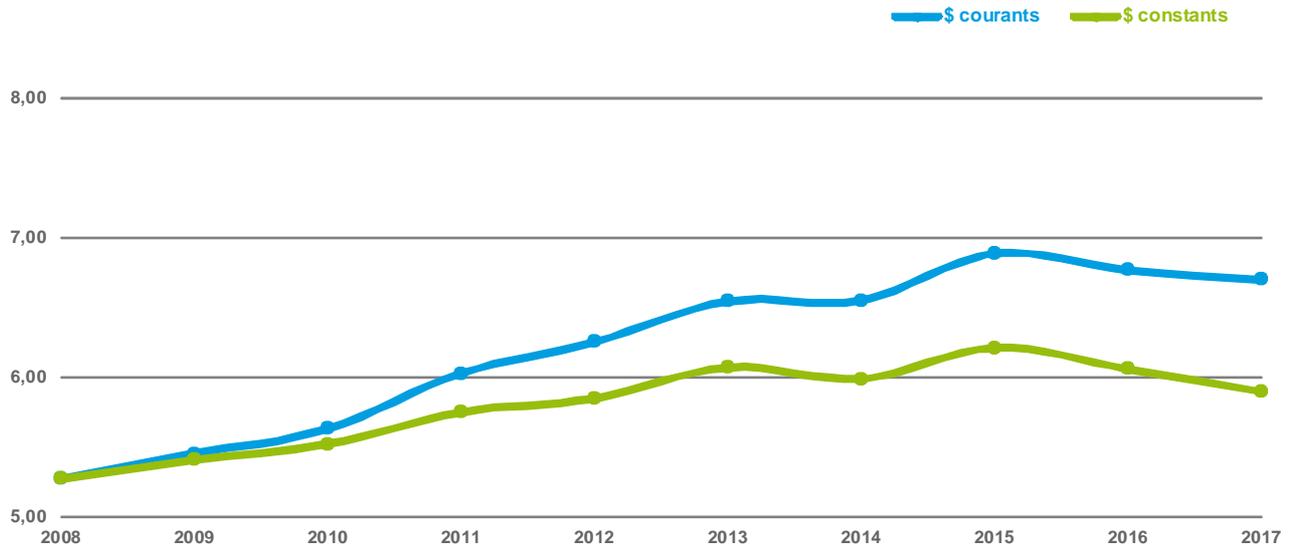
NOTE

La baisse des dépenses liées à l'exploitation observée en 2014 est principalement causée par le gel des services professionnels et par diverses mesures de rationalisation. De plus, la ristourne de la TVQ s'applique depuis l'année 2014.

DÉPENSES LIÉES À L'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO – PAR KILOMÈTRE PARCOURU

(en dollars)

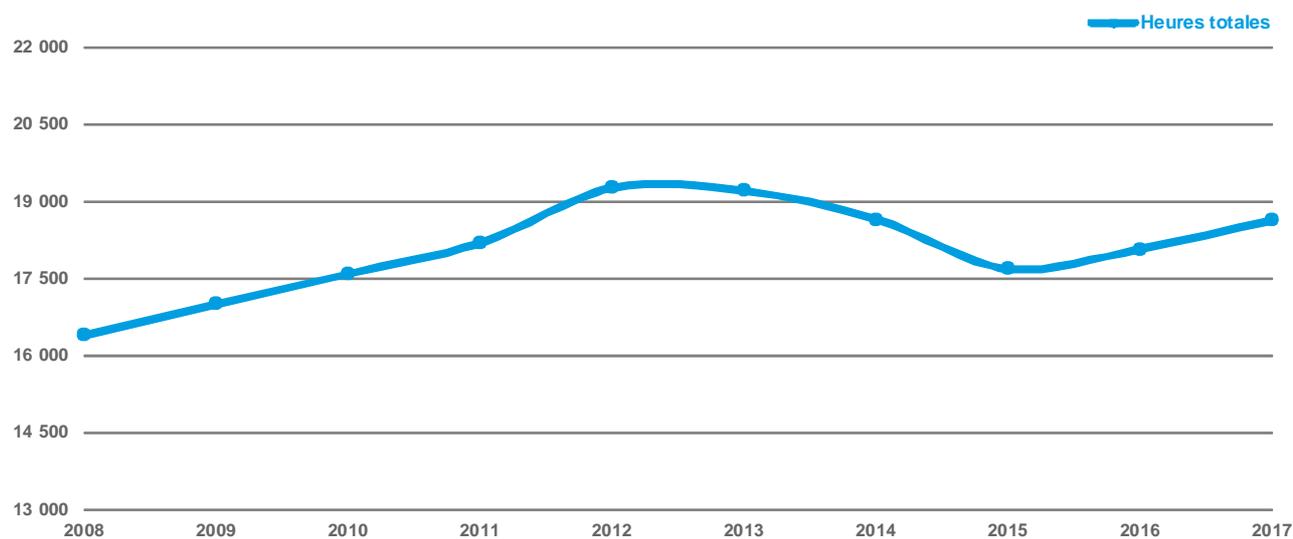
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	5,27	5,44	5,62	6,02	6,24	6,54	6,54	6,88	6,76	6,69	27,1 %
\$ constants	5,27	5,40	5,51	5,74	5,84	6,06	5,98	6,20	6,05	5,89	11,8 %



HEURES RÉGULIÈRES ET SUPPLÉMENTAIRES

(en milliers d'heures)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
Heures régulières	15 097	15 766	16 407	16 931	17 940	17 912	17 394	16 376	16 973	17 749	17,6 %
Heures supplémentaires	1 273	1 212	1 162	1 239	1 304	1 277	1 236	1 292	1 076	862	-32,3 %
Heures totales	16 370	16 977	17 569	18 170	19 244	19 190	18 631	17 668	18 049	18 611	13,7 %



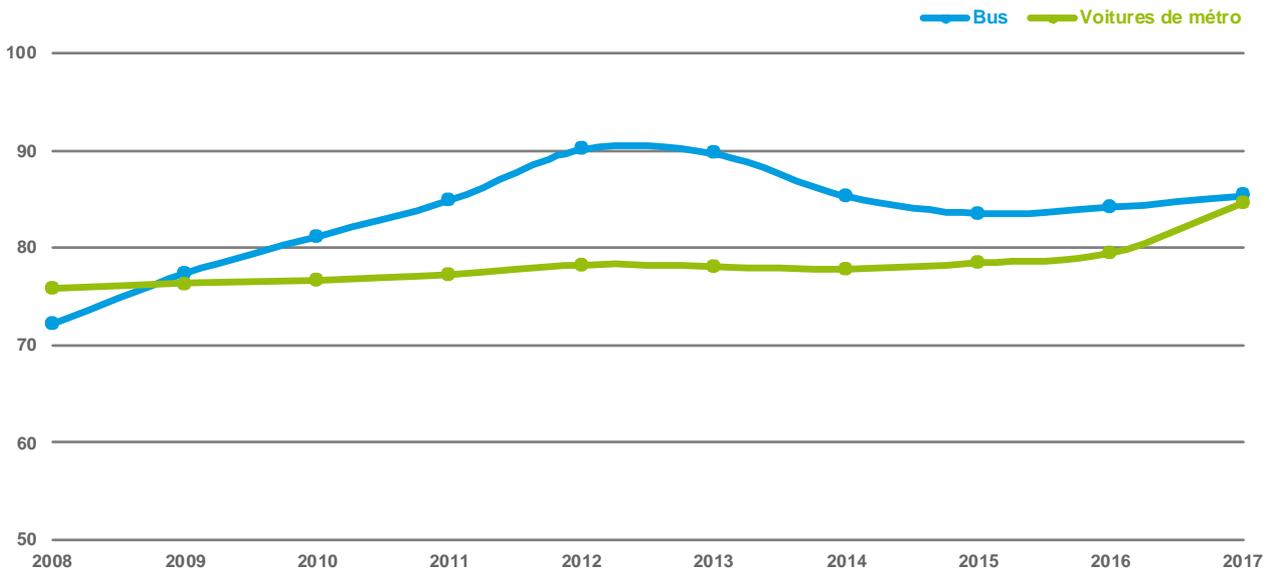
NOTES

La diminution observée depuis 2013 s'explique par le gel de l'embauche et de la dotation en vigueur depuis juin 2014. Pour les autres années, la hausse est liée à l'augmentation de l'offre de service au réseau des bus et du métro.

KILOMÈTRES PARCOURUS – BUS ET VOITURES DE MÉTRO

(en millions de kilomètres)

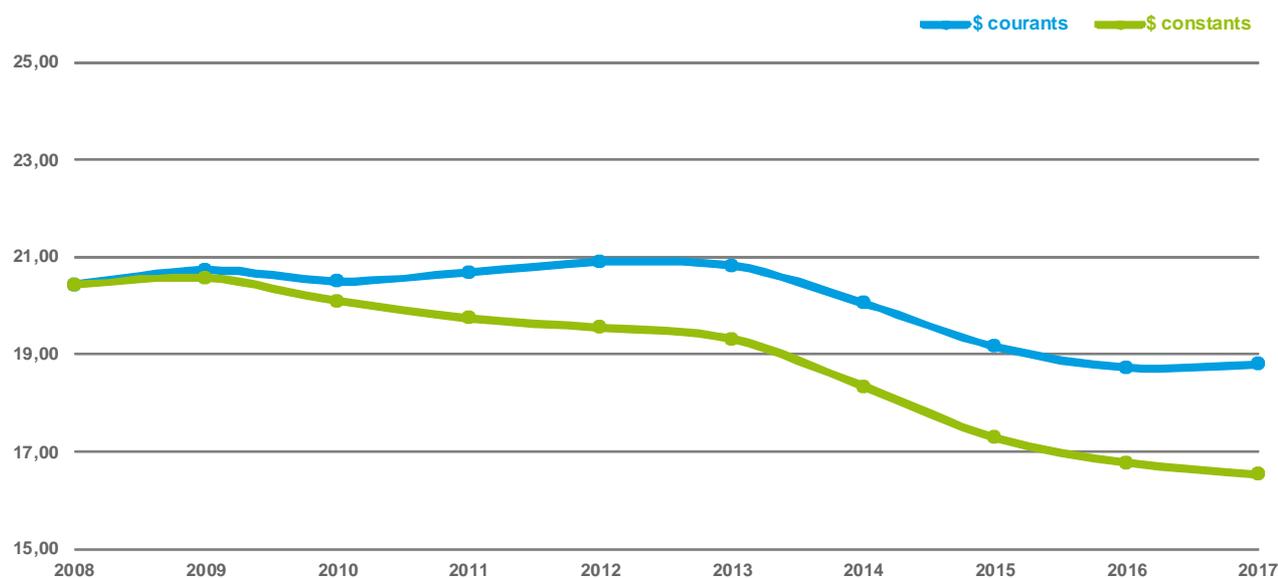
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
Bus	72,1	77,3	81,1	84,9	90,1	89,7	85,3	83,5	84,1	85,4	18,4 %
Voitures de métro	75,7	76,3	76,6	77,1	78,2	78,0	77,7	78,4	79,4	84,6	11,7 %



DÉPENSES LIÉES AU TRANSPORT ADAPTÉ – PAR DÉPLACEMENT

(en dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	20,41	20,72	20,48	20,67	20,88	20,81	20,04	19,15	18,71	18,78	-8,0 %
\$ constants	20,41	20,55	20,08	19,72	19,54	19,30	18,32	17,26	16,75	16,52	-19,1 %



NOTE

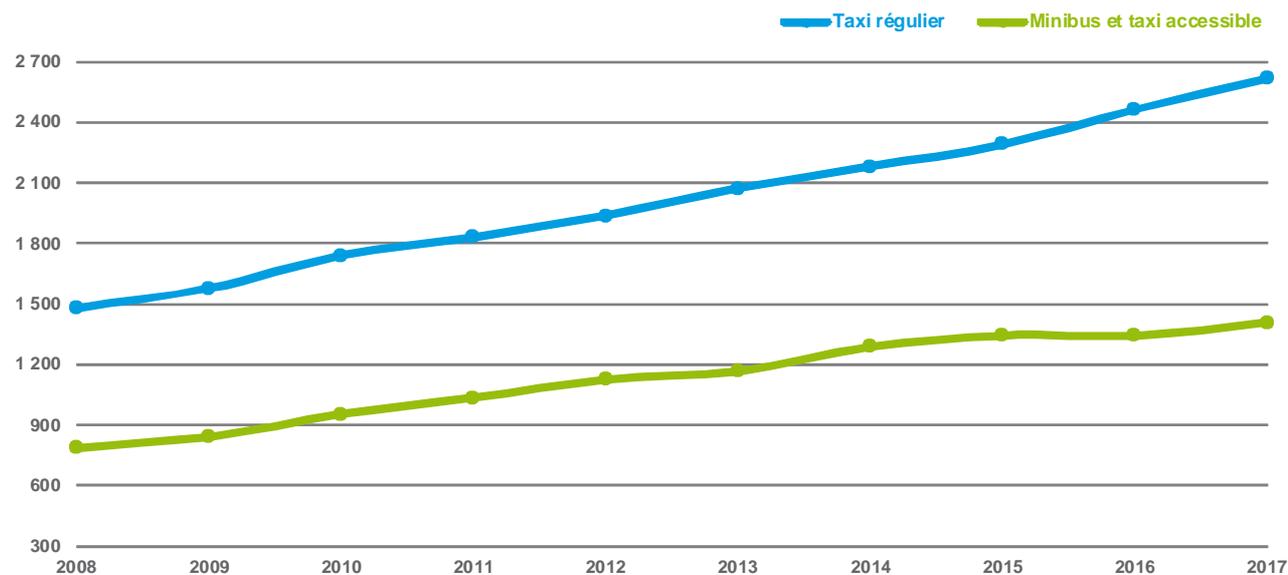
Dépenses liées au mode de transport adapté / Déplacements en minibus et taxis – Transport adapté.

Les mesures de rationalisation des dépenses, les économies du projet EXTRA et le financement de l'acquisition des minibus expliquent la diminution depuis 2013.

DÉPLACEMENTS EN MINIBUS ET TAXIS – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)

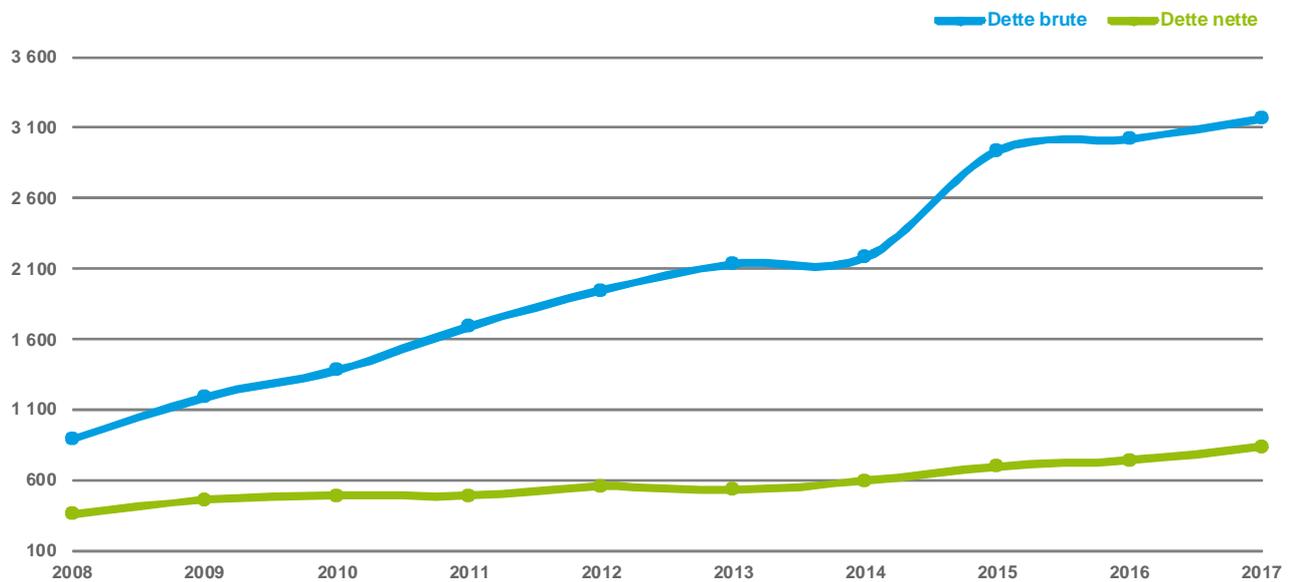
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
Minibus	400	415	412	395	400	396	435	437	427	475	18,6 %
Taxi régulier	1 475	1 574	1 735	1 828	1 933	2 069	2 177	2 288	2 460	2 613	77,1 %
Taxi accessible	382	423	537	635	723	767	848	903	913	929	142,9 %
Total	2 257	2 411	2 685	2 859	3 056	3 233	3 460	3 628	3 800	4 016	77,9 %



DETTE BRUTE ET NETTE DE LA STM

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
Dette brute	887,3	1 181,8	1 374,5	1 684,4	1 940,2	2 127,4	2 174,0	2 930,1	3 014,5	3 160,6	256,2 %
Dette nette	351,1	454,3	484,4	484,7	550,4	524,3	589,8	693,1	735,1	830,0	136,4 %



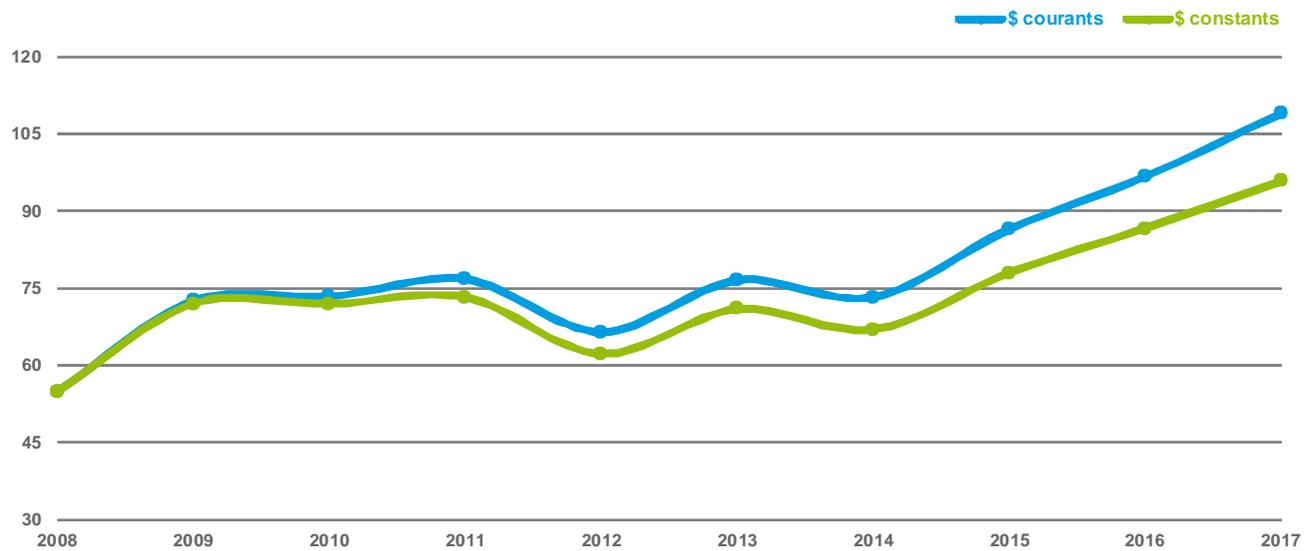
NOTES

L'augmentation de la dette brute en 2015 s'explique par la cession des actifs et passifs liés au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval.

SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016	Budget 2017	Variation 2008-2017
\$ courants	54,8	72,4	73,2	76,6	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	108,8	98,7 %
\$ constants	54,8	71,8	71,8	73,1	62,1	70,8	66,8	77,8	86,5	95,7	74,8 %



ANNEXES

Principales pratiques budgétaires	112
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales.....	114
Excédent d'investissement à des fins fiscales.....	115
Excédent accumulé	116
Pratiques de gestion financière	121
Définition des types de revenus	134
Définition des types de dépenses.....	136
Titres de transport – Tarifs ordinaires et réduits	138
Grille tarifaire – Villes nord-américaines.....	139
Index des sigles, acronymes et autres abréviations	140

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les états financiers consolidés de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, tel que présenté à la page 114. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la STM s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les charges sont constatés au cours d'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Conversion des devises

La STM utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés au moment où les titres de transport (passages ou titres illimités de courte durée) sont utilisés par la clientèle. Pour les titres calendaires (hebdo, mensuels et 4 mois), les revenus sont constatés dans la ou les périodes où ces titres sont valides.

Les contributions et subventions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

L'actif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, nettes des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

Instruments financiers dérivés

La STM conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La STM n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la STM documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques.

La STM utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la STM comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Revenus			
Revenus-clients	632 235	614 695	613 210
Contribution de l'agglomération de Montréal	455 642	431 618	417 986
Subventions	189 045	180 082	174 956
Contributions régionales et des municipalités hors de l'agglomération de Montréal	83 378	75 323	66 017
Autres revenus	62 877	64 427	58 495
	1 423 177	1 366 145	1 330 664
Charges			
Service de bus et métro	1 612 950	1 485 043	1 474 528
Service de transport adapté	75 374	71 228	69 466
Intérêts et frais de financement	102 116	94 025	96 496
	1 790 440	1 650 296	1 640 490
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(367 263)	(284 151)	(309 826)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement des immobilisations	223 249	221 789	210 699
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(182 643)	(145 614)	(130 923)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	193 947	180 663	163 252
Financement à long terme des activités de fonctionnement	1 187	1 000	4 156
	12 491	36 049	36 485
Affectations			
Activités d'investissement	(32 474)	(33 317)	(30 544)
Fonds de roulement	5 639	-	(472)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	3 932
Dépenses constatées à pourvoir	24 970	120 159	192 445
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	133 388	(60 529)	(102 719)
	131 523	26 313	62 642
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales			

NOTE

La STM étant un organisme public, ses états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec (MAMOT), la STM présente certaines informations établies à des fins fiscales, dont l'excédent de fonctionnement.

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
REVENUS D'INVESTISSEMENT	632 250	401 457	743 679
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Acquisitions	(817 392)	(512 947)	(884 515)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	152 667	78 173	132 625
Affectations			
Activités de fonctionnement	32 475	33 317	30 544
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	-	21 000
	<u>32 475</u>	<u>33 317</u>	<u>51 544</u>
	(632 250)	(401 457)	(700 346)
Excédent d'investissement de la période à des fins fiscales	-	-	43 333

NOTE

La STM étant un organisme public, ses états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec (MAMOT), la STM présente certaines informations établies à des fins fiscales, dont l'excédent de fonctionnement.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	-
Excédent de fonctionnement affecté	999	999	999
Fonds de roulement	1 361	7 000	7 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	4 312	4 312	4 312
Dépenses constatées à pourvoir	(127 861)	(102 891)	17 268
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	3 345 579	3 049 983	2 812 518
	3 230 447	2 965 460	2 848 154

Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis ci-dessous, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Variation des postes de l'excédent accumulé

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation. Il correspond à l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Solde au début de l'exercice	-	-	3 932
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-
Affectation aux activités de fonctionnement	-	-	(3 932)
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

FONDS DE ROULEMENT

Ce fonds est constitué d'un capital de 7 millions de dollars qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Le financement des dépenses d'immobilisations correspond aux nouvelles acquisitions financées à même le fonds de roulement. La contribution des activités de fonctionnement se définit comme le remboursement des dépenses d'immobilisations des années antérieures amorties linéairement sur cinq ans. Le solde à la fin de l'exercice représente le montant non engagé à la fin de l'exercice et disponible pour des acquisitions futures.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Solde au début de l'exercice	7 000	7 000	6 528
Financement des dépenses d'immobilisations	(5 639)	(0)	-
Contribution des activités de fonctionnement	-	-	472
Solde à la fin de l'exercice	1 361	7 000	7 000

En 2017, il est prévu que le fonds d'amortissement servira à financer 5,6 M\$ d'immobilisations. Ces sommes devront être remboursées sur les cinq prochaines années.

SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts servant à financer les projets d'immobilisations. Le solde à la fin de la période est constitué de l'excédent de financement des règlements d'emprunt fermés au cours d'un exercice et des affectations des excédents de financement des projets fermés à d'autres projets en cours de réalisation.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Solde au début de l'exercice	6 057	6 057	1 251
Contribution aux activités d'investissement	-	-	25 806
Utilisation des activités d'investissement	-	-	(21 000)
Solde à la fin de l'exercice	6 057	6 057	6 057

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations. Un solde négatif à la fin de l'exercice représente le montant des financements à réaliser (sous-financement) alors qu'un solde positif représente l'excédent des sources de financement sur les dépenses réalisées (sur-financement).

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Solde au début de l'exercice	4 312	4 312	(13 215)
Excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	43 333
Fermeture des règlements d'emprunts	-	-	(25 805)
Solde à la fin de l'exercice	4 312	4 312	4 312

EXCÉDENT ACCUMULÉ

DÉPENSES CONSTATÉES À POURVOIR

Les dépenses constatées à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état des résultats qui feront l'objet d'un virement à l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales dans le futur. Les dépenses constatées à pourvoir résultent de l'application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période s'échelonnant jusqu'en 2019).

(en milliers de dollars)	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Solde au début de l'exercice	(102 891)	17 268	209 713
Variation de l'exercice	(24 970)	(120 159)	(192 445)
Solde à la fin de l'exercice	(127 861)	(102 891)	17 268

Un solde créditeur indique une réduction des charges à être constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales dans les années à venir. La variation négative des avantages sociaux futurs de 2015 à 2017 s'explique principalement par la croissance des actifs des caisses de retraite liée à l'amélioration des taux de rendement sur les placements depuis la crise financière de 2008. Pour ces surplus, la STM doit comptabiliser une obligation implicite et une provision pour moins-value au niveau des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car ils n'appartiennent pas à la STM. La variation de ces éléments est compensée par une affectation équivalente des dépenses constatées à pourvoir.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette liée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2017	Prévision 2016	Réel 2015
Solde au début de l'exercice	3 049 983	2 812 518	2 205 093
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	817 392	512 947	884 515
Financement	(152 667)	(78 173)	(132 625)
	664 725	424 774	751 890
Activités de fonctionnement			
Immobilisations	(223 249)	(221 789)	(210 699)
Financement	(12 491)	(36 049)	(36 485)
Contribution au fonds d'amortissement incluant les revenus au montant de 17,9 M\$ (19 M\$ en 2016 et 21 M\$ en 2015)	122 163	112 129	102 719
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement	(255 552)	(51 600)	-
	(369 129)	(197 309)	(144 465)
Solde à la fin de l'exercice	3 345 579	3 049 983	2 812 518
Composition			
Éléments d'actif			
Fonds d'amortissement	534 215	667 604	607 075
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 602 128	1 606 704	1 629 922
Immobilisations	4 353 939	3 759 796	3 468 638
	6 490 282	6 034 104	5 705 635
Éléments de passif			
Dette à long terme	(3 155 445)	(3 014 474)	(2 930 100)
Prêt d'investissement Québec	-	22 478	30 079
Activités de fonctionnement à financer	10 742	7 875	6 904
	(3 144 703)	(2 984 121)	(2 893 117)
	3 345 579	3 049 983	2 812 518

L'augmentation de l'investissement net dans les immobilisations et autres actifs pour les exercices 2015 à 2017 s'explique par le fait que les acquisitions d'immobilisations sont supérieures à l'accroissement de la dette à long terme.

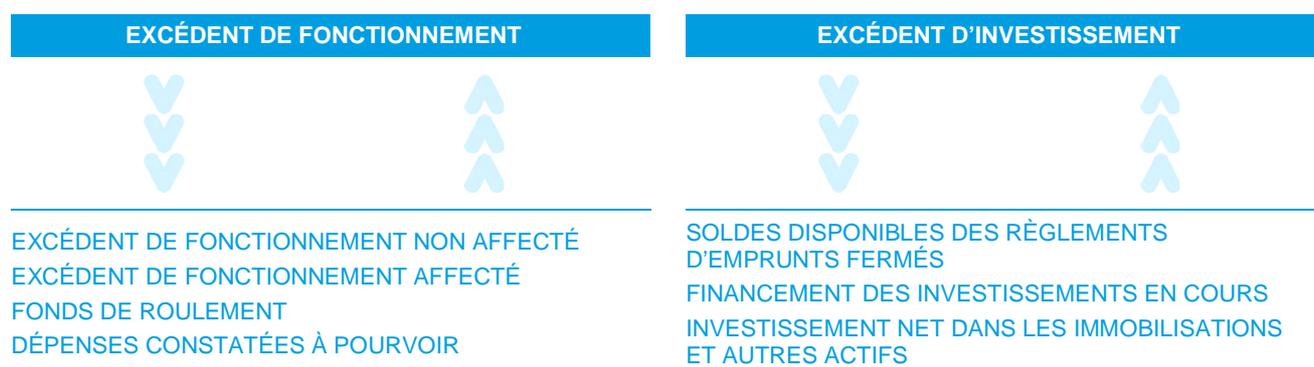
EXCÉDENT ACCUMULÉ

Conformément au modèle élaboré par le MAMOT, la STM présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis ci-dessous, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au programme des immobilisations (PI) se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et à développer le patrimoine de la STM.

Relation entre les différents fonds de la STM



Transgesco S.E.C. est une filiale à part entière de la STM. Elle a pour mandat de gérer, administrer, exploiter et développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les fonctions commerciales connexes aux activités de transport en commun de la STM. Afin d'en savoir plus à son sujet, il est possible de consulter le site Web www.transgesco.ca. Le montant des revenus liés à Transgesco (Quote-part – Transgesco S.E.C.) s'élève à 33,0 millions de dollars au budget 2017 selon la référence de la page des revenus 2015-2016-2017 (page 39).

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

GESTION ENTOURANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long termes.
- Processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Toujours selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, le budget doit prévoir une réserve d'au plus 1,5 % des dépenses pour couvrir les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

Planification à long terme

La Loi sur les sociétés de transport en commun mentionne, à l'article 130, qu'une société doit produire un plan stratégique de développement du transport en commun sur son territoire, précisant les objectifs qu'elle poursuit, les priorités qu'elle établit et les résultats attendus.

Ce plan doit prévoir une perspective de développement du transport en commun, incluant les services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, sur une période de 10 ans pour tous les modes de transport en commun, tous les équipements et les infrastructures. Il est ajusté annuellement et révisé tous les cinq ans.

Le projet de loi 76 modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a été sanctionné le 20 mai 2016. Cette loi crée l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à qui elle confère des pouvoirs de planification du développement du transport en commun. Cette nouvelle ARTM se voit octroyer plusieurs responsabilités, dont l'établissement d'un plan stratégique de développement du transport collectif et d'un programme des immobilisations (10 ans), la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire et le pouvoir de contracter des ententes de services avec les organismes publics de transport en commun, dont la STM. Du coup, la STM doit tenir compte de cette nouvelle gouvernance dans l'élaboration et l'adoption de son plan stratégique - dorénavant - organisationnel.

Une démarche de révision a donc été lancée dès 2015. Cette démarche est en cours de finalisation et vise l'adoption d'un plan stratégique organisationnel 2016-2025.

Plusieurs autres documents sont produits par la STM et sont offerts sur son site Internet, comme le rapport annuel ainsi que le programme des immobilisations.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION ENTOURANT LES INVESTISSEMENTS D'AFFAIRES

Mise en contexte et objectifs

La gestion de portefeuille de projets a été créée à la STM dans le but de faciliter la réalisation du plan stratégique en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les catégories du portefeuille de projets sont définies en fonction des priorités établies au plan stratégique;
- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le plan stratégique;
- Les investissements requis pour la réalisation d'un projet respectent les cibles établies relativement au service de dette;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices en liés au plan stratégique ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Il doit aussi avoir considéré les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle.

GOVERNANCE ET PROCESSUS

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les règles établies dans le cadre du processus de gestion de portefeuille sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (promoteur);
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au Comité GPP;
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus;
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet;
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation de la performance des projets tout au long du cycle de vie des projets :

- Mise en priorité stratégique;
- Disponibilité des ressources;
- Complexité et risques liés à la réalisation ou à la non-réalisation des projets;
- Réalisation des bénéfices et création de valeur ajoutée.

LES BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

Les bénéfices sous forme d'indicateurs que nous avons répertoriés pour certains projets déjà autorisés sont présentés par secteurs, soit trois secteurs d'affaires (Métro, Bus et Transport adapté) et un secteur administratif. La contribution des projets du portefeuille à ces indicateurs est exprimée sous forme de mesure prise avant la réalisation du projet et d'une cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations de façon à livrer les bénéfices attendus.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Acceptabilité sociale des projets de la STM (DS COM 004)

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de la STM, il importe de considérer l'impact de ces derniers sur les parties prenantes externes ainsi que les besoins et les préoccupations de ces parties, et ce, dans les phases de définition, de développement et de mise en œuvre des différents projets.

Par la présente directive, la direction Planification et développement des réseaux vise à améliorer la cohérence des représentations et interventions de la STM auprès des milieux locaux et des instances gouvernementales et municipales. Elle s'assure également que les responsables des projets de la STM intègrent à leur processus une étape d'analyse des enjeux d'acceptabilité sociale, laquelle constitue une bonne pratique de développement durable.

Cette directive vise à établir :

- quels sont les projets visés par ses dispositions;
- un processus de gestion des relations avec les parties prenantes externes dans un contexte d'acceptabilité sociale des projets;
- les rôles et responsabilités des différents secteurs d'activités en ce domaine.

Cette directive s'applique à tout projet de la STM :

- ayant un impact potentiel sur les parties prenantes externes entre autres pour les raisons suivantes :
 - bruit, vibrations, fumée, poussières, écoulements ou odeurs;
 - entrave à la circulation sur les voies publiques ou privées;
 - entrave à la fluidité des déplacements des personnes dans les installations intérieures et extérieures de la STM (escalier mécanique hors d'usage, accès fermé, etc.);
 - nouvelle construction ou travaux de rénovation.
- nécessitant des autorisations gouvernementales et municipales (permis, modification de zonage, etc.).

Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- d'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations;
- d'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires;
- d'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement.

Cette directive s'inspire des normes de « saine pratique comptable » et, plus particulièrement, des principes comptables généralement reconnus (PCGR) en comptabilité municipale au Québec, qui sont contenus dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMOT.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION DES RECETTES

Pour obtenir l'équilibre financier, la STM doit optimiser toutes ses sources de revenus que représentent ses clients et ses activités commerciales ainsi que ses partenaires municipaux et gouvernementaux.

Diversification des recettes : augmenter les revenus commerciaux nets

En 2003, la STM créait la société Transgesco S.E.C., qui a pour mission de développer des revenus autres que tarifaires (afficheurs sur les quais, téléphone cellulaire, commerces, publicité dans les stations de métro, sur les bus et sur les abribus, journaux gratuits, location d'espaces et immobilier) à partir du potentiel commercial des actifs et des ressources de la STM.

L'entreprise entend poursuivre ses partenariats avec le secteur privé pour maximiser les retombées de nouveaux projets de développement, de manière à accroître ses revenus nets considérablement.

Tarifs : maintenir la contribution de la clientèle

Principale source de financement, les revenus provenant de la clientèle, en hausse constante et pondérée, représentent 45,0 % des revenus totaux en 2017.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la STM doit faire des placements et financer ses investissements. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la STM.

La STM étant un organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer de pratiques exemplaires d'intermédiaires financiers du secteur public et privé. Elles doivent aussi être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées;
- fournir des principes clairs guidant le développement d'une stratégie de gestion appropriée;
- préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation.

Cette politique comporte les trois volets suivants :

a. La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la STM nécessite d'importantes infrastructures. Ses stations de métro, son matériel roulant et ses édifices n'en sont que quelques exemples. Le maintien de tels équipements, leur remplacement ou leur accroissement génère de grands besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures font principalement l'objet de subventions provenant des différents ordres de gouvernement. Celles-ci sont habituellement versées sous la forme de remboursement du service de la dette.

Conformément aux dispositions législatives, le financement à long terme de la portion d'un investissement faisant l'objet d'une subvention est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances. Tous les autres emprunts à long terme sont réalisés auprès de la Ville de Montréal. Le financement à court terme ou temporaire est réalisé directement auprès du marché des capitaux.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La STM doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit engendrer. Ces stratégies doivent lui permettre :

- d'optimiser ses coûts et ses processus de financement;
- de privilégier l'accès à des sources de financement diversifiées;
- d'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers;
- d'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise.

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables des opérations de trésorerie doivent :

- toujours prévoir un fonds d'amortissement pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un (1) an afin de pouvoir en assurer le remboursement complet à l'échéance;
- toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées en devises étrangères soit immédiatement convertie en devises canadiennes.

Les stratégies de gestion de la dette sont les suivantes :

- Le financement à court terme sert à répondre aux besoins d'encaisse de la STM.
- Les dépenses en immobilisations sont financées, principalement, par des emprunts à long terme.
- La STM peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses financements.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Afin de faciliter le suivi et le contrôle de la dette de la STM, les responsables des opérations de trésorerie se dotent de ratios concernant les liquidités, l'endettement et la structure financière. D'ailleurs, tous les quadrimestres, les responsables des opérations de trésorerie présentent au Comité de trésorerie des rapports qui doivent :

- ▶ permettre d'évaluer et d'effectuer un suivi relativement :
 - aux ratios concernant les liquidités, l'endettement et la structure financière;
 - aux limites permises sur le niveau d'endettement et la composition de la dette (échéance, devise et taux d'intérêt).
- ▶ présenter les projections concernant les émissions à venir ainsi que les refinancements de la dette existante, dans le cadre de la présentation de son programme de financement.

Voici la liste des différents ratios¹ utilisés ainsi que leurs cibles et seuils critiques² :

	Cible	Seuil critique
Liquidités		
(Actifs court terme nets – inventaires) / passifs court terme nets	Entre 1,1 et 1,5	1
Surplus avant intérêt / charge d'intérêts nette	Entre 1,5 et 2	1
Endettement		
Service de la dette net / dépenses d'exploitation nettes	Entre 6 % et 10 %	16 %
Dette nette / revenus annuels nets	Entre 50 % et 75 %	100 %
Service de la dette / surplus avant intérêt	Entre 0,5 et 1	1
Structure financière		
Dette nette / actifs nets	Entre 50 % et 75 %	100 %

¹ Le terme « net » signifie que tout impact de subventions reliées aux immobilisations a été exclu des différents postes afin de ne représenter que les charges exclusives à la STM.

² Les seuils critiques ont été établis lors d'un balisage international des meilleures pratiques reconnues.

Les responsables des opérations de trésorerie ont établi un plan de contingence pour réagir rapidement et limiter les impacts sur la gestion de la dette dans l'éventualité d'une crise financière. Ce plan inclut la participation ou l'implication de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et du ministère des Finances du Québec durant une telle période de crise. Le plan devra être révisé chaque année par le Comité de trésorerie et soumis pour commentaires au Comité des finances du CA.

b. La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que, pour une période donnée, la STM soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la STM effectue annuellement des contributions à ses fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative de gestion des opérations de trésorerie).

La directive définit :

- ▶ le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent;
- ▶ un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la STM.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs. La préservation et l'augmentation du capital des fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par la directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la STM.

c. La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la STM génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la STM est principalement fonction de :

- l'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des commodités);
- la sensibilité aux variations des instruments retenus dans sa stratégie de couverture;
- ses besoins de financement et de refinancement;
- ses besoins en liquidités pour suffire à ses opérations courantes.

Les différentes catégories de risques auxquels la STM peut être exposée sont les suivantes :

- Risque de commodité;
- Risque de contrepartie;
- Risque de liquidité;
- Risque d'opérations de trésorerie;
- Risque de marché;
- Risque juridique.

Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, et atteindre ses objectifs, et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du conseil d'administration et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Saine gestion des dépenses d'exploitation

a. Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

b. Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a décidé également d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

c. Gestion contractuelle (PC 4.09)

La politique de gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01) et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure par la présente des mesures visant à :

- assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'ont pas communiqué ou tenté de communiquer avec un des membres du comité de sélection dans le but de l'influencer relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11.011, r.0.2) adopté sous l'égide de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Cette politique s'applique à tout contrat de la STM et elle lie les membres du conseil d'administration de la STM, les membres des comités de la STM, les membres du personnel de la STM et l'ensemble des intervenants internes ou externes.

Conformément à l'article 12 de la politique corporative de gestion contractuelle, les directives sectorielles Évaluation et analyse des soumissions : déclarations des intervenants (DS APP 003) ainsi qu'Attestations, engagements et déclarations lors de processus d'acquisition (DS APP 004) ont été émises. La première directive sectorielle vise à établir les modalités d'application concernant les déclarations à produire par les personnes appelées à participer à l'évaluation ou à l'analyse d'une soumission.

La deuxième vise à en établir les modalités d'application concernant les obligations, les engagements et les déclarations à produire par les soumissionnaires et les intervenants externes mandatés par la STM pour élaborer un document contractuel ou pour l'assister dans le cadre d'un processus d'acquisition.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

d. Modifications aux contrats octroyés par la STM et gestion des réserves pour contingences de contrat (PG 4.10)

La STM attribue annuellement une quantité importante de contrats pour pouvoir accomplir sa mission. La Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., chapitre S-30.01 (ci-après « la Loi »), comporte des dispositions pour encadrer ce type d'activité. De plus, la STM s'est dotée d'une politique corporative de gestion contractuelle (ci-après « PC 4.09 »), visant à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion de ses contrats.

Outre le montant prévu aux contrats lors de leur attribution, certains fonds peuvent être mis en réserve afin de faire face aux modifications survenant dans le cadre de leur exécution. Pour s'assurer que toutes les modifications apportées aux contrats de la STM sont effectuées dans le respect de la Loi et pour clarifier la portée opérationnelle de l'article 9 de la PC 4.09 traitant des modifications aux contrats, la présente politique vise à préciser :

- le processus décisionnel concernant leur mise en œuvre;
- leur financement;
- le processus de reddition de comptes.

Il existe trois manières de financer une modification à un contrat :

- à même le montant du contrat prévu lors de son attribution;
- à même le montant prévu à la réserve pour contingences déjà accordée pour le contrat;
- en obtenant des réserves supplémentaires pour les contingences de ce contrat, lorsque les coûts de la modification entraînent un dépassement des montants déjà autorisés.

Pour permettre de financer les dépenses occasionnées par une modification au contrat, une « réserve pour contingences » peut avoir été accordée en fonction des règles d'autorisation de dépenses des contrats.

Toute demande visant la création d'une réserve pour contingences de plus de 10 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une justification écrite.

e. Guide d'acquisition (2011)

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- l'Assemblée nationale : dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services;
- le conseil d'administration de la STM :
 - dans le Règlement intérieur (R-062) qui fixe les règles de régie interne et les paramètres gouvernant la prise de décision;
 - dans le Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM par les gestionnaires (R-009 tel que modifié) qui détermine la personne autorisée à signer les ententes écrites avec les fournisseurs;
 - dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée;
 - dans la Politique corporative sur la gestion contractuelle (PC 4.09).
- le directeur général de la STM : dans la politique de gestion (PG 1.02) qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires.

Ces six documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services au meilleur prix. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM. Tout employé de la STM ou membre de son conseil d'administration qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La politique de gestion PG 1.02 – Délégation de pouvoirs d'autorisation du directeur général s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits de la STM sont contenues au règlement R-009 (et ses amendements) adopté par le conseil d'administration et intitulé « *Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* ».

L'exercice des pouvoirs de la STM est assujéti à la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) et au règlement intérieur de la STM. En application de ce règlement et sous réserve de certaines de ses dispositions, le directeur général délègue certains de ses pouvoirs d'autorisation, de la manière et dans les matières suivantes, aux titulaires des postes énumérés à la présente politique.

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a élaboré aussi une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels informatiques (DS STI 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés au service Technologies de l'information. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM par le Comité directeur informatique.

f. Appel d'offres public – Soumissions (conditions de recevabilité) (PG 4.06)

Cette politique de gestion a pour but de favoriser la transparence du processus pouvant mener à l'adjudication d'un contrat pour la STM. Cette politique informe les soumissionnaires des principaux critères de validité des soumissions retenues par la STM pour assurer un traitement juste, impartial et uniforme à l'égard de toutes les soumissions déposées.

g. Code d'éthique

La STM s'est dotée d'un code d'éthique afin d'y inclure de nouvelles mesures qui renforcent certaines dispositions. Ces modifications serviront à mieux outiller les employés et à instaurer avec eux un dialogue continu concernant les questions d'éthique.

Pour ce faire, la STM s'engage à :

- confirmer sa position de leader et d'innovateur en matière de diversité et d'inclusion;
- créer et maintenir un milieu de travail inclusif valorisant le travail d'équipe, le respect, la rigueur, la responsabilisation et la transparence, en cohérence avec les lois en vigueur;
- favoriser une juste représentativité de la diversité de la population à tous les niveaux de l'entreprise;
- mettre en place des mécanismes permettant une gestion efficace et efficiente de sa diversité;
- promouvoir des pratiques exemptes de toute forme de profilage et de toute forme de discrimination.

h. Améliorer le suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité

Afin de suivre leur performance et de faciliter la prise de décision, la STM poursuivra sa démarche de doter tous ses secteurs d'activité d'outils de gestion, tels que des tableaux de bord et des indicateurs.

i. Gérer les risques

Afin d'atteindre les objectifs de son plan stratégique, la STM a mis sur pied le groupe d'Amélioration continue et de gestion des risques. Sa mission première est d'exercer un leadership dans la mise en œuvre et dans le soutien aux démarches d'amélioration et de gestion des risques d'entreprise visant à optimiser les processus, à minimiser les risques et à permettre d'orienter ainsi que d'aider à la prise de décision.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

CONTRÔLES INTERNES FINANCIERS (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintient des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des contrôles internes financiers efficaces et les membres du conseil d'administration en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des contrôles internes financiers en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

En matière de contrôle interne financier, la STM privilégie les mesures suivantes :

- Dans toutes les sphères d'activité de la STM, les risques financiers sont énoncés et les contrôles financiers sont clairement identifiés, mis en place et maintenus.
- Les membres du conseil d'administration, les gestionnaires et les employés contribuent à la protection des actifs, à la production de l'information financière de qualité ainsi qu'à la gestion des risques financiers inhérents aux processus sous leur gouverne ou auxquels ils participent.
- Dans le but de permettre au directeur général et au trésorier d'attester que les contrôles financiers sont efficaces, un programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière est mis en place.
- L'amélioration continue du système des contrôles internes financiers tient compte notamment des recommandations du programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière, des rapports de la vérification générale et de ceux des auditeurs externes.

Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative (PC 3.09) « *Contrôles internes financiers* » (ci-après « CIF ») ci-dessus, la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF, ainsi que les activités de suivi des rapports produit notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION DE L'INFORMATION

La politique corporative PC 5.02 indique que la STM considère la ressource informationnelle au même titre que les ressources humaines, les ressources financières ou les ressources matérielles qu'elle a la responsabilité de gérer dans la poursuite de ses activités. La STM reconnaît par conséquent le bien-fondé de règles relatives à la création, l'acquisition, l'utilisation, la conservation, la protection et la diffusion de l'information dont elle dispose, quel que soit le support d'information utilisé. Les principes sont :

- l'information est publique, sous réserve de restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- la STM reconnaît l'information à titre de ressource ayant une valeur administrative et légale, orientée vers la prise de décision;
- l'information doit être gérée de façon à être accessible rapidement aux membres du personnel de la STM dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à toute personne qui y a droit;
- l'information essentielle et l'information confidentielle doivent pouvoir être identifiées et faire l'objet de mesures de traitement particulières;
- la STM désire que s'exerce un contrôle des coûts associés à la création, la manipulation et la conservation de l'information.

Il existe aussi une directive pour la gestion des documents (D 5.03). Les différentes unités administratives de la STM doivent intégrer à leurs activités courantes un programme de gestion des documents. Cette directive s'applique à tous les documents de la STM, créés ou reçus par un membre de son personnel dans l'exercice de ses fonctions, quelle que soit la forme de ces documents : écrite, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX PRATIQUES ET PROCESSUS DÉCISIONNELS (PC 1.13)

La politique de développement durable de la STM stipule que le développement durable doit être au cœur des décisions.

Forte de ces engagements stratégiques, la STM intègre de plus en plus des considérations environnementales, sociales et économiques à ses processus décisionnels. Ainsi, elle a adopté en 2014 une directive sectorielle sur les approvisionnements responsables s'appliquant à tout processus d'achat et de disposition de biens. La priorisation des projets, leur conception et leur réalisation prennent en compte les enjeux de développement durable via notamment la gestion de portefeuille de projets et les normes et critères de conception. Enfin, toute recommandation présentée au CA fait aussi l'objet d'une évaluation d'un point de vue du développement durable.

Le développement durable à la STM s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue, comprenant l'amélioration de son système de gestion environnementale inspiré de la norme ISO 14001, une revue de direction et une reddition de comptes interne et externe annuelle. Depuis 2009, la STM rédige et publie chaque année un rapport de développement durable selon les critères de la Global Reporting Initiative (GRI).

Le développement durable est également intégré aux projets de la STM. Depuis plusieurs années, la STM suit la norme LEED pour ses bâtiments de surface. Le centre de transport Stinson a d'ailleurs obtenu la certification LEED Or en 2015. Pour les projets liés au réseau du métro, la STM utilise la certification en développement durable Envision™ pour les projets d'infrastructures. Développée par l'ISI (Institute for Sustainable Infrastructure), elle est plus appropriée aux projets métro que la certification LEED. Toutefois, certains éléments de la certification LEED sont toujours pertinents aux projets du métro.

Le leadership de la STM en matière de développement durable a été encore une fois souligné en 2016 alors que la revue spécialisée en développement durable Corporate Knights a établi que la STM fait partie des [entreprises de taille moyenne les plus responsables](#).

Sa démarche d'intégration du développement durable aux processus décisionnels a été reconnue à deux occasions : lors du [Gala des prix d'excellence Durabilys](#), organisé par le Conseil du bâtiment durable du Québec, et par l'Association du transport urbain du Québec. Le Conseil du bâtiment durable du Québec a également remis un prix au centre de transport Stinson pour son toit vert.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

AUTRES PRATIQUES AFFECTANT LA GESTION FINANCIÈRE

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les guides pour encadrer les appels d'offres et les politiques et directives de sécurité informatique ainsi que de santé et sécurité au travail.

De plus, de multiples politiques et directives encadrent le remboursement de dépenses, la facturation à des tiers, la gestion des ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la protection de la confidentialité des renseignements personnels et la gestion salariale.

DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

■ Autres revenus

Revenus autonomes, tels que : valeur de la visibilité lors d'événements spéciaux auxquels participe la STM, ventes de cartes OPUS et frais de privilège pour le tarif réduit, amendes, revenus de location ou de service et autres. Remboursement de l'AMT des coûts prévus pour les équipements métropolitains.

■ Contribution de l'agglomération de Montréal

Somme provenant des municipalités de l'agglomération de Montréal, représentant leur contribution à la STM.

■ Contributions régionales – aide métropolitaine – bus

Compensation de 50 ¢ par passager, versée par l'AMT pour les coûts d'exploitation du réseau des bus métropolitain. De plus, une aide de 50 ¢ par passager est aussi versée aux bus se rabattant à une gare de trains.

■ Contributions régionales – aide métropolitaine – intégration tarifaire

Somme versée par l'AMT afin de combler une portion du rabais tarifaire accordé aux acheteurs de titres mensuels TRAM.

■ Contributions régionales – aide métropolitaine – métro

Compensation de 20 ¢ par passager, versée par l'AMT pour les coûts d'exploitation du métro.

■ Contributions régionales – contribution régionale CMM

Somme reliée à l'entente de 2010 entre les municipalités du territoire de la CMM pour le financement du transport métropolitain. Cependant, pour qu'elle soit concrétisée sur le plan comptable dans son ensemble, cela requiert un changement à la loi de l'AMT. Pour le moment, cette somme représente la quote-part de la STM aux recettes liées à la nouvelle taxe sur l'essence de 1,5 ¢, en vigueur dans la région depuis le 1^{er} mai 2010. La taxe originale sur l'essence de 1,5 ¢ le litre sert notamment au paiement des diverses aides métropolitaines pour un total de 3,0 ¢ le litre d'essence.

■ Contributions régionales – transport adapté

La subvention est établie en fonction des modalités du Programme d'aide métropolitaine de l'AMT.

■ Quote-part – Transgesco S.E.C.

Revenus commerciaux provenant de la quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.

■ Revenus-clients – recettes métropolitaines

Part des recettes provenant des ventes de titres de transport métropolitains (TRAM) remise par l'AMT. Le montant correspond aux recettes métropolitaines provenant des titres utilisés uniquement sur le réseau de la STM (titres locaux) ainsi que la part de la STM dans le partage des recettes métropolitaines. À ce montant s'ajoute une portion des rabais tarifaires consentis aux acheteurs de titres à tarif réduit et étudiant, desquels les frais de commissions et autres frais relatifs sont retranchés.

Méthode de partage pour 2017 : le premier montant de 24,75 \$ par titre est versé en proportion des déplacements sur chaque réseau pour chaque zone tarifaire. Le solde du montant à partager par zone est ensuite réparti en proportion de la distance parcourue par les acheteurs de titres métropolitains sur chaque réseau (passagers-km).

Les titres exclus du partage des recettes sont : les titres métropolitains utilisés dans et vers l'extérieur du territoire de l'AMT, ceux utilisés par les usagers des services de transport adapté et ceux utilisés comme titres locaux.

■ Revenus-clients – titres STM

Revenus provenant de la consommation de titres figurant à la grille tarifaire bus et métro ainsi que pour certains titres spéciaux relatifs à des congrès ou des événements majeurs.

DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

■ Revenus-clients – transport adapté

Revenus perçus de la clientèle utilisant les services de transport adapté.

■ Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres

Aide financière accordée par le gouvernement du Québec et établie selon les critères définis par le PADTC afin de soutenir financièrement une partie des dépenses d'exploitation de certaines initiatives visant à accroître l'offre de service. Inclut également le remboursement des coûts reliés aux mesures de mitigation annoncées par Mobilité Montréal durant les travaux routiers et autres subventions s'il y a lieu.

■ Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté

Aide financière accordée par le gouvernement du Québec et établie selon les critères définis par le Programme d'aide au transport adapté.

■ Subvention du gouvernement du Québec liée aux intérêts du service de la dette

Aide aux projets d'investissement financés par emprunt, calculée selon les paramètres du programme d'aide et selon les dépenses jugées admissibles par le MTMDET.

■ Surplus reporté

Somme provenant d'un surplus des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Avantages sociaux

Conventionnés : contributions de l'employeur aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins dentaires, les frais médicaux et le remplacement du salaire en cas de maladie, ainsi que le paiement annuel des banques de maladie et des congés personnels de même que les contributions aux régimes de retraite.

Futurs : contributions de l'employeur aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins de santé, le régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, les régimes complémentaires aux prestations versées par la CNESST, les prestations de maternité et parentales et le maintien d'assurance lors de certaines absences prolongées.

■ Cotisations aux régimes publics

Contributions de l'employeur aux divers régimes gouvernementaux, tels que l'assurance-emploi, le Fonds des services de santé du Québec, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale.

■ Coût de la CNESST

Cotisation annuelle payée à la CNESST. Comprend également les remboursements des salaires nets payés aux employés en accident de travail et les rentes d'incapacité. Au niveau des unités administratives, le coût de la CNESST est le salaire net payé à l'employé en accident de travail.

■ Dépenses diverses

Coûts pour les communications, les commissions sur les ventes de titres, la publicité, la formation et autres.

■ Dépenses imprévues

Réserve, en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun, pour assumer les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.

■ Dépenses majeures

Dépenses en immobilisations dont la durée de vie utile est inférieure à trois ans. Comprend également les dépenses pour les pneus de bus, de métro et divers véhicules.

■ Énergie, taxes et permis

Énergie motrice, énergie utilitaire, coûts d'immatriculation, taxes municipales et assurance responsabilité.

■ Financement des opérations

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires servant à financer les opérations courantes.

■ Heures supplémentaires

Salaire (taux régulier et prime) payé pour le temps travaillé au-delà du nombre d'heures normales à effectuer.

■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

■ Matériel et fournitures

Coûts des matériaux requis pour la réparation et l'entretien des véhicules ainsi que des bâtiments, et pour l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

■ Primes diverses et autres paiements

Différentes primes payées par l'employeur (nuit, soir, dimanche, jours fériés travaillés, amplitude, etc.).

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Rémunération de base

Salaire de base payé à l'ensemble des employés. Comprend les dépenses liées à certaines charges pour les heures non travaillées, soit les vacances, les jours fériés chômés et travaillés ainsi que les congés de maladie.

■ Service de la dette

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

■ Services professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

■ Services techniques et autres services

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains contrats de réparation. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent, au coût de la surveillance policière assumée par le SPVM et le Service de police de Laval et au contrat de gardiennage des propriétés de la STM.

■ Virement au fonds de roulement

Somme imputée à la dépense relative aux acquisitions en immobilisations financées à même le fonds de roulement. L'amortissement doit s'effectuer sur une période maximale de cinq ans à compter de l'année suivant l'acquisition.

TITRES DE TRANSPORT – TARIFS ORDINAIRES ET RÉDUITS

(en dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	Variation 2008-2016
Mensuel										
Tarif ordinaire	66,25	68,50	70,00	72,75	75,50	77,00	79,50	82,00	83,00	25,28 %
Tarif réduit	36,00	37,00	38,75	41,00	43,75	45,00	47,25	49,25	49,75	38,19 %
Hebdo (lundi au dimanche)										
Tarif ordinaire	19,25	20,00	20,50	22,00	23,50	23,75	24,50	25,50	25,75	33,77 %
Tarif réduit	11,00	11,25	11,50	12,75	13,75	14,00	14,75	15,50	15,75	43,18 %
4 mois (consécutifs)										
Tarif réduit			148,00	155,00	164,00	175,00	180,00	189,00	197,00	
10 passages (coût unitaire)										
Tarif ordinaire		2,00	2,10	2,25	2,40	2,45	2,55	2,65	2,70	
Tarif réduit		1,08	1,20	1,30	1,40	1,45	1,55	1,60	1,65	
6 passages (coût unitaire)										
Tarif ordinaire	2,00	2,13	2,21	2,38						
Tarif réduit	1,08	1,13	1,25	1,42						
2 passages (coût unitaire)										
Tarif ordinaire				2,75	2,75	2,75	2,75	3,00	3,00	
Tarif réduit				1,75	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00	
1 passage¹										
Tarif ordinaire	2,75	2,75	2,75	3,00	3,00	3,00	3,00	3,25	3,25	18,18 %
Tarif réduit	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00	2,00	2,00	2,25	2,25	28,57 %
1 jour¹ (24 h)										
Tarif ordinaire	9,00	9,00	7,00	8,00	8,00	9,00	10,00	10,00	10,00	11,11 %
Aéroport Montréal-Trudeau¹ (747)										
Tarif ordinaire			7,00	8,00	8,00	9,00	10,00	10,00	10,00	
Groupe¹ (1 passage ordinaire + 10 enfants de 6 à 13 ans)										
Tarif réduit			12,00	13,00	14,00	14,50	15,50	16,00	16,50	
Soirée illimitée¹ (18 h à 5 h le lendemain)										
Tarif ordinaire				4,00	4,00	4,00	5,00	5,00	5,00	
Week-end illimité¹ (vendredi 18 h au lundi 5 h)										
Tarif ordinaire						12,00	13,00	13,00	13,75	
3 jours¹ (consécutifs)										
Tarif ordinaire	17,00	17,00	14,00	16,00	16,00	18,00	18,00	18,00	18,00	5,88 %

¹ Ces titres sont acceptés aux points d'entrée du réseau de la STM (bus ou métro) situés hors de son territoire.

* Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016

GRILLE TARIFAIRE – VILLES NORD-AMÉRICAINES

TARIFS ORDINAIRES 2016

(en dollars canadiens)

	Espèces	Billets	Carte mensuelle
CANADA			
Montréal	3,25	2,70	83,00
Québec	3,50	2,95	85,60
Winnipeg	2,66	2,30	88,55
Laval	3,25	2,75	91,00
Edmonton	3,25	2,48	91,50
Longueuil	3,25	3,13	94,50
Calgary	3,15	3,15	99,00
Ottawa	3,65	3,00	105,75
Vancouver	4,00	3,15	124,00
Toronto	3,25	2,90	141,50
ÉTATS-UNIS			
Boston	3,68	3,01	113,12
Philadelphie	3,01	2,41	121,82
Atlanta	3,35	3,35	127,18
Los Angeles	2,34	2,34	133,87
Chicago	3,01	3,01	133,87
New York	4,02	3,68	155,96

Les tarifs sont en vigueur au 27 octobre 2016 comme le taux de change utilisé qui est celui de la Banque du Canada (1 US = 1,3387 CA).

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
Axe TBC	Axe Turcot, Bonaventure et Champlain
AZUR	Nouvelles voitures de métro
CA	Conseil d'administration
CIF	Contrôles internes financiers
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
Comité GPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CPTAM	Comité de planification des travaux et activités dans le métro
DD	Développement durable
DS	Directive sectorielle
EMR	Entretien du matériel roulant
FIN	Finances
FITC	Fonds pour les infrastructures du transport en commun
GES	Gaz à effet de serre
GFOA	Government Finance Officers Association
GRI	Global Reporting Initiative
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MPB	Mesures préférentielles bus
MR-63	Matériel roulant 1963
MR-73	Matériel roulant 1973
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OPUS	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
PADTC	Programme d'aide au développement du transport collectif
PAGASTC	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun
PC	Politique corporative
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PG	Politique générale
PI	Programme des immobilisations
PTI	Programme triennal d'immobilisations
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
TRAM	Titre régional autobus – métro



Publié par la Société
de transport de Montréal

Direction exécutive
Planification, finances et contrôle

Direction
Budget et investissements

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec)
H5A 1J6

stm.info



Dossier # : 1162904002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 du Bureau du Taxi.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-25 17:17

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1162904002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-25

Prévisions budgétaires 2017 Bureau du taxi de Montréal

Présentation à l'intention
des membres de la
Commission sur les finances et l'administration

Le 6 décembre 2016

Plan de la présentation

- Mission
- Organigramme 2016
- Objectifs 2016
- Réalisations 2016
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2016
- Organigramme 2017
- Objectifs 2017
- Budget 2017
 - Revenus et dépenses par compétences
 - Revenus et dépenses par objets
 - Dépenses par catégories d'emplois
 - Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Principaux écarts 2017 vs 2016
- Coordonnées et contact

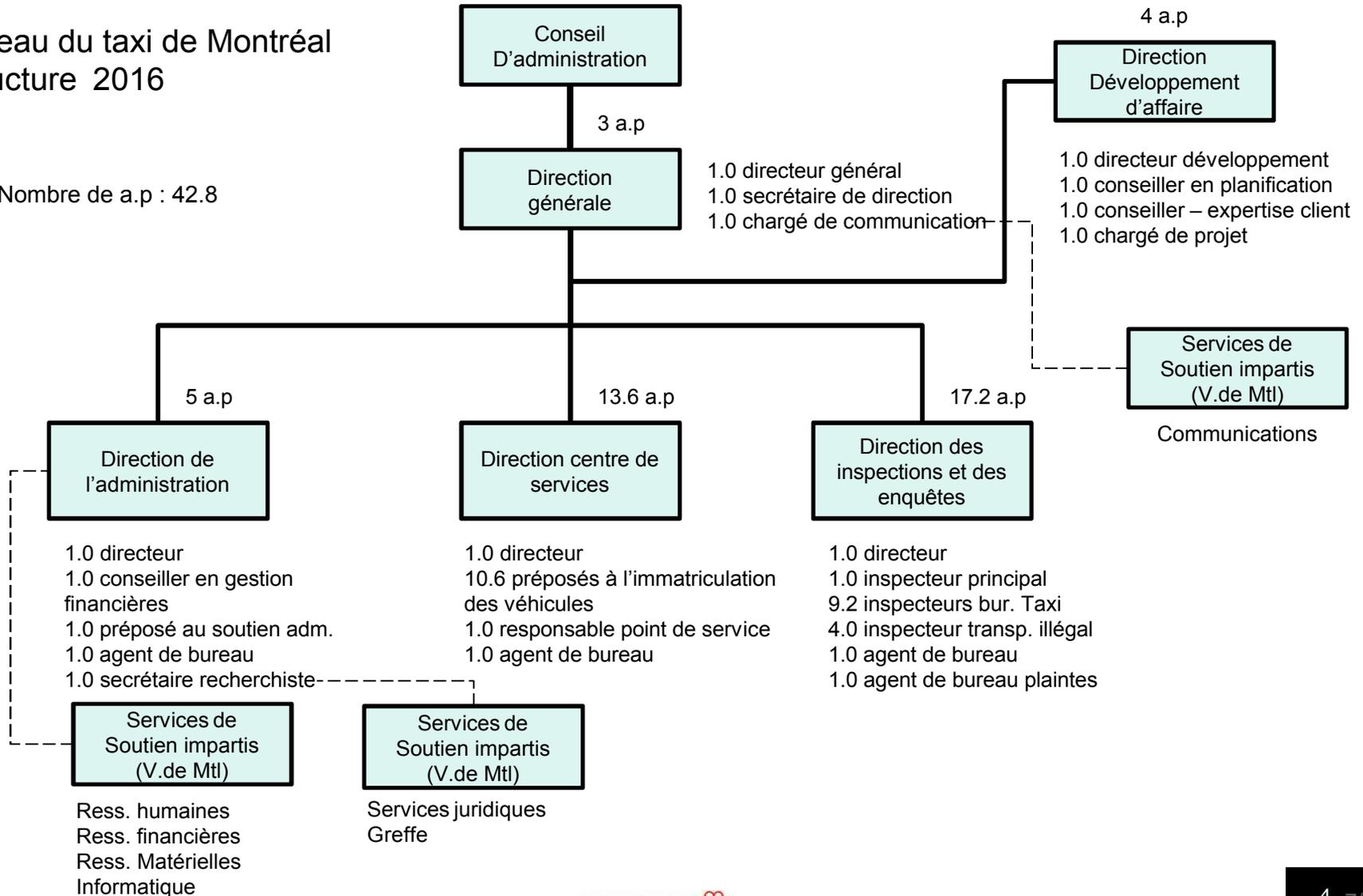
Mission

- Le BTM contribue au développement de l'industrie du transport par taxi et par limousine, offre des services à cette industrie et l'encadre, améliore ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers ainsi que les compétences des chauffeurs.
- Le BTM administre les examens, émet et renouvelle les permis de transport et de chauffeurs pour les taxis et limousines de la Ville de Montréal. Il assure également le respect des lois et règlements relatifs au transport par taxi et par limousine.
- Le BTM reçoit et traite les plaintes du public et de l'industrie du taxi. Il maintient un haut niveau de concertation avec les intervenants de cette industrie.
- Le BTM offre des services de renouvellement des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules dans le cadre d'une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Organigramme 2016

Bureau du taxi de Montréal Structure 2016

Nombre de a.p. : 42.8



Objectifs 2016

Lutte au transport illégal

Le Bureau du taxi – dont le mandat est notamment de veiller à l'application du *Règlement sur le transport par taxi de la Ville de Montréal* – maintient la lutte au transport illégal afin de s'assurer que les chauffeurs qui effectuent du transport de personne rémunéré sont formés et assurés adéquatement, que leurs antécédents judiciaires ont fait l'objet de vérification par un corps de police et que les véhicules qu'ils conduisent sont conformes et mécaniquement inspectés, tel que le prescrit la *Loi*.

Politique sur l'industrie du taxi

Le Bureau du taxi implante la Politique sur l'industrie du taxi en réalisant les projets inscrits à son plan d'action 2015-2017. Cinq priorités ont été identifiées dans ce dernier soit la sécurité des chauffeurs et des clients, l'amélioration du service à la clientèle, l'innovation technologique, le développement d'une offre de services novatrice ainsi que le rayonnement de la métropole.

Réalisations 2016

Mise en œuvre de la *Politique sur l'industrie du taxi* et réalisation des éléments inscrits au plan d'action 2015-2017 :

- Développer le projet d'installation des caméras de surveillance dans tous les taxis
- Travailler, en collaboration avec le service des technologies de l'information, à développer une plateforme de données ouvertes
- Travailler à développer une image de marque forte et distinctive pour l'industrie du taxi
- Collaborer avec le ministère des Transports pour le projet pilote de taxis 100% électriques
- Instaurer une mesure continue de la satisfaction de la clientèle (clients-mystères)
- Optimiser le système de la gestion des plaintes
- Collaborer à l'amélioration de la formation continue
- Élaborer un code de bonne conduite
- Créer un guide pour les chauffeurs
- Développer des transactions en ligne pour l'industrie
- Lutter contre le transport illégal

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

	2014	2015	2016
Nombre d'accidents	1	0	0
Durée	5 mois	0	0

Évolution budgétaire 2016 - Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2016

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Autres revenus	Total
Budget original 2016	4 493,0	78,3	4 571,3
Budget modifié 2016	4 493,0	78,3	4 571,3
Prévisions 2016	3 728,6	333,3	4 061,9
Surplus (déficit)	(764,4)	255,0	(509,4)
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Revenus autonomes supplémentaires obtenus non budgétés en 2016,		255,0	-
Contribution de l'agglomération conforme au GDD soumis par la ville, mais différent du budget du BTM	(764,4)		255,0
			(764,4)
			-
	(764,4)	255,0	(509,4)

Évolution budgétaire 2016 - Dépenses

Dépenses - évolution budgétaire 2016

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération		Total
Budget original 2016	4 702,5		4 702,5
Budget modifié 2016	4 702,5		4 702,5
Prévisions 2016	4 430,9		4 430,9
Surplus (déficit)	271,6		271,6
Explications des principaux écarts			
Salaires réels inférieurs au budget (Une partie des salaires budgétés est incorporée dans les frais liés au plan d'action)	161,7		161,7
Taxes municipales inférieures au budget	39,6		39,6
Coûts liés aux communications Inférieurs au budget	58,6		58,6
Divers	11,7		11,7
	271,6		271,6

Évolution budgétaire 2016 - Surplus

Surplus - évolution budgétaire 2016

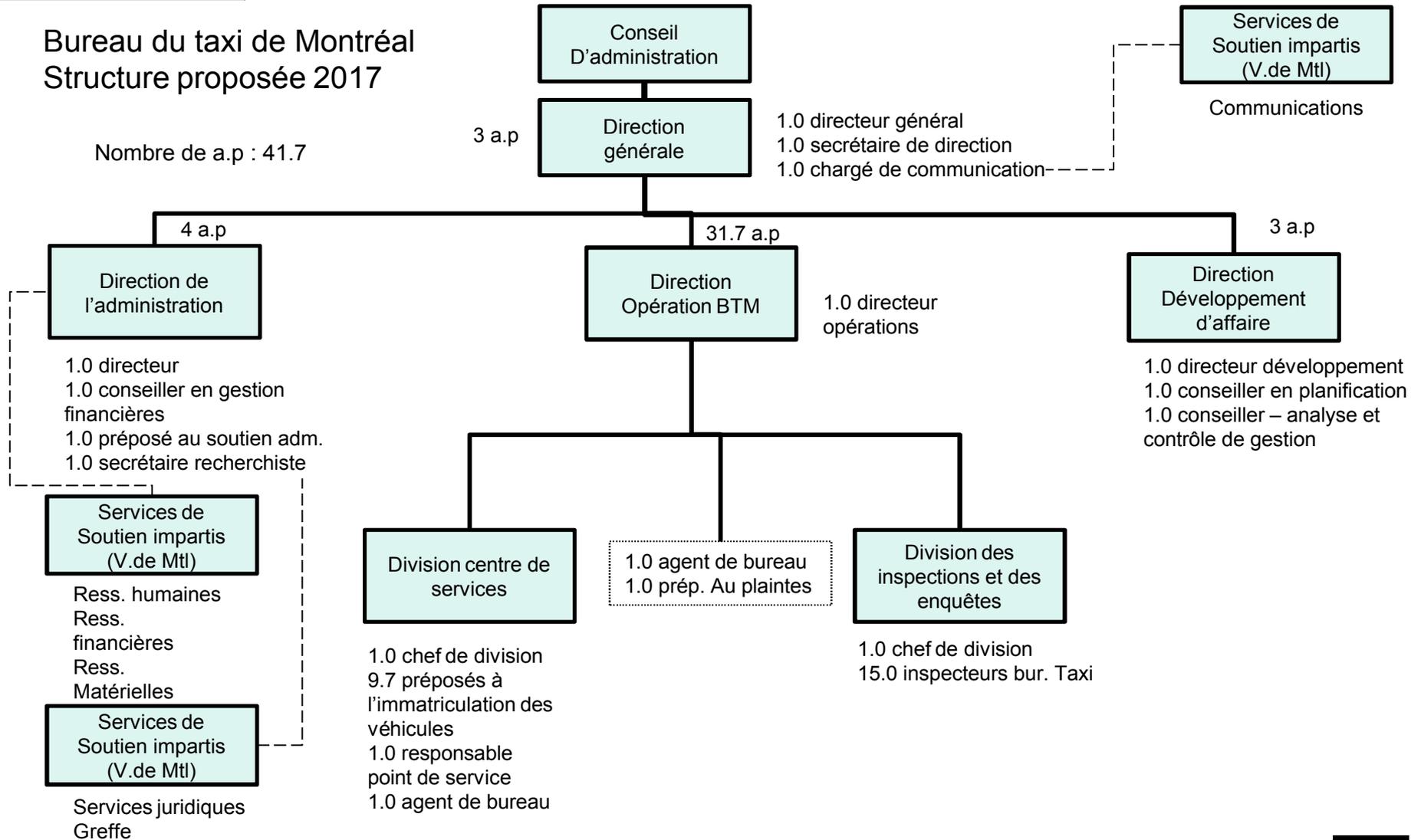
(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération		Total
Surplus des résultats réel 2014 sur le budget original 2014	663,8		663,8
Surplus des résultats réel 2015 sur le budget original 2015	141,0		141,0
Déficit des revenus de 2016	(509,4)		(509,4)
Surplus lié aux dépenses de 2016	271,6		271,6
Affectation de surplus au budget 2016	(131,2)		(131,2)
Surplus cumulé au 31 décembre 2016	435,8		435,8
Explications des principaux écarts			
Les surplus de 2014 et 2015 ont été en partie utilisés en 2016 L'utilisation des surplus de 2014 et 2015 a servi à l'avancement du plan d'action lié au développement de l'industrie du taxi	369,0		369,0
Les surplus monétaires de 2014 non utilisés en 2015 ont servi à réduire la contribution demandée à l'agglomération en 2016	(131,2)		(131,2)
Les surplus de 2014 contiennent une portion d'éléments non monétaires (véhicules transférés au BTM) qui ne peuvent pas être utilisés pour payer les frais d'opérations courantes	118,1		118,1

Organigramme 2017

Bureau du taxi de Montréal Structure proposée 2017

Nombre de a.p. : 41.7



Objectifs 2017

Poursuite de la mise en œuvre de la *Politique sur l'industrie du taxi*

- Prendre les dispositions pour l'installation des caméras de surveillance dans tous les taxis
- Déployer, en collaboration avec le service des technologies de l'information, la plateforme de données ouvertes
- Proposer une image de marque pour l'industrie du taxi
- Adopter une norme de service à la demande « un taxi en 30 minutes 24/7 » pour le transport accessible
- Collaborer avec le ministère des Transports pour le déroulement des projets pilotes
- Poursuivre la mesure de la satisfaction de la clientèle (clients-mystères)
- Poursuivre l'optimisation du système de la gestion des plaintes
- Contribuer à la révision de la formation avec les partenaires

Budget 2017

Revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus				
	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévisions 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Conseil municipal					
Conseil d'agglomération	3 120,0	3 187,8	3 728,6	4 493,0	3 917,6
Total	3 120,0	3 187,8	3 728,6	4 493,0	3 917,6

	Dépenses				
	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévisions 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Conseil municipal					
Conseil d'agglomération	2 861,7	3 353,6	4 430,9	4 702,5	4 799,3
Total	2 861,7	3 353,6	4 430,9	4 702,5	4 799,3

Budget 2017

Revenus et dépenses par objets

Sommaire

Bureau du Taxi de Montréal

Revenus par principaux objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévisions 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Autres services rendus	55,6	80,4	221,2		216,0
Contribution agglomération de Montréal	3 120,0	3 187,8	3 728,6	4 493,0	3 917,6
Revenus publicitaires et commandites	36,6	36,8	53,6	48,3	56,2
Revenus d'intérêts	11,5	26,9	24,3	30,0	20,6
Autres revenus (Gratuités)	301,8	162,7	34,2	-	154,0
Total	3 525,5	3 494,6	4 061,9	4 571,3	4 364,4

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévisions 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 276,4	2 571,0	3 300,8	2 891,7	3 470,6
Transport et communication	125,8	111,2	201,0	51,3	183,8
Services professionnels	94,4	184,2	-	30,0	-
Services techniques et autres	69,9	54,3	151,2	94,9	397,3
Location, entretien et réparation	31,6	45,6	20,9	18,3	16,9
Biens non durables	64,1	123,5	77,5	112,5	182,9
Autres objets	199,5	263,8	93,3	136,7	226,2
Frais liés au plan d'action - non récurrent			586,2	1 367,1	322,5
Total	2 861,7	3 353,6	4 430,9	4 702,5	4 800,2
Surplus (déficit)	663,8	141,0	(369,0)	(131,2)	(435,8)
Affectation surplus	-	-	369,0	131,2	435,8
Surplus (déficit) net	663,8	141,0	0,0	0,0	0,0
Surplus (déficit) cumulé	663,8	804,8	435,8	118,1	0,0

Budget 2017

Dépenses par catégories d'emplois

Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars)

	Budget comparatif 2014	Budget comparatif 2015	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	877,6	757,7	695,7	804,4
Sous-total — Cadres	877,6	757,7	695,7	804,4
Cols blancs	1 505,6	1 710,0	2 177,1	2 125,4
Professionnels	218,3	281,7	589,7	540,8
Total	2 601,5	2 749,4	3 462,5	3 470,6

Budget 2017 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes			
	Budget comparatif 2014	Budget comparatif 2015	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	6,0	5,0	5,0	6,0
Sous-total — Cadres	6,0	5,0	5,0	6,0
Cols blancs	23,8	23,8	31,8	30,7
Professionnels	2,0	3,0	6,0	5,0
Total	31,8	31,8	42,8	41,7

Principaux écarts 2017 vs 2016 - Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2016	-	4 493,0	4 493,0
Autres services rendus : Vente de biens divers		(17,0)	(17,0)
Autres services rendus : Contrat avec la SAAQ		(199,0)	(199,0)
Ajout des gratuités au niveau des revenus et dépenses		(154,0)	(154,0)
Réduction des besoins en fonction des projets réduits		(205,4)	(205,4)
Variation totale	-	(575,4)	(575,4)
Budget 2017	-	3 917,6	3 917,6

Principaux écarts 2017 vs 2016 - Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2016	-	4 702,5	4 702,5
Gratuité : Frais des élections du CA du BTM		120,0	120,0
Variations diverses		(23,2)	(23,2)
Variation totale	-	96,8	96,8
Budget 2017	-	4 799,3	4 799,3

4949 rue Molson
Montréal (Québec)
H1H 3Y6
514 280-6600

Denis Larocque
Directeur de l'administration
514 280-3807
Denis.larocque@ville.montreal.qc.ca



Dossier # : 1162904003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-25 17:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1162904003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

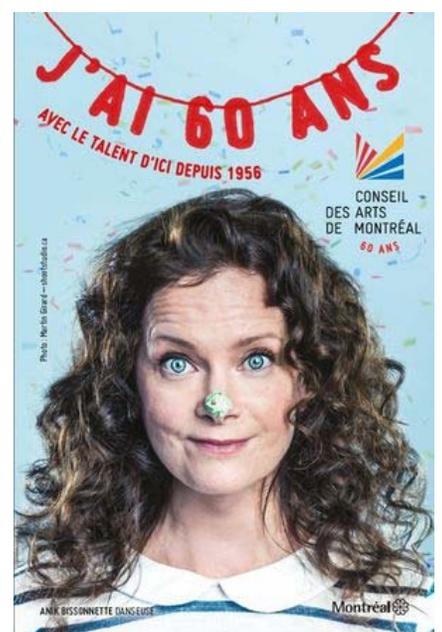
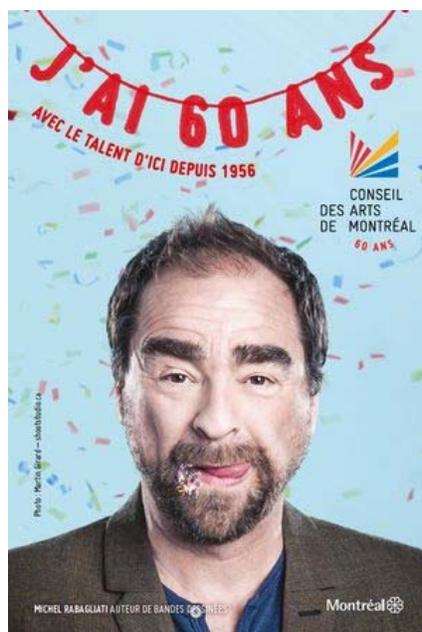
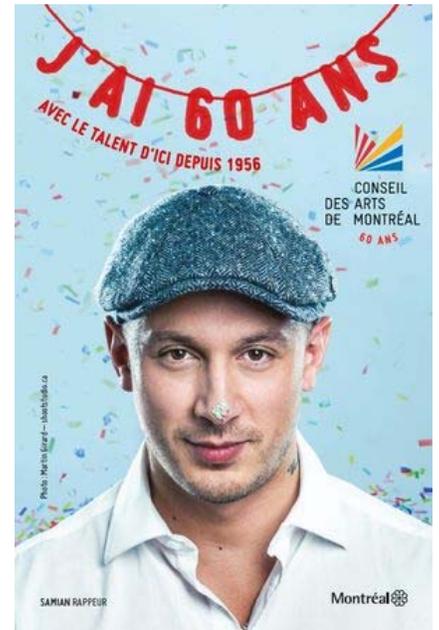
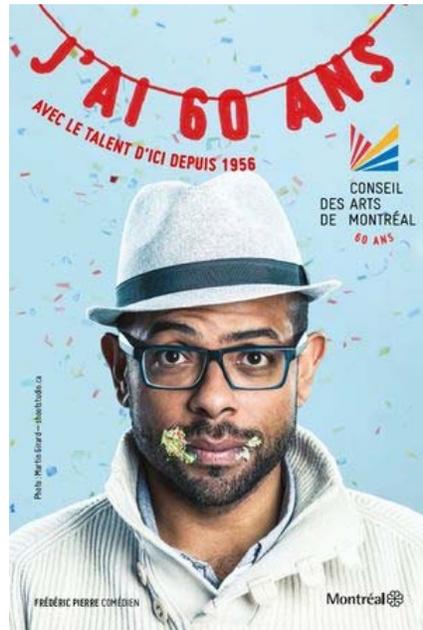
Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-25

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL



Novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du budget	5
L'année 2016 : faits saillants	6
Quelques réalisations du Conseil en 2016	8
Principaux partenaires du Conseil	15
Orientations du Conseil et contribution de la Ville de Montréal	17
Nos revenus et dépenses en 2017	18
Conclusion	18
Le Conseil des arts de Montréal	
Mission	19
Programmes du Conseil	20
Comités du Conseil	24
Communications	26
Liste des membres du Conseil et des comités	27
Organigramme de fonctionnement	30
Organigramme de personnel	31
Le budget, 2016 et 2017	32

PRÉSENTATION DU BUDGET 2017

Nous remercions chaleureusement la Ville et l'agglomération de Montréal d'avoir consenti une augmentation de 500 000 \$ au Conseil des arts de Montréal pour l'année 2017, portant ainsi la contribution municipale à 14 450 000 \$.

C'est avec des moyens accrus que le Conseil pourra continuer à mettre en place un modèle de soutien aux arts innovant et ouvert aux nouveaux modes de création et de production existant dans le milieu artistique montréalais. Ces sommes lui permettront de mieux repérer, soutenir, accompagner et reconnaître le cœur créatif de Montréal en misant sur les priorités que sont la relève artistique, la diversité culturelle et la philanthropie culturelle. Cet investissement de la Ville sera dépensé utilement et efficacement, et c'est toute la communauté montréalaise qui en bénéficiera.



Louise Bédard Danse, *La Démarquise*.
Photo : Valeska G.

Conseil d'administration, jurys de pairs et comités

Le conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal forme un groupe d'individus d'une richesse exceptionnelle par l'expérience et la variété du parcours de ses membres, ainsi que par la profondeur de leur engagement dans leur milieu. Nouvelle directrice du Service de la culture de la Ville de Montréal, Suzanne Laverdière a pris le relais du poste laissé vacant par Jean-Robert Choquet à titre de membre observateur. Le compositeur de jazz Harold Faustin et l'homme de théâtre Philippe Lambert sont aussi deux nouveaux membres du conseil d'administration. Enfin, après avoir réalisé deux mandats, mesdames Liza Frulla et Madeleine Careau quitteront le conseil d'administration et le Conseil leur est reconnaissant pour toutes ces années de dévouement. Au total, quatre postes seront à combler au cours de la prochaine année.

Au début de l'année, nos différents comités d'évaluation ont accueilli 31 nouveaux membres. Leur expertise et leur professionnalisme seront un apport immense à chacun de nos comités et nous les remercions d'avoir accepté d'en faire profiter le milieu artistique montréalais! L'octroi des subventions est le fruit d'un processus rigoureux, qui tient compte de l'excellence, d'une saine administration et d'une bonne gouvernance, notamment grâce au travail de nos comités d'évaluation. Éclaireurs de premier plan, les membres de ces neuf comités prennent le pouls de leur milieu pour mieux en identifier les tendances et les enjeux dans chacune des disciplines qu'appuie le Conseil. Pour composer ces comités dans un souci d'équité, le Conseil tient compte de la diversité des pratiques artistiques et des professions, de la parité homme femme, ainsi que de la diversité générationnelle et culturelle.



Sacré Tympan, *parlures et parjures*.
Bernard Falaise, Michel Faubert, Pierre Tanguay et Pierre Labbé. Photo : Patrick LaRoque.

Le comité arts-affaires devient comité arts et philanthropie et accueille de nouveaux membres

Le comité arts et philanthropie du Conseil a accueilli Madeleine Féquière, chef du crédit corporatif chez Domtar et 1^{re} vice-présidente du Conseil des arts de Montréal. Madeleine Féquière assure dorénavant la présidence du comité que Jan-Fryderyk Pleszczynski avait assumée par intérim. Le comité est composé actuellement des membres suivants : Ben Marc Diendéré, Éric Gosselin et Jan-Fryderyk Pleszczynski. Le Conseil tient à remercier Sébastien Barangé et Manon Blanchette, dont les mandats se sont terminés récemment, pour leur contribution à ce comité. Le comité arts et philanthropie est aussi heureux d'accueillir comme nouvelle membre externe Sylvie Cordeau, vice-présidente Philanthropie et commandites chez Québecor et comme membre observateur Liette Lamonde, directrice générale de la Fondation Montréal inc. Le changement d'identité du comité (arts-affaires à arts et philanthropie) repose sur sa volonté d'élargir la vision et accentuer les actions philanthropiques globales du Conseil, encore plus axées sur une approche de philanthropie de proximité, sans toutefois mettre à l'écart l'expertise et les actions reliées aux liens avec les milieux d'affaires. Cette évolution est en phase avec les valeurs d'accompagnement et de conseils aux organismes du Conseil.

Le Conseil célèbre ses 60 ans

Le 18 avril 2016 a marqué l'anniversaire du Conseil. En effet, c'est à cette date qu'était adopté, en 1956, le règlement 2325 créant le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal sous l'égide du maire Jean Drapeau. Le Conseil a souligné cet anniversaire par la réalisation de plusieurs activités, notamment une campagne d'affiches sur le thème *J'ai 60 ans*, une campagne sur les réseaux sociaux pour faire revivre certains moments de l'histoire de Montréal et du Conseil et la production du court métrage *La Maison du Conseil* d'Oana Suteu Khintirian projeté à l'automne aux cinémas Beaubien et du Parc. La directrice générale Nathalie Maillé et le président du conseil d'administration Jan-Fryderyk Pleszczynski ont prononcé un discours lors d'un petit déjeuner de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain le 28 avril dernier.

Des consultations et un nouveau plan stratégique

Le Conseil mène présentement des consultations et affine une réflexion sur les axes de son intervention d'ici 2020. En plus de la place occupée par la relève artistique, la diversité culturelle et la philanthropie culturelle, d'autres enjeux occuperont une grande place dans la stratégie d'intervention du Conseil au cours des prochaines années. La souplesse de sa structure d'opérations sera mise à contribution pour développer différentes formes d'aides efficaces, équitables, accessibles et adéquates aux demandes et aux besoins des organismes et collectifs montréalais. Les enjeux de développement international des organismes montréalais, la représentativité des cultures autochtones, et la souplesse et la pertinence des programmes du Conseil seront à l'ordre du jour des changements envisagés.

QUELQUES RÉALISATIONS DU CONSEIL EN 2016

Soutien et initiatives stratégiques

Pour un soutien encore plus équitable

Fort de l'augmentation de son financement par l'Agglomération, le Conseil des arts de Montréal a poursuivi le chantier entamé en 2015 pour examiner l'équité entre les organismes artistiques montréalais qu'il soutient au fonctionnement. Les comités d'évaluation sectoriels, mis à contribution, ont passé en revue le soutien à l'ensemble des organismes et ont identifié plusieurs enjeux, en cohérence avec nos orientations stratégiques, la relève artistique, la diversité culturelle et la philanthropie culturelle. Des subventions complémentaires seront ainsi également versées en 2016 à des organismes identifiés comme particulièrement dynamiques, mais chroniquement sous-financés. Cet exercice, qui constitue une action concrète et volontaire de changement, est essentiel pour nous assurer d'une meilleure équité dans les différentes disciplines appuyées par le Conseil.

Issues de la Table Numérique mise sur pied par le Conseil des arts de Montréal, les Soirées Composite ont incité en 2016 la rencontre et la pollinisation entre créateurs, centres d'artistes, organismes, entreprises et professionnels du numérique dans le but de tisser des liens entre les arts et les industries numériques. Composite vise la rencontre entre les créateurs d'art numérique et les entrepreneurs de l'industrie d'ici et d'ailleurs qui présentent mutuellement leurs projets devant public.

Afin de marquer le lancement du Colloque international sur la mesure des produits culturels numériques organisé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Conseil des arts de Montréal a participé au cocktail d'ouverture qui s'est tenu en mai dernier au Centre Canadien d'Architecture. Ce partenariat s'est inscrit dans le cadre des différentes initiatives issues de la Table Numérique pilotée par le Conseil afin de lier les arts aux industries numériques.

Un portail pour faciliter l'accès à nos services

Le Conseil a investi dans la mise en place d'un nouveau portail de gestion des demandes qui facilitera l'accès à ses services et programmes. D'ici la fin de l'année 2016, tous les artistes, organismes et collectifs pourront l'utiliser afin de vérifier leur admissibilité à un programme et envoyer une demande de subvention. Ce portail offrira aux organismes la possibilité de suivre facilement l'évolution du traitement de leurs demandes et d'obtenir rapidement des renseignements sur leur dossier. L'historique des demandes et les échanges avec le personnel du Conseil seront également centralisés sur ce portail. Il s'agit d'une réalisation importante pour simplifier les processus de traitement des demandes de subventions et pour adopter des habitudes environnementales plus responsables grâce à la réduction considérable d'utilisation de papier. Il s'agit d'un pas de plus également pour améliorer le service offert à la communauté artistique et continuer à concentrer l'action de notre personnel sur l'accompagnement et le service-conseil sur le terrain. Un des derniers avantages de ce portail est qu'il augmentera l'intelligence des données recueillies pour optimiser la base de données et les analyses du Conseil. Ces informations seront précieuses pour évaluer les impacts de nos programmes.



African Guitar Spirit, Prix de la diversité 2015 en musique. Gotta Lago. Photo : André Paradis.

Diversité, inclusion et équité : des valeurs et actions encore bonifiées

En 2016, le Conseil a tenu plusieurs consultations afin d'élaborer une stratégie transversale de développement de la diversité culturelle dans les arts qui servira de cadre pour ses actions dans le nouveau plan stratégique 2017-2020. Le Conseil a ainsi fait le constat que les avancées et les initiatives sont nombreuses depuis la mise en place de sa politique de la diversité culturelle il y a 10 ans; toutefois, les défis de la reconnaissance et de l'intégration professionnelle des artistes issus de l'immigration ou des artistes qui ont des pratiques artistiques autochtones traditionnelles ou non occidentales sont encore très importants. Sur la base du bilan de son plan d'action 2012-2015 énoncé en 2016, le Conseil poursuivra avec ambition le travail d'inclusion équitable et de valorisation de la diversité. Un des premiers gestes annoncés en ce sens a été dévoilé lors des *Rencontres de la diversité* le 18 mai dernier au Musée des beaux-arts de Montréal. La directrice générale du Conseil, Nathalie Maillé, y annonçait la création prochaine d'un comité consultatif autochtone. La révision des critères et normes du programme général de subventions apporte également un ensemble de changements fondamentaux allant résolument dans le sens d'une plus grande accessibilité aux programmes de soutien du Conseil, prenant en compte la nature des besoins et de la production des artistes dits de la diversité et des cultures autochtones. Quant au programme de stages artistiques démART-Mtl, offert aux artistes de la diversité culturelle, nouveaux arrivants et de la première génération, au sein des organismes artistiques établis, il aura vu son budget bonifié en 2016 pour en augmenter l'impact. Par ailleurs, ayant la volonté de favoriser la reconnaissance des artistes issus de la diversité culturelle, le Conseil a travaillé en ce sens avec des organismes en 2016. Il s'est associé au festival Metropolis Bleu pour créer le *Prix de la diversité pour une première œuvre littéraire*. C'est l'auteur d'origine libanaise Ghayas Hachem qui a remporté les honneurs et une bourse de 3 000 \$ pour son roman *Play Boys*. Le Conseil a

également uni ses forces aux Montreal English Theatre Awards pour la création du Prix *Equity, Diversity and Inclusion* (EDI). Ce nouveau prix vise à reconnaître et à encourager les artistes et les organismes qui s'engagent dans les enjeux d'accès et d'inclusion de la diversité en théâtre.

Le Conseil a également lancé le projet-pilote de Résidence de création pour la diversité culturelle en théâtre et en nouvelles pratiques artistiques qui permet aux artistes sélectionnés de bénéficier de l'expertise d'un conseiller artistique sénior pour soutenir leur processus de création. De plus, l'accès aux studios de répétitions de la Maison du Conseil et une aide financière pour la réalisation d'une vidéo professionnelle sont offerts durant cette résidence.

Le Conseil est aussi devenu un des partenaires du Laboratoire Culture Inclusive, une initiative de l'organisme Exeko, en collaboration avec le Groupe des onze, qui regroupe onze des plus grandes institutions culturelles montréalaises (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Les Grands Ballets canadiens de Montréal, Maison Théâtre, Musée des beaux-arts de Montréal, Opéra de Montréal, Orchestre Métropolitain, Orchestre symphonique de Montréal, Salle Bourgie, Société de la Place des Arts, Théâtre du Nouveau Monde et la TOHU). Il s'agit d'un projet de trois ans sous le patronage de la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO). Ce laboratoire allie recherche participative, recherche création et recherche action afin de favoriser l'accessibilité au milieu institutionnel de la culture par l'identification et la diffusion de meilleures pratiques d'inclusion. Il s'interrogera sur les facteurs qui limitent l'accès à la culture et identifiera les avenues possibles pour un dialogue égalitaire entre les porteurs culturels montréalais et leurs publics. Les conclusions de ces recherches pourront bonifier les stratégies du Conseil dans ce domaine et favoriser une meilleure compréhension des besoins.

Philanthropie culturelle : un impact au plus près des besoins

Le Conseil est fier d'avoir lancé conjointement avec la Caisse Desjardins de la Culture et HEC Montréal un projet pilote de stages rémunérés en philanthropie culturelle. Proposé à l'initiative de l'organisme Tangente, qui a expérimenté un modèle similaire avec succès, l'objectif de cette nouvelle initiative est de favoriser le développement d'activités philanthropiques au sein des organismes artistiques montréalais et de contribuer à l'insertion professionnelle d'une relève en gestion philanthropique, facteur critique pour l'essor durable des organismes artistiques. Le programme du certificat en gestion philanthropique de l'Université de Montréal reçoit également cette initiative.

Le Conseil a poursuivi son cycle de formations et d'ateliers en philanthropie, dont le succès ne se dément pas. Les thèmes abordés en 2016 sont les événements-bénéfices, la démarche pour obtenir le numéro de bienfaisance et la relation avec les donateurs, donnés par Liette Lamonde (directrice générale de Fondation Montréal inc.).

Les Prix Arts-Affaires de Montréal, qui ont fêté leur 10^e anniversaire le 6 juin dernier, furent l'occasion de souligner une décennie d'engagement dans les arts et de rendre hommage à tous les lauréats des 10 dernières années. Cette année marque aussi une belle augmentation dans le nombre des candidatures déposées : 20 organismes artistiques ont parrainé candidats et entreprises pour reconnaître leur mobilisation importante. C'est Joanie Lapalme, parrainée par l'Opéra de Montréal, qui a reçu la distinction pour la catégorie Relève d'affaires.



François Lavallée au Festival interculturel du conte du Québec. Photo : Claude Lapierre.

Le Groupe Jean Coutu, parrainé par Alchimies, création et culture (Festival du monde arabe), a reçu le Prix Grande-entreprise arts-affaires. Royal Photo, parrainé par Kino' 00 et Compagnie et Cie, parrainé par ATSA, ont été lauréats ex aequo du Prix PME arts-affaires. M^e Lyne Robichaud, parrainée par Sylvain Émard Danse, s'est distinguée des 4 autres candidatures pour le Prix Personnalité arts-affaires.

Initiatives territoriales

En 2016, le Conseil a mis sur pied des résidences de création en collaboration avec des acteurs du milieu artistique et municipal. Cette façon de faire est structurante pour le milieu et accorde une visibilité à ces programmes qui peuvent rejoindre directement les organismes et artistes concernés.

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), la Coop Vidéo, Main Film, Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM) et les Films du 3 Mars ont mis leurs efforts en commun pour offrir une résidence de création unique dans le paysage culturel. La résidence Court circuit est un programme de soutien à travers lequel ces organismes se réunissent et apportent un appui exceptionnel à un cinéaste qui propose un projet : un court métrage de fiction de dix minutes et dont l'action principale se passe sur l'île de Montréal. La valeur du soutien accordé dans le cadre de ce nouveau programme est estimée à 41 000 \$, dont une bourse de 7 000 \$ qui sera versée par le Conseil au cinéaste.

Le Conseil des arts de Montréal et le Laboratoire sur les récits du soi mobile (LRSM) de l'Université de Montréal ont annoncé en 2016 le nom du premier auteur à participer à la résidence de création Le Soi mobile. Ralph Elawani a été sélectionné pour son projet *Surface de réparation : comprendre la géopoétique du Petit-Maghreb par le football*. À partir du point de rencontre de cette thématique sportive, l'auteur recueillera les propos des habitants du quartier. Toute l'originalité de ce projet réside dans la réalisation d'une œuvre littéraire interactive nourrie du quotidien de la communauté du quartier que sillonnera l'écrivain au volant d'une camionnette entièrement équipée pour la captation audiovisuelle. Ralph Elawani recevra une bourse d'écriture de 7 000 \$ et disposera de locaux à l'Université de Montréal et du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.



Théâtre de Quartier, *Guerre et paix*.
Photo : Nicola-Frank Vachon.

Dans un objectif de développement des arts de la marionnette, de rapprochement et d'échange des pratiques contemporaines entre les marionnettistes de diverses provenances, le Conseil, Castelliers, l'arrondissement d'Outremont et Espaço de Residência Artística VALE ARVOREDO ont uni leurs forces pour offrir une résidence de recherche et de création croisée à des marionnettistes professionnels. Pour la première édition de ce projet pilote, l'artiste montréalais retenu séjournera au Brésil, dans la ville de São José do Herval et en échange, l'île de Montréal recevra un marionnettiste brésilien.

Le Conseil a reconduit cette année le projet *Des ponts culturels : d'une rive à l'autre*, avec pour objectif de favoriser les échanges entre les artistes, les citoyens, les villes et les arrondissements participants pour réaliser des œuvres qui encouragent le rapprochement avec les collectivités. Les artistes, organismes

artistiques et collectifs d'artistes ont été invités à soumettre des projets qui encouragent la participation des citoyens et l'engagement individuel dans le processus créatif. Pour cette deuxième édition, ce programme a été offert aux artistes et organismes professionnels du territoire de l'île de Montréal, des villes de Longueuil, de Laval, de Sainte-Julie et de Terrebonne. Par ailleurs, les œuvres réalisées lors de la première édition ont été présentées à la Place des Arts en octobre. Sélectionnés pour leur audace et l'originalité de leur concept, qui incluait la participation de citoyens de Longueuil, de Montréal et de Sainte-Julie, Sinha Danse, Marie-Claude de Souza et Théâtre I.N.K. ont présenté leur travail aux spectateurs et passants de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme.



Les 7 doigts de la Main, *Triptyque*.
Photo : Alexandre Galliez.

Le 31^e Grand Prix a connu un succès de taille le 24 mars 2016 alors que 800 personnes d'affaires, artistes, élus et représentants municipaux participaient à ce rendez-vous annuel. En prime cette année, non pas un, mais deux gagnants ex æquo : Le Musée d'art contemporain pour l'exposition *Flux* de David Altmejd qui a attiré 124 000 visiteurs au MAC et Les sept doigts de la main qui ont livré des centaines de représentations, remporté un prestigieux *Drama Desk Award* pour la mise en scène de *Queen of the Night* et révolutionné le cirque avec *Tryptique*. Ce Grand Prix annuel vise à reconnaître l'excellence d'une production ou d'un événement réalisés à Montréal. Le lauréat est désigné par un jury externe, composé de quatre personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil des arts. L'attribution du Grand Prix comporte une bourse de 30 000 \$ assortie d'une œuvre commémorative commandée à un artiste montréalais. Un prix de reconnaissance de 5 000 \$ est remis à chacun des autres finalistes par des mécènes montréalais.

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONSEIL

Accès Culture
Association des diffuseurs culturels de l'Île de Montréal (ADICIM)
Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM)
Montréal, métropole culturelle
Service de la culture de la Ville de Montréal

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Une école montréalaise pour tous)
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)
Office national du film du Canada (ONF)
Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)
La Coop Fédérée
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL

Arion Orchestre Baroque
Association des libraires du Québec (ALQ)
Banque Scotia
Bell
Bénévoles d'affaires
Bob l'Agence
Caisse de la Culture
Caisse de dépôt et placement du Québec
Centaur Theatre Company
Centre Canadien d'Architecture
Centre Segal des arts de la scène – Fondation de la famille Alvin Segal
Certificat en gestion philanthropique, Université de Montréal
Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux du HEC
Cirque du Soleil
Conseil québécois de la musique
Constantinople
Culture Montréal
Culture pour tous

Danse Danse
Deloitte
Diagramme — gestion culturelle
Domtar
René Malo
STM
Télé-Québec
TELUS
Théâtre de la Manufacture
Théâtre du Nouveau Monde
Tourisme Montréal
Transat Tours Canada inc.
TOHU, la Cité des arts du cirque
Université du Québec à Montréal
Université de Montréal
Université McGill
Vision Diversité
Diversité artistique Montréal (DAM)
École de Joaillerie de Montréal
École Montcalm
École nationale de théâtre du Canada
Ernst & Young (EY)
Exeko
Fasken Martineau
Festival international de films Fantasia
Festival Montréal Joue
Festival Mutek
Fondation J. Armand Bombardier
Fondation Macdonald Stewart
Fondation Sibylla Hesse
Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)
Fonds de solidarité FTQ
François Gratton /TELUS
Gestion d'actifs CIBC inc.
Goethe-Institut Montréal
Groupe Le Vivier
HEC Montréal
ICI ARTV
ICI Radio-Canada
id3
Institut de la statistique du Québec
Institut de statistique de l'UNESCO

Jean-Louis Roy
Jeune Chambre de commerce de Montréal
John Stoke/Real Ventures
KPMG
La Coop Vidéo
La Presse
La TOHU
La Vitrine
Le Devoir
Lemieux Pilon 4D Art
Les Films Séville
Librairie Olivieri
Louise Roy
Luc Plamondon
MAI (Montréal, arts interculturels)
McCarthy Tétraut
Mécènes investis pour les arts
Metropolis bleu
Moment Factory – Éric Fournier

Ville de Montréal — arrondissements

Ahuntsic-Cartierville
Anjou
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
L'Île-Bizard-Sainte-Genève
Lachine
LaSalle
Le Plateau-Mont-Royal
Le Sud-Ouest
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Montréal-Nord
Outremont
Pierrefonds-Roxboro
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Rosemont–La Petite-Patrie
Saint-Laurent
Saint-Léonard
Verdun
Ville-Marie
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

MONTRÉAL EN LUMIÈRE
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée des beaux-arts de Montréal
Opéra de Montréal
Orchestre de chambre I Musici de Montréal
Orchestre Métropolitain
Osler
Partenariat du Quartier des spectacles
Place des Arts
Power Corporation du Canada
PricewaterhouseCoopers (PwC)
Publicité Sauvage
Québecor inc.
Quebec Drama Federation
Regroupement des producteurs multimédia
Service Canada
Société des musées de Montréal
Solotech – Normand Legault
Yonder

Villes

Cité de Dorval
Ville de Baie-d'Urfé
Ville de Beaconsfield
Ville de Côte Saint-Luc
Ville de Dollard-des-Ormeaux
Ville de Hampstead
Ville de Kirkland
Ville de Mont-Royal
Ville de Montréal-Est
Ville de Montréal-Ouest
Ville de Pointe-Claire
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Ville de Senneville
Ville de Westmount

ORIENTATIONS DU CONSEIL ET CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avec une contribution de la Ville de Montréal qui s'élève à 14 450 000 \$, le Conseil déploiera ses efforts autour des orientations suivantes :

- Nouvelle planification stratégique 2017-2020
- Programme général d'aide financière – accueil de nouveaux organismes à l'aide au fonctionnement quadriennal et bisannuel
- Partenariats avec les municipalités de la Communauté métropolitaine afin de célébrer le 375^e anniversaire de Montréal
- Initiatives pour renforcer les liens en philanthropie culturelle
- Initiatives pour la diversité culturelle
- Initiatives pour la relève artistique



Vue de l'exposition *Clément de Gaulejac. Les naufrageurs*, VOX, du 3 septembre au 5 décembre 2015. Avec l'aimable permission de l'artiste. Photo : Michel Brunelle.

REVENUS ET DÉPENSES EN 2017

Contribution financière de la Ville et de l'agglomération de Montréal	14 450 000 \$
Contributions des partenaires publics, parapublics ou privés	84 000 \$
Revenus événements de prix	90 000 \$
Intérêts sur placements	100 000 \$
Appropriation des surplus non affectés	89 000 \$

Au chapitre des dépenses, 10 351 000 \$ seront consacrés au soutien par le programme général d'aide financière tandis que les programmes reliés aux initiatives stratégiques se partageront 340 852 \$. Les initiatives territoriales auront 1 132 156 \$ pour le *programme Conseil des arts de Montréal en tournée* et 385 225 \$ pour le programme de résidences.

Nous maintenons à moins de 14 % du budget total les frais de gestion et d'opération des différents programmes.

CONCLUSION

Grâce au personnel et à l'implication de plus de 80 bénévoles au sein de son conseil d'administration et de ses comités d'évaluation composés d'artistes professionnels et de travailleurs culturels, le Conseil des arts de Montréal est présent pour soutenir et rencontrer les artistes sur le terrain et repérer la relève artistique. Cette très grande proximité avec les divers acteurs de l'écosystème artistique montréalais lui confère un statut privilégié pour réaliser un accompagnement adéquat et rester à l'écoute des besoins de sa clientèle à tous les stades de développement et pour faire rayonner son action auprès des milieux d'affaires, de l'innovation sociale et philanthropique. Le Conseil des arts de Montréal mise sur une expertise de plus de 60 ans en matière d'accompagnement de la communauté artistique pour assurer le développement du talent des créateurs et contribuer à faire de Montréal une véritable métropole culturelle.

LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

MISSION

Depuis sa création, en 1956, le Conseil des arts de Montréal n'a jamais cessé de se renouveler pour devenir ce qu'il est aujourd'hui : le partenaire dynamique de quelque 420 organismes et collectifs artistiques montréalais. Son accompagnement couvre les arts du cirque, les arts numériques, les arts visuels, le cinéma et la vidéo, la danse, la littérature, la musique, les nouvelles pratiques artistiques, le théâtre et le secteur pluridisciplinaire. Les centres d'artistes et les petits organismes de la relève, les grandes institutions, sans oublier les compagnies intermédiaires, les festivals ainsi que les grands événements, qui constituent les forces vives de la création montréalaise, peuvent bénéficier de l'aide du Conseil des arts de Montréal.

Le Conseil poursuit sa mission depuis 60 ans, celle de repérer le talent, de l'accompagner, de le reconnaître et de l'appuyer financièrement. En misant sur la connaissance des milieux, l'esprit d'innovation et la capacité à rassembler, il contribue à développer le plein potentiel des artistes et des organismes qui font la richesse du Montréal créatif.



La Marche du Crabe, *De doigts et de pied*. Photo : Phillip Fortin.

LES PROGRAMMES DU CONSEIL

SOUTIEN ET INITIATIVES STRATÉGIQUES

Au fil des ans, le Conseil des arts de Montréal a développé un modèle de soutien aux arts qui va au-delà des programmes réguliers de subventions et dont la pertinence s'appuie sur la force de son modèle de gouvernance et la profondeur de sa présence au sein des milieux. Ses programmes et ses modes de soutien ont un impact rapide sur les bénéficiaires et créent bien souvent un effet de levier important qui permettra d'accélérer, avec le soutien d'autres partenaires, le développement et le rayonnement des projets et organismes artistiques montréalais.

REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT

L'action du Conseil se déploie dans une variété de programmes. *Outils de la relève artistique montréalaise (ORAM)* regroupe toutes les actions destinées à la relève et offre des services d'accueil, de formation et d'intégration aux artistes issus de la relève. En collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Ville de Montréal, le Fonds de Solidarité FTQ, la Caisse de la Culture et Services Canada, nous veillons à repérer dans le milieu artistique montréalais les artistes et les organismes de la relève dans toutes les disciplines.

Pour faciliter l'intégration des artistes professionnels issus de la **diversité culturelle**, nous assurons un accès à de l'information pertinente et un accompagnement personnalisé par différents services-conseils mis en place avec des partenaires comme Diversité artistique Montréal (DAM) et Montréal arts interculturels (MAI), ce qui favorise une insertion professionnelle durable dans le milieu des arts.

Le Conseil accompagne les organismes artistiques pour leur permettre de tisser des liens avec, entre autres, le milieu des affaires et développer également une culture philanthropique, par l'entremise par exemple de son programme de jumelage Go-C.A., par le projet pilote de stage en développement philanthropique avec HEC Montréal et la Caisse de la Culture, par le programme Arrimages avec la Jeune Chambre de commerce de Montréal, des ateliers de formation en philanthropie ou encore le programme de parrainage fiscal. Il en va de même pour les artistes de la relève et de la diversité qui bénéficient de différents programmes d'accompagnements et de stage.

Les initiatives stratégiques du Conseil regroupent des actions ciblées pour favoriser la présence dans le milieu culturel montréalais des artistes de la **relève**, des artistes issus de la **diversité culturelle** ainsi que des artistes autochtones, qui peuvent tous bénéficier d'un service d'accompagnement personnalisé. Le Conseil fait d'ailleurs figure de précurseur dans la reconnaissance de la diversité culturelle des artistes montréalais et il offre un éventail de programmes pour relever les défis de l'inclusion et de l'adhésion des artistes issus de la diversité culturelle. Les créateurs issus de la diversité peuvent suivre des stages en milieu professionnel grâce au programme DémART-Mtl. Ils bénéficient également d'un soutien pour la réalisation d'un projet d'exploration, de recherche, de création, de production, de diffusion et de perfectionnement avec le programme Vivacité développé avec le Conseil des arts et des lettres du Québec. Plusieurs résidences sont aussi disponibles pour les artistes issus de la diversité. De plus, chaque année, le Conseil et ses partenaires remettent trois prix pour reconnaître et valoriser la diversité culturelle. Résultat de la politique sur la diversité culturelle du Conseil, le nombre d'organismes et de collectifs de la diversité

soutenus par le Conseil dans les cinq dernières années a plus que doublé. Un mouvement que le Conseil continuera de dynamiser avec ses partenaires.

La relève est une priorité assumée du Conseil depuis 2005 et différentes formes d'aides sont accessibles aux artistes en début de carrière. Une grande partie de ses actions pour appuyer la relève se regroupent dans le programme ORAM, *Outils la relève artistique montréalaise*, né en 2005 pour faciliter l'accès à de l'information pertinente, à de la formation et à un soutien financier adéquat. Réalisé en collaboration avec le Forum jeunesse de la Ville de Montréal, le portail Web Artère présente toute l'information et les ressources pertinentes pour lancer et développer une carrière. Événements très courus, les Rencontres Info-Arts Montréal sont une formule gagnante de séances d'information, de formation et de réseautage pour rejoindre les artistes et les travailleurs culturels de la relève et de la diversité culturelle.

Il y a aussi, sur le plan des initiatives stratégiques, des actions favorisant un meilleur essor de la **culture philanthropique** au sein du secteur culturel et une plus grande participation de la communauté au soutien des arts. Le Conseil des arts de Montréal est un partenaire de premier plan pour les organismes artistiques en matière de philanthropie culturelle. Depuis plusieurs années, sa volonté est de soutenir les efforts et d'outiller les organismes et collectifs pour renforcer leurs liens à la communauté.

Le Conseil soutient financièrement les organismes et collectifs artistiques professionnels montréalais avec son **programme général de subventions**, soit pour un projet ponctuel, soit par une aide au fonctionnement sur deux ou quatre ans, ou encore, pour la réalisation d'une activité spéciale. Le programme de parrainage fiscal vise quant à lui à augmenter la capacité de bienfaisance du Conseil et à permettre aux organismes qui se joignent au programme pour l'épauler dans la recherche de financement, de recevoir des montants plus importants en subventions. Le Conseil accepte les organismes qui répondent à ses critères d'excellence et dont le mandat est la création, la production et la diffusion d'œuvres d'art professionnelles. Là encore, la communauté artistique a accès à un service d'accompagnement personnalisé ainsi qu'à de la formation et des ateliers précis.

La **Maison du Conseil des arts** joue un rôle important auprès des petits et moyens organismes artistiques qui ont accès, à très faible coût, à trois grands studios de répétition. Au cours de la dernière année, et malgré les travaux en cours, les trois studios, la salle de réchauffement et la salle du Conseil ont été utilisés près de 10 000 heures. Outre les bureaux du Conseil, la Maison loge aussi les bureaux de BJM Danse, de Diagramme — gestion culturelle et de la Coalition pour la diversité culturelle. La présence quotidienne des danseurs, musiciens, comédiens et auteurs qui fréquentent en grand nombre la Maison du Conseil des arts témoigne de ses liens privilégiés avec le milieu.

LES INITIATIVES TERRITORIALES

Les initiatives territoriales comportent trois formes d'aide prisées par le milieu artistique : le programme *Conseil des arts de Montréal en tournée*, le programme des résidences de création et le projet Des ponts culturels, d'une rive à l'autre. Avec son programme de tournée, le Conseil vient bonifier l'offre culturelle des diffuseurs des arrondissements et des municipalités en rendant accessibles aux citoyens, à un prix abordable, près de 400 présentations d'œuvres récentes, audacieuses et d'une grande qualité artistique près de leur domicile. Ce programme constitue pour les compagnies montréalaises un appui important pour faire rayonner leurs œuvres. Les initiatives en médiation culturelle des réseaux de diffuseurs Accès Culture

et de l'Association des diffuseurs culturels de l'Île de Montréal (ADICÎM) agrémentent la présentation des activités de la tournée du Conseil.

De son côté, le **programme de résidences d'artistes** du Conseil représente un soutien direct à la création. Les résidences répondent à sa mission et à sa volonté de financer des activités de recherche et de production, de favoriser les échanges entre les artistes et les citoyens partout sur l'île de Montréal et à l'international. C'est pour cette raison que le Conseil n'hésite pas à s'aventurer hors des sentiers battus pour proposer une vingtaine de résidences.



Daniel Léveillé Danse. Dana Michel,
Yellow Towel.
Photo : Ian Douglas.

Le Conseil des arts de Montréal et Culture Montréal, en collaboration avec le Conseil des arts et de lettres du Québec, le Conseil des arts de Longueuil et la Place des Arts proposent l'initiative *Des ponts culturels, d'une rive à l'autre* dont l'objectif est de créer des contacts privilégiés entre les artistes professionnels, les citoyens et d'autres municipalités de la grande région métropolitaine de Montréal. Les projets de cocréation des artistes et organismes du territoire de l'île de Montréal soutenus par le Conseil des arts de Montréal contribuent à une plus grande participation des citoyens.

RECONNAISSANCE

Notre programme le plus prestigieux et le plus visible est sans doute le **Grand Prix du Conseil des arts de Montréal**. Ce prix reconnaît, année après année, l'excellence d'une programmation ou d'un événement réalisé à Montréal. Le lauréat est désigné par un jury externe, composé de quatre personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil des arts. L'attribution du Grand Prix comporte une bourse de 30 000 \$ assortie d'une œuvre commémorative commandée à un artiste montréalais. Un prix de reconnaissance de 5 000 \$ est remis à chacun des autres finalistes par des mécènes montréalais. La remise du Grand Prix a lieu au cours d'un déjeuner réunissant quelque 800 convives issus de la communauté des arts, du milieu des affaires et du monde municipal et se tenait pour la première fois cette année au Palais des congrès de Montréal. D'autres récompenses sont aussi offertes en partenariat, en particulier à travers des bourses rendues possibles par l'implication d'individus ou de groupes d'individus qui désirent donner pour la culture.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil des arts de Montréal est composé de 21 membres, incluant un président et deux vice-présidents, nommés par le Conseil de la Ville de Montréal pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois. Le trésorier de la Ville — ou un adjoint qu'il désigne — est nommé trésorier du Conseil. Les membres proviennent majoritairement du milieu artistique, mais aussi du milieu de l'éducation, des affaires et du monde municipal. Ils doivent être citoyens canadiens et domiciliés sur le territoire de l'île de Montréal. Les membres du Conseil des arts de Montréal ne sont pas rémunérés, mais ils ont droit au remboursement par le Conseil des dépenses autorisées par celui-ci et engagées par eux dans l'exercice de leurs fonctions, notamment pour l'achat de billets de spectacles.

Les membres du Conseil sont tenus, avant le début des délibérations sur un dossier ou une question abordée lors d'une séance du Conseil, de divulguer tout intérêt particulier direct ou indirect pour cette question, ainsi que la nature générale de cet intérêt, et ils doivent alors s'abstenir de participer, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Le Conseil se réunit en principe quatre fois par année et peut tenir au besoin des réunions supplémentaires. Une partie des réunions du Conseil a lieu à huis clos; la directrice générale assiste à l'ensemble de la réunion à l'exception de la portion à huis clos et les cadres assistent aux discussions entourant les dossiers qui les concernent.

Le mandat des membres du Conseil consiste à :

- assister aux réunions;
- établir, sous réserve de l'approbation des élus de l'agglomération, les politiques et programmes du Conseil, ainsi que ses orientations stratégiques à long terme;

- approuver les orientations liées au processus de planification stratégique;
- suivre les progrès de la direction dans la mise en œuvre des priorités identifiées chaque année;
- représenter le Conseil sur la place publique et défendre ses intérêts auprès de diverses instances;
- participer aux réunions des comités dont ils sont membres;
- autoriser l'attribution des subventions;
- voter sur les propositions présentées au Conseil (ou s'abstenir de voter en cas de conflit d'intérêts);
- approuver le budget annuel et les états financiers.

LES COMITÉS DU CONSEIL

Tous les comités se rapportent au Conseil. Les membres, selon leurs champs d'intérêt et leurs disponibilités, peuvent participer aux travaux de plus d'un comité. La directrice générale assiste à toutes les réunions des comités et en est la secrétaire.

Le **comité exécutif** est composé du président, des deux vice-présidents, du trésorier, d'un président de comité sectoriel et de la directrice générale. Il se réunit quatre fois par année. Il a pour mandat d'examiner les questions d'ordre administratif, et plus particulièrement de :

- fixer les échelles salariales et la classification des emplois;
- approuver annuellement le plan d'action et le rendement de la directrice générale;
- suivre l'évolution du budget en cours d'année;
- déterminer l'utilisation des surplus budgétaires en fin d'année;
- autoriser les travaux majeurs pour la Maison du Conseil.

Il fait rapport de ses activités au Conseil dans son ensemble.

Les **comités d'évaluation sectoriels** sont au nombre de neuf : 1) arts du cirque, 2) arts numériques, 3) arts visuels, 4) cinéma et vidéo, 5) danse, 6) littérature, 7) musique, 8) nouvelles pratiques artistiques et secteur pluridisciplinaire et 9) théâtre. Ils sont composés de six ou sept pairs et sont présidés par un membre du conseil d'administration. Chaque membre doit adhérer au code d'éthique qui encadre le processus d'évaluation.

Les comités d'évaluation sectoriels se réunissent en général trois fois par année, en fonction des trois dates de tombée pour les demandes de subventions (15 février, 15 septembre et 15 décembre) et de leur présentation au Conseil.

Les membres des comités d'évaluation sectoriels doivent :

- suivre le mieux possible les activités (spectacles, expositions, événements, etc.) dans les disciplines dont ils sont responsables;
- examiner les demandes de subventions déposées par les compagnies;
- déterminer un ordre de priorité selon les objectifs et critères d'évaluation des programmes du Conseil;
- recommander une aide financière à des besoins spécifiques;
- recommander le montant de cette aide financière en tenant compte des disponibilités budgétaires.

Le **comité des présidents sectoriels**, comme son nom l'indique, est composé des neuf présidents de comités sectoriels et du président du Conseil. Il se réunit au moins deux fois par année pour discuter des programmes et des politiques du Conseil, et pour déterminer la répartition budgétaire entre les différents secteurs.

Le **comité d'audit** est composé d'au moins trois membres du Conseil et d'un membre extérieur. Il se réunit au moins deux fois par année. Il a pour mandat de :

- examiner les budgets et les états financiers;
- recevoir le rapport du vérificateur général;
- vérifier si les mesures correctives proposées ont été apportées;
- examiner les méthodes comptables et les contrôles internes;
- présenter ses recommandations au comité exécutif ou au Conseil pour son approbation.



Le Patin Libre. Photo : Alice Clarke.

Le **comité de gouvernance et de nominations** est composé de quatre membres du Conseil et de son président. Il se réunit au moins deux fois par année, ou selon les besoins du Conseil. Son mandat consiste à :

- assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de tous ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du Conseil;

- s'assurer que les membres du Conseil disposent de l'information et de la documentation pertinentes à l'exercice de leur mandat;
- proposer au Conseil des modalités de fonctionnement visant à assurer la meilleure efficacité de ses travaux;
- favoriser l'apport et l'implication de chacun aux travaux du Conseil et de ses comités, et organiser à cette fin, et au besoin, des séances de formation et d'information;
- identifier le profil des personnes recherchées pour siéger au Conseil selon les besoins à combler;
- solliciter les suggestions de différentes instances et personnes pour des nominations au Conseil;
- examiner les candidatures reçues en fonction des besoins identifiés;
- recommander au Comité exécutif de la Ville (et par la suite au Conseil d'agglomération) la nomination des candidats agréés par le Conseil;
- recommander la nomination des candidats pour les comités du Conseil.

Le **comité Arts et Philanthropie**, créé en 2012, est composé d'au moins trois membres du Conseil et de deux membres externes qui se réunissent au moins deux fois par année et a pour mandat d'appuyer le Conseil dans sa promotion d'une culture philanthropique, le développement d'initiatives philanthropiques auprès des milieux concernés, ainsi que les liens arts affaires.

Le **comité PME** du Conseil des arts de Montréal, qui se rapporte au comité Arts Affaires, souhaite dresser le portrait du potentiel philanthropique chez les PME en identifiant :

- le portrait actuel des PME à Montréal;
- le potentiel de développement philanthropique au sein de ces entreprises;
- les freins actuels à l'engagement philanthropique des PME;
- les occasions et les incitatifs à l'engagement philanthropique des PME.

Le **comité de communications et de développement** est composé de trois membres du Conseil et de deux membres externes. Il se réunit au moins deux fois par année. Son mandat consiste à conseiller la direction générale dans ses activités de communications et de développement.

LES COMMUNICATIONS

Le Conseil des arts de Montréal rend compte de ses activités dans un rapport annuel publié au printemps. Ce dernier présente les états financiers vérifiés par le Vérificateur général de la Ville de Montréal.

Six fois par année, le Conseil publie le bulletin d'information *Focus*, diffusé par courriel à ses abonnés.

Le Conseil donne accès à l'information relative à ses divers programmes en offrant différents outils de communication, notamment un site Internet (artsmontreal.org), le portail Arts Affaires de Montréal (montrealartsaffaires.org) et le site Artère (artere.qc.ca). Il présente également aux Montréalais, par l'entremise du site artsmontreal.org/fr/tournee, la saison d'événements artistiques du Conseil des arts de Montréal en tournée. Il émet fréquemment des communiqués de presse pour informer les médias et les clientèles cibles de récents développements : attributions de subventions, remise de prix et de bourses, nominations de nouveaux membres, etc. Le Conseil assure également une présence dans les médias sociaux grâce à Facebook (7 376), Twitter (15 200), LinkedIn (4 100), et son tout nouveau compte Instagram.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS (octobre 2016)

CONSEIL DES ARTS

Philippe Baylaucq
Manon Blanchette
Madeleine Carreau
Ben Marc Diendéré
Jocelyn Dion
Marie-Christine Dufour
Nassib El Hussein
Karla Étienne
Harold Faustin
Madeleine Féquière
Liza Frulla
Eric Fournier
Francis Guimond
Dany Laferrière*
Philippe Lambert
Suzanne Laverdière**

Hélène Messier
Jan-Fryderyk Pleszczyński
Annabel Soutar
Hughes Sweeney
Johanne Turbide

*membre honoraire

**membre observateur

COMITÉ EXÉCUTIF

Jan-Fryderyk Pleszczyński, président
Madeleine Féquière, vice-présidente
Philippe Baylaucq, vice-président
Karla Étienne, représentante des présidents de comités sectoriels
Jocelyn Dion, trésorier
Nathalie Maillé, directrice générale

COMITÉS D'ÉVALUATION

COMITÉ D'ÉVALUATION ARTS DU CIRQUE

Nassib El Hussein, président
Nadia Drouin
Christiane Poulin
Howard Richard
Guillaume Ittukssarjuat Saladin
Mirko Trierenberg
Anna Ward

COMITÉ D'ÉVALUATION ARTS VISUELS

Manon Blanchette, présidente
Eunice Béliidor
Marc Choko
Elizabeth-Ann Doyle
Romeo Gongora
Frédéric Loury
Sayeh Sarfaraz

COMITÉ D'ÉVALUATION ARTS NUMÉRIQUES

Hughes Sweeney, président
Myriam Achard
Justine G. Chapleau
Pascale Daigle
Anne-Marie Ninacs
Louise Simard
Olivier Sorrentino

COMITÉ D'ÉVALUATION CINÉMA/VIDÉO

Philippe Baylaucq, président
Bachir Bensaddek
Martin Bilodeau
Damien Detcheberry
Carmen Garcia
Nadine Gomez
Jéricho Jeudy

COMITÉ D'ÉVALUATION DANSE

Karla Étienne, présidente
Fannie Bellefeuille
Tony Chong
George Krump
Alexandra Landé
Pierre-Paul Savoie

COMITÉ D'ÉVALUATION LITTÉRATURE

Hélène Messier, présidente
Nicolas Dickner
Katia Grubisic
Yvon Lachance
Rodney Saint-Éloi
Carole Tremblay
Julie Turconi

COMITÉ D'ÉVALUATION MUSIQUE

Harold Faustin, président
Jennifer Bourdages
Yoel Diaz
Pierre Labbé
Simon Martin
Henri Oppenheim
Marie-Christine Parent

AUTRES COMITÉS**COMITÉS DES PRÉSIDENTS SECTORIELS**

Jan-Fryderyk Pleszczyński, président
Philippe Baylaucq
Manon Blanchette
Marie-Christine Dufour
Nassib El Hussein
Karla Étienne
Harold Faustin
Philippe Lambert
Hélène Messier
Hugues Sweeney

COMITÉ D'AUDIT

Jocelyn Dion
Francis Guimond
Johanne Turbide

COMITÉ D'ÉVALUATION NOUVELLES PRATIQUES**ARTISTIQUES/SECTEUR PLURIDISCIPLINAIRE**

Marie-Christine Dufour, présidente
Hanna Abd El Nour
Pierre Allard
Amy Elizabeth Blackmore
Mellissa Larivière
Laurent Saulnier
Stefan Verna

COMITÉ D'ÉVALUATION THÉÂTRE

Philippe Lambert, président
Quincy Armorer
Geneviève L. Blais
Sébastien David
Ariel Ifergan
Marie-Christine Lê-Huu
Céline Marcotte

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE NOMINATIONS

Philippe Baylaucq
Karla Étienne
Liza Frulla
Jan-Fryderyk Pleszczyński

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATIONS

Ben Marc Diendéré, président
Madeleine Careau
Marie-Christine Dufour
Liza Frulla
Marie-Françoise Hervieu (membre externe)

COMITÉ ARTS-AFFAIRES

Madeleine Féquière, présidente

Jan-Fryderyk Pleszczyński

Éric Gosselin (membre externe)

Ben Marc Diendéré

Sylvie Cordeau

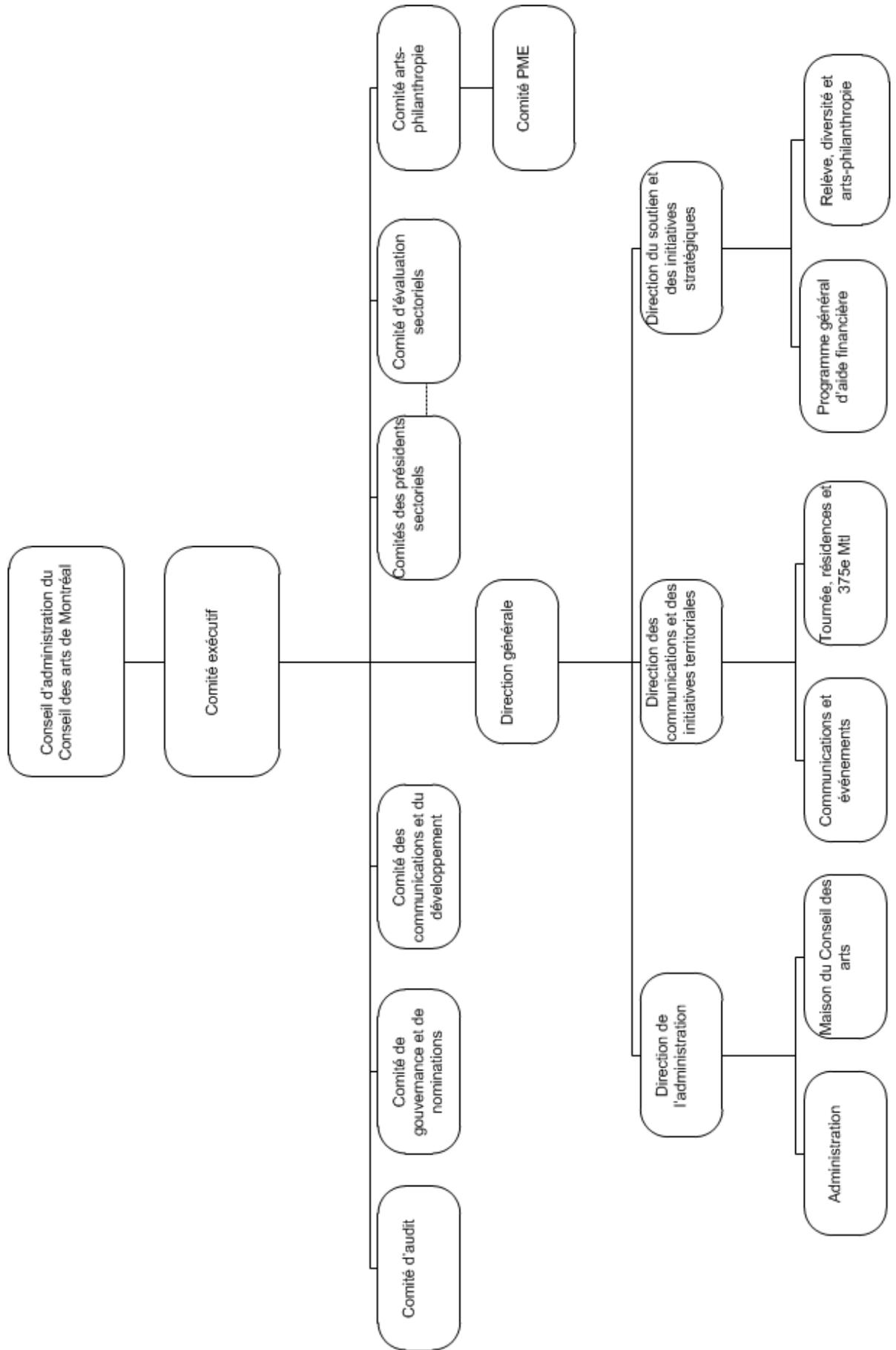
COMITÉ PME

Ben Marc Diendéré

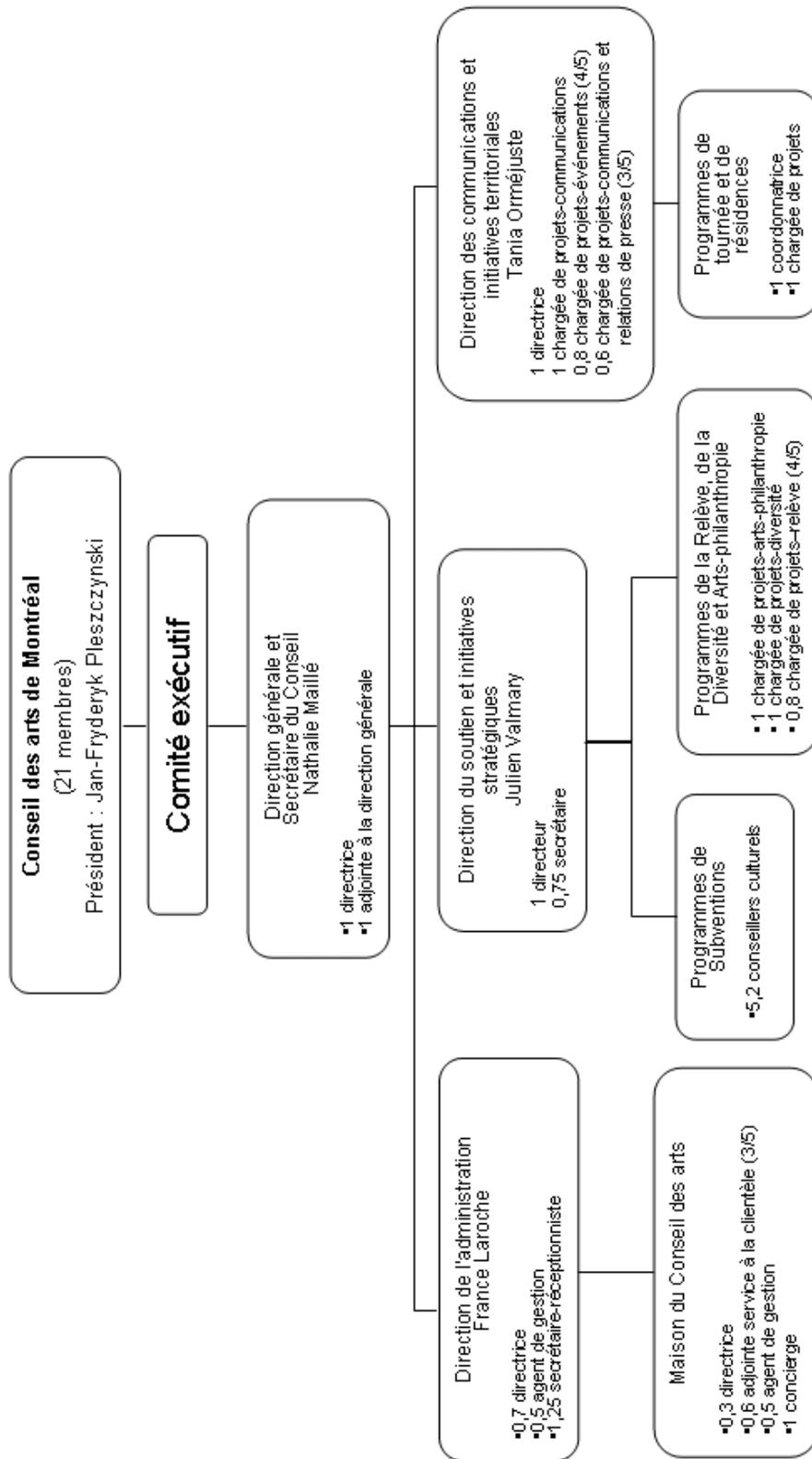
Stéphane Lajoie (membre externe)

Johanne Tremblay (membre externe)

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT



Organigramme du personnel



Ressources humaines:

18 employés T.C. 33,75 h /s
 2 employés T.P. 27,00 h /s (4 jours/sem.)
 3 employés T.P. 20,25 h /s (3 jours/sem.)

Total : 21,4 employés Équivalents T.C.

Ressources financières:

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Masse salariale	1 437 065	1 505 967
Avantages sociaux	243 700	244 400
Total	1 680 765	1 750 367

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DU BUDGET
EXERCICE 2016 et 2017

	Budget modifié		Réel estimé		Budget		Variation
	2016		2016		2017		2017 vs 2016
	\$	%	\$		\$	%	\$
REVENUS							
Contribution de l'agglomération de Montréal	13 950 000 \$	94,5	13 950 000 \$		14 450 000 \$	97,6	500 000 \$
Contributions de partenaires	237 354 \$	1,6	252 354 \$		84 000 \$	0,6	(153 354) \$
Événements de prix	90 000 \$	0,6	95 705 \$		90 000 \$	0,6	\$
Appropriation du surplus non affecté	366 290 \$	2,5	366 920 \$		89 000 \$	0,6	(277 290) \$
Intérêts sur placements	120 000 \$	0,8	130 000 \$		100 000 \$	0,7	(20 000) \$
Autres revenus	— \$		3 355 \$		—		—
Parainage fiscal	— \$		— \$		—		—
TOTAL — REVENUS	14 763 644 \$	100,0	14 798 334 \$	100,0	14 813 000 \$	100,0	49 356 \$
SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES							
Initiatives stratégiques	543 600 \$	3,7	537 786 \$		340 852 \$	2,3	(202 748) \$
Initiatives territoriales	1 458 500 \$	9,9	1 475 635 \$		1 517 381 \$	10,2	58 881 \$
Programme général	10 148 000 \$	68,7	10 150 140 \$		10 351 000 \$	69,9	203 000 \$
Parrainage fiscal	— \$		— \$		— \$		\$
Maison du Conseil des arts	89 142 \$	0,6	85 883 \$		87 000 \$	0,6	(2 142) \$
Les prix	239 000 \$	1,6	248 484 \$		233 500 \$	1,6	(5 500) \$
Autres actions	277 000 \$	1,9	290 000 \$		230 000 \$	1,6	(47 000) \$
Total des programmes	12 755 242 \$	86,4	12 787 928 \$	86,6	12 759 733 \$	86,1	4 491 \$
Administration	2 008 402 \$	13,6	1 973 144 \$	13,4	2 053 267 \$	13,9	44 865 \$
TOTAL — DÉPENSES	14 763 644 \$	100,0	14 761 072 \$	100,0	14 813 000 \$	100,0	49 356 \$
Excédent des produits et des charges	— \$		37 262 \$		— \$		— \$

DÉTAIL DU BUDGET
SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES
EXERCICE 2016 ET 2017

	Budget modifié	Réel estimé	Budget	Variation
	2016	2016	2017	2017 vs 2016
	\$	\$	\$	\$
<u>INITIATIVES STRATÉGIQUES</u>				
Outiller la relève artistique montréalaise	243 600	243 600	73 000	(170 600)
DéMArt	80 000	80 000	102 852	22 852
Diversité artistique montréalaise	70 000	70 000	78 000	8 000
Fête du 60 ^e du CAM	50 000	57 097	—	(50 000)
Philanthropie	40 000	40 000	50 000	10 000
Consultations du milieu	35 000	30 000	25 000	(10 000)
Événements de concertation	20 000	12 089	12 000	(8 000)
Mentorat culturel	5 000	5 000	—	(5 000)
	<u>543 600</u>	<u>537 786</u>	<u>340 852</u>	<u>(202 748)</u>

INITIATIVES TERRITORIALES

Tournées	1 110 000	1 098 410	1 132 156	22 156
Résidences				
locales	296 500	325 225	323 225	26 725
nationales	10 000	10 000	20 000	10 000
internationales	42 000	42 000	42 000	—
	<u>1 458 500</u>	<u>1 475 635</u>	<u>1 517 381</u>	<u>58 881</u>

PROGRAMME GÉNÉRAL

Programme général	10 113 000	10 105 000	10 306 000	193 000
fonctionnement				
projets				
échanges culturels	35 000	45 140	45 000	10 000
	<u>10 148 000</u>	<u>10 150 140</u>	<u>10 351 000</u>	<u>203 000</u>

DÉTAIL DU BUDGET
 SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES
 EXERCICE 2016 ET PROJET DE BUDGET 2017

	Budget 2016	Réel estimé 2016	Budget 2017	Variation 2017 vs 2016
	\$	\$	\$	\$
<u>MAISON DU CONSEIL DES ARTS DE MONTREAL</u>	89 142	85 883	87 000	(2 142)

LES PRIX

Grand prix du Conseil	195 000	204 484	195 000	—
Prix, bourses, philanthropie	29 000	29 000	20 000	(9 000)
Prix de la danse	10 000	10 000	10 000	—
Prix Caisse de la culture	5 000	5 000	5 000	—
Prix Met bleu	—	—	3 500	3 500
	<u>239 000</u>	<u>248 484</u>	<u>233 500</u>	<u>(5 500)</u>

AUTRES ACTIONS

Système intégré de gestion et de dépôt en ligne	160 000	160 000	100 000	(60 000)
Billets — événements culturels	62 000	80 000	80 000	18 000
Promotion et publicité	40 000	40 000	40 000	—
Frais de tournée	15 000	10 000	10 000	(5 000)
	<u>277 000</u>	<u>290 000</u>	<u>230 000</u>	<u>(47 000)</u>

DÉTAIL DU BUDGET
 ADMINISTRATION
 EXERCICE 2016 ET PROJET DE BUDGET 2017

	Budget modifié	Réel estimé	Budget	Variation
	2016	2016	2017	2017 vs 2016
	\$	\$	\$	\$
Traitements	1 432 502	1 437 065	1 505 967	73 465
Charges sociales	250 700	243 700	244 400	(6 300)
Transport et communications	127 000	125 500	120 000	(7 000)
Services professionnels	168 000	141 679	151 500	(16 500)
Location, entretien et réparations	13 000	12 000	12 200	(800)
Biens non durables	11 200	9 200	9 200	(2 000)
Achat d'équipement	6 000	4 000	10 000	4 000
	<u>2 008 402</u>	<u>1 973 144</u>	<u>2 053 267</u>	<u>44 865</u>

MAISON DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
 DÉTAIL DU BUDGET
 ADMINISTRATION
 EXERCICE 2016 ET PROJET DE BUDGET 2017

	Budget 2016	Réel estimé 2016	Budget 2017	Variation 2017 vs 2016
	\$	\$	\$	\$
<u>REVENUS</u>				
Revenus d'exploitation	160 820	160 820	171 546	10 726
Contribution du Conseil des arts	<u>89 142</u>	<u>85 882</u>	<u>87 000</u>	<u>(2 142)</u>
	249 962	246 702	258 546	8 584
<u>DÉPENSES</u>				
Traitements	130 782	130 782	138 596	7 814
Charges sociales	24 520	24 520	26 300	1 780
Transport et communications	7 200	6 100	7 350	150
Services professionnels	63 160	61 000	62 000	(1 160)
Location, entretien et réparations	11 500	11 500	11 500	—
Biens non durables	7 800	7 800	7 800	—
Achat d'équipement	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>	<u>—</u>
	249 962	246 702	258 546	8 584

**DÉTAIL DU BUDGET
ADMINISTRATION
EXERCICE 2016 ET PROJET DE BUDGET 2017**

	Budget modifié	Réel estimé	Budget	Variation
	2016	2016	2017	2017 vs 2016
	\$	\$	\$	\$
<u>TRAITEMENTS</u>				
Salaires	1 426 502	1 431 065	1 501 967	75 465
Surtemps	2 000	2 000	—	(2 000)
Allocations	4 000	4 000	4 000	—
	<u>1 432 502</u>	<u>1 437 065</u>	<u>1 505 967</u>	<u>73 465</u>
<u>CHARGES SOCIALES</u>				
Régime des rentes du Québec	48 500	48 500	50 000	1 500
Assurance-emploi	17 200	17 200	18 200	1 000
Régime québécois d'assurance parentale	9 000	9 000	9 200	200
Financement des programmes de santé	58 000	58 000	60 500	2 500
Assurance-groupe	52 000	45 000	44 000	(8 000)
C.S.S.T.	8 000	8 000	5 500	(2 500)
REER collectif	58 000	58 000	57 000	(1 000)
	<u>250 700</u>	<u>243 700</u>	<u>244 400</u>	<u>(6 300)</u>
<u>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</u>				
Frais de déplacement	10 000	10 000	10 000	—
Téléphonie	23 000	23 000	23 000	—
Frais de poste	5 000	3 500	3 000	(2 000)
Frais de messagerie	6 000	6 000	4 000	(2 000)
Publicité	20 000	20 000	20 000	—
Congrès, délégation et réunions	13 000	13 000	10 000	(3 000)
Frais de représentation	25 000	25 000	25 000	—
Impression de publications	25 000	25 000	25 000	—
	<u>127 000</u>	<u>125 500</u>	<u>120 000</u>	<u>(7 000)</u>

SERVICES PROFESSIONNELS

Honoraires professionnels et informatiques	55 000	28 679	35 000	(20 000)
Services professionnels et administratifs	82 000	82 000	80 000	(2 000)
Services d'experts en informatique/formation	10 000	10 000	15 000	5 000
Cotisations-associations	4 000	4 000	4 000	—
Autres services techniques/gardiennage	17 000	17 000	17 500	500
	<u>168 000</u>	<u>141 679</u>	<u>151 500</u>	<u>(16 500)</u>

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Location — Photocopieurs	8 500	8 500	8 500	—
Entretien et réparations — machines de bureau	3 000	3 000	2 500	(500)
Entretien et réparations — autres	1 500	1 000	1 200	(300)
	<u>13 000</u>	<u>12 500</u>	<u>12 200</u>	<u>(800)</u>

BIENS NON DURABLES

Fournitures de bureau	6 000	6 000	6 000	—
Papeterie	4 000	2 000	2 000	(2 000)
Livres, journaux et autres abonnements	1 200	1 200	1 200	—
	<u>11 200</u>	<u>9 200</u>	<u>9 200</u>	<u>(2 000)</u>

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Ameublement de bureau	1 000	—	—	(1 000)
Équipement informatique	2 000	2 000	2 000	—
Équipement à remplacer	3 000	2 000	8 000	5 000
	<u>6 000</u>	<u>4 000</u>	<u>10 000</u>	<u>4 000</u>

Total administration	<u><u>2 008 402</u></u>	<u><u>1 973 644</u></u>	<u><u>2 053 267</u></u>	<u><u>44 865</u></u>
-----------------------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------

DÉTAIL DU BUDGET
MAISON DU CONSEIL DES ARTS — EXPLOITATION
EXERCICE 2016 ET PROJET DE BUDGET 2017

	Budget modifié	Réel estimé	Budget	Variation
	2016	2016	2017	2017 vs 2016
	\$	\$	\$	\$
TRAITEMENTS				
Salaires	128 182	128 182	136 288	8 106
Surtemps	2 600	2 600	2 308	(292)
	<u>130 782</u>	<u>130 782</u>	138 596	7 814

CHARGES SOCIALES

Régime de rentes du Québec	5 400	5 400	5 600	200
Assurance-emploi	1 900	1 900	2 000	100
Régime québécois d'assurance parentale	920	920	950	30
Financement des programmes de santé	5 600	5 600	6 300	700
Assurance-groupe	4 600	4 600	4 100	(500)
C.S.S.T.	500	500	750	250
REER collectif	5 600	5 600	6 600	1 000
	<u>24 520</u>	<u>24 520</u>	26 300	1 780

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Téléphone	1 500	1 500	2 750	1 250
Une Île sans fil	700	600	600	(100)
Publicité et promotion	5 000	4 000	4 000	(1 000)
	<u>7 200</u>	<u>6 100</u>	7 350	150

SERVICES PROFESSIONNELS

Assurances	3 160	3 000	3 000	(160)
Services professionnels et techniques	11 000	9 000	9 000	(2 000)
Gardiennage et sécurité (80 %)	49 000	49 000	50 000	1 000
	<u>63 160</u>	<u>61 000</u>	62 000	(1 160)

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Location — Photocopieur	1 000	1 000	1 000	—
Location — Mobilier et équipement	500	500	500	—
Entretien et réparation	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>	<u>—</u>
	11 500	11 500	11 500	—

BIENS NON DURABLES

Fournitures	2 300	2 300	2 300	—
Aliments	<u>5 500</u>	<u>5 500</u>	<u>5 500</u>	<u>—</u>
	7 800	7 800	7 800	—

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Autres équipements	5 000	5 000	5 000	—
--------------------	-------	-------	--------------	---

TOTAL — DÉPENSES

<u><u>249 962</u></u>	<u><u>246 702</u></u>	<u><u>258 546</u></u>	<u><u>8 584</u></u>
-----------------------	-----------------------	------------------------------	---------------------

DÉTAIL DU BUDGET
 REVENUS
 EXERCICE 2016 ET PROJET DE BUDGET 2017

	Budget 2016 \$	Réel estimé 2016 \$	Budget 2017 \$	Variation 2017 vs 2016 \$
<u>CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES</u>				
Forum jeunesse et Conférence régionale des élus de Montréal	33 250	33 250	-	(33 250)
Premières expériences de travail :				
Ressources humaines et développement des compétences du Canada, Forum jeunesse de la Conférence régionale des élus de Montréal, Fonds de solidarité FTQ	133 604	133 604	-	(133 604)
Mécènes du Grand Prix	26 500	26 500	25 000	(1 500)
Jeunes mécènes	20 000	20 000	15 000	(5 000)
Bourse Jazz et YOUNDER	9 000	9 000	9 000	-
SODEC	15 000	15 000	15 000	-
Caisse de la culture	5 000	5 000	5 000	-
Partenaires GO-CA	10 000	10 000	10 000	-
Philantropie/CCMM	-	-	5 000	5 000
TOTAL - CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES	252 354	252 354	84 000	(168 354)



artsmontreal.org



Dossier # : 1162904004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-25 17:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1162904004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-23



Prévisions budgétaires 2017



Office municipal
d'habitation
de Montréal

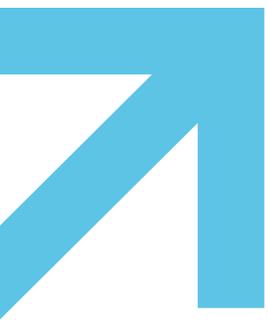


TABLE des MATIÈRES

Message de la direction	4	BUDGET 2017	25
Réalisations 2016	6	Budget des programmes - consolidé OMHM	26
Priorités 2017	10	Consolidé OMHM 2017	27
OMHM	13	Contributions et subventions	28
Mission, vision, valeurs et engagements	14	Avoir multiprogramme	29
Parc immobilier	15	Budget HLM public et privé et analyse	30
Programmes et services	16	Budget PSL et analyse	35
Organigramme	18	Budget LAQ et analyse	37
GOUVERNANCE	19	Budget AccèsLogis et analyse	43
Conseil d'administration	20	Budget Les Immeubles Benny Farm et analyse	47
Comités	21	RÉMUNÉRATION	51
PROCESSUS BUDGÉTAIRE	23	Rémunération	52
Processus budgétaire	24	Effectifs	55



MESSAGE DE LA DIRECTION

Le budget 2017 comporte plusieurs initiatives inspirées d'une des orientations prioritaires du plan stratégique de l'OMHM, à savoir d'assurer la qualité des milieux de vie de nos résidants.

Par exemple, l'OMHM entend intensifier les efforts et optimiser les pratiques dans des domaines jugés prioritaires, à la fois par les locataires et par l'organisation :

- ressources additionnelles pour l'entretien courant, la peinture et la propreté des espaces communs de nos habitations;
- mise en œuvre du plan d'action en sécurité et prévention;
- révision des pratiques en matière de communication avec nos clientèles;
- bonification du soutien à la vie associative et communautaire;
- accompagnement accru des personnes en situation de vulnérabilité;
- intensification de la lutte antiparasitaire;
- verdissement des espaces extérieurs et adaptation des installations et des pratiques de gestion des matières résiduelles.

Assurer la qualité des milieux de vie, c'est aussi poursuivre activement la rénovation de notre parc de 20 810 HLM. Le plan de rattrapage amorcé en 2008 a permis, à ce jour, des investissements de près de trois quarts de milliard de dollars. Il reste toutefois encore beaucoup à faire au cours de la prochaine décennie pour préparer ce que nous désignons fièrement comme étant les *HLM de demain*.

Pour 2017, à l'instar des dernières années, l'OMHM demande à ses bailleurs de fonds une somme de 125 M\$, prévisible sur une base pluriannuelle. Cette demande est documentée par un bilan de nos habitations, régulièrement mis à jour par l'équipe de notre Service des immeubles.

En outre, nous préparons activement une série de projets de régénération de HLM, nécessitant des investissements de plus de 40 M\$ (étalés jusqu'au 31 mars 2019), que nous pourrions réaliser grâce à une enveloppe spéciale annoncée par le gouvernement fédéral dans son budget 2016-2017. Dans ce cadre, l'Office plaide pour une plus grande souplesse dans l'application des critères d'approbation des projets pour permettre le remodelage de certaines habitations dont la configuration ne répond plus aux besoins des ménages ou aux critères architecturaux et urbanistiques contemporains.

Une autre préoccupation immédiate de l'OMHM concerne la fin progressive de la participation financière fédérale, alors que les ententes initiales, dont la plupart s'étalent sur une période de 35 ans, arrivent à terme. En 2017, ce sera le cas pour plus de 1 500 logements HLM, soit 7,5 % de notre parc. L'engagement du nouveau gouvernement de maintenir, voire accroître, sa participation financière dans le domaine du logement social et abordable, nous donne espoir que des solutions seront trouvées. Il importe toutefois que les pourparlers entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aboutissent rapidement afin que les travaux de rénovation nécessaires ne soient pas retardés et qu'ils soient financés adéquatement au cours des prochaines années.

Une autre orientation prioritaire de l'OMHM inscrite à son plan stratégique est d'augmenter l'offre de logements sociaux pour répondre à la diversité des besoins. Rappelons, à cet égard, que nos listes d'attente ont franchi, en 2016, le nombre record de 25 000 ménages. L'ampleur des besoins et notre historique de bâtisseur social justifient l'ambition de notre organisation de poursuivre sans relâche la mise en chantier de nouveaux projets. Nous devons d'ailleurs être à l'affût de nouvelles occasions de consolider notre portefeuille de projets, et ce, en étroite collaboration avec nos principaux partenaires municipaux et communautaires.

Enfin, l'équipe de l'OMHM s'emploiera à augmenter le nombre de logements subventionnés pour des ménages montréalais à faible revenu, grâce aux différents programmes de Supplément au loyer (PSL), notamment ceux qui sont associés à la construction de nouveaux logements communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis. Après avoir franchi le cap des 10 000 unités PSL à l'automne 2016, l'Office prévoit atteindre 11 400 unités à la fin de 2017.

Le présent budget trace un parcours ambitieux pour notre organisation, mais notre confiance de réussir repose sur toute notre équipe, que nous voulons saluer et remercier pour son engagement soutenu envers la mission et les clientèles de l'OMHM, une équipe qui met quotidiennement ses compétences, ses talents et ses valeurs au service de la collectivité montréalaise.

Le président du conseil d'administration



Robert Labelle

Le directeur général



Denis Quirion

ORIENTATIONS	PRINCIPALES RÉALISATIONS
<p data-bbox="342 298 861 326">1. ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE</p> <p data-bbox="342 402 814 505">1.1 En poursuivant les rénovations majeures nécessitées par l'état du parc de logements</p>	<ul data-bbox="940 407 1864 1101" style="list-style-type: none">• Poursuite des démarches auprès des instances gouvernementales afin de faire valoir les défis particuliers du parc immobilier HLM montréalais, notamment le besoin d'une plus grande souplesse dans l'application des critères de conception des travaux pour la régénération de certains immeubles;• Réalisation de travaux de rénovation, d'amélioration et de modernisation de plus de 100 M\$;• Parachèvement des travaux majeurs aux habitations Plamondon, Dandurand et Montmorency ainsi que poursuite des travaux, entre autres, aux habitations Nicolet, Dollier-de-Casson, Plaza Laurier II, Delorimier, Workman-Notre-Dame, ces travaux touchant quelque 520 logements;• Développement d'un projet de remodelage pour les habitations Saint-Michel Nord: mise sur pied de l'équipe-projet, consultation des parties prenantes, préparation des scénarios d'aménagement;• Conclusion d'un cycle complet d'inspection des façades ayant touché 122 tours de 5 étages ou plus, selon les dispositions de la Loi 122 qui visent à améliorer la sécurité des occupants et des personnes circulant à proximité;• Augmentation du rayonnement des travaux majeurs : affiches, visites, élaboration d'outils d'information, diffusion de plus de 100 bulletins « Infochantier ».

ORIENTATIONS

1.2 En optimisant son offre de services

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Amélioration des services d'entretien et de réparations par :
 - le déploiement de la nouvelle structure d'encadrement de l'entretien et des réparations favorisant une gestion de proximité;
 - la mise en place du plan de formation et d'intégration des nouveaux gestionnaires;
 - la mise en place de normes et fréquences des activités d'entretien;
 - l'implantation de procédures révisées pour la préparation des logements vacants;
- À la suite d'un nouvel appel d'offres, mise en place de nouvelles façons de travailler avec les fournisseurs en matière de gestion parasitaire afin d'améliorer les services rendus et les mesures de contrôle et de suivi;
- Réalisation d'un projet-pilote avec la Ville de Montréal afin d'accompagner les ménages en situation de vulnérabilité dans la préparation de leur logement avant un traitement d'extermination;
- Tenue de quatre sondages de satisfaction de la clientèle auprès des :
 - Locataires des HLM,
 - Locataires des logements abordables,
 - Locataires des résidences ENHARMONIE,
 - Locataires des programmes Supplément au loyer (PSL);
- Atteinte d'un taux de réponse de plus de 90 % pour les quelque 180 000 appels reçus au Centre d'appels et de sécurité;
- Refonte du site Web du réseau des résidences ENHARMONIE et réalisation d'une campagne de publicité qui a permis de doubler les mentions « J'aime » de la page Facebook;
- Mise en œuvre d'un plan de lutte à l'agrile du frêne incluant un inventaire et la vaccination ou l'abattage de plus de 300 arbres.

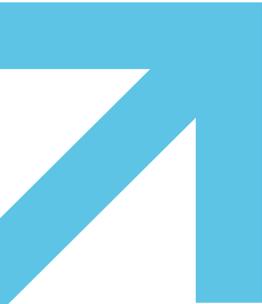
ORIENTATIONS

1.3 En favorisant la vie communautaire et la cohabitation harmonieuse

2. Augmenter l'offre de logements et mieux répondre à la diversité des besoins, et ce, en proposant des solutions créatives

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Adoption d'un plan d'action intégré en sécurité et en prévention 2016-2019;
- Réalisation du bilan du Comité consultatif provisoire des résidents ENHARMONIE;
- Accentuation des activités visant à favoriser la participation des jeunes résidant en HLM :
 - Mise en ligne d'un site Web en soutien aux actions de promotion de la participation des jeunes résidant en HLM, incluant un blogue créé pour et par les jeunes;
 - Embauche, pour l'été, de 50 étudiants pour les brigades de propreté et d'embellissement;
 - Accueil de 15 stagiaires pendant la relâche scolaire;
 - Soutien financier à une dizaine d'initiatives de jeunes;
- Soutien à 36 projets d'intervention de milieu se déroulant dans 95 habitations et à 45 organismes communautaires installés dans les HLM.
- Lancement du chantier des habitations Paul-Buissonneau (24 logements familiaux dans Rosemont-La Petite-Patrie);
- Poursuite du développement du projet Saint-Denis-Rosemont (résidence pour aînés de 193 logements et centre administratif) : approbation de l'architecture du projet par le conseil d'arrondissement, prolongation de la réserve du terrain par la Ville, parachèvement des plans et devis, travaux d'infrastructures municipales;
- Offre supplémentaire de logements subventionnés à des ménages montréalais, grâce au nouveau programme Supplément au loyer (PSL) annoncé dans le cadre du budget 2015-2016 du gouvernement du Québec; attribution de 355 unités pour la première année du programme et démarrage de la deuxième programmation de 359 unités;
- Échanges avec les gestionnaires de logements communautaires et sociaux et avec les propriétaires privés afin d'optimiser les effets du nouveau PSL à Montréal;
- Consolidation du portefeuille de projets : à la fin de septembre 2016, on compte huit projets, totalisant quelque 600 logements, en phase d'étude préliminaire afin de déterminer leur faisabilité;
- À la demande de la Ville de Montréal, offre d'un service d'aide à la recherche de logements aux organismes d'accueil des réfugiés syriens.



ORIENTATIONS	PRINCIPALES RÉALISATIONS
<p>3. Relever les défis à venir en saisissant les occasions d'amélioration et de développement et en s'appuyant sur une équipe compétente, outillée et engagée</p>	<ul style="list-style-type: none">• Promotion du concept de « contrat de performance » entre l'OMHM et la SHQ dans le contexte de la réorganisation du réseau des offices et de la démarche d'obtention du statut de métropole pour Montréal; publication d'un document de travail, en concertation avec la Ville et le Regroupement des offices d'habitation du Québec;• Implantation d'Atrium (intranet), poursuite de son développement et promotion de son utilisation auprès des employés;• Tenue de plusieurs rencontres de négociation en vue du renouvellement de deux conventions collectives échues depuis le 31 décembre 2015 : calendrier convenu, négociations sur les clauses normatives, etc.;• Réalisation d'un audit de diligence en santé et sécurité au travail, suivi de l'établissement d'un plan d'action 2016;• Obtention de la certification « Conciliation travail-famille » accordée par le Bureau de normalisation du Québec et publication d'un guide à l'intention des employés;• Poursuite du programme de développement des compétences, notamment par l'ajout d'un projet-pilote pour les employés syndiqués ayant des responsabilités de coordination;• Dans le cadre de l'application de la Loi 15 sur la pérennité et la santé financière des régimes de retraite, finalisation des ententes avec l'Association des cadres et le syndicat des employés cols blancs; pour les employés cols bleus, la Loi prévoit un délai jusqu'au 1^{er} août 2017;• Production des analyses requises afin de préparer la transition vers un nouveau système informatique de gestion financière;• Bonification du plan des mesures d'urgence (PMU) avec la révision de plans particuliers d'intervention portant sur :<ul style="list-style-type: none">- la chaleur accablante,- les pannes électriques,- les incendies,- les pannes du réseau de télécommunication.

ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>1. Assurer la qualité des milieux de vie</p> <p>1.1 En poursuivant les rénovations majeures nécessitées par l'état du parc de logements</p> <p>1.2 En optimisant son offre de services</p>	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre, avec les partenaires, les démarches auprès des instances gouvernementales afin de faire valoir les défis particuliers et les besoins du parc immobilier HLM montréalais, notamment les besoins budgétaires pour les ensembles immobiliers en fin de convention;• Planifier la programmation des travaux majeurs afin d'être en mesure de dépenser la totalité du budget disponible;• Commencer des projets de régénération, notamment le projet Saint-Michel Nord, sous réserve des autorisations requises et de la confirmation d'un budget de l'ordre 40 M\$ pour une période allant jusqu'au 31 mars 2019;• Poursuivre, entre autres, les chantiers des habitations Nicolet, Drolet, Workman–Notre-Dame, Dollier-de-Casson, Delorimier et Terrasse Ontario; les travaux touchent quelque 500 logements;• Réaliser le bilan de santé des immeubles du parc de logements abordables et des 10 résidences du réseau ENHARMONIE. <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'amélioration des services d'entretien et de réparations par, entre autres,<ul style="list-style-type: none">- la mise en place d'un plan quinquennal de peinture des cages d'escaliers des immeubles réservés aux familles;- la poursuite de l'implantation de normes et de fréquences d'entretien révisées ainsi que de leur suivi;- le développement d'un projet-pilote sur les méthodes de conciergerie;• Revoir les pratiques en matière de communication avec les clientèles;• Accentuer la lutte antiparasitaire par différents moyens, notamment l'amélioration des processus de communication avec les locataires aux prises avec ce problème, l'accentuation des actions en prévention, l'ajout de ressources, la poursuite des collaborations avec les partenaires sociocommunautaires, la réduction des délais;

ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>1.3 En favorisant la vie communautaire et la cohabitation harmonieuse</p> <p>2. Augmenter l'offre de logements et mieux répondre à la diversité des besoins, et ce, en proposant des solutions créatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler, pour trois ans, l'entente Ville de Montréal-OMHM afin de poursuivre l'offre des services suivants à la communauté montréalaise : <ul style="list-style-type: none"> - soutien au relogement pour les personnes sinistrées; - hébergement et référence pour les familles qui se retrouvent sans logement; - accompagnement des ménages montréalais dans le cadre de l'Opération 1^{er} juillet; - accompagnement des ménages en situation de vulnérabilité à la préparation de leur logement avant un traitement d'extermination; • Dans le but de générer de nouveaux revenus pour améliorer les services aux locataires, réaliser une évaluation du potentiel de développement des revenus commerciaux pour les locaux non résidentiels; • Développer, avec les partenaires sociaux et communautaires, de nouvelles approches dans la gestion des tensions et des conflits entre locataires. • Revoir, en collaboration avec les représentants des locataires, la structure de participation et les modes de concertation entre l'OMHM et ses locataires des différents programmes. • Exercer un leadership en habitation sociale dans le contexte de changements aux programmes, au modèle de financement et à la gouvernance dans ce domaine; contribuer au développement d'une vision partagée sur le maintien et le développement du logement social sur l'île de Montréal; • Poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - en continuant le développement du projet mixte Saint-Denis–Rosemont (résidence pour aînés de 193 logements et centre administratif) (obtention de l'engagement définitif dans le cadre du programme AccèsLogis et mise en chantier en 2017); - en mettant en exploitation l'habitation Paul-Buissonneau (24 logements pour familles); - en captant les occasions de consolider et d'augmenter le portefeuille de projets immobiliers développés en collaboration avec des partenaires (8 projets à l'étude visant quelque 600 logements); - en accentuant les activités de concertation et de référence avec les autres gestionnaires de logements sociaux.

PRIORITÉS 2017

ORIENTATIONS	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>3. Relever les défis à venir en saisissant les occasions d'amélioration et de développement et en s'appuyant sur une équipe compétente, outillée et engagée</p>	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de la réalisation du plan stratégique 2015-2019 et proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires reliés à l'évolution des environnements interne et externe de l'organisation;• Poursuivre les démarches en vue de conclure un contrat de performance entre l'OMHM et la SHQ;• Élaborer un programme de visibilité comprenant un positionnement quant à la présence et à l'utilisation des médias sociaux;• Concrétiser les engagements du plan stratégique en matière de développement social et de développement durable 2017-2019, notamment par l'adoption de plans d'action;• Poursuivre les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives;• Adopter un nouveau plan quinquennal en matière de santé et sécurité au travail;• Renouveler un parcours d'apprentissage pour le personnel de bureau syndiqué;• Poursuivre les travaux en prévision du déploiement d'un nouveau système informatique de gestion financière.

OMHM



- Mission, vision, valeurs et engagements
- Parc immobilier
- Programmes et services
- Organigramme

MISSION, VISION, VALEURS ET ENGAGEMENTS

MISSION

Améliorer les conditions de vie de familles et de personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

VISION

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu.

Acteur du développement social et urbain, il mise sur le dynamisme de ses collectivités et saisit les occasions afin d'offrir des solutions diversifiées et créatives à ses locataires et aux Montréalaises et Montréalais.

L'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée du logement social sur l'île de Montréal.

VALEURS

Le Code d'éthique de l'OMHM est fondé sur les valeurs suivantes : la *satisfaction du client*, la *transparence*, la *recherche de l'excellence*, le *respect*, l'*intégrité* et la *loyauté*.

ENGAGEMENTS

- être une organisation responsable et imputable;
- agir selon les principes du développement social et du développement durable;
- favoriser le recours à l'économie sociale;
- valoriser et favoriser l'établissement de partenariats.



PARC IMMOBILIER

LES LOGEMENTS DES PROGRAMMES HLM (publics et privés)

Dans les programmes HLM, nous comptons 20 810 logements répartis dans 2 415 adresses municipales. Ces logements font l'objet de différents types de propriétés.

Propriété OMHM : 8 288
Baux emphytéotiques SHQ : 5 329
Propriété superficière SHQ : 3 417
Propriété SHQ : 3 776

LES LOGEMENTS DES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Les logements retenus dans le cadre de ces programmes appartiennent soit à des propriétaires privés soit, à des coopératives ou à des organismes à but non lucratif. En 2017, l'OMHM aura sous son administration un parc d'environ 11 400 unités réparties en 17 programmes.

LES LOGEMENTS DU PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

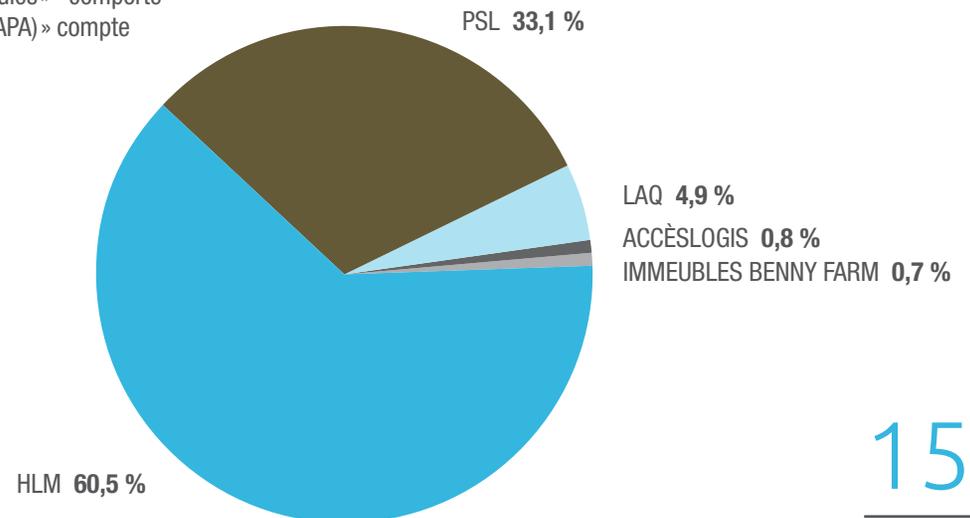
L'OMHM est propriétaire des 1 699 logements construits avec les contributions du programme Logement abordable Québec. Le volet 1 «Familles et personnes seules» comporte 440 logements et le volet 2 «Personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA)» compte 1 259 logements.

LES LOGEMENTS DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS

En 2017, par ce programme, 271 logements appartenant à l'OMHM seront disponibles pour notre clientèle. De ces logements, 214 sont issus du volet 1 «Familles et personnes seules» et 57 chambres proviennent du volet 3 «Clientèle spéciale».

LES IMMEUBLES BENNY FARM

L'OMHM est propriétaire des Immeubles Benny Farm, qui comportent 237 logements. Cet ensemble immobilier n'est rattaché à aucun programme.



LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Ce programme permet aux locataires de payer un loyer de base correspondant à 25 % du revenu familial, auquel s'ajoutent des frais pour la consommation d'électricité et, s'il y a lieu, l'utilisation d'une place de stationnement ou d'un climatiseur. Le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (10 %), pour la durée des conventions d'exploitation établie lors de la construction des immeubles. Lorsque ces conventions arrivent à échéance, le gouvernement fédéral cesse son financement. La Société d'habitation du Québec s'est engagée à ce que les locataires ne subissent pas d'impact à la suite du retrait progressif du financement fédéral.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Un peu plus de la moitié (11 002 logements) est destinée à des personnes de 60 ans et plus. L'autre partie est réservée à des familles ou à des personnes seules de moins de 60 ans.

Ces logements ont été construits ou achetés et rénovés à partir de 1969, alors que le gouvernement du Québec mettait en place le programme Habitations à loyer modique et que 15 villes de l'île de Montréal acceptaient d'y participer. Il n'y a plus de construction de HLM au Québec depuis le 1^{er} janvier 1994, date à laquelle le gouvernement fédéral a mis fin à leur développement.

En 2013, l'OMHM a fait l'acquisition de deux coopératives qui bénéficient de subventions du programme HLM privé. Ainsi, 43 logements se sont ajoutés au parc HLM de l'OMHM sur l'île de Montréal.

LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

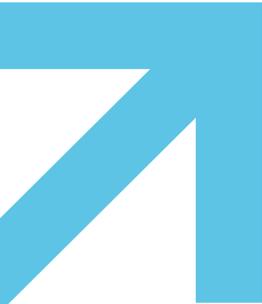
La gestion des logements dans le cadre de programmes Supplément au loyer (PSL) a débuté à la fin des années 1970. Toutefois, c'est à partir du milieu des années 1980 que ce type d'intervention est utilisé plus systématiquement par les gouvernements pour répondre à des besoins d'aide au logement sur le territoire de l'île de Montréal. Ces programmes permettent à l'OMHM de réserver des logements sur le marché à un coût égal ou inférieur à leur loyer médian. En 2017, l'OMHM réservera quelque 11 400 logements dans le cadre de ces programmes.

Divers types de programmes Supplément au loyer ont été mis en place. La première version du programme permet de réserver principalement des logements sur le marché privé. Vient ensuite un programme Supplément au loyer qui s'adresse aux coopératives et aux organismes à but non lucratif bénéficiant de subventions provenant des programmes gouvernementaux. Enfin, un troisième programme a été mis en place pour répondre aux situations d'urgence créées par la pénurie de logements dans certaines villes québécoises.

Dans le contexte de la fin des conventions et du non-renouvellement des ententes avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec avait autorisé la mise en œuvre du Programme spécial de supplément au loyer (PSS). Celui-ci prévoit l'octroi de subventions aux ménages à faible revenu bénéficiant déjà d'un supplément au loyer et dont le versement de la subvention du gouvernement fédéral a pris ou prendra fin entre janvier 2013 et mars 2018.

Plus récemment, le gouvernement du Québec a permis la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1). Ce programme prévoit l'ajout de 5 800 unités de supplément au loyer d'ici l'exercice 2019-2020 sur l'ensemble du territoire québécois. Ces logements sont octroyés à des ménages à faible revenu. À Montréal, 355 ménages ont bénéficié de ce programme en 2015-2016 et 359 autres en bénéficieront au cours de l'exercice financier 2016-2017. La durée maximale de cette subvention de supplément au loyer est de cinq ans.

Pour tous ces programmes, le loyer correspond à 25 % des revenus du ménage. L'OMHM, par ces programmes, comble la différence entre ce montant et le coût du loyer qu'il reconnaît.



LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Entre 2003 et 2011, l'Office municipal d'habitation de Montréal a construit 1 699 logements dans le cadre du programme Logement abordable Québec — volet social et communautaire (LAQ). Ces immeubles sont la propriété de l'OMHM. Parmi ces logements, 1 259 sont regroupés dans dix résidences avec services pour personnes âgées. Elles forment le réseau ENHARMONIE. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont subventionné environ 70 % de la construction de ces immeubles. Une fois les logements construits, l'ensemble d'habitation doit s'autofinancer.

LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS

Le programme LAQ ayant pris fin, l'OMHM continue de développer son parc immobilier dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. La moitié des locataires des immeubles gérés par le programme AccèsLogis peut obtenir une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer. En 2016, grâce à ce programme, 24 logements des habitations Monty se sont ajoutés au parc de l'OMHM.

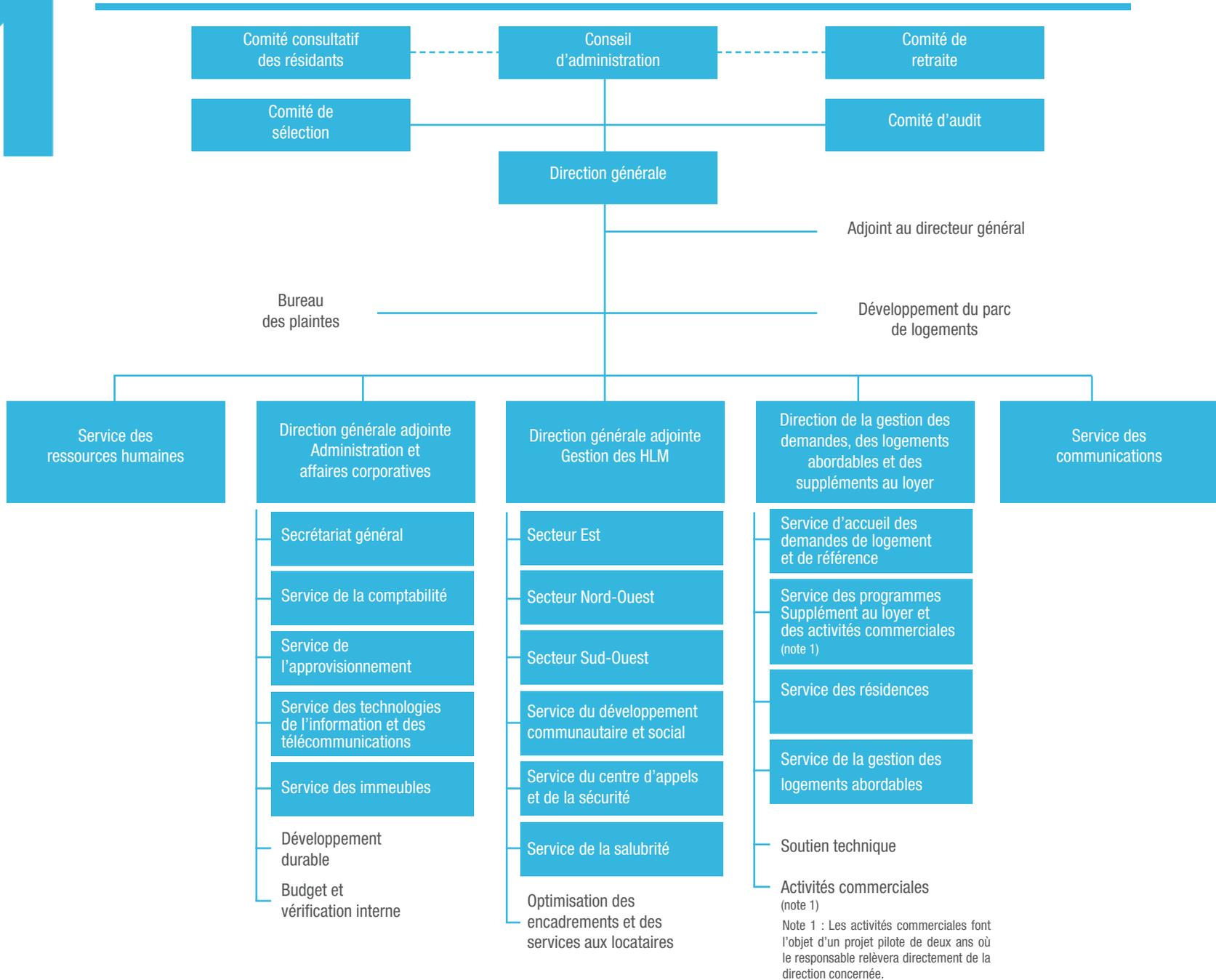
LES IMMEUBLES BENNY FARM

L'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles regroupant 237 logements sur le site des Immeubles Benny Farm. Ces bâtiments ont été construits par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par la Société immobilière du Canada (SIC) en 1997 et en 2000 pour offrir des logements modernes accessibles aux anciens combattants et aux autres locataires des immeubles qui dataient de l'après-guerre. L'OMHM bénéficie de subventions du programme Supplément au loyer pour réserver une partie des logements de ces immeubles à des personnes à faible revenu.

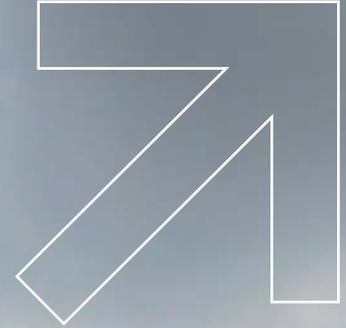
LE SERVICE DE RÉFÉRENCE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'OMHM gère le Service de référence pour les ménages locataires qui se retrouvent à la rue à cause de la pénurie de logements à coût modéré à Montréal, notamment de grands logements familiaux. Le personnel du service accompagne les ménages sans logis ou en voie de le devenir dans leurs recherches de logement et s'assure de les diriger vers les ressources appropriées. Ce service a été mis sur pied à la demande de la Ville de Montréal et est entièrement financé par la Ville. Il assure aussi l'accompagnement et l'hébergement temporaire des personnes sinistrées, en complément à l'intervention de la Croix-Rouge. Un nouveau volet s'ajoute au Service de référence, soit l'accompagnement des ménages montréalais vulnérables pour la préparation du logement en vue d'un traitement d'extermination. Le volet 3 permet de coordonner les interventions avec les partenaires impliqués et d'accompagner le ménage pour la planification et l'organisation des activités préalables au traitement.

ORGANIGRAMME



GOUVERNANCE



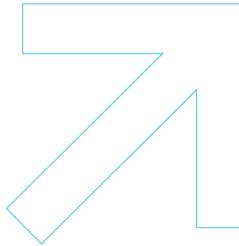
↗ Conseil d'administration

↗ Comités

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Robert Labelle,
président, nommé par le
conseil d'agglomération de Montréal



Le conseil d'administration adopte les grandes orientations qui animent l'OMHM. De plus, il fixe les objectifs, détermine les priorités et évalue les résultats.



Danielle Fournier,
vice-présidente, nommée par le
ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire du Québec

Il est formé de neuf membres : cinq personnes nommées par le conseil de l'agglomération de Montréal, deux personnes désignées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire issues des groupes socio-économiques et deux personnes élues par les représentants des associations de locataires.



Denis Blanchard,
nommé par le ministre des Affaires
municipales et de l'Occupation du
territoire du Québec



Sylvain Labrecque,
élu par les locataires



Johanne Goulet,
nommée par le conseil
d'agglomération de Montréal



Sylvie Crispo,
secrétaire-trésorière,
nommée par le conseil
d'agglomération de Montréal



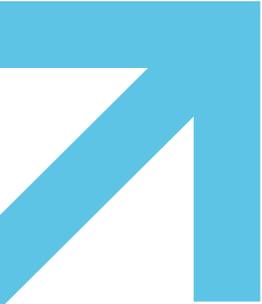
Ghislaine Laramée,
élu par les locataires



Cheikh Diop,
nommé par le conseil
d'agglomération de Montréal



Christian Champagne,
nommé par le conseil
d'agglomération de Montréal



COMITÉS

INSTANCES RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'assure de la saine gestion des activités financières et de la gestion des risques de l'Office. Il adopte, entre autres, un plan annuel de vérification et veille à son suivi. Il examine périodiquement la gestion des risques de l'Office. Il est formé du secrétaire-trésorier du conseil d'administration et de deux membres provenant de l'extérieur de l'organisation. Les membres du comité sont assistés par le directeur général adjoint à l'administration et aux affaires corporatives.

LES INSTANCES PARTICIPATIVES DES RÉSIDANTS

Le comité consultatif des résidants (CCR) étudie les politiques touchant l'ensemble des locataires HLM. Il est composé des deux locataires membres du conseil d'administration et de représentants des comités de secteur provenant des associations des locataires. Les représentants sont élus par les comités de secteur.

Chacun des trois secteurs a son comité de secteur qui travaille à l'amélioration de la qualité de vie dans les HLM. Les comités de secteur sont composés de membres du personnel de l'OMHM travaillant dans le secteur et de représentants des associations de locataires.

Par ailleurs, à la suite de consultations conduites en 2013, une instance participative des locataires des habitations gérées par le Service des résidences a également été mise en place. C'est ainsi que fut provisoirement créé le CCR ENHARMONIE, qui a démarré ses activités en juillet 2014.

Enfin, côté jeunesse, les dirigeants de l'Office rencontrent, une ou deux fois par année, le MOUV pour parler des préoccupations et projets des jeunes résidants des HLM. Le MOUV est un regroupement de jeunes, formé au printemps 2013, pour s'engager dans la vie communautaire de leur HLM, s'initier au fonctionnement des instances de consultation de l'OMHM et se faire entendre de façon concertée.

LES COMITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de logements HLM sont évaluées par un comité de sélection. Le comité a pour mandat de soumettre à l'OMHM son avis sur l'admissibilité des demandeurs et le classement des personnes admissibles. Il est formé d'au moins trois membres, soit un représentant de l'OMHM, une personne élue par les locataires et un membre issu des groupes socio-économiques.

Les demandes de changement de logement pour des motifs de santé ou de sécurité sont évaluées par le Comité d'étude des demandes de changements de logement pour motifs biopsychosociaux, un sous-comité du Comité de sélection. Les membres de ce sous-comité étudient les demandes ainsi que les pièces justificatives avant de rendre une décision conforme à la Politique de changement de logement de l'OMHM et au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.



COMITÉS

COMITÉS ADMINISTRATIFS

LE COMITÉ DES PRIORITÉS RAM

Le comité des priorités RAM a pour mandat de mettre à jour les orientations générales, d'assurer le déploiement efficace des travaux du budget RAM, d'établir les stratégies pour les projets de remises à neuf de bâtiments, de valider la planification quinquennale, d'établir les scénarios budgétaires annuels avec le pourcentage minimal requis de travaux capitalisables, d'ajouter, d'abolir ou de suspendre les différents programmes et d'assurer le suivi des investissements. Il est composé du directeur général, du directeur général adjoint - Administration et affaires corporatives, du directeur général adjoint - Gestion des HLM, du directeur du Service des immeubles et son adjoint ainsi que des trois directeurs de secteur.

LES COMITÉS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les deux comités en santé et sécurité au travail, cols blancs et cols bleus, ont pour mandat de participer à l'identification et à l'évaluation des risques reliés aux différents postes de travail à l'Office et de faire des recommandations quant au contenu du programme de prévention. Ils sont composés de représentants patronaux et de représentants syndicaux. Un conseiller en ressources humaines attitré à la santé et à la sécurité au travail agit à titre de coordonnateur des comités.

LE COMITÉ DU BUDGET

Le comité du budget est formé des cinq membres de l'équipe de direction, assistés par la directrice de l'unité du Budget et de la vérification interne. Le comité évalue l'impact des balises budgétaires de ses bailleurs de fonds et détermine les enjeux de la prochaine année budgétaire, qui seront communiqués aux différents gestionnaires et traduits comme directives budgétaires.

LES COMITÉS DE RETRAITE

Trois comités de retraite administrent les biens des régimes de retraite des trois groupes d'employés : les employés non syndiqués, les cols blancs et les cols bleus. Chacun des comités de retraite est formé de deux représentants de l'employeur, un membre indépendant nommé par l'employeur, un membre nommé par le syndicat ou l'association du personnel concerné et deux membres élus par leur assemblée générale annuelle.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

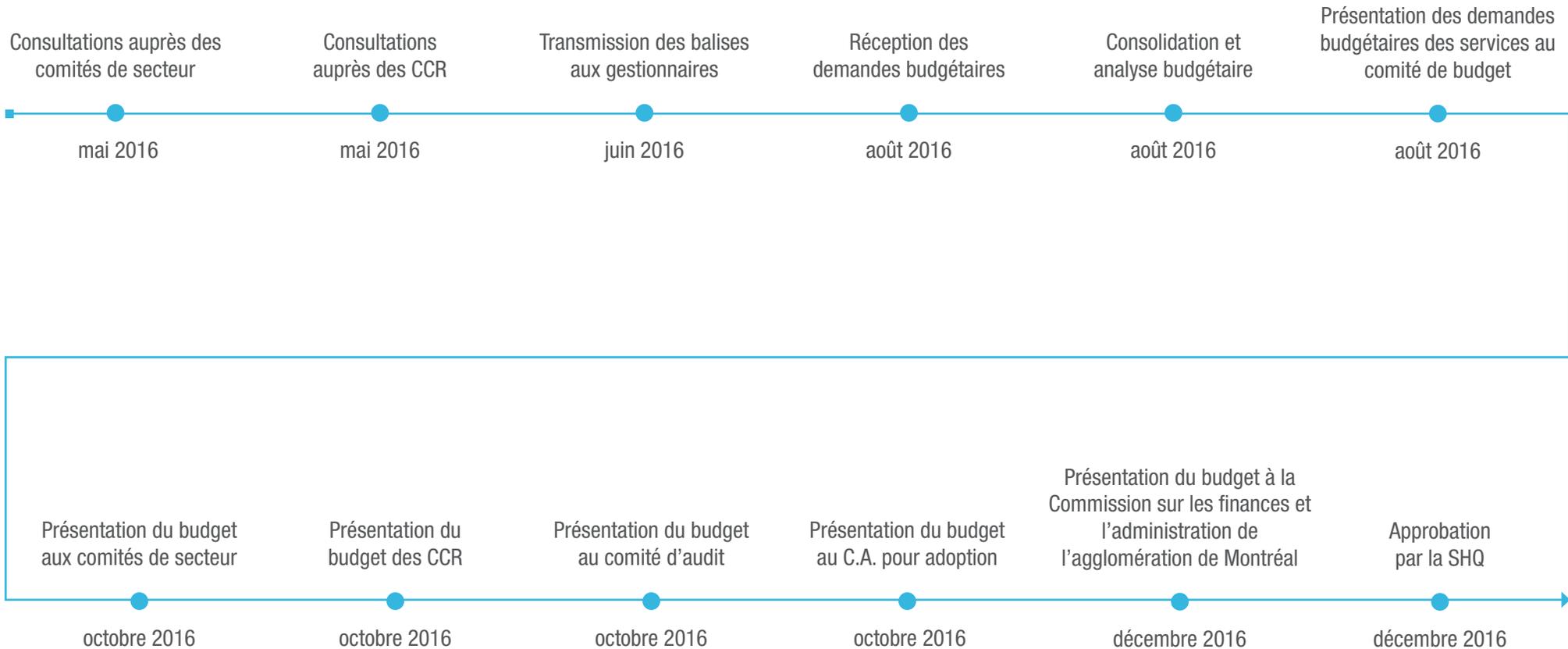


➤ Processus budgétaire

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

CALENDRIER DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire 2017 s'échelonne de mai à décembre 2016. Il débute par la fixation des orientations et des paramètres budgétaires. Ces orientations et paramètres sont présentés aux directeurs de service, pour être ensuite analysés par le comité du budget et le comité d'audit, puis approuvés par le conseil d'administration.



BUDGETS 2017

- Budget des programmes - consolidé OMHM
- Consolidé OMHM 2017
- Contributions et subventions
- Avoir des Programmes et réserves
- Budget HLM public et privé et analyse
- Budget PSL et analyse
- Budget LAQ et analyse
- Budget AccèsLogis et analyse
- Budget Les Immeubles Benny Farm et analyse

BUDGET DES PROGRAMMES

CONSOLIDÉ OMHM

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2015	BUDGET APPROUVÉ 2016	BUDGET SOU MIS 2017	%
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	108 822 869 \$	111 978 211 \$	112 403 909 \$	0,4 %
SUBVENTIONS	45 868 419 \$	47 046 253 \$	54 317 719 \$	15,5 %
TOTAL DES REVENUS	154 691 288 \$	159 024 464 \$	166 721 628 \$	4,8 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	36 841 044 \$	34 857 607 \$	36 564 512 \$	4,9 %
ADMINISTRATION	8 945 258 \$	11 921 191 \$	12 098 375 \$	1,5 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	17 061 797 \$	18 754 174 \$	20 005 144 \$	6,7 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	4 068 884 \$	5 131 700 \$	5 280 452 \$	2,9 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	61 038 080 \$	66 504 609 \$	68 656 172 \$	3,2 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	99 469 103 \$	102 103 229 \$	125 984 140 \$	23,4 %
FINANCEMENT	72 012 947 \$	70 154 908 \$	70 384 476 \$	0,3 %
RÉSERVES	1 504 250 \$	875 753 \$	859 032 \$	-1,9 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	42 759 657 \$	43 560 000 \$	50 856 000 \$	16,7 %
TOTAL DES DÉPENSES	343 701 020 \$	353 863 171 \$	390 688 303 \$	10,4 %
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(189 022 130 \$)	(194 838 707 \$)	(223 966 675 \$)	14,9 %
(-) CONTRIBUTION	(123 817 430 \$)	(129 698 638 \$)	(135 216 675 \$)	4,3 %
(-) RAM CAPITALISÉ	(65 322 608 \$)	(65 230 740 \$)	(88 750 000 \$)	36,1 %
SURPLUS (DÉFICIT)	117 908 \$	90 671 \$	0 \$	

CONSOLIDÉ OMHM 2017

DESCRIPTION	BUDGET HLM 2017	BUDGET PSL 2017	BUDGET LAQ 2017	BUDGET ACCÈSLOGIS 2017	BUDGET IMMEUBLES BENNY FARM 2017	BUDGET CONSOLIDÉ 2017
REVENUS						
REVENUS D'OPÉRATION	88 431 286 \$	- \$	20 292 468 \$	1 521 150 \$	2 159 005 \$	112 403 909 \$
SUBVENTIONS	- \$	52 563 094 \$	244 725 \$	772 900 \$	737 000 \$	54 317 719 \$
TOTAL DES REVENUS	88 431 286 \$	52 563 094 \$	20 537 193 \$	2 294 050 \$	2 896 005 \$	166 721 628 \$

DÉPENSES						
RESSOURCES HUMAINES	29 055 025 \$	1 597 586 \$	5 105 334 \$	274 268 \$	532 299 \$	36 564 512 \$
ADMINISTRATION	10 710 862 \$	109 508 \$	1 140 305 \$	71 750 \$	65 950 \$	12 098 375 \$
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	18 408 922 \$	- \$	1 195 332 \$	174 681 \$	226 209 \$	20 005 144 \$
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 921 291 \$	- \$	2 356 161 \$	- \$	3 000 \$	5 280 452 \$
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	62 543 230 \$	- \$	4 637 588 \$	664 734 \$	810 620 \$	68 656 172 \$
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	125 158 903 \$	- \$	697 937 \$	- \$	127 300 \$	125 984 140 \$
FINANCEMENT	63 599 728 \$	- \$	4 662 570 \$	991 551 \$	1 130 627 \$	70 384 476 \$
RÉSERVES	- \$	- \$	741 966 \$	117 066 \$	- \$	859 032 \$
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	- \$	50 856 000 \$	- \$	- \$	- \$	50 856 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	312 397 961 \$	52 563 094 \$	20 537 193 \$	2 294 050 \$	2 896 005 \$	390 688 303 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(223 966 675) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(223 966 675) \$
(-) CONTRIBUTION	(135 216 675) \$					(135 216 675) \$
(-) RAM CAPITALISÉ	(88 750 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(88 750 000) \$
SURPLUS (DÉFICIT)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	

CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

	SHQ		CMM		AGGLOMÉRATION		SCHL		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
PROGRAMME HLM										
Contribution conjointe (1)	114 076 924 \$	119 205 158 \$	12 675 214 \$	13 245 017 \$					126 752 168 \$	132 450 175 \$
Contribution exclusive	2 396 500 \$	2 216 500 \$			550 000 \$	550 000 \$			2 946 500 \$	2 766 500 \$
TOTAL HLM	116 473 424 \$	121 421 658 \$	12 675 214 \$	13 245 017 \$	550 000 \$	550 000 \$	- \$	- \$	129 698 638 \$	135 216 675 \$
PROGRAMME PSL										
Subvention conjointe (1)	40 677 528 \$	47 306 785 \$	4 519 725 \$	5 256 309 \$					45 197 253 \$	52 563 094 \$
TOTAL PSL	40 677 528 \$	47 306 785 \$	4 519 725 \$	5 256 309 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	45 197 253 \$	52 563 094 \$
PROGRAMME LAQ										
Subvention conjointe (1)	256 450 \$	220 252 \$	28 550 \$	24 473 \$					285 000 \$	244 725 \$
TOTAL LAQ	256 450 \$	220 252 \$	28 550 \$	24 473 \$					285 000 \$	244 725 \$
PROGRAMME ACCÈSLOGIS										
Subvention conjointe (1)	701 100 \$	695 610 \$	77 900 \$	77 290 \$					779 000 \$	772 900 \$
TOTAL ACCÈSLOGIS	701 100 \$	695 610 \$	77 900 \$	77 290 \$					779 000 \$	772 900 \$
IMMEUBLES BENNY FARM										
Subvention conjointe (1)	274 500 \$	274 500 \$	33 500 \$	30 500 \$					308 000 \$	305 000 \$
Subvention exclusive							450 000 \$	432 000 \$	450 000 \$	432 000 \$
TOTAL AUTRES	274 500 \$	274 500 \$	33 500 \$	30 500 \$	- \$	- \$	450 000 \$	432 000 \$	758 000 \$	737 000 \$
GRAND TOTAL	158 383 002 \$	169 918 805 \$	17 334 889 \$	18 633 589 \$	550 000 \$	550 000 \$	450 000 \$	432 000 \$	176 717 891 \$	189 534 394 \$

Note 1: Contribution ou subvention conjointe : 90 % SHQ, 10 % CMM

AVOIR MULTIPROGRAMME

RÉSERVES	Réserve autogestion	Réserve remplacement immeuble	Réserve remplacement meuble	Réserve de gestion hypothécaire	Réserve générale	TOTAL
SOLDE AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2015	2 028 567 \$	6 023 503 \$	1 484 097 \$	976 321 \$	130 757 \$	10 643 245 \$
COTISATIONS ANTICIPÉES 2016	192 165 \$	691 707 \$	175 597 \$	167 889 \$		1 227 358 \$
COTISATIONS BUDGÉTISÉES 2017	- \$	573 771 \$	164 309 \$	120 952 \$		859 032 \$
AFFECTATIONS ANTICIPÉES 2016		(467 309) \$				(467 309) \$
AFFECTATIONS BUDGÉTISÉES 2017		(1 290 410) \$				(1 290 410) \$
SOLDE ANTICIPÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 220 732 \$	5 431 262 \$	1 824 003 \$	1 265 162 \$	130 757 \$	10 871 916 \$

SURPLUS	Programme HLM	Programme PSL	Programme LAQ	Programme AccèsLogis	Immeubles Benny Farm	TOTAL
SURPLUS AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015			1 929 027 \$	179 716 \$	334 636 \$	2 443 379 \$
Résultats anticipés 2016			187 948 \$	28 753 \$	127 638 \$	344 339 \$
Résultats budgétisés 2017						- \$
SURPLUS PROJETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	- \$	- \$	2 116 975 \$	208 469 \$	462 274 \$	2 787 718 \$

BUDGET HLM PUBLIC ET PRIVÉ ET ANALYSE

PROGRAMME HLM

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2015	BUDGET APPROUVÉ 2016	BUDGET SOUMIS 2017	%
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	86 182 789 \$	88 716 244 \$	88 431 286 \$	-0,3 %
SUBVENTIONS	0 \$	0 \$	0 \$	0,0 %
TOTAL DES REVENUS	86 182 789 \$	88 716 244 \$	88 431 286 \$	-0,3 %
DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	30 091 776 \$	27 968 148 \$	29 055 025 \$	3,9 %
ADMINISTRATION	7 804 102 \$	10 592 099 \$	10 710 862 \$	1,1 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	15 627 637 \$	17 276 205 \$	18 408 922 \$	6,6 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	1 741 403 \$	2 860 803 \$	2 921 291 \$	2,1 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	55 418 445 \$	60 666 714 \$	62 543 230 \$	3,1 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	98 855 266 \$	100 809 429 \$	125 158 903 \$	24,2 %
FINANCEMENT	65 326 823 \$	63 472 224 \$	63 599 728 \$	0,2 %
RÉSERVES	457 375 \$	0 \$	0 \$	0,0 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES				
TOTAL DES DÉPENSES	275 322 827 \$	283 645 622 \$	312 397 961 \$	10,1 %
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(189 140 038 \$)	(194 929 348 \$)	(223 966 675 \$)	14,9 %
(-) CONTRIBUTION	(123 817 430 \$)	(129 698 638 \$)	(135 216 675 \$)	4,3 %
(-) RAM CAPITALISÉ	(65 322 608 \$)	(65 230 740 \$)	(88 750 000 \$)	36,1 %
SURPLUS (DÉFICIT)	0 \$	0 \$	0 \$	

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	87 790 644 \$	87 508 386 \$	-0,3 %
AUTRES REVENUS	925 600 \$	922 900 \$	-0,3 %
TOTAL	88 716 244 \$	88 431 286 \$	-0,3%

Nous présentons le budget « Revenus de location » tel qu'il a été établi par la SHQ car il est sensiblement le même que celui de nos prévisions. Les budgets déterminés en 2016 avaient été surévalués par la SHQ. Les résultats anticipés au 31 décembre 2016 démontrent également qu'il y a eu une surévaluation des revenus de location.

Pour « Autres revenus », la diminution concerne principalement la baisse des revenus d'intérêts.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ADMINISTRATION	18 048 187 \$	18 902 940 \$	4,7 %
ALLOCATION PSL	(1 529 892) \$	(1 597 586) \$	4,4 %
ENTRETIEN	11 449 853 \$	11 749 671 \$	2,6 %
TOTAL	27 968 148 \$	29 055 025 \$	3,9 %

L'indexation de la masse salariale prévue au budget 2017 tient compte du fait qu'en 2016, aucune indexation n'avait été budgétisée en raison des négociations dans le secteur public provincial. L'effet combiné des deux années représente une augmentation de 3 %.

Les autres facteurs qui font fluctuer l'enveloppe salariale sont analysés à la section « Rémunération » du présent document.

DÉPENSES - Administration

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
FRAIS GÉNÉRAUX	4 549 425 \$	4 540 526 \$	-0,2 %
ALLOCATION - PSL	(107 361) \$	(109 508) \$	2,0 %
FRAIS INFORMATIQUES	6 026 969 \$	6 165 000 \$	2,3 %
AUTRES FRAIS NON RÉCURRENTS	123 066 \$	114 844 \$	-6,7 %
TOTAL	10 592 099 \$	10 710 862 \$	1,1%

L'Office maintient toujours le cap sur le contrôle de ses frais administratifs. L'augmentation accordée aux « Frais informatiques » provient majoritairement de la contribution qui doit être versée à la COGIWEB, un montant qui est déterminé par la SHQ.

DÉPENSES - Conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	12 570 842 \$	12 826 522 \$	2,0 %
ENTRETIEN DES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS	4 455 363 \$	5 232 400 \$	17,4 %
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	250 000 \$	350 000 \$	40,0 %
TOTAL	17 276 205 \$	18 408 922 \$	6,6 %

La hausse de 17,4 % sous la rubrique « Entretien des systèmes spécialisés » représentant une somme d'environ 777 000 \$ s'explique par un budget complémentaire de 550 000 \$ accordé pour la gestion parasitaire, ainsi que par l'augmentation du coût des contrats d'entretien des systèmes spécialisés de près de 250 000 \$.

En début d'année, l'Office a eu recours à un expert en matière parasitaire pour l'aider à préparer le devis du nouvel appel d'offres public pour la gestion parasitaire. Ce devis clarifiait de nouvelles attentes envers les fournisseurs, stipulant que ceux-ci intègrent maintenant une garantie de résultat ainsi qu'une obligation de traiter les logements adjacents dans un délai préétabli. Cette nouvelle façon de procéder a généré une hausse de près de 60 % des coûts.

Au cours de l'année 2016, la SHQ a accordé à l'OMHM un budget spécial dédié au traitement de l'agrile du frêne à la suite d'une présentation de la problématique engendrée par ce fléau. Ce nouveau budget apparaissant sous la rubrique « Autres charges d'exploitation » sera récurrent tant que l'abattage et le remplacement des arbres atteints ne seront pas complétés. Il pourrait, à la demande de l'Office, s'élever jusqu'à 500 000 \$ annuellement.

DÉPENSES - Service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
SOUTIEN À LA CLIENTÈLE	1 603 675 \$	1 660 280 \$	3,5 %
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES	353 668 \$	351 551 \$	-0,6 %
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	312 060 \$	312 060 \$	0,0 %
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	591 400 \$	597 400 \$	1,0 %
TOTAL	2 860 803 \$	2 921 291 \$	2,1 %

Initialement, le budget « Soutien à la clientèle » est déterminé par la SHQ en fonction du nombre de logements et s'élève à 22 \$ par unité, soit un montant de 456 742 \$. L'Office a fait une demande à la SHQ afin d'utiliser les revenus générés par la location des toits pour antennes jusqu'à la hauteur d'un million de dollars pour financer cette activité. À cela, s'ajoute le fait qu'il compte utiliser sa réserve de gestion pour compléter le financement nécessaire.

Les budgets des « Subvention aux associations de locataires » et des « Activités communautaires et sociales » sont également déterminés par la SHQ en fonction du nombre de logements. Le montant demandé à « Frais de déménagement » correspond à notre prévision de près de 900 changements de logement.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ÉNERGIE	33 230 323 \$	34 196 577 \$	2,9 %
TAXES	21 620 865 \$	22 531 127 \$	4,2 %
ASSURANCES ET SINISTRES	5 815 526 \$	5 815 526 \$	0,0 %
TOTAL	60 666 714 \$	62 543 230 \$	3,1 %

Les budgets des postes « Énergie », « Taxes » et « Assurances et sinistres » sont des montants déterminés par la SHQ. Toutefois, selon notre évaluation, les budgets octroyés pour les postes « Énergie » et « Taxes » sont inférieurs à nos évaluations. Nous présentons dans ce document les demandes budgétaires qui ont été acheminées à la SHQ. Dans le cas de ces postes, la SHQ, reconnaît la totalité de la dépense aux états financiers.

BUDGET HLM PUBLIC ET PRIVÉ ET ANALYSE

DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
IMMEUBLE	36 785 781 \$	48 258 903 \$	31,2 %
TERRAIN	3 469 952 \$	3 800 000 \$	9,5 %
BÂTIMENT	25 043 459 \$	28 800 000 \$	15,0 %
LOGEMENT	22 844 119 \$	31 500 000 \$	37,9 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	12 636 118 \$	12 675 000 \$	0,3 %
FRAIS DE RELOCALISATION	30 000 \$	125 000 \$	100,0 %
TOTAL	100 809 429 \$	125 158 903 \$	24,2 %

En 2016, notre demande budgétaire était de l'ordre de 125 M\$ et la SHQ a consenti 100 600 518 \$ pour les HLM publics et 208 911 \$ pour les HLM privés. En 2017, l'OMHM persiste à revendiquer toujours ses besoins réels pour la gestion responsable de son parc immobilier et sa demande budgétaire demeure 125 M\$, tel qu'indiqué dans sa planification triennale.

DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
INTÉRÊTS	22 053 437 \$	22 180 941 \$	0,6 %
AMORTISSEMENT	40 956 383 \$	40 956 383 \$	0,0 %
RENTES EMPHYTÉOTIQUES ET AUTRES FRAIS	462 404 \$	462 404 \$	0,0 %
TOTAL	63 472 224 \$	63 599 728 \$	0,2 %

Les budgets de ces postes proviennent de données déterminées par la SHQ. En ce moment, nous n'avons pas reçu les budgets octroyés en 2017, nous présentons donc les mêmes budgets qu'en 2016.

BUDGET PSL ET ANALYSE

PROGRAMME PSL

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2015	BUDGET APPROUVÉ 2016	BUDGET SOU MIS 2017	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION				
SUBVENTIONS	44 240 364 \$	45 197 253 \$	52 563 094 \$	16,3 %
TOTAL DES REVENUS	44 240 364 \$	45 197 253 \$	52 563 094 \$	16,3%

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	1 375 451 \$	1 529 892 \$	1 597 586 \$	4,4 %
ADMINISTRATION	105 256 \$	107 361 \$	109 508 \$	2,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN				
SERVICE À LA CLIENTÈLE				
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES				
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)				
FINANCEMENT				
RÉSERVES				
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	42 759 657 \$	43 560 000 \$	50 856 000 \$	16,7 %
TOTAL DES DÉPENSES	44 240 364 \$	45 197 253 \$	52 563 094 \$	16,3 %
SURPLUS (DÉFICIT)	- \$	- \$	- \$	

BUDGET PSL ET ANALYSE

PROGRAMME PSL

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
SUBVENTION	45 197 253 \$	52 563 094 \$	16,3 %
TOTAL	45 197 253 \$	52 563 094 \$	16,3 %

Le poste « Subvention » représente les sommes nécessaires pour combler la différence entre le loyer inscrit au bail et le loyer versé par le locataire, soit 25 % de son revenu. En 2017, près de 11 400 ménages bénéficieront de ces programmes comparativement à 10 500 en 2016.

DÉPENSES

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
RESSOURCES HUMAINES	1 529 892 \$	1 597 586 \$	4,4 %
ADMINISTRATION	107 361 \$	109 508 \$	2,0 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	43 560 000 \$	50 856 000 \$	16,7 %
TOTAL	45 197 253 \$	52 563 094 \$	16,3 %

La SHQ détermine les budgets alloués à la gestion des programmes Supplément au loyer. Toutefois, les sommes attribuées au poste « Versements aux propriétaires » sont révisées mensuellement par la SHQ afin de refléter la situation réelle.

BUDGET LAQ ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2015	BUDGET APPROUVÉ 2016	BUDGET SOU MIS 2017	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	19 514 882 \$	20 063 715 \$	20 292 468 \$	1,1 %
SUBVENTIONS	269 463 \$	285 000 \$	244 725 \$	-14,1 %
TOTAL DES REVENUS	19 784 345 \$	20 348 715 \$	20 537 193 \$	0,9 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	4 739 098 \$	4 683 706 \$	5 105 334 \$	9,0 %
ADMINISTRATION	961 046 \$	1 141 720 \$	1 140 305 \$	-0,1 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	1 141 731 \$	1 168 318 \$	1 195 332 \$	2,3 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 327 106 \$	2 266 147 \$	2 356 161 \$	4,0 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRÉS	4 401 106 \$	4 528 624 \$	4 637 588 \$	2,4 %
REMPACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	536 008 \$	1 198 500 \$	697 937 \$	-41,8 %
FINANCEMENT	4 761 118 \$	4 609 789 \$	4 662 570 \$	1,1 %
RÉSERVES	967 889 \$	730 502 \$	741 966 \$	1,6 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES				
TOTAL DES DÉPENSES	19 835 102 \$	20 327 306 \$	20 537 193 \$	1,0 %
SURPLUS (DÉFICIT)	(50 757 \$)	21 409 \$	0 \$	

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	19 839 815 \$	20 016 798 \$	0,9 %
AUTRES REVENUS	223 900 \$	275 670 \$	23,1 %
SUBVENTIONS	285 000 \$	244 725 \$	-14,1 %
TOTAL	20 348 715 \$	20 537 193 \$	0,9 %

L'indexation prévue dans « Revenus de location » est de 1,5 % pour le volet « Résidence » et de 1 % pour le volet « Famille » en 2017. Le taux de vacance a été révisé à la hausse dans le volet « Résidence » compte tenu de l'expérience de la dernière année.

L'augmentation dans « Autres revenus » est principalement liée à la hausse dans les revenus d'intérêts.

La diminution dans « Subventions » s'explique par le non renouvellement des unités PSL lorsque le locataire quitte le logement. Cette subvention avait été octroyée lors des premières locations.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ADMINISTRATION	3 239 363 \$	3 582 180 \$	10,6 %
ENTRETIEN	1 444 343 \$	1 523 154 \$	5,5 %
TOTAL	4 683 706 \$	5 105 334 \$	9,0 %

Outre les indexations de 2016 et de 2017, l'augmentation dans « Administration » résulte de l'intégration dans ce programme des salaires de ressources reliées au développement de projets et à la surveillance des travaux. Les salaires de ces ressources sont maintenant répartis à l'intérieur des différents programmes de logement abordable.

Concernant le volet « Résidence », une ressource dédiée à l'organisation des loisirs a été engagée en 2016.

DÉPENSES - Administration

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
FRAIS GÉNÉRAUX	917 420 \$	1 007 355 \$	9,8 %
FRAIS INFORMATIQUES	120 800 \$	27 000 \$	-77,6 %
AUTRES FRAIS NON RÉCURRENTS	103 500 \$	105 950 \$	2,4 %
TOTAL	1 141 720 \$	1 140 305 \$	-0,1 %

L'augmentation dans « Frais généraux » provient surtout d'une sous-évaluation des coûts des nouveaux contrats en câblodistribution en 2016.

Du côté « Frais informatiques », un investissement non récurrent de 100 000 \$ avait été prévu en 2016 pour la refonte du site internet afin de l'adapter aux nouvelles technologies.

DÉPENSES - Conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	1 168 318 \$	1 195 332 \$	2,3 %
TOTAL	1 168 318 \$	1 195 332 \$	2,3 %

Les budgets des différents postes de la rubrique « Conciergerie et entretien » subissent de légères hausses en 2017.

DÉPENSES - Service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	84 840 \$	85 625 \$	0,9 %
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	2 500 \$	- \$	-100,0 %
SERVICES ALIMENTAIRES	2 094 170 \$	2 180 036 \$	4,1 %
ACHAT ET ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	84 637 \$	90 500 \$	6,9 %
TOTAL	2 266 147 \$	2 356 161 \$	4,0 %

L'augmentation dans « Services alimentaires » est occasionnée par le désir de la direction du Service des résidences de hausser la qualité des repas préparés dans les résidences.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ÉNERGIE	1 650 424 \$	1 664 679 \$	0,9 %
TAXES	2 619 700 \$	2 676 356 \$	2,2 %
ASSURANCES ET SINISTRES	258 500 \$	296 553 \$	14,7 %
TOTAL	4 528 624 \$	4 637 588 \$	2,4 %

Les budgets « Énergie » et « Taxes » ont été faits selon une analyse du réel anticipé en 2016.

L'augmentation dans « Assurances et sinistres » est liée à une hausse significative des dépenses en matière de sinistres au cours de la dernière année.

DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
IMMEUBLE	725 000 \$	1 035 500 \$	42,8 %
TERRAIN	351 000 \$	76 500 \$	-78,2 %
BÂTIMENT	66 500 \$	483 165 \$	626,6 %
LOGEMENT	28 500 \$	45 000 \$	100,0 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	27 500 \$	214 292 \$	679,2 %
(-) UTILISATION DES RÉSERVES DÉDIÉES	- \$	(1 156 520) \$	-100,0 %
TOTAL	1 198 500 \$	697 937 \$	-41,8 %

En 2015, l'OMHM a élaboré et mis en œuvre un cadre budgétaire pluriannuel pour les portefeuilles de logements abordables. Avec cette nouvelle approche de gestion financière, plusieurs travaux de rénovations majeurs seront assumés par les réserves dédiées à cet effet.

DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
INTÉRÊTS	2 275 716 \$	2 075 188 \$	-8,8 %
AMORTISSEMENT	2 334 073 \$	2 587 382 \$	10,9 %
TOTAL	4 609 789 \$	4 662 570 \$	1,1 %

Les montants ont été évalués selon les conditions rattachées aux prêts hypothécaires en vigueur.

DÉPENSES - Réserve

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
IMMOBILIÈRE	494 150 \$	501 396 \$	1,5 %
MOBILIÈRE	142 401 \$	145 249 \$	2,0 %
HYPOTHÉCAIRE	93 951 \$	95 321 \$	1,5 %
TOTAL	730 502 \$	741 966 \$	1,6 %

Les réserves « Immobilière », « Mobilière » et « Hypothécaire » sont budgétisées conformément aux obligations du programmes LAQ, tel qu'exigé par la SHQ.

BUDGET ACCÈSLOGIS ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2015	BUDGET APPROUVÉ 2016	BUDGET SOU MIS 2017	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	1 081 658 \$	1 172 462 \$	1 521 150 \$	29,7 %
SUBVENTIONS	567 555 \$	779 000 \$	772 900 \$	-0,8 %
TOTAL DES REVENUS	1 649 213 \$	1 951 462 \$	2 294 050 \$	17,6 %
DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	112 014 \$	208 137 \$	274 268 \$	31,8 %
ADMINISTRATION	19 372 \$	19 656 \$	71 750 \$	265,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	66 275 \$	91 976 \$	174 681 \$	89,9 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	0 \$	1 750 \$	0 \$	-100,0 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	459 805 \$	513 671 \$	664 734 \$	29,4 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	0 \$	0 \$	0 \$	0,0 %
FINANCEMENT	795 605 \$	942 268 \$	991 551 \$	5,2 %
RÉSERVES	78 986 \$	145 251 \$	117 066 \$	-19,4 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES				
TOTAL DES DÉPENSES	1 532 057 \$	1 922 709 \$	2 294 050 \$	19,3 %
SURPLUS (DÉFICIT)	117 156 \$	28 753 \$	- \$	

BUDGET ACCÈSLOGIS ET ANALYSE

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	1 162 562 \$	1 480 350 \$	27,3 %
AUTRES REVENUS	9 900 \$	40 800 \$	312,1 %
SUBVENTIONS	779 000 \$	772 900 \$	-0,8 %
TOTAL	1 951 462 \$	2 294 050 \$	17,6 %

L'augmentation de près de 310 000 \$ dans « Revenus de location » est reliée à l'exploitation des habitations Monty, un projet récent de 24 logements pour les familles.

L'augmentation dans « Autres revenus » provient principalement des revenus de 15 500 \$ de câblodistribution facturés aux locataires de la Maison Wolfe, ces revenus n'ayant pas été budgétisés l'an dernier et d'un revenu exceptionnel de remboursement de taxes de 11 280 \$ aux habitations Victoria-Barclay.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ADMINISTRATION	80 070 \$	142 656 \$	78,2 %
ENTRETIEN	128 067 \$	131 612 \$	2,8 %
TOTAL	208 137 \$	274 268 \$	31,8 %

Outre les indexations de 2016 et de 2017, l'augmentation dans « Administration » résulte de l'intégration dans ce programme des salaires de ressources reliées au développement de projets et à la surveillance des travaux. Les salaires de ces ressources sont maintenant répartis à l'intérieur des programmes gérés par le Service de la gestion des logements abordables.

DÉPENSES - Administration, entretien et service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ADMINISTRATION	19 656 \$	71 750 \$	265,0 %
ENTRETIEN	91 976 \$	174 681 \$	89,9 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	1 750 \$	- \$	-100,0 %
TOTAL	113 382 \$	246 431 \$	117,3 %

Les augmentations dans les rubriques « Administration » et « Entretien » s'expliquent par les coûts attribués au projet des habitations Monty ainsi qu'à la prise en charge budgétaire de la Maison Wolfe. En effet, les frais d'exploitation de la maison de chambres étaient auparavant payés par la Maison du Père, le gestionnaire du projet, et n'apparaissaient pas dans le budget 2016 de l'Office.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ÉNERGIE	185 899 \$	256 350 \$	37,9 %
TAXES	280 332 \$	373 271 \$	33,2 %
ASSURANCES ET SINISTRES	47 440 \$	35 113 \$	-26,0 %
TOTAL	513 671 \$	664 734 \$	29,4 %

Les hausses de ces rubriques sont reliées à l'exploitation des projets des habitations Monty et de la Maison Wolfe.

DÉPENSES - RAM, financement et réserves

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
FINANCEMENT	942 268 \$	991 551 \$	5,2 %
RÉSERVES	145 251 \$	117 066 \$	-19,4 %
TOTAL	1 087 519 \$	1 108 617 \$	1,9 %

En 2016, les réserves du programme AccèsLogis avaient été surévaluées.

BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2015	BUDGET APPROUVÉ 2016	BUDGET SOU MIS 2017	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	2 043 540 \$	2 025 790 \$	2 159 005 \$	6,6 %
SUBVENTIONS	778 639 \$	785 000 \$	737 000 \$	-6,1 %
TOTAL DES REVENUS	2 822 179 \$	2 810 790 \$	2 896 005 \$	3,0 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	522 705 \$	467 724 \$	532 299 \$	13,8 %
ADMINISTRATION	55 482 \$	60 355 \$	65 950 \$	9,3 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	226 154 \$	217 675 \$	226 209 \$	3,9 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	375 \$	3 000 \$	3 000 \$	0,0 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	758 724 \$	795 600 \$	810 620 \$	1,9 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	77 829 \$	95 300 \$	127 300 \$	33,6 %
FINANCEMENT	1 129 401 \$	1 130 627 \$	1 130 627 \$	0,0 %
RÉSERVES		0 \$	0 \$	0,0 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES		0 \$	0 \$	0,0 %
TOTAL DES DÉPENSES	2 770 670 \$	2 770 281 \$	2 896 005 \$	4,5 %
SURPLUS (DÉFICIT)	51 509 \$	40 509 \$	0 \$	

BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	1 992 790 \$	2 123 575 \$	6,6 %
AUTRES REVENUS	33 000 \$	35 430 \$	7,4 %
SUBVENTIONS	785 000 \$	737 000 \$	-6,1 %
TOTAL	2 810 790 \$	2 896 005 \$	3,0 %

Le budget « Revenus de location » a été déterminé en prévoyant une indexation de 1 % pour les locataires actuels et en tenant compte qu'en 2016, les revenus de location seront plus élevés que ceux qui avaient été budgétisés l'an dernier, expliquant ainsi la hausse supplémentaire.

La diminution dans « Subventions » n'est pas liée à une baisse dans les unités subventionnées mais à un revenu moyen plus élevé des nouveaux locataires.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ADMINISTRATION	246 729 \$	280 707 \$	13,8 %
ENTRETIEN	220 995 \$	251 592 \$	13,8 %
TOTAL	467 724 \$	532 299 \$	13,8 %

Outre les indexations de 2016 et de 2017, l'augmentation dans « Administration » résulte de l'intégration dans ce programme des salaires de ressources reliées au développement de projets et à la surveillance des travaux. Les salaires de ces ressources sont maintenant répartis à l'intérieur des différents programmes gérés par le Service de la gestion des logements abordables.

REVENUS - Administration, entretien et service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ADMINISTRATION	60 355 \$	65 950 \$	9,3 %
ENTRETIEN	217 675 \$	226 209 \$	3,9 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	3 000 \$	3 000 \$	0,0 %
TOTAL	281 030 \$	295 159 \$	5,0 %

Au-delà de l'augmentation reliée à l'indexation du coût de la vie, les dépenses prévues en 2017 pour la gestion et l'exploitation des immeubles Benny Farm demeureront sensiblement les mêmes que celles de 2016 .

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
ÉNERGIE	388 000 \$	392 180 \$	1,1 %
TAXES	361 600 \$	367 940 \$	1,8 %
ASSURANCES ET SINISTRES	46 000 \$	50 500 \$	9,8 %
TOTAL	795 600 \$	810 620 \$	1,9 %

Les budgets 2017 ont été faits selon une évaluation du réel projeté 2016.

BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
IMMEUBLE	52 000 \$	100 000 \$	92,3 %
TERRAIN	- \$	25 000 \$	-100,0 %
BÂTIMENT	43 300 \$	22 810 \$	-47,9 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	- \$	113 380 \$	-100,0 %
(-) UTILISATION DES RÉSERVES DÉDIÉES	- \$	(133 890) \$	-100,0 %
TOTAL	95 300 \$	127 300 \$	32,9 %

En 2017, le remplacement des linteaux de fenêtres et, tel qu'exigé par la Régie du bâtiment du Québec, l'inspection et l'entretien des façades des bâtiments, expliquent en majeure partie l'augmentation prévue dans l'enveloppe RAM.

L'utilisation des réserves permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire.

DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2016	BUDGET 2017	ÉCART %
INTÉRÊTS	819 859 \$	802 152 \$	-2,2 %
AMORTISSEMENT	310 768 \$	328 475 \$	5,7 %
TOTAL	1 130 627 \$	1 130 627 \$	0,0 %

Les montants ont été évalués selon les conditions rattachées aux prêts hypothécaires en vigueur.

RÉMUNÉRATION



↗ Rémunération

↗ Effectifs

RÉMUNÉRATION

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important de l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien (ACE) de l'OMHM. Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments de la masse salariale, soit la rémunération et les avantages sociaux, notamment les régimes de retraite et les assurances collectives, ainsi que les charges sociales gouvernementales comme :

- le Régime de rentes du Québec,
- le Régime québécois d'assurance parentale,
- l'assurance-emploi,
- le Fonds des services de santé,
- la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Au poste « Ressources humaines » apparaissant au Budget, il faut ajouter la rémunération des préposés à la sécurité des locataires, celle des surveillants-résidants ainsi que celle des chefs cuisiniers. Les dépenses allouées à la rémunération de ces employés sont respectivement sous les postes « Sécurité » et « Service à la clientèle », comme le requiert la Société d'habitation du Québec.

	2017	RELATIVE
RÉMUNÉRATION	28 600 414 \$	74 %
CHARGES SOCIALES	3 827 442 \$	10 %
AVANTAGES SOCIAUX	4 136 656 \$	11 %
TOTAL RESSOURCES HUMAINES	36 564 512 \$	95 %
SÉCURITÉ	1 436 066 \$	4 %
CUISINE	437 054 \$	1 %
RÉMUNÉRATION GLOBALE	38 437 632 \$	100 %

RÉMUNÉRATION GLOBALE PAR GROUPE D'EMPLOYÉS

	RÉMUNÉRATION	CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	RÉMUNÉRATION GLOBALE
Cadres et non-syndiqués	7 137 911 \$	963 619 \$	1 060 699 \$	9 162 229 \$
Cols blancs	10 787 561 \$	1 448 356 \$	1 555 641 \$	13 791 558 \$
Cols bleus	10 674 942 \$	1 415 467 \$	1 520 316 \$	13 610 725 \$
Préposés à la sécurité des locataires ⁽¹⁾	1 062 506 \$	148 751 \$		1 211 257 \$
Surveillants-résidants ⁽¹⁾	224 809 \$			224 809 \$
Chefs cuisiniers ⁽²⁾	437 054 \$			437 054 \$
Total	30 324 783 \$	3 976 193 \$	4 136 656 \$	38 437 632 \$

(1) La rémunération de ces groupes d'employés n'apparaît pas dans les comptes de la masse salariale, mais dans le poste « Sécurité », à la demande de la SHQ. Le poste « Sécurité » est sous la rubrique « Conciergerie et entretien ».

(2) La rémunération de ce groupe d'employés n'apparaît pas dans les comptes de la masse salariale, mais dans le poste « Service à la clientèle », à la demande de la SHQ.

TABLEAU DES EFFECTIFS

	2015	2016	2017	ÉCART
Personnel permanent	717	730	732	2
Personnel surcroît	93	96	127	31
Total	810	826	859	33

RÉMUNÉRATION

TABLEAU DES EFFECTIFS - personnel permanent

	2015	2016	2017	ÉCART
Cadres et non-syndiqués	92	107	107	0
Cols blancs	243	254	256	2
Cols bleus	219	206	206	0
Préposés à la sécurité des locataires ⁽¹⁾	137	137	137	0
Surveillants-résidants ⁽¹⁾	26	26	26	0
Total	717	730	732	2

⁽¹⁾ Les préposés à la sécurité des locataires ainsi que les surveillants-résidants sont des postes permanents à temps partiel.

TABLEAU DES EFFECTIFS – personnel surcroît

	2015	2016	2017	ÉCART
Cadres et non-syndiqués	9	9	10	1
Cols blancs	40	38	53	15
Cols bleus	36	40	52	12
Contractuels	8	8	11	3
Total	93	95	126	31

Le budget 2017 affiche une croissance des effectifs par l'ajout de 33 postes, essentiellement des postes pour du personnel de surcroît, ce qui découle d'une croissance et d'une diversification des activités de l'OMHM dans plusieurs domaines. Au chapitre des travaux de rénovation des HLM, nous anticipons un budget RAM d'au moins 100 M\$, à l'instar des deux dernières années, et nous préparons activement une série de projets de régénération de HLM nécessitant des investissements de plus de 40 M\$, étalés jusqu'au 31 mars 2019, dont le financement proviendrait d'une enveloppe spéciale dans le budget du gouvernement fédéral.

Ces efforts nécessitent l'ajout de personnel, non seulement pour appuyer le Service des immeubles, mais aussi pour consolider les fonctions d'approvisionnement, de consultation et d'accompagnement des locataires lors des travaux.

Le Service des programmes Supplément au loyer est consolidé en raison de la mise en place d'un nouveau programme (SL1) au programme Supplément au loyer (PSL) qui engendrera une croissance des PSL au cours des cinq prochaines années. Les PSL associés à la construction de nouveaux logements communautaires (AccèsLogis) sur le territoire montréalais augmenteront aussi au cours des prochaines années.

Il y a quelques années, l'Office a entrepris d'effectuer certains travaux d'entretien et de réparation en régie interne. Les premiers projets étaient reliés à des travaux de plomberie et de menuiserie. Compte tenu des retombées fort positives de ces projets de compétence avec les cols bleus, ont suivi les projets en serrurerie et en peinture. En 2017, le projet de compétence en peinture comprendra 24 préposés à la peinture, une augmentation de 12 employés par rapport à l'exercice précédent.

Ce projet permettra de lancer un plan quinquennal de peinture dans les parties communes de nos habitations.

EFFECTIFS

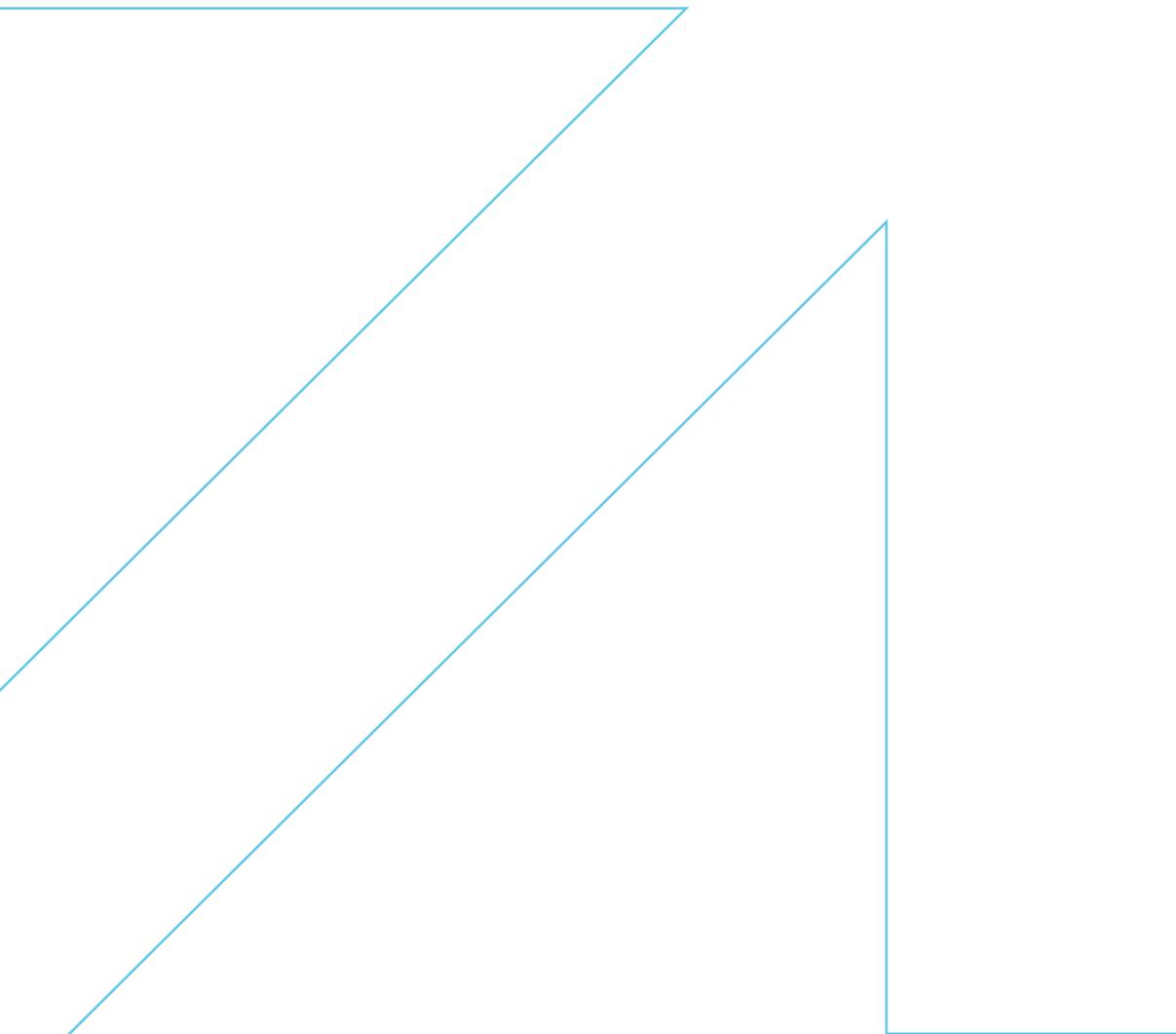
EFFECTIFS 2017 RÉPARTIS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Unité administrative	Cadres et non syndiqués <i>note 1</i>	Cols blancs	Cols bleus	Préposés et surveillants	Total 2017	Total 2016	Écart
Direction générale	6	2			8	8	0
Service des communications	1	9			10	9	1
Service des ressources humaines	10	5			15	14	1
Direction générale adjointe de l'administration et des affaires corporatives	5	4			9	9	0
Secrétariat général	1	4			5	5	0
Service de la comptabilité	2	14			16	15	1
Service de l'approvisionnement	1	19			20	19	1
Service des technologies de l'information et des télécommunications	1	16			17	21	-4
Service des immeubles	25	25	38		88	83	5
Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer	2	3			5	5	0
Service des résidences	17	26	18	22	83	83	0
Service de la gestion des logements abordables	3	6	12	4	25	24	1
Service des programmes Supplément au loyer et des activités commerciales	3	26			29	21	8
Service d'accueil des demandes de logement et de référence	2	13			15	14	1
Direction générale adjointe de la gestion des HLM	4	10			14	12	2
Secteur Sud-Ouest	12	26	62	43	143	140	3
Secteur Nord-Ouest	11	24	59	51	145	142	3
Secteur Est	13	25	60	43	141	134	7
Service du développement communautaire et social	4	25			29	26	3
Service du centre d'appels et de la sécurité	5	14	9		28	29	-1
Service de la salubrité	1	12			13	12	1
TOTAL	129	308	258	163	858	825	33

Note 1

Répartition de la catégorie:

Gestionnaires	88
Cadres-conseil	37
Non syndiqués	4
	<u>129</u>



Office municipal
d'habitation
de Montréal



Dossier # : 1162904005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-11-25 17:17

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1162904005**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voir le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-23

Prévisions budgétaires 2017

Corporation d'habitation **Jeanne-Mance**



TABLE DES MATIÈRES

MISSION ET VISION.....	5
VALEURS	5
ORGANES DE GOUVERNANCE	6
Le conseil d'administration	6
Le comité d'audit.....	7
Le comité aménagement.....	7
Le comité de développement stratégique	7
ORGANIGRAMME	9
PARC IMMOBILIER.....	10
BILAN DE L'ANNÉE 2016	11
Promouvoir le développement durable.....	11
Un habitat social de qualité.....	12
Un site vert et intégré dans la Ville	13
Un milieu de vie participatif	14
Une organisation ouverte.....	15
Bilan du traitement des demandes d'accès à l'information	16
OBJECTIFS 2017	17
FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2017.....	18
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	19
ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	20
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION	21
PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (RAM)	22

MISSION ET VISION

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom des Habitations Jeanne-Mance.

Mission

La CHJM propose *des logements de qualité* aux résidents à faible revenu, habitant sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi *qu'un éventail de services afin d'offrir un milieu de vie stimulant, où il fait bon vivre, et des opportunités pour l'épanouissement de chacun tant sur le plan individuel que collectif.*

La participation de tous les employés, partenaires et fournisseurs assure à la fois la gestion du site, des logements et l'animation de ce milieu de vie.

Vision

En lien avec sa mission, la CHJM oriente ses actions de façon à changer les perceptions populaires du logement social.

Quatre principaux enjeux, liés au Plan stratégique 2016-2018, soutiennent cette vision : un habitat social de qualité, un site vert et intégré dans la ville, un milieu de vie participatif et une organisation ouverte. Ces enjeux sont traités avec l'approche transversale du développement durable.

VALEURS

La CHJM s'est dotée de valeurs pour accompagner ses employés dans leurs activités professionnelles. Ces valeurs, partagées par tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des résidents et des nombreux partenaires. Ainsi, la gouvernance et les actions de la CHJM et de ses employés sont ancrées dans des valeurs éthiques et professionnelles qui sont les suivantes :

L'intégrité : valorise la bonne foi, l'équité et l'impartialité dans les rapports entre les personnes et dans le traitement des dossiers. Elle suppose l'honnêteté, l'incorruptibilité et « faire ce qui est bien » en toutes circonstances.

Le respect : soutient des comportements marqués par la courtoisie, la bienveillance, l'empathie et la confidentialité. Cela suppose également l'acceptation des idées et sentiments des autres.

La responsabilisation : la mission de la Corporation représente une grande responsabilité sociale et environnementale pour les administrateurs et les employés. **La CHJM affine le développement durable à ses orientations, ses décisions et ses actions afin de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux.** La responsabilisation appelle également l'adhésion aux orientations, décisions et valeurs organisationnelles dans les gestes au quotidien. Cela implique d'agir avec diligence, rigueur et d'assumer la responsabilité de ses actions y

compris celle de ses erreurs. Enfin, le devoir de transparence est la condition essentielle pour établir une relation de confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

L'excellence : le souci de se centrer sur l'action et de se perfectionner est la base d'une culture d'excellence. L'organisation du travail, efficace et efficiente permet une saine gestion du site et des logements. Cela exige de faire preuve d'entraide, de collaboration et de solidarité. Chacun doit démontrer son ouverture face aux idées nouvelles ainsi que sa curiosité et son intérêt d'en apprendre davantage pour parfaire ses connaissances et innover dans ses actions.

ORGANES DE GOUVERNANCE

Les instances décisionnelles de la Corporation sont constituées d'un conseil et de trois comités qui interagissent entre eux. Les membres des organes de gouvernance se rencontrent régulièrement tout au long de l'année et sont composés d'acteurs issus du secteur du logement social et abordable et d'organismes institutionnels partenaires.

Le conseil d'administration

La Corporation est gouvernée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Les trois autres membres sont élus par et parmi les résidents. Le terme des administrateurs est de trois ans, renouvelable.

Postes dont le mandat relève du Conseil municipal de la Ville de Montréal		Postes dont le mandat résulte d'une élection parmi les locataires	
Robert Petrelli	Président	Lise Cayer	Administratrice
Danièle Thiboutot	Vice-présidente	Edouard Khodeir	Administrateur
Debbie Di Chiaro	Trésorière	Ashfak Chowdhury	Administrateur
Un poste d'administrateur est vacant			



Membres du conseil d'administration

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner le cadre financier incluant l'intégrité des états financiers, les mécanismes de contrôle interne et le respect des lois, règlements, politiques et procédures, notamment en ce qui a trait aux octrois de contrats.

Claude Papineau	Président
Debbie DiChiaro	Trésorière du conseil d'administration
Jean Bernier	Membre

Le comité aménagement

Le comité aménagement est composé de sept membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner, commenter, bonifier et suggérer tout projet qui pourrait avoir des impacts sur les aménagements extérieurs du site.

Robert Petrelli	Président du comité aménagement, CHJM
Marie-Claude Limoges	Chef de division, Horticulture et collections, Jardin Botanique / Espace pour la vie
Pierre Bouchard	Architecte paysagiste
Julia Davies	Conseillère en aménagement, Direction de l'habitation, Ville de Montréal
Vincent Lemay	Architecte paysagiste, Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal
Clotilde Tarditi	Directrice générale, CHJM
Normand Vallières	Directeur projets majeurs, CHJM
Sylvain Blais	Directeur opérations, CHJM

Le comité de développement stratégique

Le comité de développement stratégique est composé de cinq membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour émettre des recommandations quant à la mise en marché des logements, la transformation et/ou l'ajout d'unités de logements sur le site, et l'intégration de scénarios de mixité sociale aux Habitations Jeanne-Mance.

Marie-Claude Savard	Conseillère principale, Activités fédérales-provinciales & logement abordable, SCHL
Julia Davies	Conseillère en aménagement, Direction de l'habitation, Ville de Montréal
Debbie DiChiaro	Trésorière du conseil d'administration, CHJM
Lise Cayer	Administratrice, CHJM
Clotilde Tarditi	Directrice générale, CHJM



Membres du personnel



Une tour d'habitation pour personnes âgées



Un bâtiment de type multiplex pour familles

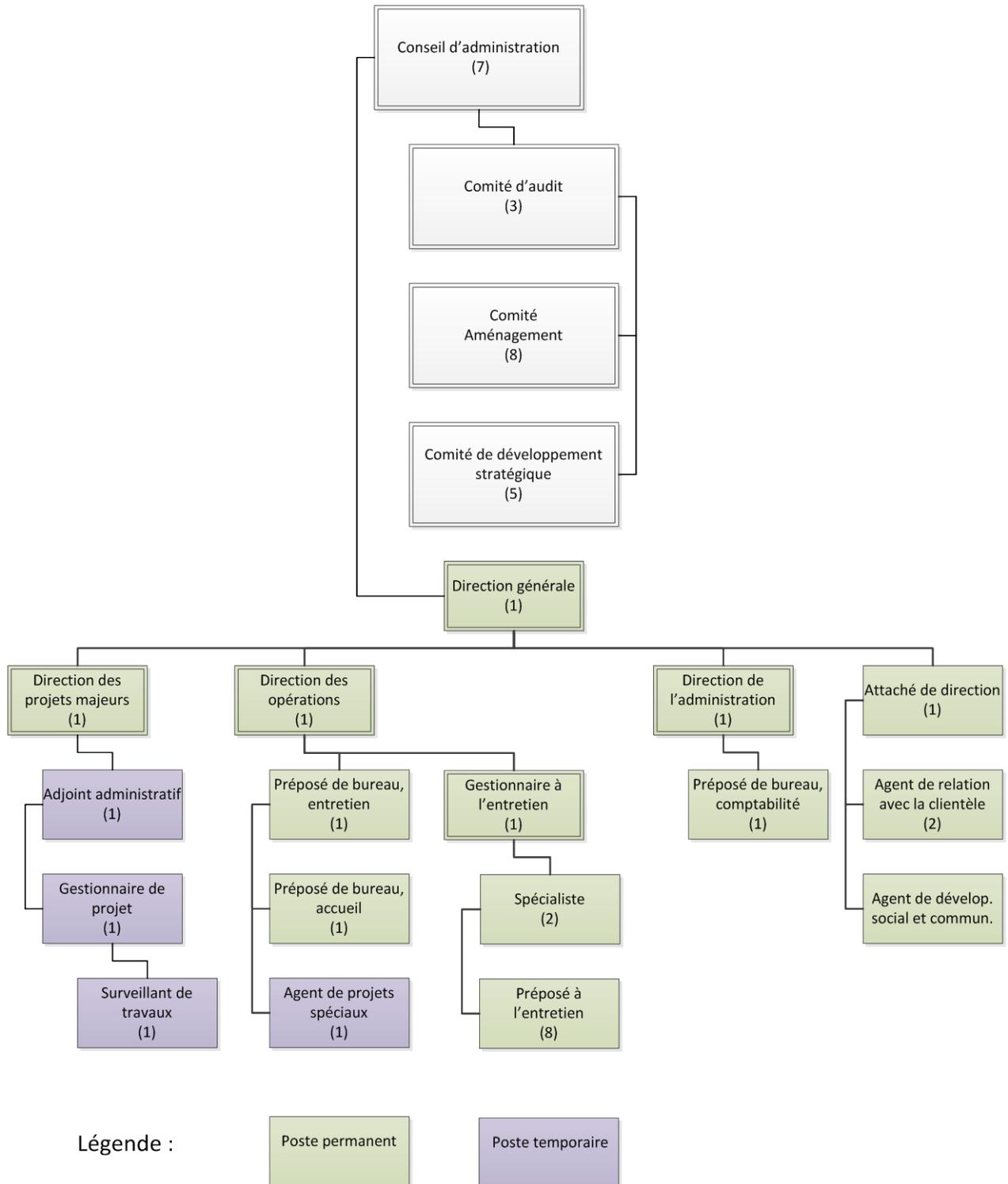


Un bâtiment de type multiplex pour familles



Maisons de ville pour familles

ORGANIGRAMME



PARC IMMOBILIER

La CHJM est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements, regroupés dans 28 bâtiments qui sont répartis sur un terrain d'une superficie de 7,7 hectares. Les immeubles sont répartis en cinq sous-ensembles mixtes ceinturés par de grands espaces verts et récréatifs.

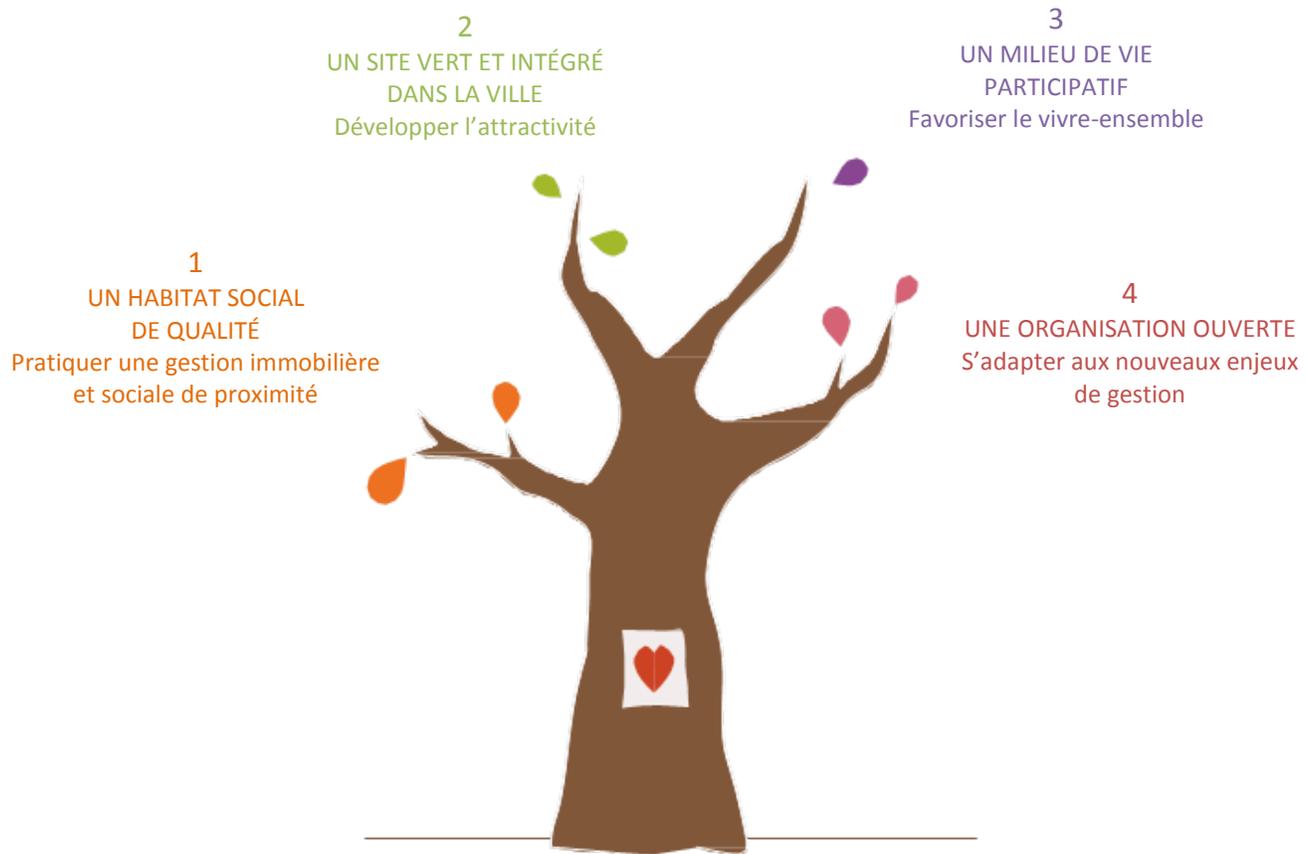
Typologie des logements			
Clientèle	Type d'immeuble	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Personnes âgées 60 ans +	Tour 12 étages	5	528 (1cc et 2cc)
Familles avec enfants	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
	Maison de ville	9	50 (4cc et 5cc)
TOTAL	3	28	788

Situé au cœur du Faubourg Saint-Laurent, le site est délimité au nord par la rue Ontario, au sud par la rue Boisbriand, à l'ouest par la rue St-Dominique et à l'est par la rue Sanguinet. On y trouve les espaces publics suivants : deux terrains de basket-ball, le parc Toussaint-Louverture (jeux pour enfants, mini terrain de soccer), deux jardins communautaires, des jeux d'eau, une grande allée aménagée et le parc Paul-Dozois. Seul le boulevard De Maisonneuve traverse le site d'Est en Ouest dans la partie sud.



BILAN DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 s'est inscrite dans l'amorce d'un nouveau plan d'action, lequel est lié au plan stratégique 2016-2018. Le schéma ci-dessous reprend les enjeux et orientations du plan stratégique 2016-2018.



En 2016, les priorités d'actions ont été établies en fonction des objectifs suivants :

Promouvoir le développement durable

L'ensemble des réalisations liées aux enjeux identifiés précédemment ont concouru à la promotion du développement durable. Cela se traduit notamment par la modernisation des logements et des bâtiments, qui améliorent la qualité de vie et la santé des locataires, et aussi par la création d'une nouvelle œuvre d'art murale, qui a un impact positif sur le sentiment d'appartenance des résidents. Cela se traduit également par l'octroi de mandats à des entreprises d'économie sociale ou à but non lucratif, telles que la Société logique en ce qui concerne l'intégration du concept d'accessibilité universelle aux logements et au site, la Société écocitoyenne de Montréal en ce qui a trait à l'entretien horticole des terrains, la firme Dynamo en lien le renforcement des partenariats entre la Corporation et les organismes communautaires qui offrent des services aux locataires. Enfin, cela se traduit autant par des efforts concrets de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments que par l'installation de luminaires à détecteurs de mouvement, et par la réduction de la consommation de papier, en informatisant les dossiers de locataires.

Un habitat social de qualité

- *Définir le contenu d'une nouvelle politique de sélection des locataires et d'attribution des logements, en lien avec la remise en marché des logements vacants modernisés*

En 2016, la Corporation a créé un comité de développement stratégique. Ce comité, qui se réunit dans le cadre d'une démarche prospective, travaille à la synthèse des risques et opportunités auxquels fait face la Corporation et élabore des scénarios qui soutiendront les décisions stratégiques pour l'avenir des Habitations Jeanne-Mance. Ainsi, le comité a assisté à la présentation d'une étude réalisée par un stagiaire en urbanisme de l'UQAM, qui propose différents scénarios permettant de densifier le site des Habitations Jeanne-Mance, d'intégrer davantage de mixité sociale aux HJM et de résoudre les problématiques liées au bruit sur la rue Boisbriand.

- *Travaux majeurs*

L'organisation a poursuivi la mise en œuvre de son programme RAM (remplacement, amélioration, modernisation) dans les bâtiments et terrains qu'elle administre. Les travaux de distribution électrique et mécanique des bâtiments, ainsi que la cinquième phase de modernisation des logements ont été engagés. Les coûts de modernisation des logements représentent, en 2016, une moyenne de 49 000 \$ par logement pour 58 unités (57 logements et une salle communautaire) de tour d'habitation, 76 000 \$ par logement pour 18 unités de multiplex et 153 000 \$ par logement pour 6 unités de maisons de ville. D'autres travaux ont également été réalisés, tels que la distribution mécanique et électrique de multiplex, les travaux de réfection des murs et des dalles en béton dans certains bâtiments, l'installation d'éclairage d'urgence dans les multiplex, la réfection de cages d'escaliers, de sous-sols et la peinture de planchers, marches et garde-corps d'escaliers de multiplex.



Un logement modernisé

- *Améliorer l'accessibilité universelle des logements et du site*

Les travaux visant à rendre « accessibles » 8 logements ont été réalisés, et ces logements seront livrés en 2017 aux locataires présentant une limitation fonctionnelle dans le cadre du projet de modernisation de la tour d'habitation située au 250, Boulevard De Maisonneuve est. De plus, la Corporation a poursuivi sa collaboration avec l'organisme Société logique en ce qui concerne les travaux visant notamment à améliorer l'accessibilité de certains bâtiments de type multiplex, la tour d'habitation située au 200, rue Ontario est, et les espaces extérieurs du site.

- Définir des outils de communication visant la responsabilisation des résidents pour l'entretien du logement

Les outils de formation utilisés à l'intention des locataires qui entrent dans un logement modernisé ont été mis à jour en tenant compte des observations faites dans les logements modernisés déjà livrés. La formation est donnée dans un logement, et propose une présentation visuelle aux locataires qui sont réunis en petits groupes, pour insister sur les points importants de l'entretien du logement. Au moment de l'entrée du locataire dans un logement modernisé, un état des lieux est effectué, des photographies sont prises et le locataire signe un formulaire par lequel il s'engage à maintenir son logement dans le même état qu'il lui a été livré.



Images extraites de la formation à l'intention des locataires : « Mon logement, j'en prends soin! »

Un site vert et intégré dans la Ville

- Définir des principes d'aménagement extérieur pour la réalisation de projets futurs

Dans l'optique d'orienter et de cadrer les perspectives de développement des espaces extérieurs de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, la Corporation a mandaté la Chaire Unesco en paysage et environnement de l'Université de Montréal, sous la direction du professeur Philippe Poullaouec-Gonidec, pour l'élaboration de principes et critères de design. Les résultats de ce travail sont exposés à travers trois cahiers. L'aménagement des allées piétonnes qui traversent le site, le réaménagement des stationnements ainsi que l'aménagement des cours intérieures des bâtiments ont été identifiés comme étant des projets prioritaires pour les années à venir.

Université
de Montréal



Pour consulter les cahiers de recherche :

<http://paysage.umontreal.ca/fr/recherches-et-projets/Habitation-Jeanne-Mance>

➤ *Art public – réaliser un huitième murale, sur le thème du feu*

Depuis 2009, la Corporation a engagé un fructueux partenariat avec l'organisme Mu pour glorifier la nature dans la Ville à travers la réalisation de plusieurs œuvres d'art sur le site des Habitations Jeanne-Mance. Accompagné par des étudiants en arts, l'artiste-muraliste Phillip Adams a réalisé une nouvelle murale aux Habitations Jeanne-Mance. Cette huitième murale, sur le thème du « feu » et la dernière des quatre éléments de la nature, a été peinte sur un mur extérieur d'un bâtiment de type multiplex en bordure du Boulevard De Maisonneuve. Divers ateliers d'expression artistique ont également été conduits auprès des jeunes résidents en collaboration avec l'organisme Mu.

À l'image de Mu, Phillip Adams pratique un art social tout indiqué pour le site des HJM. En effet, si les murales constituent des œuvres d'art admirables, elles font aussi partie intégrante du processus de revitalisation du site. En créant l'émerveillement, les œuvres sont un véritable outil de valorisation des Habitations Jeanne-Mance.



Cessez-le-feu, murale produite par MU et réalisée par Phillip Adams (crédit photo Olivier Bousquet)

Un milieu de vie participatif

➤ *Élaborer une charte de partenariat avec les organismes membres du Groupe Action Jeanne-Mance qui œuvrent en développement social et communautaire*

Le Groupe Action Jeanne-Mance est une instance, créée en 2006, qui réunit plusieurs fois par année les partenaires du milieu, issus des secteurs communautaires, institutionnels et des services publics qui offrent des activités à caractère social et communautaire aux résidents. La

Corporation déploie ses activités en développement social et communautaire via le travail de mise en réseau accompli par l'agente de développement social et communautaire; le budget de développement social et communautaire qui permet de soutenir et subventionner des projets d'organismes; la mise à disposition de locaux, soit plusieurs salles communautaires et bureaux à différents organismes.

Un important travail de concertation des efforts d'intervention a été conduit avec les organismes membres du Groupe Action Jeanne-Mance et la firme Dynamo, dans le souci d'améliorer les partenariats, l'efficacité des ressources et l'efficacité des interventions en lien avec les besoins des locataires.

Les temps forts de l'année 2016 ont été les suivants :

- La fête des voisins qui s'est tenue le 28 mai 2016 a été un franc succès et a réuni de nombreux résidents des HJM et du quartier autour d'animations.
- La fête des récoltes du 10 septembre 2016 a réuni petits et grands autour d'activités pédagogiques reliées au respect de l'environnement horticole du site.

Au quotidien, les activités respectives et conjointes des organismes communautaires permettent d'offrir aux résidents des HJM un milieu de vie dynamique et stimulant. De l'aide aux devoirs, en passant par l'intervention de milieu auprès des aînés et des familles, ou encore l'atelier de mosaïques; ce sont chaque année des dizaines d'intervenants qui contribuent à l'appropriation du site par les résidents. En 2016, la saison estivale a été particulièrement active et témoigne de la maturité croissante des partenariats.



La fête des voisins

Une organisation ouverte

➤ Informatisation du dossier du locataire

Dans l'objectif d'améliorer l'efficacité au travail et de réduire la consommation de papier, la Corporation a procédé à l'achat de numériseurs, pour les besoins du travail qui est accompli par le personnel qui occupe les deux postes d'agent de relation avec la clientèle (location et perception). Ainsi, plus de 75 % des documents qui constituent le dossier d'un locataire (documents relatifs à la location du logement ou à la perception du loyer) sont numérisés et sauvegardés dans le dossier informatique du locataire.

➤ *Rénover sommairement le bâtiment administratif de la Corporation*

En 2016, le sous-sol du bâtiment administratif, ainsi que l'aire d'accueil ont été sommairement rénovés. Ces travaux, qui permettent de mieux servir la clientèle, ont été conduits à l'interne par l'équipe des préposés à l'entretien.

➤ *Fidéliser du personnel engagé et performant*

Différentes initiatives ont été réalisées en matière de gestion des ressources humaines, qui ont contribué à la mobilisation du personnel. Parmi celles-ci, il y a eu la négociation d'une nouvelle convention collective de travail, des déjeuners participatifs, dont les thématiques ont été en lien avec des enjeux liés au travail des employés, une journée d'activité consacrée au renforcement du travail d'équipe, et des formations (santé mentale, service à la clientèle) qui ont été données aux employés.

➤ *Positionner la CHJM comme un acteur inspirant de l'habitation sociale à Montréal*

La Corporation a participé activement aux congrès du Regroupement des Offices d'Habitation du Québec, et de l'Association Canadienne d'Habitation et de Rénovation Urbaine (ACHRU). La Corporation a organisé deux ateliers mobiles dans le cadre du congrès de l'ACHRU, et 40 Canadiens ont participé aux visites des Habitations Jeanne-Mance.



Visite des HJM dans le cadre du Congrès national sur le logement et l'itinérance de l'ACHRU

Affiche du Congrès national sur le logement et l'itinérance de l'ACHRU

Bilan du traitement des demandes d'accès à l'information

Demandes d'accès à l'information traitées entre le 31 octobre 2015 et le 31 octobre 2016			
<i>Numéro de la demande</i>	<i>Résumé</i>	<i>Traitement</i>	<i>Nombre de pages divulguées</i>
Aucune demande reçue.	-	-	-

OBJECTIFS 2017

Forte de ses réalisations et en lien avec sa mission, la Corporation entend poursuivre en 2017 des projets variés visant à affirmer le rôle crucial des Habitations Jeanne-Mance au centre-ville de Montréal et en particulier à créer un environnement propice à développer des opportunités tant sur le plan collectif qu'individuel pour ses locataires.

Objectifs 2017

En 2017, les priorités d'action seront notamment établies en fonction des objectifs suivants :

Objectif 1

Poursuivre les efforts en matière d'intégration du concept d'accessibilité universelle à l'ensemble du site

Objectif 2

Mettre en place des indicateurs de suivi des consommations énergétiques des bâtiments

Objectif 3

Réaliser un aménagement paysager significatif le long du Boulevard de Maisonneuve

Objectif 4

Organiser un événement festif d'envergure avec les locataires et les résidents du quartier dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la confédération et du 375^{ème} anniversaire de Montréal



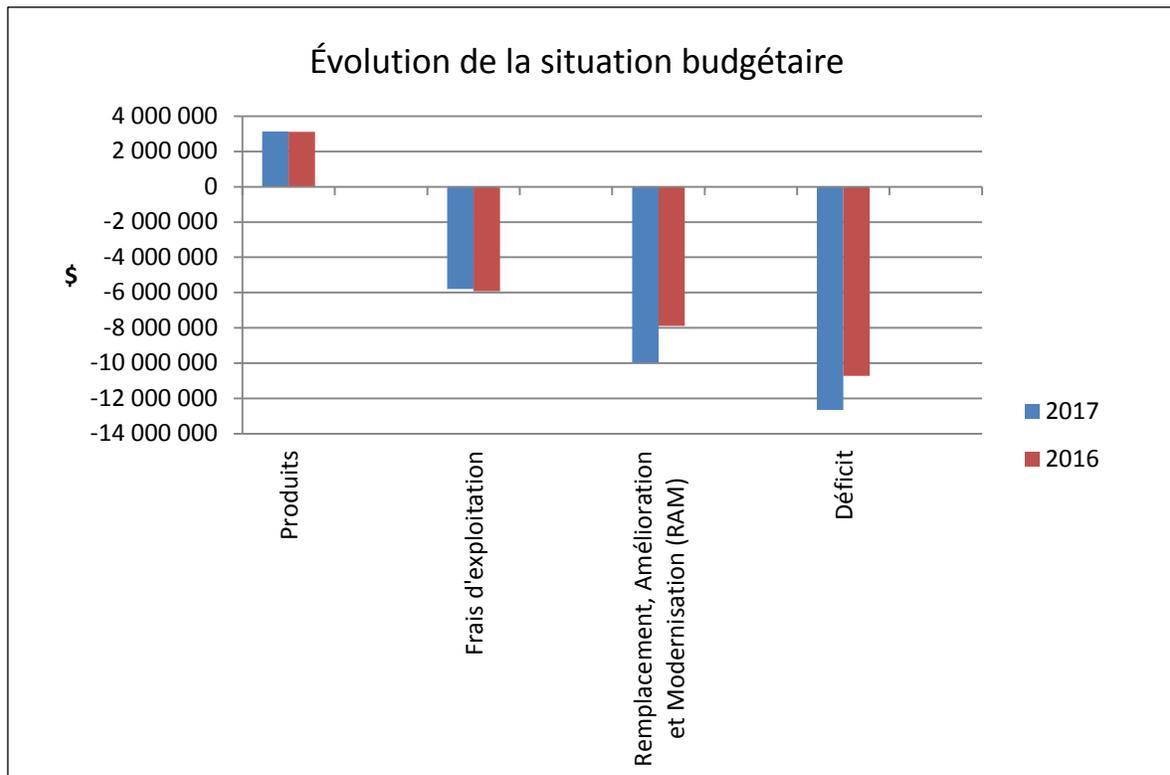
Les Habitations Jeanne-Mance, un « poumon vert » au centre-ville

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2017

Le budget 2017 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la Corporation, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

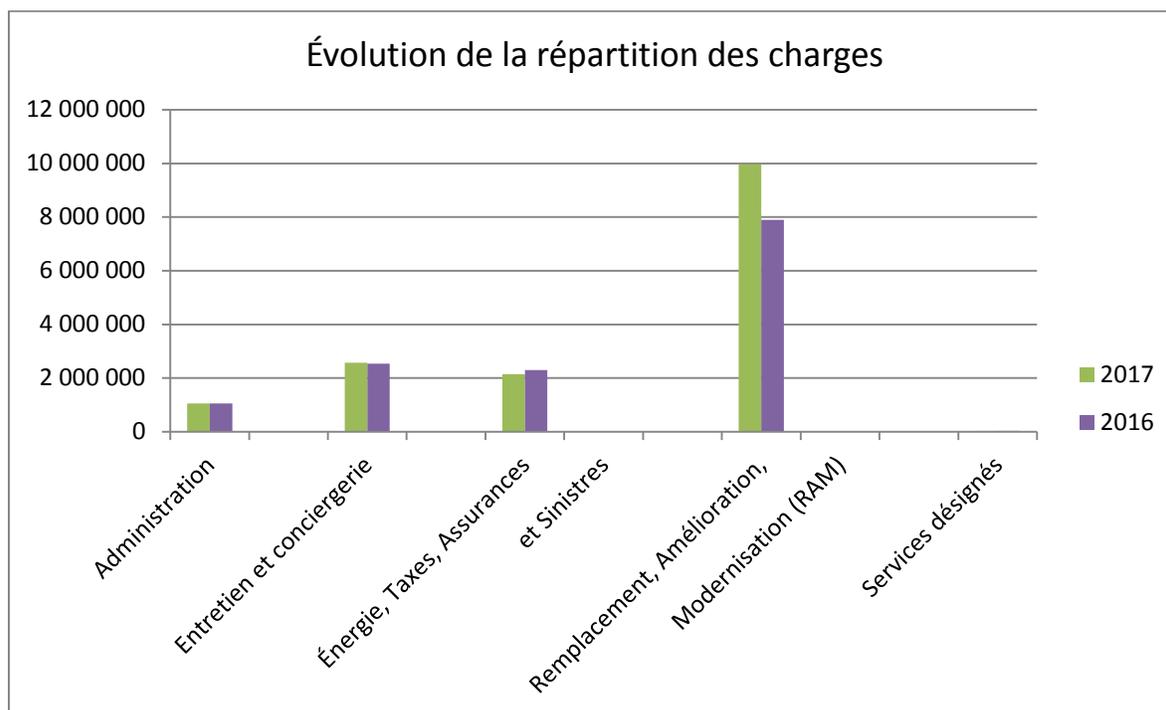
SOMMAIRE	Budget 2017	Budget 2016	Écart \$	Écart %
Produits	3 128 500	3 109 000	19 500	0,63
Frais d'exploitation	5 804 194	5 927 649	-123 455	-2,08
Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM)	9 968 406	7 896 250	2 072 156	26,24
Déficit	-12 644 100	-10 714 899	1 929 201	18,00

La Corporation intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit réel de la Corporation, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 2 675 694 \$.



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

FONCTION TITRE DU POSTE	BUDGET 2017	BUDGET 2016	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
PRODUITS				
Loyers et revenus de location	3 103 500	3 089 000	14 500	0,47
Autres revenus	25 000	20 000	5 000	25,00
TOTAL DES PRODUITS	3 128 500	3 109 000	19 500	0,63
CHARGES				
Administration	1 056 245	1 056 700	-455	-0,04
Entretien et conciergerie	2 573 500	2 541 500	32 000	1,26
Énergie, taxes, assurances, sinistres	2 145 000	2 300 000	-155 000	-6,74
Services désignés	29 449	29 449	0	0,00
Programme RAM	9 968 406	7 896 250	2 072 156	26,24
TOTAL DES CHARGES	15 772 600	13 823 899	1 948 701	14,10
DÉFICIT	12 644 100	10 714 899	1 929 201	18,00
PARTAGE DU DÉFICIT				
CMM (25%)	3 161 025	2 678 725	482 300	18,00
SCHL (75%)	9 483 075	8 036 174	1 446 901	18,00



ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

PRODUITS

Loyers, revenus de location et autres **3 128 500 \$**

Une prévision à la hausse des revenus des locataires fait en sorte que les revenus globaux de loyers augmenteront de l'ordre de 0,47 %. Les loyers mensuels sont établis à 25% des revenus bruts des locataires. À ce montant s'ajoutent également des revenus de location d'espaces de stationnement, de buanderie et les revenus d'intérêts générés par une gestion adéquate de l'encaisse.

CHARGES

Administration **1 056 245 \$**

Un niveau très stable de cette fonction est maintenu avec une diminution inférieure à 1 %, grâce à des efforts constants pour maintenir les coûts.

Entretien et conciergerie **2 573 500 \$**

La stabilité de ce poste est maintenue grâce à des efforts constants pour maîtriser les coûts d'entretien en limitant le recours à la sous-traitance et en optimisant l'utilisation des ressources internes. La modernisation des logements participe à la réduction des coûts d'entretien. Une augmentation de 1,26 % est prévue.

Énergie, taxes, assurances et sinistres **2 145 000 \$**

La stabilité de ce poste est notamment maintenue grâce aux mesures d'efficacité énergétique mises en place. Une diminution de 6,74 % est prévue. La Corporation souscrit au groupe d'achat de la Ville de Montréal pour l'achat de la molécule de gaz.

Programme RAM **9 968 406 \$**

Les travaux prévus au programme de Remplacement, Amélioration et Modernisation sont identifiés en détail dans les pages qui suivent et sont établis selon la programmation prévue au Rapport sur l'état des immeubles 2011-2022 déposé à l'automne 2011 auprès de la SCHL et de la Ville de Montréal.

Services désignés **29 449 \$**

Le montant prévu à cette fonction est destiné à supporter les projets de développement social et communautaire aux Habitations Jeanne-Mance pour améliorer le cadre de vie des résidents.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION

FONCTION TITRE DU POSTE	BUDGET 2017	BUDGET 2016	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
PRODUITS				
Location	3 103 500	3 089 000	14 500	0,47
Autres revenus	25 000	20 000	5 000	25
Total des produits	3 128 500	3 109 000	19 500	0,63
ADMINISTRATION				
Ressources humaines	677 245	686 000	-8 755	-1,28
Frais généraux admin.	300 500	287 200	13 300	4,63
Frais informatiques	78 500	83 500	-5 000	-5,99
Sous-total	1 056 245	1 056 700	-455	-0,04
ENTRETIEN ET CONCIERGERIE				
Ressources humaines	1 234 000	1 245 000	-11 000	-0,88
Ressources matérielles	1 079 500	1 056 500	23 000	2,18
Entretien non-récurrent	260 000	240 000	20 000	8,33
Sous-total	2 573 500	2 541 500	32 000	1,26
ÉNERG. TAXES, ASS. ET SINISTRE				
Énergie	1 350 000	1 500 000	-150 000	-10,00
Taxes	695 000	700 000	-5 000	-0,71
Assurances et sinistres	100 000	100 000	0	0,00
Sous-total	2 145 000	2 300 000	-155 000	-6,74
SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE				
Subventions	29 449	29 499	0	0,00
Sous-total	29 449	29 499	0	0,00
PROGRAMME RAM				
RAM	9 968 406	7 896 250	2 072 156	26,24
Sous-total	9 968 406	7 896 250	2 072 156	26,24
Total des charges	15 772 600	13 823 899	1 948 701	14,10
Surplus-déficit	12 644 100	10 714 899	1 929 201	18,00

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (RAM)

Pour l'année 2017, afin de conserver la qualité de ses équipements, logements et bâtiments, la Corporation prévoit un budget de remplacement et améliorations majeures de 9 968 406 \$.

PROGRAMME DE RÉNOVATION, AMÉLIORATION ET MODERNISATION	DÉTAIL \$	CUMUL \$
Salaires et avantages sociaux		450 000
Réaménagement du terrain		200 000
Réfection du patrimoine vert	70 000	
Aménagement de terrains	130 000	
Réaménagement des logements		7 031 784
Remise en état de logements vacants	100 000	
Installation de gicleurs	600 000	
Modernisation des logements <i>Tours d'habitation : 48 logements</i> <i>Multiplex : 18 logements</i> <i>Maisons de ville : 4 logements</i>	6 331 784	
Réfection des bâtiments		840 500
Réfection de la façade de d'une tour d'habitation	390 500	
Réfection d'une toiture et d'équipements mécaniques d'une tour d'habitation	300 000	
Installation de serrures à des ressers	30 000	
Installation de portes coupe-feu	100 000	
Entretien de bois torréfié	20 000	
Remplacement et amélioration des systèmes		900 418
Nouvelle distribution électrique et mécanique	835 418	
Remplacement de chauffe-eaux	40 000	
Installation de volets coupe-feu à la ventilation	25 000	
Honoraires professionnels		495 704
Travaux en urgence		50 000
TOTAL		9 968 406



Corporation d'habitation Jeanne-Mance

150, rue Ontario Est

Montréal (Québec) H2X 1H1

(514) 872-1221

www.chjm.ca



Dossier # : 1162904006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2016, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-11-25 17:17

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1162904006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjoindte au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-25

Prévisions budgétaires 2017

Société du parc Jean-Drapeau

Présentation à l'intention
des membres de la
Commission sur les finances et l'administration

Le 8 décembre 2016



Parc Jean-Drapeau



Plan de la présentation

- Mission
- Organigramme 2016
- Objectifs 2016
- Réalisations 2016
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2016
- Organigramme 2017
- Objectifs 2017
- Budget 2017
 - ▶ Revenus et dépenses par compétences
 - ▶ Revenus et dépenses par objets
 - ▶ Dépenses par catégories d'emplois
 - ▶ Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Principaux écarts 2017 vs 2016

Parc Jean-Drapeau



Mission

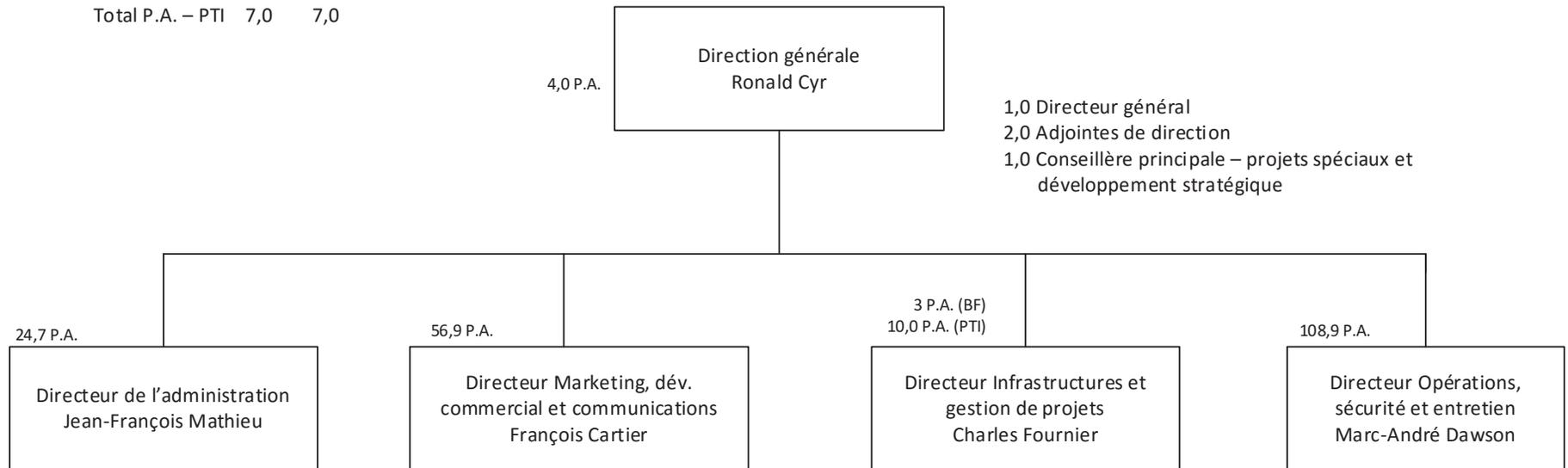
La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) est un organisme sans but lucratif créé en 1983.

- La SPJD a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir le parc Jean-Drapeau et d'en assurer l'animation par des activités touristiques et récréatives, offrant à ses utilisateurs une diversité d'expériences basée sur le caractère unique de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Tous les efforts de la Société sont consacrés à faire du parc Jean-Drapeau une destination récréotouristique recherchée d'envergure internationale.



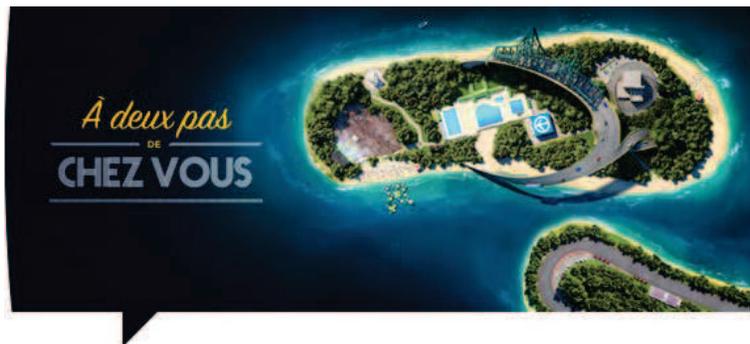
Organigramme 2016

Budget : 2015		2016
Total P.A	185,8	197,9
Total P.A. – BF	178,8	190,9
Total P.A. – PTI	7,0	7,0



Objectifs 2016

- Amélioration des services aux usagers du Parc : entretien, propreté, sécurité et amélioration des processus
- Santé et sécurité des employés et des usagers du Parc
- Augmentation de la visibilité du Parc
- Réduction des dépenses et amélioration de l'efficacité
- Augmentation des revenus



Réalisations 2016

- Réalisation de trois études techniques : circulation et mobilité sur les deux îles, réaménagement du Pavillon des services et du Pavillon du Canada
- Réalisation des énoncés patrimoniaux
- Remise à neuf de la toiture du Pavillon du Canada
- Remise à neuf du Quartier des athlètes
- Travaux de sécurisation de la Biosphère
- Réaménagement des terrains de volley-ball à la plage
- Réfection et renforcement de la Tour des commentateurs



Réalisations 2016

- Fusion de la direction Finances et technologies de l'information et des ressources humaines pour créer la direction de l'administration
- Remplacement de tous les postes de travail et migration au système d'exploitation de Windows et à la Suite Office 2016
- Élaboration d'une nouvelle charte comptable
- Signature d'une convention collective pour une durée de cinq ans avec l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma
- Formations en service à la clientèle, en santé et sécurité et perfectionnement



Réalisations 2016

- Rattrapage du déficit d'entretien du Parc
- Implantation d'un programme d'entretien pour les espaces verts
- En partenariat avec la Ville, abattage de 159 frênes atteints de l'agrile et plantation de 159 arbres d'espèces variés
- Implantation d'un système de gestion (MIR) aux ateliers mécaniques et au magasin
- Implantation d'un système de contrôle des accès aux bâtiments et aux véhicules
- Implantation d'un programme de maintenance préventive des installations et des bâtiments



Réalisations 2016

- Tenue de 27 événements culturels, 41 événements sportifs et 11 événements caritatifs pour un total de 79
- 2 événements reconnus de calibre international : le Grand Prix du Canada et Osheaga



Piknic Électronik



Triathlon



Jeux du Québec

Réalisations 2016

- Hausse de 12 % de l'achalandage lors de la Fête des neiges
- Une journée record de 70 000 visiteurs le samedi 16 juillet lors des Week-ends du monde
- Hausse de 11 % de l'achalandage à la Plage Jean-Doré
- Hausse de 34 % de l'achalandage au Bassin olympique



Bilan en matière de santé et sécurité au travail

- Diminution du taux personnalisé de 12 % comparativement à 2015
- Diminution marquée du temps d'absence suite à un accident du travail
- Récupération monétaire importante suite à une amélioration de la gestion des dossiers ouverts (contestations et partages des coûts)
- Formation de table de travail pour favoriser l'amélioration continue de nos façons de faire
- Sécurisation de certains accès
- Programme de cadenassage



Évolution budgétaire 2016 - Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2016

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2016	22 951,0	22 951,0
Événements	809,0	809,0
Stationnements	30,0	30,0
Droits d'entrée	(15,0)	(15,0)
Commandites	240,0	240,0
Concessions	55,0	55,0
Contribution WEM	645,0	645,0
Budget modifié 2016	24 715,0	24 715,0
Prévisions 2016	25 119,1	25 119,1
Surplus (déficit)	404,1	404,1
<u>Explications des principaux écarts</u>		
Événements	193,0	193,0
Location	(69,1)	(69,1)
Stationnements	4,9	4,9
Droits d'entrée	77,0	77,0
Commandites	16,3	16,3
Concessions	9,2	9,2
Intérêts	9,8	9,8
Autres revenus	51,9	51,9
Contribution - Mandats additionnels	111,1	111,1
	404,1	404,1

Évolution budgétaire 2016 - Revenus

- Plusieurs événements commerciaux ont généré plus de revenus que prévu
- Diminution des revenus de location due à une fusion entre deux sociétés amenant la fermeture des locaux d'un de nos locataires
- Ventes record d'accropasses lors de la Fête des neiges



Évolution budgétaire 2016 - Dépenses

Dépenses - évolution budgétaire 2016

(en milliers de dollars)

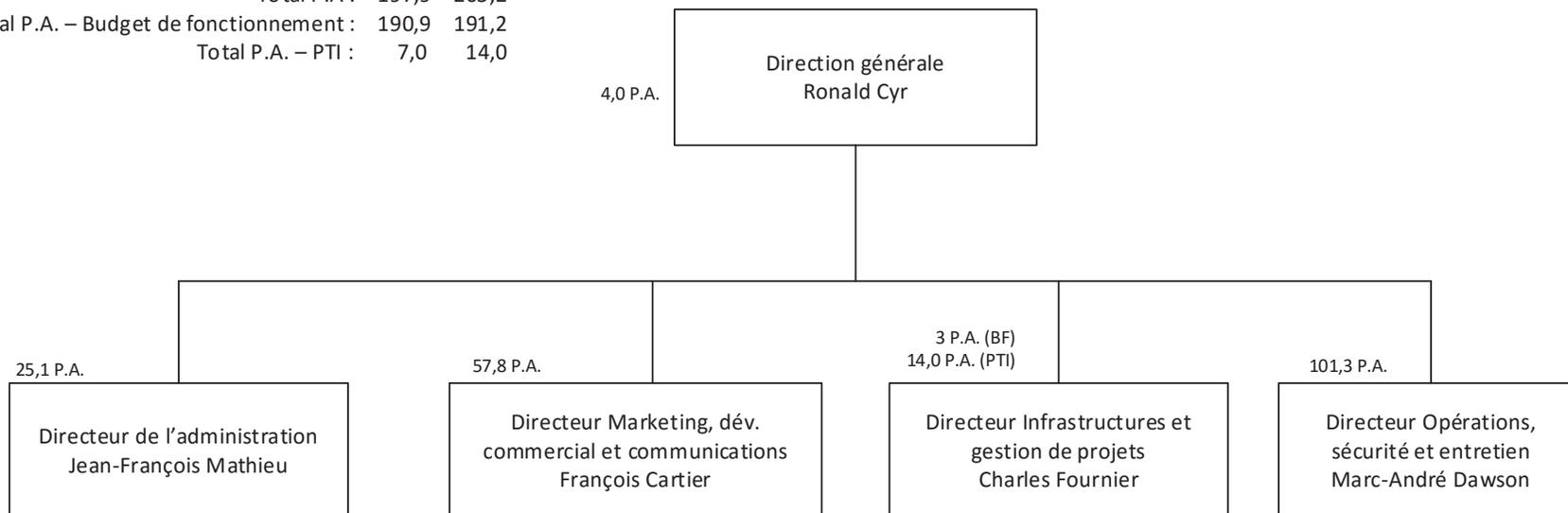
	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2016	22 951,0	22 951,0
Direction générale	42,8	42,8
Administration	6,9	6,9
Communications et programmation*	1 901,7	1 901,7
Infrastructures et gestion de projets	(4,0)	(4,0)
Opérations	94,7	94,7
Projets spéciaux et frais financiers	(278,1)	(278,1)
Budget modifié 2016	24 715,0	24 715,0
Prévisions 2016	24 373,0	24 373,0
Surplus (déficit)	342,0	342,0
<u>Explications des principaux écarts</u>		
Direction générale	20,7	20,7
Administration	68,6	68,6
Communications et programmation	68,2	68,2
Infrastructures et gestion de projets	(44,4)	(44,4)
Énergie	50,0	50,0
Opérations	164,0	164,0
Projets spéciaux et frais financiers	14,9	14,9
	342,0	342,0

Évolution budgétaire 2016 - Dépenses

- *Virements budgétaires pour la fusion des directions Communications et Programmation
- Fusion des directions Finances et TI et Ressources humaines pour la direction de l'administration
- La prévision pour la dépense en énergie est inférieure au budget
- Délai dans le comblement de plusieurs postes dans toutes les directions
- La capitalisation de la main-d'œuvre est moindre que prévu dans la direction d'infrastructures et gestion de projets

Organigramme 2017

Budget :	2016	2017
Total P.A. :	197,9	205,2
Total P.A. – Budget de fonctionnement :	190,9	191,2
Total P.A. – PTI :	7,0	14,0



Objectifs 2017

- Maintenir la notoriété et la reconnaissance du Parc comme étant un site exceptionnel pendant les travaux du PAMV
- Tenir les événements d'envergure internationale sur un site alternatif temporaire situé sur l'île Notre-Dame
- Maintenir les activités, les services offerts ainsi que de la qualité générale des lieux pendant les travaux
- Concentrer tous les efforts collectifs afin de livrer les travaux du PAMV et de l'allée Calder dans les délais prescrits
- Assurer la sécurité des employés et des usagers pendant les travaux



Budget 2017

Revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

Revenus

	Réel comparatif 2013	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévision comparative 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Conseil d'agglomération	20 472,5	21 280,9	22 107,7	25 119,1	22 951,0	21 982,0
Total	20 472,5	21 280,9	22 107,7	25 119,1	22 951,0	21 982,0

Dépenses

	Réel comparatif 2013	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévision comparative 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Conseil d'agglomération	20 364,2	21 319,5	21 650,7	24 373,0	22 951,0	22 488,0
Total	20 364,2	21 319,5	21 650,7	24 373,0	22 951,0	22 488,0

Budget 2017

Revenus par objets

Revenus par principaux objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2013	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévision comparative 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Événements	3 084,4	3 709,5	4 771,5	4 832,0	3 830,0	3 591,4
Locations	1 695,2	1 289,9	1 270,7	1 130,9	1 200,0	841,1
Stationnements	1 413,4	1 544,6	1 555,8	1 534,9	1 500,0	1 200,0
Droits d'entrée	647,4	837,8	1 039,1	1 062,0	1 000,0	900,0
Commandites	315,9	437,4	210,6	456,3	200,0	233,0
Concessions	194,5	227,8	292,0	264,2	200,0	126,5
Énergie	3 034,1	3 258,7	3 372,2	3 200,0	3 200,0	3 296,0
Intérêts	87,4	84,4	65,2	64,8	55,0	55,0
Autres revenus	193,4	118,5	95,3	111,9	60,0	33,0
Sous-total	10 665,7	11 508,6	12 672,4	12 657,0	11 245,0	10 276,0
Contribution - Ville de Montréal	8 706,0	8 706,0	8 706,0	11 706,0	11 706,0	11 706,0
Contribution - WEM/FEM	900,0	900,0	645,0	645,0	-	-
Contributions - Mandats additionnels	200,7	166,2	84,2	111,1	-	-
Sous-total	9 806,7	9 772,2	9 435,2	12 462,1	11 706,0	11 706,0
TOTAL	20 472,5	21 280,9	22 107,7	25 119,1	22 951,0	21 982,0

Budget 2017

Dépenses par objets

Dépenses par principaux objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2013	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Prévision comparative 2016	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Rémunération	8 930,5	9 627,8	10 364,9	11 178,6	10 076,2	10 167,2
Cotisations de l'employeur	1 596,1	1 630,1	1 798,2	2 068,7	2 020,4	2 076,9
Transport et communication	981,1	905,1	798,7	835,3	751,5	768,5
Services professionnels, techniques et autres	2 637,8	2 582,0	2 373,8	2 777,5	3 020,7	2 344,6
Location, entretien et réparations	1 273,3	1 419,5	1 063,1	1 298,7	1 170,5	1 234,8
Énergie	3 974,7	4 319,7	4 334,9	4 250,0	4 300,0	4 430,2
Créances douteuses ou irrécouvrables	30,6	67,2	9,8	-	-	-
Amortissement	206,7	144,5	121,2	90,0	90,0	75,0
Autres	733,4	623,7	786,0	1 874,1	1 521,8	1 390,8
Total	20 364,2	21 319,5	21 650,7	24 373,0	22 951,0	22 488,0

Budget 2017

Revenus et dépenses par objets

- Baisse des revenus d'approximativement 8 % due à une diminution des événements, des revenus de location, des places de stationnements et des droits d'entrée
- Hausse des dépenses suite à l'indexation de la rémunération et des autres familles de dépenses

Budget 2017

Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2013	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Cadres	4 143,4	4 211,2	4 698,9	4 967,4	5 359,0
IATSE ¹	701,2	1 018,3	937,8	21,1	21,8
Cols blancs	632,5	658,7	718,5	698,6	719,5
Cols bleus	3 453,4	3 739,6	4 009,7	4 389,1	4 066,9
Sous-total rémunération	8 930,5	9 627,8	10 364,9	10 076,2	10 167,2
Cotisations de l'employeur	1 596,1	1 630,1	1 798,2	2 020,4	2 076,9
Sous-total cotisations	1 596,1	1 630,1	1 798,2	2 020,4	2 076,9
Total	10 526,6	11 257,9	12 163,1	12 096,6	12 244,1

Note 1 : Le budget n'inclut pas la portion liée aux besoins des promoteurs. À l'inverse, le réel de fin d'année inclut cette portion, ceci explique la différence significative entre le réel de 2013 à 2015 et le budget de 2016 et 2017.

Budget 2017 - Variations de l'effectif par catégories d'emplois

année-personne

	Réel comparatif 2013	Réel comparatif 2014	Réel comparatif 2015	Budget comparatif 2016	Budget 2017
Rémunération					
Cadres	65,0	65,6	70,4	81,8	96,9
IATSE	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3
Cols blancs	23,9	23,5	23,0	23,2	24,0
Cols bleus	71,2	82,9	85,2	92,6	84,0
Total	160,3	172,1	178,8	197,9	205,2

Principaux écarts 2017 vs 2016 - Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2016	22 951,0	22 951,0
Diminution des recettes liées aux événements	(238,6)	(238,6)
Diminution des recettes liées aux locations	(358,9)	(358,9)
Diminution des recettes liées aux stationnements	(300,0)	(300,0)
Diminution des recettes liées aux droits d'entrée	(100,0)	(100,0)
Augmentation des recettes liées aux commandites	33,0	33,0
Diminution des recettes liées aux concessions	(73,5)	(73,5)
Augmentation des recettes liées à l'énergie	96,0	96,0
Diminution des recettes liées aux autres revenus	(27,0)	(27,0)
Augmentation de la contribution - Ville de Montréal	-	-
Variation totale (budget 2017 - budget 2016)	(969,0)	(969,0)
Budget 2017	21 982,0	21 982,0

Principaux écarts 2017 vs 2016 - Revenus

- Baisse des revenus d'approximativement 8 % due à une diminution des événements, des revenus de location, des places de stationnement et des droits d'entrée. La SPJD déploiera tous les efforts afin de minimiser l'impact du chantier du PAMV sur les revenus.



Principaux écarts 2017 vs 2016 - Dépenses

(en année-personne et en milliers de dollars)

	a-p.	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2016	197,9	22 951,0	22 951,0
Augmentation des dépenses liées à la Direction générale	1,0	3,8	3,8
Augmentation des dépenses liées à l'Administration	1,4	245,1	245,1
Augmentation des dépenses liées aux communications et à la programmation	4,5	178,7	178,7
Augmentation des dépenses liées à l'énergie	-	130,2	130,2
Augmentation des dépenses liées aux infrastructures	1,0	436,8	436,8
Diminution des dépenses liées aux opérations	(7,6)	(443,9)	(443,9)
Transfert des dépenses liées à l'amélioration de l'entretien aux unités concernées	-	(1 067,0)	(1 067,0)
Augmentation des dépenses liées aux frais financiers	-	68,3	68,3
Diminution des dépenses liées à l'amortissement	-	(15,0)	(15,0)
Augmentation des effectifs capitalisés (Infrastructures)	7,0	-	-
Variation totale	7,3	(463,0)	(463,0)
Budget 2017	205,2	22 488,0	22 488,0

Principaux écarts 2017 vs 2016 - Dépenses

- Diminution des revenus de 969 000 \$
- Diminution des dépenses de 463 000 \$

Nous anticipons un déficit en 2017 de 506 000 \$.

Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec) H3C 1A9

Jean-François Mathieu
(514) 872-7326
jfmathieu@parcjeandrapeau.com

FIN DE LA PRÉSENTATION

M E R C I



Dossier # : 1164866003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières et quote-part 2017 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.

Je recommande :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Société de transport de Montréal	482 300 000
Agence métropolitaine de transport	64 300 000
Conseil des arts	14 450 000
Société du parc Jean-Drapeau	12 892 500
Bureau du taxi de Montréal	3 917 600
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 14:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164866003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières et quote-part 2017 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières 2017 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1409, CG15 2102 - Contributions financières 2016 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
 CM14 1174, CG14 0556 - Contributions financières 2015 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
 CM14 0096, CG14 0051 - Contributions financières 2014 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM

DESCRIPTION

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :

- Société de transport de Montréal;
- Agence métropolitaine de transport;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Bureau du taxi de Montréal;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice

de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Société de transport de Montréal, Agence métropolitaine de transport),
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance),
- Conseil des arts (article 71 de la charte, modifié par l'article 149 de la L.R.Q., chapitre E-20.001),
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau,)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2017 aux comptes suivants :

Société de transport de Montréal	
1001-0010000-202014-03301-61130-016218-0000-000000-000000-000000-000000	455 600 000
1001-0010000-202048-03301-61130-016218-0000-000000-000000-000000-000000	26 700 000
Agence métropolitaine de transport	
1001-0010000-202015-03301-61150-016200-0000-000000-000000-000000-000000	64 300 000
Conseil des arts	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-000000-000000	14 450 000
Société du parc Jean-Drapeau	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-000000-000000	11 706 000
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-068161-000000-000000	1 186 500
Bureau du taxi de Montréal	
1001-0010000-202062-03801-61130-016491-0000-000000-000000-000000-000000	3 750 800
1001-0010000-202062-03801-61190-014701-0000-000000-000000-000000-000000	166 800
Office municipal d'habitation de Montréal	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-000000-000000	685 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-000000-000000	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal -Volet équipements scientifiques Montréal	
1001-0010000-202053-07251-61110-0162020000-000000-000000-000000-000000	11 819 800

La contribution totale de 482,3 M\$ accordée à la STM comporte deux volets, soit une contribution régulière au budget d'exploitation de la STM pour 455,6 M\$ et une contribution de 26,7 M\$ dédiée au financement des immobilisations de la société dans le cadre du programme d'aide financière de la SOFIL (Société de financement des infrastructures locales).

La contribution monétaire à la SPJD porte sur deux volets, soit 11,7 M\$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,2 M\$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2024.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 872-8440
Télécop. : 872-4447

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-18

Martine HACHÉ
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi
budgétaire corporatif

Tél : 872-3087
Télécop. : 872-4447

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Françine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et
fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-11-28

**Dossier # : 1163843023**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2017)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 14:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2017)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 133 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* et l'article 34 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* n'ont pas été reconduits pour l'exercice financier de 2014.

Ce changement de régime juridique fait en sorte que le conseil d'agglomération de Montréal peut dorénavant, en vertu des articles 569.7 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et à l'instar de toute municipalité, créer une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction. À chaque année, le conseil d'agglomération devra y affecter des sommes qu'il prendra dans son fonds général.

À cet égard, l'Administration a jugé opportun d'adopter, en 2014, une résolution visant à créer une nouvelle réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0737 - 10 décembre 2015 - Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2016)

CG14 0557 - 12 décembre 2014 - Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015)

CG14 0056 - 20 février 2014 - Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)

CG14 0054 - 20 février 2014 - Adopter une résolution visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
 - a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
 - b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Par ailleurs, les montants accumulés dans l'actuelle réserve financière servant à financer les dépenses destinées à améliorer les techniques et méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer et à réparer les infrastructures en cette matière seront graduellement utilisés aux fins prévues. Cette réserve sera fermée au moment de sa liquidation complète.

JUSTIFICATION

La création de la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau s'expliquait par le changement de régime légal et par la volonté de l'administration de poursuivre le plan d'investissement et son mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier de 2017, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 222,1 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7157
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-11-28

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

GDD1163843023

XX-XXX/1



Dossier # : 1163843022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 102,7 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 14:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des travaux de réhabilitation d'infrastructures. Par ailleurs, au courant de l'année 2014, la Ville de Montréal a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024. Le PMI permet d'orienter les Programmes triennaux d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.

Cette nouvelle approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'un réalignement majeur, notamment au niveau du paiement comptant des immobilisations. En effet, une mesure essentielle mise en place dans le cadre de ce réalignement est l'augmentation du paiement comptant des immobilisations (PCI) de façon récurrente durant les 10 prochaines années. Le PCI supplémentaire sera de 120 M\$ en 2017 puis de 80 M\$ par année, et ce jusqu'en 2024.

Cette augmentation substantielle du PCI permettra de respecter la politique d'investissement de la Ville et d'assurer une plus grande équité intergénérationnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0738 - 10 décembre 2015 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

CG14 0558 - 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

CG14 0106 - 27 février 2014 - Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

CG14 0055 - 20 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2017, un montant récurrent de 26 M\$ s'ajoute à celui de 76,7 M\$ adopté en 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2017, un montant de 102,7 M\$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7157

Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293

Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-11-28

VILLE DE MONTRÉAL

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE
FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 102,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

GDD1163843022



(1)

Dossier # : 1163843018

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2017)

Il est recommandé :
- d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 12:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843018

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2017)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

On y prévoit comme règle générale que « les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles que prescrit l'arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008, (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967 A) ». Le potentiel fiscal est donc le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0739 - 10 décembre 2015 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)
- CG14 0559 - 12 décembre 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015)
- CG14 0322 - 19 juin 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)
- CG14 0053 - 20 février 2014 - Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014)
- CG12 0456 - 13 décembre 2012 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013)
- CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012)
- CG10 0478 - 17 décembre 2010 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011)
- CG10 0026 - 26 janvier 2010 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2010)
- CG08 0619 - 11 décembre 2008 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2009).

DESCRIPTION

1. LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

La présente résolution a pour but d'établir la quote-part générale ainsi que d'autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

1. A) Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier de 2017.

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau
	%
Montréal	81,863
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	0,511
Beaconsfield	0,898
Côte-Saint-Luc	1,256
Dollard-Des Ormeaux	1,766
Dorval	3,235
Hampstead	0,443
L'île-Dorval	0,002
Kirkland	1,349
Mont-Royal	2,023
Montréal-Est	0,777
Montréal-Ouest	0,234
Pointe-Claire	2,666
Senneville	0,157
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,472
Westmount	2,347
Total – municipalités reconstituées	18,137
Agglomération de Montréal	100,000

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

- La quote-part générale

Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement.

Elle sert notamment à financer les activités suivantes : l'administration générale, la sécurité publique, le transport, la valorisation des matières résiduelles, la protection de l'environnement, le logement social, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture.

- La quote-part pour le service de l'eau

Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau à l'exception de celles relatives à l'alimentation en eau potable financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable.

1. B) La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de la quote-part spécifique visant la répartition des dépenses liées à l'exercice de la sécurité publique que constituent les services de premiers répondants. En effet, la Ville de Côte-Saint-Luc assume localement le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc. Les pourcentages contributifs sont les suivants :

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts premiers répondants
	%
Montréal	82,904
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	0,518
Beaconsfield	0,910
Côte-Saint-Luc	
Dollard-Des Ormeaux	1,788
Dorval	3,276
Hampstead	0,449
L'Île-Dorval	0,002
Kirkland	1,366
Mont-Royal	2,049
Montréal-Est	0,787
Montréal-Ouest	0,237
Pointe-Claire	2,700
Senneville	0,159
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,478
Westmount	2,377
Total – municipalités reconstituées	17,096
Agglomération de Montréal	100,000

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant des quotes-parts qui leur seront réclamées pour l'exercice financier 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :

La quote-part générale : 2 003,1 M\$

La quote-part pour le service de l'eau : 118,5 M\$

La quote-part pour le service des premiers répondants : 7,4 M\$

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2017) sera en vigueur pour l'exercice financier de 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. : 514 872-8768

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT

Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455

Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-11-28

Dossier # : 1163843018

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1163843018 Q-P générale - Résolution 2017.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2017 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

ANNEXE A

QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2017

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
Montréal	81,863 %	82,904 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	0,511 %	0,518 %
Beaconsfield	0,898 %	0,910 %
Côte-Saint-Luc	1,256 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,766 %	1,788 %
Dorval	3,235 %	3,276 %
Hampstead	0,443 %	0,449 %
L'Île-Dorval	0,002 %	0,002 %
Kirkland	1,349 %	1,366 %
Mont-Royal	2,023 %	2,049 %
Montréal-Est	0,777 %	0,787 %
Montréal-Ouest	0,234 %	0,237 %
Pointe-Claire	2,666 %	2,700 %
Senneville	0,157 %	0,159 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,472 %	0,478 %
Westmount	2,347 %	2,377 %
Total – municipalités reconstituées	18,137 %	17,096 %
Agglomération de Montréal	100,000 %	100,000 %



Dossier # : 1162904010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-25 17:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1162904010**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il y a lieu, pour le conseil, de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-23



Dossier # : 1166812002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2017

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2017.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 19:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166812002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) résolution CG 15 0741 #1156812004
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) résolution CG 14 0561 #1146812002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) résolution CG 14 0102 #1131614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) résolution CG 12 0496 #1121614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) résolution CG 11 0469 #1111614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) résolution CG 10 0486 #1101614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) résolution CG 10 0033 #1091614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) résolution CG 08 0669 #1080566009
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008) résolution CG 07 0522 #1071614001
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007) résolution CG 06 0577 #1061614005
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006) résolution CG 06 0051 #1051614005

DESCRIPTION

De façon générale les tarifs 2017 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences de nature locale et des compétences d'agglomération.

Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2017 regroupe la quasi-totalité des tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2017 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs, et ce par chapitre du règlement, a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2017. Des tableaux et des analyses sont joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques
Denis LAROCQUE, Bureau du taxi de Montréal
Serge VAILLANCOURT, Bureau du vérificateur général
Robert PARÉ, Service des communications
Jean MERCIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sylvie GIROUX, Service de la culture
Michel VERREAULT, Service de l'eau
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Michel RABY, Service de l'environnement
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Normand GRAVELINE, Service des finances
Sylvain ROY, Service des infrastructures_voirie et transports
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Monya OSTIGUY, Service des infrastructures_voirie et transports
Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Nathalie HAMEL, Service des finances
Michel DENIS, Service de sécurité incendie de Montréal
Pascale DUPUIS, Service des finances
Martin LEFEBVRE, Service des technologies de l'information
Laurent LAROCHE, Service de l'environnement

Lecture :

Jean MERCIER, 28 novembre 2016
Pascale DUPUIS, 25 novembre 2016
Dominique DEVEAU, 24 novembre 2016
Michel VERREAULT, 24 novembre 2016
Michel RABY, 23 novembre 2016
Luc LÉVESQUE, 23 novembre 2016
Michel DENIS, 23 novembre 2016
Nancy SINCLAIR, 23 novembre 2016
Monya OSTIGUY, 23 novembre 2016
Laurent LAROCHE, 23 novembre 2016
Normand GRAVELINE, 23 novembre 2016
Patrice GUINDON, 23 novembre 2016
Martin LEFEBVRE, 23 novembre 2016
Sylvie GIROUX, 23 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise D FORTIER
Conseiller(ere) en gestion - finances

Tél : 514 872-5832
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Martine HACHÉ
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-11-16

514 872-2454

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-11-28

Règlements sur les tarifs 2017
Conseil d'Agglomération
Principales variations

De façon générale, les tarifs ont été majorés de 2 % pour l'exercice financier 2017. Dans certains cas, la hausse est supérieure à 2 % car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près.

Grands parcs, verdissement et Mont-Royal

- Pour 2017, le Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques offre un nouveau forfait fête d'enfants incluant entre autres 2 heures d'animation extérieure ainsi que le stationnement, et ce, pour un montant de 225 \$.
Conseil d'agglo : article 8.3
- Le tarif pour la prise de photos commerciales dans un parc-nature, n'ayant pas été augmenté au cours des 4 dernières années, est majoré de 30 \$, ce qui le porte à 400 \$ par bloc de 5 heures pour 2017.
Conseil d'agglo: article 13
- Le tournage amateur ou effectué par un organisme sans but lucratif dans un parc-nature est maintenant tarifé. En effet, un tarif minimum de 50 \$ est ajouté pour 2017.
Conseil d'agglo : article 14.1
- Le tarif relié à la location d'un site pour un court-métrage ou documentaire augmente de 150 \$. Le tarif de 250 \$ a été porté à 400 \$. Cette hausse s'explique par le travail requis par les employés affectés à ces tâches, par exemple la rédaction du contrat, la préparation des lieux, la vérification de l'emplacement après le tournage, etc. L'exécution de ces tâches opérationnelles explique également la hausse de 10 % pour les tarifs ayant trait aux productions.
Conseil d'agglo : article 14.2, 14.3, 14.4

Sécurité incendie

- Est offerte pour 2017, comme matériel didactique, la location de nouveaux équipements pédagogiques au tarif quotidien de 175 \$.
Conseil d'agglo : article 51.3

Bureau du taxi (BTM)

- Des hausses pour les tarifs se rapportant à l'ouverture et l'étude d'un dossier pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'intermédiaire en service de transport sont constatées. Le tarif pour la délivrance de permis passe de 1 250 \$ à 1 300 \$ et les frais pour le renouvellement de 600 \$ à 650 \$. Ces majorations s'expliquent par le travail nécessaire et le temps consacré par les inspecteurs du BTM pour recommander l'émission de ce type de permis.
Conseil d'agglo : article 69.5, 69.6

VILLE DE MONTRÉAL
Grille d'analyse détaillée de la tarification budgétaire
Variations de plus de 2% et nouveaux tarifs

Pour l'année 2017

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Montréal 

CHAPITRE : I ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Responsable : Patricia Di Genova / Grands parcs, du verdissement et du mont Royal

ARTICLE	TARIF PREC.	TARIF	ÉCART \$	ÉCART % ¹
8 Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :				
3 Forfait fête d'enfants pour un groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation extérieure, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement	0,00	225,00	225,00	100,0 %
13 Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures :	370,00	400,00	30,00	8,1 %
14 Pour la location d'un site à des fins de tournage de films, il sera perçu :				
1 pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h :	0,00	50,00	50,00	100,0 %
2 pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures :	250,00	400,00	150,00	60,0 %
3 pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :				
a pour le tournage				
i. pour un bloc de 16 heures	1 650,00	1 815,00	165,00	10,0 %
ii. par heure additionnelle	100,00	110,00	10,00	10,0 %
iii. sur un deuxième site dans la même journée	570,00	630,00	60,00	10,5 %
b pour la préparation ou la remise en place	825,00	910,00	85,00	10,3 %
c pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	550,00	605,00	55,00	10,0 %
4 pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :				
a pour le tournage				
i. pour un bloc de 16 heures	1 315,00	1 450,00	135,00	10,3 %
ii. par heure additionnelle	90,00	100,00	10,00	11,1 %
iii. sur un deuxième site dans la même journée	515,00	570,00	55,00	10,7 %
b pour la préparation ou la remise en place	750,00	825,00	75,00	10,0 %
c pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	525,00	580,00	55,00	10,5 %

1. Les pourcentages à 100% représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2017.

CHAPITRE : III SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE**Responsable :** Michel Denis / SIM

ARTICLE	TARIF PREC.	TARIF	ÉCART \$	ÉCART % ¹
51 Pour la vente et la location de matériel didactique offert par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :				
3 <i>pour l'équipement pédagogique tel que le flow path (démonstrateur de phénomène thermique) et le panneau d'alarme, il sera perçu, par jour :</i>	0,00	175,00	175,00	100,0 %

CHAPITRE : VI BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL**Responsable :** Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

69 Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :				
5 <i>pour l'ouverture et l'étude d'un dossier comprenant, s'il y a lieu, la délivrance du permis d'intermédiaire en services :</i>	1 250,00	1 300,00	50,00	4,0 %
6 <i>pour le renouvellement d'un permis d'intermédiaire en services :</i>	600,00	650,00	50,00	8,3 %

1. Les pourcentages à 100% représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2017.

Dossier # : 1166812002

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2017

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1166812002 - Règlement sur les tarifs Agglo \(exercice financier 2017\) 20161117.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
(EXERCICE FINANCIER 2017)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

**CHAPITRE I
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

**SECTION I
PARCS NATURE**

2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

1° par jour :	9,00 \$
2° pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-St-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade :	7,00 \$
3° permis annuel :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	55,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	75,00 \$
4° permis saisonnier émis du 1 ^{er} septembre au 31 décembre :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	25,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	35,00 \$

5° remplacement de vignette en cours d'année :	10,00 \$
6° vignette supplémentaire pour un deuxième véhicule, à la même adresse :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	45,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	65,00 \$
7° réunion organisée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 \$
3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	
1° droit d'entrée journalier, en saison :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	3,50 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	5,00 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	16,00 \$
d) pour un groupe de 25 adultes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	3,75 \$
e) pour un groupe de 25 personnes et plus composé d'enfants de plus de 6 ans ou de personnes de 60 ans et plus (excluant le stationnement de l'autobus et incluant l'entrée gratuite pour les accompagnateurs), par personne	2,50 \$
f) pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées qui ne peuvent pas se baigner seules	0,00 \$
g) forfait plage, location du site de la maison de la pointe pour maximum 50 personnes, stationnement inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal,	570,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	620,00 \$
h) forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réception, maximum de 12 heures	
i. résident de l'agglomération de Montréal	820,00 \$

ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	945,00 \$
2° laissez-passer saisonnier :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	17,50 \$
ii. personne de 18 ans à 59 ans	27,50 \$
iii. famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	63,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	28,50 \$
ii. personne de 18 ans à 59 ans	34,00 \$
iii. famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 17 ans et moins)	85,00 \$

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à c) du paragraphe 1° du premier alinéa sont réduits de 50 % après 17 h.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

- 1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants
- 2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants
- 3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants

Un rabais de 10 % est accordé aux détenteurs de la carte Accès Montréal à l'achat d'un laissez-passer individuel saisonnier; ce rabais ne s'applique pas au laissez-passer familial.

4. Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu :

1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	160,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	230,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	360,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	425,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	195,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	265,00 \$

iii. grande salle (maximum 60 personnes)	432,50 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	500,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	320,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	460,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	720,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	850,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	390,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	530,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	865,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 000,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

3° réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	485,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	700,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	950,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 060,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	570,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	825,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	1 115,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 250,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, le tarif prévu au paragraphe 2° du premier alinéa s'applique aux fins des réunions visées au paragraphe 1° du premier alinéa.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs, des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

5. Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :

1° résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	420,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	810,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 610,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 400,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 000,00 \$

2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	470,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	885,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 750,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 550,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 200,00 \$

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs, des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

6. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une course ou d'une levée de fonds organisée par un organisme sans but lucratif, il sera perçu : 265,00 \$

7. Pour un emplacement de camping, sans service, stationnement exclu, pour un maximum de 8 personnes, il sera perçu, par jour : 10,00 \$

8. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne
 - i. enfant de 14 à 17 ans 8,62 \$
 - ii. personne âgée de 18 ans et plus 11,50 \$

b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 20,70 \$

- c) animation personnalisée
 - i. minimum (3 heures) 120,72 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 40,24 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne
 - i. enfant de 14 à 17 ans 9,77 \$
 - ii. personne âgée de 18 ans et plus 12,95 \$

b) séjour (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 23,00 \$

- c) animation personnalisée
 - i. minimum (3 heures) 120,72 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 40,24 \$

3° Forfait fête d'enfants pour un groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation extérieure, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement 225,00 \$

9. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-----------|
| a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne | 7,50 \$ |
| b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne | 18,00 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 105,00 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 35,00 \$ |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-----------|
| a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne | 8,50 \$ |
| b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne | 20,00 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 105,00 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 35,00 \$ |

10. Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus | |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes | 1 050,00 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes | 1 900,00 \$ |
| b) location d'emplacement de camping sans service pour groupe, incluant l'animation, par personne et par jour, pour un minimum de 10 personnes | 20,70 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 120,72 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 40,24 \$ |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus | |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes | 1 300,00 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes | 2 200,00 \$ |
| b) location d'emplacement de camping sans service pour groupe, incluant l'animation, par personne et par jour, pour un minimum de 10 personnes | 23,00 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 120,72 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 40,24 \$ |

11. Pour la location du matériel aux bases de plein air, il sera perçu :

1° lampes frontales, par lampe :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| a) de 1 à 14 lampes | 2,00 \$ |
| b) 15 ^e lampe et plus | 1,50 \$ |

2° raquettes, la paire :

- | | |
|---|---------|
| a) 1 à 14 paires de raquettes | 2,00 \$ |
| b) 15 ^e paire de raquettes et plus | 1,50 \$ |

12. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° promenades sous les étoiles :

- | | |
|--|----------|
| a) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski), par personne | 7,00 \$ |
| b) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par famille formée de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans | 21,00 \$ |

2° activités thématiques de moins de 2 heures :

- | | |
|--|---------|
| a) terrestres (randonnées guidées, etc.) | |
| i. enfant de 6 à 17 ans | 6,00 \$ |
| ii. adulte | 8,00 \$ |

- b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)
 - i. enfant de 6 à 17 ans 8,00 \$
 - ii. adulte 10,00 \$

3° activités thématiques d'une durée de 2 à 5 heures :

- a) terrestres (randonnées guidées, etc.)
 - i. enfant de 6 à 17 ans 12,00 \$
 - ii. adulte 16,00 \$
- b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)
 - i. enfant de 6 à 17 ans 16,00 \$
 - ii. adulte 20,00 \$

4° droit d'entrée, par participant, dans le cadre d'une session de cours d'une durée maximale de 15 semaines, organisée par :

- a) organisme sans but lucratif ayant une entente de partenariat avec la Ville de Montréal
 - i. résident de l'agglomération de Montréal 3,00 \$
 - ii. par participant non-résident de l'agglomération de Montréal 4,00 \$
- b) autre organisme ou entreprise
 - i. résident de l'agglomération de Montréal 4,00 \$
 - ii. non-résident de l'agglomération de Montréal 5,00 \$

13. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures : 400,00 \$

14. Pour la location d'un site à des fins de tournage de films, il sera perçu :

- 1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h : 50,00\$
- 2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures : 400,00 \$
- 3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :
 - a) pour le tournage
 - i. pour un bloc de 16 heures 1 815,00 \$
 - ii. par heure additionnelle 110,00 \$
 - iii. sur un deuxième site dans la même journée 630,00 \$

- | | |
|---|-------------|
| b) pour la préparation ou la remise en place | 910,00 \$ |
| c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage | 605,00 \$ |
| 4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour : | |
| a) pour le tournage | |
| i. pour un bloc de 16 heures | 1 450,00 \$ |
| ii. par heure additionnelle | 100,00 \$ |
| iii. sur un deuxième site dans la même journée | 570,00 \$ |
| b) pour la préparation ou la remise en place | 825,00 \$ |
| c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage | 580,00 \$ |

Le tarif de location du site inclut 50 places de stationnement, lorsque de telles places existent.

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4.

Pour réserver un bâtiment sans préparation ni tournage, les tarifs de location de salle prévus à l'article 4 s'appliquent.

SECTION II

PARC DU MONT-ROYAL

15. Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, la mise en disponibilité de l'espace dédié aux services alimentaires à compter de 16h00 pour permettre l'installation d'un traiteur, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni cintre, ni service), les toilettes du sous-sol en exclusivité à compter de 20h00, l'utilisation de 5 espaces de stationnement pour des véhicules près du chalet, il sera perçu, pour une occupation maximale de 24 h :

1° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| a) premier bloc de 12 h | 7 000,00 \$ |
| b) chaque bloc additionnel de 3 h | 1 300,00 \$ |

- c) tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) incluent les frais usuels soit : les frais des installations électriques supplémentaires, si nécessaire (maximum de 200 ampères monophasés et 200 ampères triphasés), de la mise en évitement du système d'alarme incendie, du personnel d'entretien et ceux reliés à la surveillance de l'installation.

- 2° lorsque la location est faite aux fins d'une activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal, seuls les frais usuels et les tarifs prévus au sous-paragraphe c) du paragraphe 1° sont à la charge de la municipalité liée de l'agglomération;

- 3° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au paragraphe 1° sont réduits de 25 %;

- 4° lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, il sera perçu :

0,00 \$

Cet organisme doit toutefois assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

16. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder à un organisme partenaire lié par une entente avec l'une des municipalités liées de l'agglomération de Montréal, une réduction partielle ou totale des tarifs visés aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° de l'article 15. Toutefois, l'organisme devra assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) de cet article, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur. L'article 75 du présent règlement ne s'applique pas à l'article 15.

17. Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une

production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

- | | |
|--|-----------|
| 1° location du vestiaire pendant les heures, d'ouverture régulières, pour chaque bloc de 3 heures : | 160,00 \$ |
| 2° location du vestiaire pendant les heures de fermeture, pour chaque bloc de 3 heures : | 110,00 \$ |
| 3° pour un groupe de plus de 25 personnes, l'utilisation d'au plus la moitié de la salle des pas perdus à l'occasion de son utilisation comme salle d'appoint pour les repas pour une période d'au plus 8 heures : | 520,00 \$ |
| 4° tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII. | |

SECTION III

PARC JEANNE-MANCE

18. Pour la pratique récréative, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu :

- | | |
|--|-----------|
| 1° sans assistance payante : | |
| a) permis saisonnier | |
| i. équipe de l'agglomération de Montréal | 210,00 \$ |
| ii. équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal | 420,00 \$ |
| iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal pour du sport mineur montréalais | 0,00 \$ |
| b) permis de location de terrain naturel par un organisme autre qu'un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure | |
| i. équipe de l'agglomération de Montréal | 32,00 \$ |
| ii. équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal | 63,00 \$ |
| iii. institution scolaire | 32,00 \$ |
| iv. compétition de niveau provincial, national ou international | 100,00 \$ |
| c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération | 0,00 \$ |

d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques	0,00 \$
2° avec assistance payante :	
a) par partie	500,00 \$
b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal	0,00 \$
c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure	25,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

19. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

a) équipe de l'agglomération de Montréal	105,00 \$
b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	210,00 \$
c) institution scolaire	105,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	210,00 \$

2° demi-terrain synthétique :

a) équipe de l'agglomération de Montréal	78,00 \$
b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	155,00 \$
c) institution scolaire	78,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	155,00 \$

3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure : 25,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article

20. Pour l'usage d'une pataugeoire extérieure, il sera perçu :

1° droit d'entrée : 0,00 \$

2° location d'une pataugeoire, l'heure :

a) taux de base 82,00 \$

b) taux réduit pour tout groupe de l'agglomération de Montréal 41,00 \$

21. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :

1° détenteur de la carte Accès-Montréal :

a) location avant 17 h

i. enfant de 17 ans et moins 3,00 \$

ii. personne âgée de 18 ans à 54 ans 8,00 \$

iii. personne âgée de 55 ans et plus 5,00 \$

b) location après 17 h pour tous les groupes d'âge 8,00 \$

2° non-détenteur de la carte Accès-Montréal : 10,00 \$

3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location : 40,00 \$

SECTION IV

AUTRES ÉQUIPEMENTS

22. Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :

1° dépôt de sol d'excavation, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains

contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :

a) de 0 tonne métrique et plus	5,50 \$
b) minimum par dépôt	20,00 \$
2° assistance fournie au déchargement, par déchargement :	50,00 \$
3° rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés au paragraphe 1° :	200,00 \$
4° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, des frais additionnels de :	50,00 \$

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières devra être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, identifier les matériaux non organiques pouvant faire l'objet du tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa..

23. Aux fins du Règlement sur le garage municipal servant au remisage des véhicules et autres effets saisis (R.R.V.M., chapitre G-1), il sera perçu :

1° pour l'ouverture du dossier relatif à un effet remisé :	
a) véhicule saisi par le Service de police de la Ville de Montréal pour fins d'enquête ou retrouvé après avoir été volé	0,00 \$
b) véhicule saisi par huissier	0,00 \$
c) véhicule autre qu'un véhicule visé aux sous-paragraphes a) et b), conteneur, effets personnels	56,98 \$
2° pour la conservation, par jour :	
a) d'un véhicule visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 1°	
i. motocyclette	5,00 \$

ii. automobile, camion à 2 essieux et 4 roues	8,00 \$
iii. camion à 2 essieux et 6 roues	10,00 \$
iv. camion à 3 essieux ou plus, autobus	13,00 \$
b) d'un véhicule autre qu'un véhicule visé au sous- paragraphe a) du paragraphe 1°, d'un conteneur ou autre effet personnel	22,50 \$

Pour l'application des paragraphes 1° et 2° du premier alinéa, une fraction de jour est comptée comme un jour entier.

24. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1000 m ³ :	52,00 \$
2° matières en suspension excédant 123 mg/L, par 1000 kg :	170,00 \$
3° demande chimique d'oxygène excédant 204 mg/L, par 1000 kg :	22,00 \$
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 2,0 mg/L, par 1000 kg :	4 051,00 \$
5° dose d'alun par mg Al ³⁺ /L, par jour :	6 050,00 \$ (maximum 14 750,00 \$ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement :	540,00 \$
2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	
a) siccité de moins de 5 %	
i. 4,59 m ³ et moins	197,70 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	317,35 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	379,75 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	468,20 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	749,10 \$

vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	27,50 \$
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m ³ et moins	395,35 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	634,65 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	759,50 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	936,40 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	1 498,20 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	54,95 \$
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m ³ et moins	593,05 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	952,00 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	1 139,25 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	1 404,55 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	2 247,30 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	82,40 \$

CHAPITRE II

UTILISATION DE BIENS PUBLICS

25. Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :

a) de 0 à 1 m ³	25,00 \$
b) pour plus de 1 m ³	25,00 \$

2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m³ :

25,00 \$

26. Pour l'utilisation d'une salle de cours au Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° petite salle (maximum de 30 personnes) :	114,98 \$
2° grande salle (maximum de 400 personnes) :	287,44 \$

27. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de

surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe :	718,59 \$
2° camion-échelle :	948,54 \$
3° plate-forme élévatrice :	1 149,75 \$
4° véhicule d'approvisionnement en air :	488,64 \$
5° véhicule d'intervention en présence de matières dangereuses ou chimiques :	1 092,26 \$
6° poste de commandement mobile :	747,34 \$
7° véhicule de protection et de sauvetage :	546,13 \$

28. Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) :

100,00 \$

29. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 10,00 \$

CHAPITRE III

SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I

SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

30. Pour les services de prévention et de combat d'un incendie de véhicule lorsque le bénéficiaire est un non-résident de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, par événement :

655,00 \$

31. Pour le lavage industriel d'un habit de combat effectué par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par lavage :

75,45 \$

SECTION II

SERVICES FOURNIS DANS D'AUTRES TERRITOIRES

32. Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° autopompe et personnel requis :

a) minimum (3 heures)	8 025,00 \$
b) chaque heure additionnelle	2 675,00 \$
2° camion-échelle et personnel requis :	
a) minimum (3 heures)	8 475,00 \$
b) chaque heure additionnelle	2 825,00 \$
3° équipe spécialisée en sauvetage en hauteur :	
a) minimum (3 heures)	6 150,00 \$
b) chaque heure additionnelle	2 050,00 \$
4° équipe spécialisée en sauvetage sur glace :	
a) minimum (3 heures)	5 850,00 \$
b) chaque heure additionnelle	1 950,00 \$
5° équipe spécialisée en sauvetage nautique :	
a) minimum (3 heures)	6 750,00 \$
b) chaque heure additionnelle	2 250,00 \$
6° équipe spécialisée en sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures :	
c) minimum (3 heures)	13 125,00 \$
d) chaque heure additionnelle	4 375,00 \$
7° équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques :	
a) minimum (3 heures)	12 375,00 \$
b) chaque heure additionnelle	4 125,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux municipalités situées à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers.

SECTION III

SERVICE DE POLICE

33. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

34. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure :	89,14 \$
2° pour un cadet policier sans supervision, l'heure :	24,78 \$
3° pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	283,00 \$
4° pour l'inspection d'armes, l'unité :	41,91 \$
5° pour la réparation d'armes (pièces en sus), l'unité :	71,25 \$
6° pour des services de consultation en armurerie, l'heure :	102,67 \$
7° pour l'entreposage d'armes, au mois par arme :	12,29 \$
8° pour la destruction de munitions, le kilogramme :	5,35 \$
9° maître chien ou cavalier policier, l'heure :	102,60 \$
10° chien ou cheval, la journée :	65,18 \$
11° véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure :	22,19 \$

35. Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 70,00 \$

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

36. Pour une demande de vérification des antécédents ou de

certificat de bonne conduite lorsque la demande est faite au comptoir de services du SPVM, il sera perçu :	105,00 \$
37. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu :	70,00 \$
38. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu :	70,00 \$
39. Pour une vérification des rapports d'événements relatifs à un immeuble qui aurait pu faire l'objet d'une perquisition en lien avec la plantation ou la production de drogue ou un laboratoire de transformation de drogues, il sera perçu :	70,00 \$
40. Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu :	60,00 \$
41. Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu :	15,00 \$
42. Pour une fausse alarme, il sera perçu :	
1° « hold-up » :	
a) 1 ^{er} appel	368,41 \$
b) 2 ^e appel	515,83 \$
c) 3 ^e appel et suivants	736,92 \$
2° cambriolage résidentiel :	
a) 2 ^e appel	81,05 \$
b) 3 ^e appel	125,26 \$
c) 4 ^e appel et suivants	162,09 \$
3° cambriolage commercial :	
a) 2 ^e appel	162,09 \$

b) 3 ^e appel	243,14 \$
c) 4 ^e appel et suivants	324,19 \$

SECTION IV

INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

43. Pour les services du personnel du contrôle de la Division des rejets industriels, il sera perçu :

1 ^o agent technique, l'heure :	115,26 \$
2 ^o technicien, l'heure :	94,85 \$
3 ^o aide-technique, l'heure :	75,50 \$

44. Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'Annexe 1.

45. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1 ^o vérificateur général :	225,00 \$
2 ^o chef de mission – vérification :	145,00 \$
3 ^o agent de vérification :	95,00 \$
4 ^o conseiller en vérification :	105,00 \$
5 ^o vérificateur général adjoint :	170,00 \$
6 ^o vérificateur principal :	120,00 \$
7 ^o chargé d'assurance qualité et méthodes professionnelles	120,00 \$

46. Pour les services de la division Expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1 ^o sans production de plan :	530,00 \$
2 ^o avec production de plan :	1 060,00 \$

47. Pour une session de cours de formation du personnel de première intervention en incendie, il sera perçu pour chaque groupe d'un maximum 15 personnes inscrites à ce cours : 1 044,63 \$

48. Pour une session de cours de formation, par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, à un groupe de plus de 15 personnes, il sera perçu, par jour, par personne : 189,71 \$

49. Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° tour d'exercice : 615,12 \$

2° maison de fumée : 770,33 \$

3° ensemble du site : 3 069,83 \$

4° tranchée : 1 034,78 \$

50. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 165,00 \$

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

51. Pour la vente et la location de matériel didactique offert par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

1° pour un exemplaire DVD, selon la durée :

a) 15 minutes et moins 75,00 \$

b) 25 minutes et moins 190,00 \$

c) plus de 25 minutes 225,00 \$

2° pour un exemplaire d'un livre :

a) 50 pages et moins 35,00 \$

b) 100 pages et moins 50,00 \$

c) plus de 100 pages 85,00 \$

d) en couleurs	200,00 \$
e) diaporama, sur support CD, DVD ou clé USB accompagnant un exemplaire d'un livre	15,00 \$
f) les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de l'exemplaire sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	
3° pour l'équipement pédagogique, tel que le démonstrateur de phénomène thermique et le panneau d'alarme, par jour :	175,00 \$

52. Pour l'obtention d'un service de thermographie et pour la concession d'une garantie concernant le réseau des conduits souterrains, sous moyenne tension, il sera perçu :

1° demande normale, la 1 ^{re} heure :	23,28 \$
2° demande prioritaire, la 1 ^{re} heure :	69,85 \$
3° demande urgente, la 1 ^{re} heure :	125,73 \$
4° chaque heure additionnelle :	18,63 \$ (maximum 51,74 \$)

SECTION V

PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS

53. Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° autorisation d'occuper le domaine public :	600,00 \$
2° quittance et mainlevée :	225,00 \$
3° acte de modification, de correction ou d'annulation, sauf s'il résulte d'une erreur de la Ville :	275,00 \$
4° servitude consentie par la Ville :	300,00 \$
5° bail consenti par la Ville :	300,00 \$
6° acte d'aliénation, échange et garantie hypothécaire suivant la considération stipulée à l'acte ou, dans le cas d'une donation, suivant la base d'imposition retenue pour l'imposition des droits de mutation :	
a) jusqu'à 5 000 \$	250,00 \$

- b) jusqu'à 10 000 \$, 1 % sur l'excédent de 5 000 \$
- c) jusqu'à 100 000 \$, 1/2 de 1 % sur l'excédent de 10 000 \$
- d) jusqu'à 500 000 \$, 3/8 de 1 % sur l'excédent de 100 000 \$
- e) excédant de 500 000 \$, 1/16 de 1 % sur tout montant excédant 500 000 \$, maximum 835 \$

7° consentement à opération cadastrale : 300,00 \$

8° droit réel consenti en faveur de la Ville dans le cas où des unités de stationnement sont fournies sur un autre terrain que celui sur lequel est exercé l'usage aux fins duquel elles sont requises par les règlements : 300,00 \$

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés au premier alinéa s'appliquent en sus du tarif fixé à cet alinéa.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme sans but lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré le sous-paragraph a) du paragraphe 6° du premier alinéa, lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° et 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

CHAPITRE IV

VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

54. Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de

police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

55. Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

56. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

57. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation, il sera perçu :

1° pour l'année :	120,00 \$
2° par transaction, pour les abonnés :	5,50 \$
3° par transaction, pour les non-abonnés :	15,00 \$

58. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec, (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 \$.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,00 \$
2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,00 \$
3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	25,00 \$

59. Pour l'obtention de certains renseignements et l'accès à certaines transactions, sur le web :

1° rapport d'accident :	5,00 \$
2° constat d'infraction, permis, subvention, et autre document ou transaction, l'unité :	2,50 \$
60. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :	
1° première carte :	8,00 \$
2° deuxième carte :	7,00 \$
3° carte supplémentaire :	6,00 \$
61. Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) :	223,00 \$

SECTION II
PUBLICATIONS DE LA VILLE, PLANS, AFFICHES

62. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :	
1° plan de la Ville :	
a) 1 : 20 000, l'unité	5,00 \$
b) 1 : 30 000, l'unité	4,00 \$
c) en couleur, 1 : 20 000, l'unité	30,15 \$
2° impression, le pied carré : 1,34 \$, minimum :	6,21 \$
3° plan de cadastre, l'unité :	3,00 \$
4° plan et profil, le pied carré :	0,30 \$
5° plan de voirie, l'unité :	
a) pour une rue	80,86 \$
b) pour un groupe de rues	128,67 \$
6° autres plans, le pied carré :	0,30 \$

7° feuillet A0 : 4,00 \$

8° feuillet A1 : 3,00 \$

63. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° taux de base incluant le CD : 5,00 \$

2° par fichier, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 5,00 \$

CHAPITRE V

AUTRES TARIFS

64. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 \$

65. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

66. Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :

1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$: 75,00 \$

2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$: 300,00 \$

3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$: 500,00 \$

4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$: 1 000,00 \$

67. Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :

1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : 0,00 \$

2° pour tout autre bâtiment :

a) taux de base, par demande 400,00 \$

b) par tranche complète de 100 m² d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) 100,00 \$

c) maximum 3 000,00 \$

68. Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises : 0,00 \$

2° pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration : 400,00 \$

CHAPITRE VI **BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL**

SECTION I **TRANSPORT PAR TAXI**

69. Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :

1° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de chauffeur pour 24 mois : 120,00 \$

2° pour la délivrance d'un permis de chauffeur pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire de la classe 4C : 60,00 \$

3° pour l'ouverture d'un dossier relié à la délivrance d'un permis de chauffeur, comprenant l'examen initial prévu à l'article 69 de ce règlement : 120,00 \$

4° pour l'autorisation de se présenter à la reprise d'un examen : 59,00 \$

5° pour l'ouverture et l'étude d'un dossier comprenant, s'il y a lieu, la délivrance du permis d'intermédiaire en services : 1 300,00 \$

6° pour le renouvellement d'un permis d'intermédiaire en services : 650,00 \$

7° pour la délivrance d'un duplicata du permis de chauffeur :

a) premier duplicata 32,00 \$

b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur 52,00 \$

8° pour la délivrance d'un duplicata de la vignette d'identification :	32,00 \$
9° pour le changement de véhicule :	57,00 \$
10° pour la délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension/révocation du permis de conduire ou du permis de chauffeur :	105,00 \$
11° pour l'enregistrement ou le renouvellement d'un permis de propriétaire de taxi ou de limousine, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, par véhicule :	
a) permis en service régulier	180,00 \$
b) permis en service de limousine berline	280,00 \$
c) permis en service restreint	625,00 \$
d) permis en service de limousine de grand luxe	280,00 \$
12° pour le maintien, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, du privilège prévu à l'article 142 de la Loi concernant les services de transport par taxi (RLRQ, chapitre S-6.01) ou la délivrance du permis prévue à l'article 143 de cette loi : 5 000,00 \$ par véhicule jusqu'à ce que des droits totalisant 50 000,00 \$ par véhicule aient été payés.	
13° pour le transfert d'un permis de propriétaire de taxi, auprès de l'acquéreur :	310,00 \$
14° pour l'émission d'un permis de chauffeur restreint :	50,00 \$
15° pour la réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la Société de l'assurance automobile du Québec :	55,00 \$

Si l'intermédiaire, au sens de ce règlement, utilise comme lanternon plus d'une marque de commerce, il doit payer le droit annuel prescrit pour chacune de ces marques de commerce.

Malgré le paragraphe 10° du premier alinéa, si la date de la délivrance du permis est postérieure à la date d'expiration du permis précédent, le tarif prévu au paragraphe 3° de cet alinéa s'applique.

Lorsqu'un tarif prévu aux paragraphes 10° à 13° du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 125,00 \$.

Le tarif annuel payé par le vendeur d'un permis est crédité à l'acquéreur de ce permis.

SECTION II

REMORQUAGE

70. Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :

1° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois :	120,00 \$
2° pour la délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire :	60,00 \$
3° pour la délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	
a) premier duplicata	32,00 \$
b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur	55,00 \$
4° pour la délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	105,00 \$
5° pour l'ouverture et l'étude du dossier d'un permis d'exploitation :	260,00 \$
6° pour la délivrance d'un permis d'exploitation :	280,00 \$
7° pour la délivrance ou le renouvellement d'une vignette d'identification :	210,00 \$
8° pour la délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	28,00 \$
9° pour le renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	280,00 \$
10° pour l'émission d'un permis de chauffeur restreint :	50,00 \$

11° pour la réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ : 55,00 \$

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 55,00 \$.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 130,00 \$.

71. Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette : 40,00 \$

72. Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 85,00 \$

CHAPITRE VII

PRÊT DE PERSONNEL

73. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

- a) pour un employé permanent 34,0 %
- b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 37,7 %
- c) pour les heures supplémentaires 4,3 %

2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

- a) si le prêt est de moins de 6 mois 56,7 %
- b) si le prêt est de 6 mois et plus 31,1 %
- c) pour les heures supplémentaires 4,3 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE VIII

DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

74. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

- 1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 70,1 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 73; les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;
- 2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 2 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;
- 3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;
- 4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,48 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

75. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

76. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CHAPITRE IX

APPLICATION ET PRISE D'EFFET

77. Le présent règlement remplace à compter de son entrée en vigueur le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (Exercice financier 2016) (RCG 15-085) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1

ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 2

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD 1166812002

ANNEXE 1
(article 44)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité, édition 2016, publié par l'Association des consultants et laboratoires experts (ACLE) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique (LC 21-040)
2. Colorimétrie (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre
14. Teneur en particules allongées (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO₄ ou Na₂SO₄) (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau (BNQ 2501-170)

B BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard (BNQ 2622-420)
2. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique (ASTM C-140)
4. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglacant (CSA A231.2)

F. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique d'oxygène	31,70 \$
2. Dose d'alun	279,50 \$
3. Matières en suspensions (MES)	21,90 \$
4. Phosphore total	15,80 \$

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	106,67 \$
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	100,76 \$
3. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	438,55 \$
4. Essais mécaniques: traction, allongement, limite	

proportionnelle, sans usinage	118,52 \$
5. Grille de puisard, essais de chargement	106,67 \$
6. Grille de puisard, poids et dimensions	82,97 \$
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	438,55 \$

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	468,18 \$
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	888,96 \$
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	391,15 \$
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	391,15 \$
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	272,61 \$

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	156,49 \$
--	-----------

F-ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	113,00 \$
2. Agent technique principal, l'heure	129,00 \$
3. Analyste de matériaux, l'heure	94,00 \$
4. Dessinateur, l'heure	87,00 \$
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	147,00 \$
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	183,00 \$
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	200,00 \$

ANNEXE 2
(article 74)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur	
a. Tarif horaire	12,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	47,00 \$
c. Tarif quotidien	95,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	474,00 \$
e. Tarif mensuel	2 052,00 \$
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple	
a. Tarif horaire	7,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	25,00 \$
c. Tarif quotidien	49,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	246,00 \$
e. Tarif mensuel	1 064,00 \$
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes	
a. Tarif horaire	2,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	7,00 \$
c. Tarif quotidien	14,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	68,00 \$
e. Tarif mensuel	293,00 \$
f.	
4. 140 Automobile compacte électrique	
a. Tarif horaire	3,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,00 \$
c. Tarif quotidien	16,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	81,00 \$
e. Tarif mensuel	352,00 \$
5. 153 Automobile intermédiaire hybride	
a. Tarif horaire	2,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,00 \$
c. Tarif quotidien	15,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	75,00 \$
e. Tarif mensuel	326,00 \$
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres	
a. Tarif horaire	3,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,00 \$
c. Tarif quotidien	17,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	85,00 \$

e. Tarif mensuel	368,00 \$
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée	
a. Tarif horaire	3,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	11,00 \$
c. Tarif quotidien	23,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	113,00 \$
e. Tarif mensuel	491,00 \$
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée	
a. Tarif horaire	4,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	13,00 \$
c. Tarif quotidien	26,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	131,00 \$
e. Tarif mensuel	567,00 \$
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb.	
a. Tarif horaire	4,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	15,00 \$
c. Tarif quotidien	30,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	152,00 \$
e. Tarif mensuel	659,00 \$
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée	
a. Tarif horaire	7,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	26,00 \$
c. Tarif quotidien	52,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	258,00 \$
e. Tarif mensuel	1 116,00 \$
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	5,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	18,00 \$
c. Tarif quotidien	37,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	185,00 \$
e. Tarif mensuel	800,00 \$
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	9,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	34,00 \$
c. Tarif quotidien	68,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	339,00 \$
e. Tarif mensuel	1 470,00 \$

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	9,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	32,00 \$
c. Tarif quotidien	64,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	321,00 \$
e. Tarif mensuel	1 391,00 \$
14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante	
a. Tarif horaire	15,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	59,00 \$
c. Tarif quotidien	118,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	588,00 \$
e. Tarif mensuel	2 548,00 \$
15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle	
a. Tarif horaire	24,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	95,00 \$
c. Tarif quotidien	190,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	951,00 \$
e. Tarif mensuel	4 118,00 \$
16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante	
a. Tarif horaire	25,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	96,00 \$
c. Tarif quotidien	193,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	964,00 \$
e. Tarif mensuel	4 175,00 \$
17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil	
a. Tarif horaire	28,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	108,00 \$
c. Tarif quotidien	216,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 080,00 \$
e. Tarif mensuel	4 678,00 \$
18. 301 Surfaceuse à glace	
a. Tarif horaire	9,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	34,00 \$
c. Tarif quotidien	68,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	339,00 \$
e. Tarif mensuel	1 468,00 \$
19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU	
a. Tarif horaire	30,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	118,00 \$

	c. Tarif quotidien	235,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	1 175,00 \$
	e. Tarif mensuel	5 090,00 \$
20.	319 Camion vide-puisards	
	a. Tarif horaire	39,00 \$
	b. Tarif pour une demi-journée	153,00 \$
	c. Tarif quotidien	306,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	1 530,00 \$
	e. Tarif mensuel	6 625,00 \$
21.	324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons	
	a. Tarif horaire	22,00 \$
	b. Tarif pour une demi-journée	84,00 \$
	c. Tarif quotidien	168,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	841,00 \$
	e. Tarif mensuel	3 643,00 \$
22.	347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM	
	a. Tarif horaire	46,00 \$
	b. Tarif pour une demi-journée	180,00 \$
	c. Tarif quotidien	361,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	1 804,00 \$
	e. Tarif mensuel	7 811,00 \$
23.	393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire)	
	a. Tarif horaire	19,00 \$
	b. Tarif pour une demi-journée	73,00 \$
	c. Tarif quotidien	145,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	726,00 \$
	e. Tarif mensuel	3 144,00 \$
24.	413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV	
	a. Tarif horaire	11,00 \$
	b. Tarif pour une demi-journée	41,00 \$
	c. Tarif quotidien	81,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	407,00 \$
	e. Tarif mensuel	1 764,00 \$
25.	437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU.	
	a. Tarif horaire	21,00 \$
	b. Tarif pour une demi-journée	81,00 \$
	c. Tarif quotidien	161,00 \$
	d. Tarif hebdomadaire	806,00 \$
	e. Tarif mensuel	3 489,00 \$

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location)	
a. Tarif horaire	32,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	126,00 \$
c. Tarif quotidien	252,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 259,00 \$
e. Tarif mensuel	5 450,00 \$
27. 513 Tracteur sur chenillettes	
a. Tarif horaire	35,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	140,00 \$
c. Tarif quotidien	279,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 396,00 \$
e. Tarif mensuel	6 046,00 \$
28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR	
a. Tarif horaire	23,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	88,00 \$
c. Tarif quotidien	176,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	881,00 \$
e. Tarif mensuel	3 816,00 \$
29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU & + (en location)	
a. Tarif horaire	60,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	236,00 \$
c. Tarif quotidien	472,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	2 361,00 \$
e. Tarif mensuel	10 223,00 \$
30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb.	
a. Tarif horaire	3,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,00 \$
c. Tarif quotidien	17,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	86,00 \$
e. Tarif mensuel	374,00 \$
31. 593 Tondeuse 72 PO. & +	
a. Tarif horaire	6,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	24,00 \$
c. Tarif quotidien	47,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	236,00 \$
e. Tarif mensuel	1 021,00 \$
32. 597 Tondeuse 7 couteaux	
a. Tarif horaire	18,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	69,00 \$
c. Tarif quotidien	138,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	691,00 \$

e. Tarif mensuel	2 992,00 \$
33. 635 Aspirateur à feuilles	
a. Tarif horaire	4,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	13,00 \$
c. Tarif quotidien	26,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	130,00 \$
e. Tarif mensuel	564,00 \$
34. 661 Compresseur 100 PCM.	
a. Tarif horaire	1,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,00 \$
c. Tarif quotidien	5,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	25,00 \$
e. Tarif mensuel	110,00 \$
35. 678 Hache Branches	
a. Tarif horaire	5,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	20,00 \$
c. Tarif quotidien	40,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	200,00 \$
e. Tarif mensuel	865,00 \$
36. 752 Fardier 2-4 tonnes	
a. Tarif horaire	1,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	4,00 \$
c. Tarif quotidien	7,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	37,00 \$
e. Tarif mensuel	159,00 \$
37. 759 Fardier 16 tonnes & +	
a. Tarif horaire	3,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,00 \$
c. Tarif quotidien	18,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	91,00 \$
e. Tarif mensuel	392,00 \$
38. 761 Roulotte	
a. Tarif horaire	1,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,00 \$
c. Tarif quotidien	5,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	27,00 \$
e. Tarif mensuel	116,00 \$
39. 766 Remorque Théâtre	
a. Tarif horaire	6,00 \$

b. Tarif pour une demi-journée	20,00 \$
c. Tarif quotidien	40,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	200,00 \$
e. Tarif mensuel	867,00 \$
40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur	
a. Tarif horaire	37,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	146,00 \$
c. Tarif quotidien	292,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 462,00 \$
e. Tarif mensuel	6 332,00 \$
41. 970 Essoucheuse (de type vertical)	
a. Tarif horaire	8,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	28,00 \$
c. Tarif quotidien	57,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	283,00 \$
e. Tarif mensuel	1 225,00 \$
2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :	
1. 100 Motoneige grande puissance	20,00 \$
2. 105 Voiturette électrique	9,00 \$
3. 106 Voiturette à essence	15,00 \$
4. 118 Véhicule tout terrain	28,00 \$
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne	32,00 \$
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F.	29,00 \$
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil	71,00 \$
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière	85,00 \$
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux	85,00 \$
10. 307 Camion-traceur :	48,00 \$
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4	39,00 \$
12. Tracteur sur roue 65 à 100 HP	35,00 \$

13. 471 Autoniveleuse louée	77,00 \$
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibreur	12,00 \$
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite	23,00 \$
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs	46,00 \$
17. 579 Pulvérisateur motorisé	9,00 \$
18. 645 Génératrice remorquée	22,00 \$
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée	17,00 \$
20. 701 Traceuse de ligne remorquée	16,00 \$
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte	42,00 \$
22. 713 Flèche sur remorque	2,00 \$
23. 714 Remorque à panneau afficheur	2,00 \$
24. 749 Génératrice à vapeur	19,00 \$
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes	11,00 \$
26. 760 Remorques diverses	18,00 \$
27. 765 Remorque citerne	6,00 \$
28. 771 Terrauteuse remorquée	3,00 \$
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux	4,00 \$
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage	11,00 \$
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage	14,00 \$
32. 815 Scie à béton	24,00 \$
33. 820 Planeuse à glace de patinoire	5,00 \$
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces	12,00 \$
35. 875 Aérateur de terre	15,00 \$

36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons	2,00 \$
37. 913 Boîte à asphalte	6,00 \$
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c.	16,00 \$
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c.	17,00 \$



Dossier # : 1163843017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2017)

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2017).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 13:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2017)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujetti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0742 - 10 décembre 2015 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2016), RCG 15-086
 CG14 0562 - 12 décembre 2014 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015), RCG 14-035
 CG14 0321 - 19 juin 2014 - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG 14-005
 CG14 0104 - 20 février 2014 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG 14-005
 CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013), RCG 12-028
 CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012), RCG 11-026
 CG10 0488 - 21 décembre 2010 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts les municipalités liées (exercice financier de 2011), RCG 10-026
 CG10 0031 - 28 janvier 2010 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2010), RCG 10-004
 CG08 0673 - 18 décembre 2008 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2009), RCG 08-51.

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2017.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi par le présent règlement à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées sera en vigueur pour l'exercice financier de 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. : 514 872-8768

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2016-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-11-28

Dossier # : 1163843017

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1163843017 modalité paiements des quotes parts.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2017)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2017 :

1° la quote-part générale;

2° la quote-part pour le service de l'eau;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants.

CHAPITRE II
MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2017.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 1^{er} mars 2017 et le 1^{er} juin 2017.

4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.
5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.
6. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2017.

GDD1163843017

Conformément aux articles 115.1 et 118.96 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX



Dossier # : 1163843019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 19:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable prévoyant notamment qu'à partir du 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seront réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0743 - 10 décembre 2015 - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)
- CG15 0739 - 10 décembre 2015 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)
- CG14 0563 - 12 décembre 2014 - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)
- CG14 0105 - 27 février 2014 - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour

l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

CG14 0322 - 19 juin 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014)

CG14 0104 - 27 février 2014 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2014)

CG12 0456 - 13 décembre 2012 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013)

CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2013)

CG13 0133 - 25 avril 2013 - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012)

CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012)

CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012).

DESCRIPTION

Pour l'exercice financier 2017, l'Administration établit les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable selon la méthode convenue avec les villes reconstituées dans l'entente du 4 mars 2016.

À cette fin, les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable facturés aux municipalités liées par une quote-part spécifique correspondent à la somme des charges imputées, dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération, aux activités :

- approvisionnement et traitement de l'eau potable
- réseau de distribution de l'eau potable.

Ainsi, les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable, facturés aux villes liées de l'agglomération, totalisent 90,4 M\$ pour 2017.

La facturation provisoire de ces quotes-parts est effectuée en janvier 2017, en fonction du taux provisoire de 0,1965 \$ par mètre cube et de la consommation estimée basée sur la consommation réelle de l'exercice 2015. Les quotes-parts feront l'objet d'un ajustement annuel après la fin de l'exercice 2017, selon les coûts établis aux fins du rapport financier 2017 pour ces activités et la consommation réelle, connus au terme de l'exercice financier de 2017.

Le règlement prévoit également les modalités de la facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées pour 2017, par municipalité liée, sont présentées dans le tableau suivant :

Quotes-parts estimées pour l'alimentation en eau potable pour 2017

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	79 288 422 \$
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	258 382 \$
Beaconsfield	562 088 \$
Côte-Saint-Luc	1 333 512 \$
Dollard-Des Ormeaux	1 720 202 \$
Dorval	1 669 892 \$
Hampstead	312 514 \$
L'Île-Dorval	15 034 \$
Kirkland	640 081 \$
Mont-Royal	939 954 \$
Montréal-Est	950 843 \$
Montréal-Ouest	128 848 \$
Pointe-Claire	1 224 369 \$
Senneville	54 933 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	271 969 \$
Westmount	1 060 341 \$
Total – municipalités reconstituées	11 142 961 \$
Agglomération de Montréal	90 431 383 \$

JUSTIFICATION

Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères. L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, un autre mode de répartition des quotes-parts auprès des municipalités liées.

L'entente « Eau-Centre-ville » prévoit qu'à partir du 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seront réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective.

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 90,4 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. : 514 872-8768

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-11-28

Dossier # : 1163843019

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1163843019 QP eau potable 2017.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2017)**

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2017 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2017 de la Ville.

CHAPITRE II
**MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE**

3. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier de 2017, une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,1965 \$/m³ et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

4. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier de 2017, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

5. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier de 2017. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

6. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date la plus récente parmi les suivantes :

1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;

2° le 30 avril 2018.

CHAPITRE III

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ

7. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3 est transmise aux municipalités liées, au plus tard le 30 janvier 2017.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 1^{er} mars 2017 et le 1^{er} juin 2017.

8. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 4, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30^e jour qui suit sa transmission.

9. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

ANNEXE A

Quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable établie sur la base du taux provisoire

GDD1163843019

Conformément aux articles 115.1 et 118.96 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

ANNEXE A**Quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable établie sur la base du taux provisoire ***

Villes liées	Volume estimé (m³)	Quote-part (\$)
Montréal	403 493 697	79 288 422,26
Baie d'Urfé	1 314 919	258 381,56
Beaconsfield	2 860 500	562 088,25
Côte-Saint-Luc	6 786 319	1 333 511,68
Dollard-des-Ormeaux	8 754 210	1 720 202,17
Dorval	8 498 176	1 669 891,53
Hampstead	1 590 400	312 513,60
L'Île Dorval	76 509	15 034,02
Kirkland	3 257 411	640 081,26
Mont-Royal	4 783 480	939 953,82
Montréal-Est	4 838 894	950 842,67
Montréal-Ouest	655 716	128 848,23
Pointe-Claire	6 230 885	1 224 368,92
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 384 067	271 969,25
Senneville	279 557	54 933,01
Westmount	5 396 136	1 060 340,72
Total villes reconstituées	56 707 179	11 142 960,69

* taux provisoire 2017 selon l'article 3 du règlement : 0,1965 \$/m³



Dossier # : 1163843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-29 16:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération établit, par règlement, tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération. Dans le cadre des oppositions manifestées par les municipalités reconstituées à l'égard du règlement sur le partage des dépenses mixtes (RCG 06-016) adopté le 27 janvier 2006, le mandataire de la ministre recommandait qu'un taux des dépenses d'administration soit utilisé pour les dépenses mixtes d'activités d'administration générale à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce qui fut fait avec l'adoption d'un nouveau règlement en décembre 2006 (RCG 06-054) qui incluait une formule permettant l'évolution à chaque année de ce taux en fonction des budgets des services de soutien et de l'agglomération. Cette méthodologie était conforme au travail réalisé sur le sujet par le groupe de travail créé par la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et formé de représentants des municipalités reconstituées et du Service des finances de la Ville de Montréal.

En raison des récentes modifications de la structure organisationnelle municipale et afin de maintenir le même équilibre fiscal entre les dépenses identifiées locales et celles d'agglomération, une mise à jour de l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes et du taux de répartition des dépenses d'agglomération est requise pour refléter ces changements. Cet article identifie les unités de soutien dont les budgets sont utilisés dans le calcul annuel du taux des dépenses d'administration imputées à l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0564 - 12 décembre 2014 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-4)
- CG12 0497 - 20 décembre 2012 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-3)
- CG10 0487 - 21 décembre 2010 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-2)
- CG08 0664 - 18 décembre 2008 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-1)
- CG06 0526 - 13 décembre 2006 - Adoption du nouveau Règlement sur le partage des dépenses mixtes qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2007 (RCG 06-054)

DESCRIPTION

La réorganisation récente des services corporatifs municipaux nécessite d'actualiser les unités administratives spécifiées à l'article 1 du règlement sur le partage des dépenses mixtes. Cet article identifie les unités de soutien et les exclusions qui leur sont associées, servant au calcul du taux des dépenses d'administration applicable aux dépenses d'agglomération.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées à l'article 1 du règlement concernent essentiellement les éléments de dépenses qui sont à exclure du calcul du taux des dépenses d'administration applicable aux dépenses d'agglomération à la suite de l'évolution de la structure organisationnelle.

En 2016, la structure organisationnelle de la Ville été revue. Notamment, les activités reliées au matériel roulant ont été regroupées. Si aucune modification au règlement sur les dépenses mixtes n'était apportée, il découlerait de réorganisation de la structure un transfert fiscal entre les dépenses des conseils municipal et d'agglomération. Or, une réorganisation ne devrait pas justifier un transfert fiscal puisque, toutes choses étant égales par ailleurs, les unités opérationnelles visées continueront les mêmes activités et continueront à bénéficier du même soutien administratif. Il est donc justifié :

1. d'apporter des modifications à l'article 1 du règlement, afin d'établir les éléments de dépenses qui sont à exclure du taux des dépenses d'administration applicable aux dépenses d'agglomération, à la suite de la révision de la structure organisationnelle;
2. d'ajuster, ponctuellement pour le budget 2017, l'article 5 qui établit le taux de dépenses d'administration applicable aux dépenses d'agglomération, afin de neutraliser l'impact fiscal découlant de la révision de la structure organisationnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ARTICLE 1- Actualisation des unités de soutien

Les modifications apportées à l'article 1 du règlement sur le partage des dépenses mixtes concernent une actualisation de la dénomination des mêmes unités de soutien et ce, en fonction de l'évolution récente de la structure organisationnelle des services centraux. Ceci a pour impact de déplacer des dépenses d'agglomération vers une unité de soutien de compétence locale. Cet impact est abordé plus en détail dans les modifications de l'article 5.

ARTICLE 5 - Mise à jour du taux de répartition des dépenses d'agglomération

La restructuration administrative, effectuée en 2016, a généré un déplacement de dépenses du conseil d'agglomération vers le conseil municipal. Cette restructuration a fait en sorte que des transferts budgétaires furent effectués des services opérationnels de compétence d'agglomération vers les unités de soutien de compétence locale, modifiant les budgets identifiés d'agglomération sans pour autant que les activités opérationnelles reliées à ces budgets aient subi de modifications.

Une pièce jointe explique en détail les transferts budgétaires.

Comme le montre le tableau suivant, ces transferts budgétaires se sont traduits par une réduction de 10,8 M\$ de dépenses d'agglomération et une augmentation équivalente des dépenses de la Ville de Montréal.

Impact de la réorganisation (déplacement de dépenses selon les compétences)

(en milliers de dollars)

Service	Répartition des dépenses avant réorganisation		Répartition des dépenses après réorganisation	
	Conseil d'agglomération	Locales	Conseil d'agglomération	Locales
Aff. juridiques - AGGLO	831,4 \$	- \$	- \$	- \$
Arrondissements	- \$	2 730,5 \$	- \$	2 730,5 \$
Culture	81,1 \$	273,2 \$	- \$	354,3 \$
Développement économique	181,9 \$	26,4 \$	- \$	208,3 \$
Eau	955,2 \$	260,0 \$	- \$	1 215,2 \$
Environnement	667,5 \$	477,4 \$	- \$	1 144,9 \$
Espace pour la vie	- \$	1 013,4 \$	- \$	1 013,4 \$
Évaluation foncière	129,0 \$	- \$	- \$	129,0 \$
Finances	- \$	7 590,3 \$	- \$	- \$
Gestion et plan. immobilière	3,6 \$	398,2 \$	- \$	401,8 \$
GPVMR	137,8 \$	133,5 \$	- \$	271,3 \$
IVT	121,5 \$	376,4 \$	- \$	497,9 \$
Secrétariat de liaison	1,3 \$	- \$	- \$	1,3 \$
SCAR	- \$	578,7 \$	- \$	578,7 \$
SDSS	47,4 \$	88,9 \$	- \$	136,3 \$
SIM	4 643,7 \$	- \$	- \$	4 643,7 \$
SMVT	254,5 \$	243,7 \$	- \$	498,2 \$
SPVM	5 538,0 \$	52,1 \$	- \$	5 590,1 \$
STI	- \$	- \$	- \$	831,4 \$
Dépenses communes	- \$	- \$	2 800,8 \$	4 789,5 \$
Total	13 593,9 \$	14 242,7 \$	2 800,8 \$	25 035,8 \$

Le règlement sur les dépenses mixtes permet d'établir le taux des dépenses mixtes d'administration. Il convient donc, dans le calcul de celui-ci pour le budget 2017, de le réviser afin de neutraliser l'effet du transfert fiscal causé par la réorganisation administrative, tel qu'il est démontré dans le tableau ci-dessus. Le taux de 2016 s'établit donc à 9,64 % au lieu de 9,3 % originalement. Cet ajustement de taux, de même que l'ajustement du budget 2016 des dépenses d'agglomération, requis en raison du fonctionnement de cette formule de calcul, permettent ainsi le maintien de l'esprit du calcul de répartition des dépenses mixtes et neutralisent l'effet du transfert fiscal.

Ce nouveau taux de 9,64 % calculé en fonction du budget 2016 ne sert qu'à l'établissement du taux des dépenses d'administration pour l'exercice 2017 et ne s'applique en aucun cas aux résultats de 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François ROCH
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7400
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et
fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-11-29

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-11-29

Les transferts budgétaires effectués dans le cadre de la réorganisation
(en milliers de dollars)

SERVICES	De :	Aff. jur. - Agglo	Arrond.	Culture	Dév. écon.	Eau	Env.	EPLV	Eval. foncière	GPI	GPVMR	IVT	Sec. de liaison	SCAR	SDSS	SIM	SMVT	SPVM	DC	TOTAL
À : Unités de soutien																				
Aff. juridiques																				0,0
Approvisionnement																658,6				658,6
BIG																				0,0
BVG																				0,0
Communications				256,0	89,3	74,4	953,0				144,7	208,0		468,8	24,2	0,0	380,1			2 598,5
DG					108,1															108,1
Finances																			(7 590,3 \$)	-7 590,3
Greffe																				0,0
SPO																				0,0
SRH																979,8				979,8
STI		831,4	2 730,5	98,3	10,9	1 140,8	191,9	1 013,4	129,0	401,8	126,6	289,9	1,3	109,9	112,1	3 005,3	118,1	5 590,1		15 901,3
Total		831,4	2 730,5	354,3	208,3	1 215,2	1 144,9	1 013,4	129,0	401,8	271,3	497,9	1,3	578,7	136,3	4 643,7	498,2	5 590,1	(7 590,3 \$)	12 656,0

BIG : Bureau de l'inspecteur général

BVG : Bureau du vérificateur général

DG : Direction générale

DC : Dépenses communes

Env. : Environnement

EPLV : Espace pour la vie

GPI : Gestion et planification immobilière

GPVMR : Grands parcs, verdissement et mont Royal

IVT : Infrastructures, voirie et transport

SCAR : Service de concertation des arrondissements

SDSS : Service de la diversité sociale et des sports

SIM : Sécurité incendie de Montréal

SMVT : Service de la mise en valeur du territoire

SPO : Service de la performance organisationnelle

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

SRH : Service des ressources humaines

STI : Service des technologies de l'information

Dossier # : 1163843020

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire

Objet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1163843020 Règ depenses mixtes.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-25

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉPENSES MIXTES
(RCG 06-054)

Vu l'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre 20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) est remplacé par le suivant :

« **1.** Dans le présent règlement, les mots « unité de soutien » réfèrent aux unités administratives auxquelles sont rattachées les activités des unités que sont, le 1^{er} janvier 2017 :

- 1° le Service de l'approvisionnement;
- 2° le Bureau du vérificateur général;
- 3° la Commission de la fonction publique de Montréal;
- 4° le Bureau de l'inspecteur général;
- 5° le Service des technologies de l'information sans les dépenses relatives à la dotation du personnel qui sont financées à même le budget d'agglomération, par une unité administrative autre qu'une unité de soutien;
- 6° le Service des finances sans :
 - a) la Direction des revenus, excluant la Division de la perception et de l'encaissement;
 - b) les dépenses reliées à la tenue des élections municipales;
- 7° le Service des ressources humaines, sans les dépenses reliées au programme de formation des contremaîtres et des inspecteurs en bâtiment;
- 8° la Direction des affaires juridiques et la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, sans les dépenses reliées :
 - a) à la dotation des procureurs affectés aux dossiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

- b) à la dotation du personnel qui sont financées à même le budget d'agglomération par une unité administrative autre qu'une unité de soutien;
- c) aux honoraires juridiques sur dépenses contingentes;

9° le Service de la Direction générale sans :

- a) le Bureau du développement durable;
- b) le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) incluant les dépenses reliées à l'Entente NEXUS;
- c) le Bureau de la résilience;
- d) la cotisation à l'Union des municipalités du Québec;
- e) la cotisation à la Fédération canadienne des municipalités;
- f) les dépenses reliées :
 - i) à l'attribution de l'Ordre de Montréal;
 - ii) aux fêtes du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal;
 - iii) à la webdiffusion des séances du comité exécutif;

10° le Service du greffe sans :

- a) le Conseil jeunesse de Montréal;
- b) le Conseil des Montréalaises;
- c) le Conseil interculturel de Montréal;
- d) le Conseil du Patrimoine;
- e) les dépenses relatives :
 - i) à la tenue des élections municipales;
 - ii) au Chantier sur la démocratie;
 - iii) aux élections du CA du Bureau du taxi;
 - iv) à la webdiffusion des séances du conseil municipal;

v) aux honoraires professionnels d'un conseiller à l'éthique;

vi) aux fêtes du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal;

11^o le Service des communications, sans les dépenses reliées :

a) aux fêtes du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal;

b) à l'attribution de l'Ordre de Montréal;

12^o le Service de la performance organisationnelle;

13^o le Service du matériel roulant et des ateliers, au même niveau budgétaire que celui de 2016, mais incluant les ajustements au budget 2017 qui ne découlent pas de la centralisation des opérations du matériel roulant effectuées dans le cadre du budget 2017.

2. L'article 5 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, au premier alinéa, de « 7,36 % » par « 9,64 % » et du millésime « 2014 » par le millésime « 2016 »;

2^o par le remplacement, au deuxième alinéa, partout où ils se trouvent, du millésime « 2015 » par le millésime « 2017 » et du millésime « 2014 » par le millésime « 2016 »;

3^o par le remplacement, au troisième alinéa, du millésime « 2016 » par le millésime « 2018 »;

4^o par le remplacement, au deuxième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2014 » par le millésime « 2016 » et de « 282 678 600 \$ » par « 328 897 600 \$ »;

5^o par le remplacement, au troisième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2014 » par le millésime « 2016 » et de « 1 719 990 500 \$ » par « 1 578 451 600 \$ ».

3. Le troisième paragraphe du troisième alinéa de l'article 6 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « des Divisions des stratégies et du développement durable en immobilier, de la gestion des travaux d'entretien, de la sécurité et du soutien et de l'exploitation » et le remplacement du millésime « 2015 » par le millésime « 2017 ».

4. Le présent règlement a effet aux fins de tout exercice financier à compter de celui de 2017.



Dossier # : 1163894007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 6 200 000\$ pour 2017 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 6 200 000\$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-18 11:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1163894007**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 6 200 000\$ pour 2017 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Une demande d'autorisation pour un emprunt au fonds général a été faite en 2014, 2015 et 2016 pour l'agglomération de Montréal pour un montant de 25,2 M\$, 18,7 M\$ et 12,6 M\$ respectivement et pour le budget municipal pour des sommes de 19,8 M\$, 14,7 M\$ et 9,9

M\$ (voir les décisions antérieures). En 2014 et 2015, la Ville n'a pas utilisé ces mesures transitoires. Les règlements ont été abrogés en conséquences. À ce jour il n'est pas prévu que la Ville se prévale de cette mesure pour 2016. Lorsque la décision sera prise les règlements 2016 seront modifiés en conséquence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0103 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Agglo)

CM14 0189 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Municipal)

CG15 0362 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 d'une somme de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo)

CM15 0680 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 d'une somme de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal)

CG14 0565 Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo)

CM14 1167 Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal)

CG16 0360 Abroger le règlement RCG-14-037 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 18 700 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo)

CM16 0624 Abroger le règlement 14-048 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 14 700 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

CG15 0744 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo)

CM15 1403 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 9 900 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal)

DESCRIPTION

La Ville souhaite de nouveau utiliser cette mesure de transition pour son budget 2017 afin de contrer le manque à gagner de l'exercice de 11,2 M\$, dont 6,2 M\$ et 5 M\$ sont attribuables au budget d'agglomération et au budget municipal, respectivement. Selon la loi 64, la Ville a droit pour 2017 à un total de 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017. Le montant estimé de la

compensation pour 2013 était de 97 M\$ ce qui donne un montant maximum d'emprunt de 12,1 M\$ pour 2017. Le besoin de la ville respecte donc la règle avec un montant d'emprunt de 11,2 M\$.

Par ailleurs considérant l'important excédent d'encaisse (liquidité disponible) dont bénéficie Montréal, elle entend aussi bénéficier du fait que ces emprunts pourront être financés au fonds général, plutôt que d'être émis sur les marchés financiers.

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du règlement nécessaire pour autoriser le financement interne au budget d'agglomération, soit de 6,2 M\$, alors qu'un second dossier (1163894008) est également rédigé aux fins de l'adoption de celui nécessaire au budget municipal, soit de 5 M\$.

JUSTIFICATION

Ce financement interne de la Ville n'entraîne qu'une série d'écritures comptables, mais aucun déboursé ni encaissement. Mentionnons aussi que cette nouvelle façon de faire a l'avantage de ne pas augmenter la dette à long terme de la Ville indûment. Finalement, ces règlements ne seront pas assujettis à des taux d'intérêts, et ce, en raison du fait que le quantum de répartition du manque à gagner entre le budget d'agglomération et le budget municipal est tout à fait semblable à celui utilisé pour répartir les revenus d'intérêts générés par les placements d'encaisse. Cette décision contribuera à réduire au minimum les tâches administratives requises au fil des années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise un financement interne la Ville de Montréal qui est rendu possible grâce aux liquidités disponibles. Pour ce règlement le terme de remboursement ne peut excéder 10 ans.

L'adoption de ce règlement de 6,2 M\$ permet de prévoir au budget 2017 une affectation de revenus du même montant. À chaque année, à compter de 2018, une dépense d'au moins 10 % du montant de l'emprunt d'origine sera prévue, afin de diminuer l'emprunt au cours de la période de 10 ans. Cette charge sera facturée à même la quote-part générale à l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Au rapport financier, ce financement interne sera présenté au bilan, appelé *État consolidé de la situation financière*, à la fin, dans l'*Excédent accumulé*, à titre de *Montant à pourvoir*¹ dans le futur (ce qui s'apparente à l'Avoir des contribuables).

Aussi tel que convenu le 4 avril 2014 avec la représentante du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'approbation du ministre n'est pas requise pour ce règlement.

¹ Appellation comptable visant à présenter au bilan de la Ville (*État consolidé de la situation financière*) qu'un montant sera à pourvoir dans le futur auprès des contribuables. Si un emprunt avait été émis sur les marchés financiers, c'est le poste *Dette à long terme*, dans la section des passifs, qui aurait été affecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

Tél : 514 868-4416
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-13

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division des projets spéciaux et du suivi de l'endettement

Tél : 514-872-6529
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2016-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-10-13

Dossier # : 1163894007

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement

Objet : Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 6 200 000\$ pour 2017 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG - 1163894007-manque à gagner remboursement TVQ.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-18

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN FINANCEMENT INTERNE AU MONTANT DE 6 200 000 \$, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017, AFIN DE FINANCER LE MANQUE À GAGNER DÉCOULANT DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA TVQ

Vu le quatrième alinéa de l'article 11 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2013, chapitre 30);

À l'assemblée du _____, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un financement interne au montant de 6 200 000 \$ à même le fonds général de la Ville afin de financer, pour l'exercice financier 2017, le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2014.
- 2.** Le terme de remboursement de ce financement ne peut excéder 10 ans.
- 3.** Pour pourvoir au remboursement de ce financement, il est affecté annuellement à cette fin, à même les revenus généraux de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), un montant minimum égal à 10 % du financement.

GDD 1163894007